

Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Éditeur scientifique
Gilles Blanchet

IRD
Éditions



Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Éditeur scientifique

Gilles BLANCHET

Éditions de l'IRD (ex-Orstom)

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Paris, 1999

Maquette intérieure : Renée Lecouffe

Mise en page : Renée Lecouffe, Chantal Tourman

Fabrication, coordination : Yolande Cavallazzi, Marie-Agnès Bray

Couverture (maquette et photogravure) : Marie-Agnès Bray

Crédit photos :

IRD/G. Blanchet (p. 1 couverture) : pirogue de pêche sur pilotis , Tahiti.

IRD/F. Sodter (p. 1 couverture et page de partie 2) : parc à poissons dans la passe de Mataïva.

IRD/P. Laboute (p. 4 couverture et page de partie 1) : Tuamotu, Takapoto.

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD éditions, 1999

ISBN 2-7099-1438-7

Sommaire	5
Avant-propos	7
Gilles BLANCHET	
Présentation (français-anglais)	11
Gilles BLANCHET	

Facteurs de changement et politiques de développement

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française	27
Éric CONTE	
Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement	41
Marie-Claire BATAILLE	
Développement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française	63
Gildas BOREL	
L'homme et la mer à Wallis et Futuna	83
Frédéric ANGLEVIEL	
La petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement	93
Gilbert DAVID	
Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie	119
Isabelle LEBLIC	

Réflexions à partir d'études de cas

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu	145
Espérance CILLAUREN	
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati).	161
Jean-Paul LATOUCHE	
Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook	175
Jean-Michel CHAZINE	
La pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement	185
Gilles BLANCHET	
Bibliographie	203
Résumé	207
Summary	208
Liste des auteurs	209

Dans un ouvrage sur les pêcheurs malais publié en 1946, Raymond FIRTH déplore le peu d'intérêt porté aux activités traditionnelles de pêche. Il s'étonne que dans les îles tropicales les communautés de pêcheurs soient tenues à l'écart des sociétés paysannes, alors que leurs membres sont peut-être d'abord des paysans, comme en témoignent les subtils systèmes d'appropriation et d'utilisation des terrains de pêche.

Dans les années soixante, les politiques officielles consistent surtout à moderniser la pêche pour faire face à la pression démographique et aux besoins de centres urbains en plein développement. Elles essaient de mettre sur pied une pêche industrielle et de faire évoluer une pêche artisanale de type traditionnel qui n'obéit pas aux lois du marché. Au cours des années soixante-dix, l'accès à l'autonomie ou à l'indépendance d'un grand nombre de territoires insulaires coïncide avec une longue période de récession chez leurs anciens tuteurs. L'accent est alors mis sur la valorisation des ressources locales et, devant les difficultés que rencontre l'industrialisation de la pêche, l'intérêt se reporte vers ses formes traditionnelles qui continuent de jouer un rôle important dans la vie insulaire. Elles ont l'avantage de faire appel au travail plus qu'au capital, de ne pas exiger de techniques sophistiquées et d'éviter le recours à des importations coûteuses.

Mais beaucoup d'entre elles ont déjà été érodées par l'évolution des techniques, les transformations du mode de vie (industrialisation, urbanisation et occidentalisation) et la surexploitation des zones où elles avaient l'habitude d'intervenir.

Le regain d'intérêt qui leur est porté permet néanmoins d'en mieux comprendre le rôle et le fonctionnement. Au milieu des années quatre-vingt, des ethnologues comme Kenneth Ruddle et Tomoya Akimichi vont jusqu'à penser que les pratiques traditionnelles des pêcheurs au Japon et dans certaines îles du Pacifique sont susceptibles d'offrir une alternative et de servir de modèle aux pêcheries modernes en matière de préservation et de régulation des ressources.

Pour les exploiter de façon durable et soutenue, il faudrait parvenir à combiner les savoir-faire traditionnels et les technologies modernes. Selon les participants d'un colloque sur ce thème, organisé par l'Unesco à Djakarta, l'idéal serait de fusionner le meilleur des connaissances et techniques modernes et traditionnelles. Dans cette perspective, la réalisation de micro-projets mobilisant les pêcheurs de base fait l'objet d'attentions particulières et des technologies appropriées, associant les techniques traditionnelles et modernes, commencent à se mettre en place. Mais ces initiatives n'ont qu'un impact limité et l'élan qui les anime retombe vite. Avec du recul, on peut aujourd'hui se demander si ce souci de concilier la tradition et la modernité, pour légitime qu'il soit, ne repose pas sur une représentation simplifiée de l'une et de l'autre qui en réduit la portée ?

Les systèmes traditionnels de pêche n'en continuent pas moins de mobiliser l'attention avec, en arrière-plan, l'espoir de les intégrer dans l'économie de marché et de tirer parti des connaissances passées pour rendre plus efficace une gestion de type occidental. Mais le décalage entre les objectifs poursuivis et les résultats obtenus, loin de se résorber, se creuse. Il devient de plus en plus difficile de l'imputer aux dysfonctionnements que pourraient engendrer une méconnaissance des savoir-faire traditionnels ou une introduction inappropriée de la technologie moderne. Ce décalage semble plus profondément dû à un manque de congruence entre les politiques suivies et les systèmes de valeurs sous-jacents, qui se répercute sur les comportements.

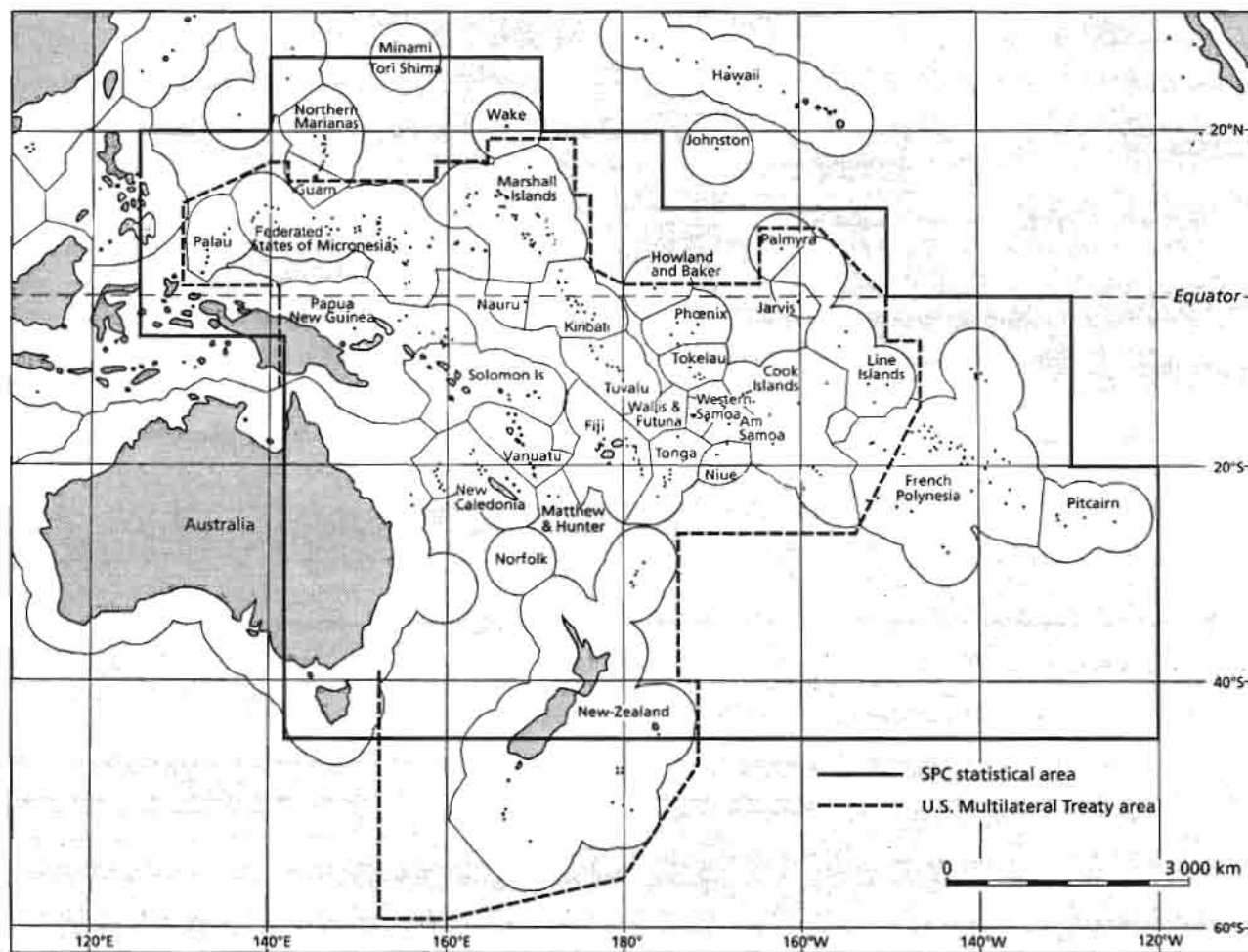
Compte tenu de l'épuisement des ressources le long de côtes surexploitées et du manque d'informations sur celles qui se trouvent au large, les économies insulaires ne devraient pas se lancer à la hâte dans de lourds investissements qui risquent d'obérer leur avenir. Experts et membres de la communauté scientifique formulent régulièrement des recommandations en ce sens. Elles ne sont guère prises en compte par des gouvernements soucieux de tirer parti de leurs ressources présumées et encouragés à le faire par des bailleurs de fonds intéressés. La question se pose avec acuité depuis qu'avec la création de zones économiques exclusives (ZEE), s'étendant à 200 milles des côtes, l'industrialisation de la pêche ou la venue de flottes industrielles étrangères tendent à être présentées comme une panacée. Alors que la plupart des États n'ont pas les moyens de contrôler efficacement leur ZEE et que les droits de pêche perçus sont rarement utilisés dans un sens favorable au développement, la priorité reste donnée à des pêcheries à grande échelle fortement capitalisées. Celles-ci sont supposées fournir des recettes d'exportation, des emplois et jouer un rôle pilote dans le développement national. Mais leur expansion risque de se faire au détriment des petites pêcheries traditionnelles qui continuent de jouer un rôle important en milieu rural et se trouvent menacées par une pêche artisanale qui, couplée à une économie de marché urbaine, emploie des bateaux plus performants, utilise des technologies plus adaptées et se tourne vers de nouvelles zones d'exploitation des ressources sur les pentes récifales ou au large des côtes.

Finalement, le bilan que l'on peut faire du développement de la pêche en Océanie est loin d'être positif et, comme le constate à la fin des années quatre-vingt JOHANNES, il est urgent de se pencher sur les conséquences que cela peut avoir sur les plans économique et social comme sur l'environnement afin d'en réduire les effets fâcheux.

C'est la mission dévolue à des organismes régionaux comme la Commission du Pacifique Sud et l'Agence des pêches du forum des pays du Pacifique Sud. Les politiques nationales continuent, pour leur part, de se référer à un modèle d'économie de marché tourné vers l'exploitation maximale des ressources et la recherche de profits à court terme. Ce modèle d'inspiration libérale repose sur la concurrence et l'ouverture sur l'extérieur et postule que la recherche par chacun de son avantage comparatif s'opère au bénéfice de tous. Mais, dans la mesure où il privilégie le court terme et l'avantage immédiat, il s'exerce au détriment de la ressource, rompt l'équilibre des espèces et obère l'avenir. En témoigne la concurrence exacerbée à laquelle se livrent aujourd'hui un peu partout de grandes flottilles industrielles suréquipées dont la capacité dépasse de loin le montant écologiquement acceptable des prises.

Comme le reconnaissent Jack Brown et Geoffrey Waugh, à l'issue d'une conférence sur la gestion et le développement des pêches dans le Pacifique insulaire, si l'efficacité économique doit être prise en considération, elle est loin d'être le seul facteur à entrer en ligne de compte et un modèle occidental, qui n'accorde qu'une place accessoire aux facteurs culturels et sociaux, n'est pas en phase avec les sociétés insulaires où les valeurs fondamentales sont culturelles et sociales avant d'être économiques. Le serait davantage un cadre alternatif où les modèles d'action et d'aide à la décision seraient déterminés à partir d'une matrice englobant les facteurs culturels et sociaux aussi bien que les facteurs économiques ou biologiques. Un tel cadre pourrait être fourni par une économie solidaire venant se greffer sur l'économie marchande à condition qu'elle s'exerce de façon officielle, et non résiduelle, et s'appuie sur une réglementation appropriée.

Carte de situation :
le Pacifique Sud



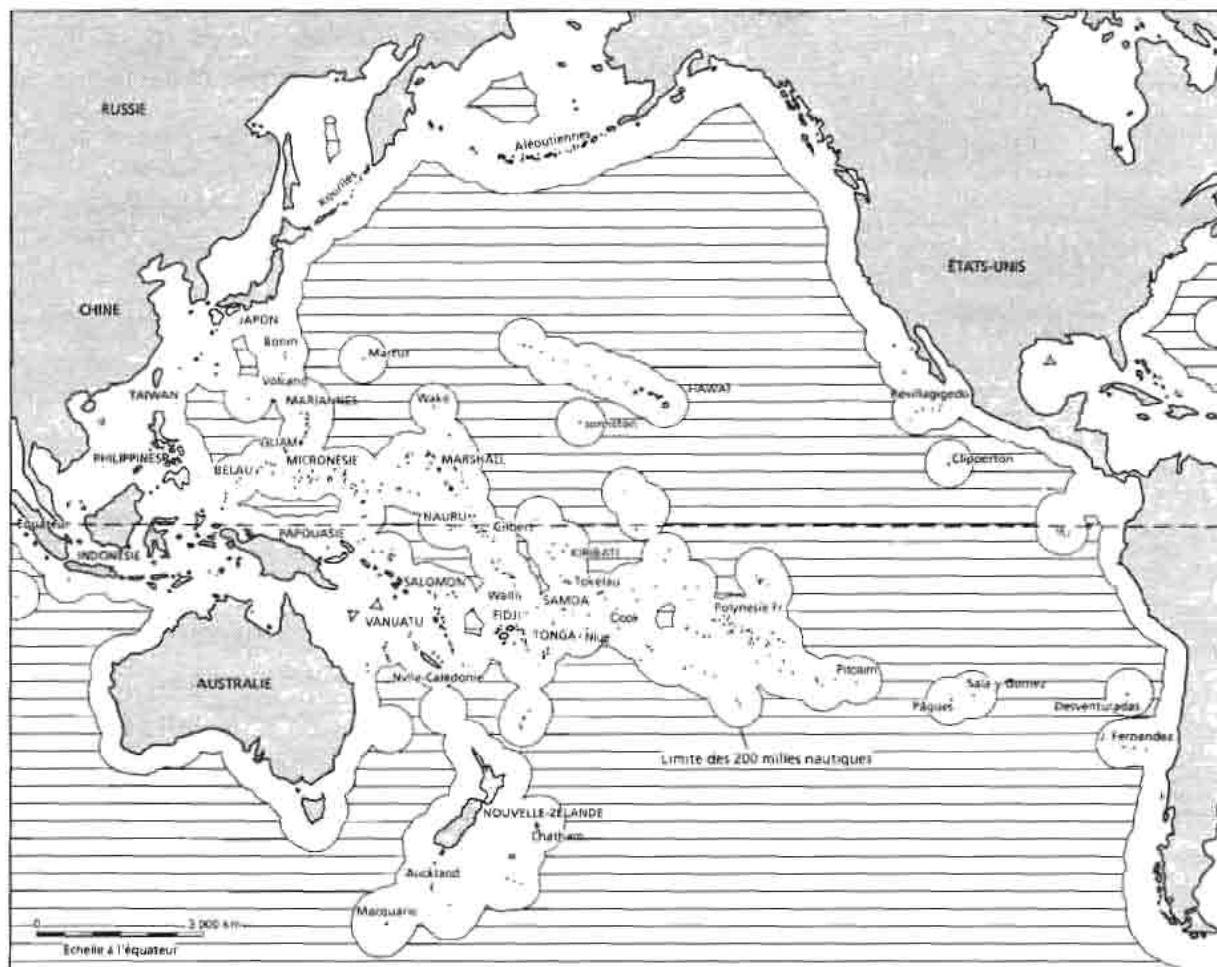
Cet ouvrage se penche sur les aspects humains des petites activités de pêche dans les îles du Pacifique Sud. Il a un caractère collectif et regroupe des auteurs qui se rattachent à des organismes divers — Centre national de la recherche scientifique, Cofrepêche, musée de l'Homme, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de recherche pour le développement (IRD), université française du Pacifique — et à des disciplines distinctes, anthropologie, archéologie, biologie, économie, ethnologie, histoire, géographie, sociologie. Il rassemble des travaux qui s'étagent de la recherche, fondamentale et appliquée, à l'expertise et couvrent une aire du Pacifique allant de la Mélanésie à la Micronésie en passant par la Polynésie. Les États et territoires concernés couvrent le royaume de Tonga, les républiques de Kiribati et de Vanuatu, les territoires des îles Cook et ceux de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis et Futuna.

Le champ est vaste, mais l'attention se focalise dans chaque pays sur un lieu déterminé. La démarche adoptée se caractérise par une forte composante individuelle et un relatif isolement qui s'explique par la dispersion et la faible dimension des espaces étudiés, leur localisation aux antipodes, un contexte scientifique anglo-saxon et une approche qui exige du temps et une bonne connaissance du terrain. Il s'explique aussi par le fait que, de plus en plus, les travaux sur la pêche sont effectués par des scientifiques spécialisés, qui n'ont plus la possibilité de les aborder de façon encyclopédique et dans une perspective humaniste, comme pouvaient encore le faire, il y a une cinquantaine d'années, le biologiste Théodore Monod ou le botaniste Jacques Barrau.

Ce sont des facteurs circonstanciels qui ont amené les rédacteurs de ces textes à se rencontrer et c'est le souci de partager leurs expériences et de développer leurs échanges qui les a conduits à associer leurs efforts. Cet ouvrage leur donne l'occasion de présenter leurs travaux et de les porter à la connaissance de personnes travaillant dans des domaines voisins, avec l'espoir que cela élargira leur horizon, enrichira leur problématique et déclenchera des synergies fécondes.

L'interdisciplinarité en est un trait marquant, mais elle n'a ni un caractère institutionnel imposé à l'avance ni le caractère circonstanciel que peuvent revêtir des colloques et tables rondes organisés sur un thème d'actualité déterminé.

Carte de situation :
les zones économiques exclusives dans le Pacifique.



Source : Hervé Coutau-Bégarie : *Géostratégie du Pacifique* Paris, Economica, 1987, p. 28.

Elle est, au contraire, le fruit d'un lent cheminement et l'aboutissement d'un libre regroupement qui s'est opéré à la faveur d'échanges et de rencontres scientifiques. Elle répond au double souci d'épauler la dimension empirique du travail de terrain par une réflexion théorique approfondie et de compenser la spécialisation croissante du savoir par un effort de généralisation et de synthèse.

Elle résulte aussi du besoin de marquer ce qui caractérise les sciences humaines et les distingue des sciences de la nature, au moment où se développe le dialogue entre leurs représentants et se mettent en place des programmes conjoints.

Au cours des années écoulées, d'étroites relations ont été nouées avec des océanographes, physiciens et biologistes. Mais, en dépit d'une plus grande sensibilité à l'apport des sciences sociales, ceux-ci restent enclins à voir dans l'homme un animal soumis comme les autres aux lois de la nature ; ils tendent à considérer les facteurs humains comme des variables, qu'il est possible de synthétiser dans un modèle mathématique, d'expliquer par des relations de cause à effet et de modifier en agissant sur quelques paramètres.

L'apport des sciences humaines ne peut alors être que marginal et le concours, qui en est attendu, se limite à identifier les résistances sociales au changement. Il est, en grossissant le trait, de venir à bout de l'action perturbatrice de l'homme dans un projet scientifique où progrès et technique sont facilement confondus dans une vision déterministe et une représentation instrumentale des êtres et des choses. Or, ce n'est pas parce qu'il est un objet de connaissance que l'homme doit être considéré comme un objet tout court.

Sans vouloir substituer à la suprématie supposée des sciences exactes celle toute aussi problématique des sciences humaines, il est compréhensible que les représentants de ces disciplines ne puissent se satisfaire d'une vision trop réductrice de leur domaine. Alors que leur spécificité est de mettre l'accent sur l'homme et de le placer au centre de leurs analyses, ils ne peuvent y voir un simple facteur. Ils ne peuvent non plus se résoudre à le voir enfermer dans des comportements modélisables et quantifiables au nom d'un rationalisme utilitaire qui pose comme universel ce qui n'est jamais que l'imaginaire de la modernité occidentale.

Ils sont d'autant moins portés à le faire qu'il devient difficile d'invoquer la neutralité de la science et de la technique lorsqu'on voit les conséquences destructrices qu'elles peuvent avoir sur le milieu naturel et humain. Au lendemain de catastrophes comme Bhopal ou Tchernobyl, il est difficile de se rallier à l'optimisme de Max Weber qui voyait dans l'évolution technique un processus de rationalisation croissante de l'action. Mais la démarche inverse qui tend à tout expliquer par la culture n'est pas davantage crédible, et présente le risque de déboucher sur une philosophie sociale abstraite aux effets tout aussi néfastes.

Mariant des approches quantitatives et qualitatives et combinant l'expérience pratique et la réflexion théorique, les auteurs de cet ouvrage s'efforcent d'aborder la réalité de façon critique et responsable, sans pour autant abdiquer leurs sensibilités personnelles. Tournés vers les questions que pose le

développement de la pêche, ils essaient d'y apporter des éléments de réponse en dialoguant avec les acteurs sociaux et en s'interrogeant sur le sens et la portée que peuvent avoir sur place les politiques mises en œuvre. Leur pratique du terrain et leur immersion dans le contexte étudié les dissuadent de recourir à des dichotomies simplificatrices et leur font rejeter une vision culturaliste éthérée détachée du concret aussi bien que le pragmatisme réducteur d'ingénieurs enfermés dans leur domaine de compétence.

Soucieux d'associer les sciences de l'homme et les sciences de la nature, ils mettent finalement en évidence la part d'indétermination qui est propre à l'homme et témoigne de sa relative liberté, même lorsqu'il ne l'utilise pas à son avantage.

Spécialiste des îles Tonga, Marie-Claire Bataille se livre à une analyse rétrospective de la pêche qu'elle restitue dans son contexte géographique, historique et socio-économique. Elle rappelle qu'autrefois la gestion de l'espace maritime et terrestre reflétait une organisation sociale assise sur un mythe fondateur marin. Les pêcheurs y jouaient un rôle essentiel et servaient de médiateurs entre les hommes et les instances surnaturelles avec lesquelles ils entretenaient des relations symboliques et magiques. L'un des buts recherchés était de maintenir un climat d'harmonie et un contexte d'échange à base de prestations et d'obligations réciproques.

Le statut particulier de l'archipel tongien, une monarchie héréditaire qui a dû rapidement faire allégeance à la Couronne britannique, lui a permis d'éviter la colonisation et d'être un des premiers États du Pacifique Sud à accéder à l'indépendance. Sous l'action des missionnaires, s'est néanmoins développée une mise en valeur du sol de type colonial et le statut privilégié de la pêche s'est progressivement effacé au profit de l'agriculture. L'exploitation des ressources halieutiques n'en conserve pas moins un rôle important et, depuis des années, le gouvernement s'efforce de promouvoir l'artisanat aussi bien que l'industrie de la pêche. Cette évolution se couple avec un élargissement de son domaine d'intervention et une nouvelle relation à l'espace qui ne s'opère pas sans résistances. Aujourd'hui encore, les pêcheurs attachent trop de prix au mode de vie villageois et aux relations qui l'accompagnent pour se satisfaire de n'être que des « mangeurs de milles ».

C'est cette extension de l'espace halieutique qu'aborde Gildas Borel en Polynésie française. Considérant les embarcations comme un bon indicateur de l'évolution de la pêche, il les choisit comme fil directeur de son étude et analyse de façon conjointe leur évolution et celle de leurs activités. Cela lui permet de constater que l'extension des zones de pêche a été facilitée par les progrès techniques réalisés en matière d'équipement et de construction navale et qu'elle s'est opérée sous la pression des besoins et d'une commercialisation accrue des produits capturés. Elle semble encore plus découler de la volonté des pouvoirs publics de développer l'activité et de la faire passer du stade artisanal au stade industriel. Mais, en dépit d'une réglementation internationale qui porte les eaux territoriales à 200 milles des côtes, les déboires et difficultés n'ont pas manqué. De façon paradoxale, c'est une petite pêche côtière, longtemps négligée et un peu vite condamnée qui se révèle la plus

dynamique et, au fur et à mesure de sa modernisation, s'oriente elle-même vers le large.

Éric Conte a passé de longues années dans les archipels éloignés de Polynésie française où il s'est efforcé de cerner la place qu'a pu y avoir autrefois la pêche. Il se livre à une reconstitution minutieuse des techniques et engins employés (pêche au caillou, pièges fixes en corail, leurres en nacre...) à partir de vestiges et de traces, à partir aussi d'écrits et de relations. Cela lui permet de retracer l'évolution qui s'est produite et de la replacer dans son contexte culturel et social et par là même d'en mieux saisir la portée et les implications présentes.

À Wallis et Futuna, Frédéric Angleviel fait remarquer que la pêche traditionnelle est de plus en plus remplacée par une pêche artisanale, qui recourt à des moyens techniques modernes et bénéficie d'un soutien officiel. Il s'attarde moins sur ces moyens et sur les rapports réciproques que peuvent entretenir ces deux types d'activité que sur la surexploitation grandissante des ressources qui en résulte. En définitive, c'est le rapport de l'homme et de la mer qui se transforme et la fragilité du milieu naturel qui se révèle au grand jour. Face à cette évolution, il serait nécessaire de mieux contrôler l'exploitation des eaux côtières et d'encourager la mise en valeur des eaux qui se trouvent au large, dans le périmètre de la zone économique exclusive.

On passe de Polynésie en Mélanésie avec Gilbert David qui a collaboré plusieurs années avec le service des Pêches de Vanuatu. Cela l'a conduit à participer à un recensement général des petites activités de pêche dans les villages. Il en fait ici le bilan. Il se fonde sur une approche instantanée et quantifiée des petites activités de pêche de type traditionnel. Cela lui permet de montrer que, méconnues, elles n'en sont pas moins importantes en matière de production, de consommation et d'emploi. Il souligne également leur rôle en matière de sécurité alimentaire et leur dynamisme face à la pêche artisanale de caractère moderne qu'essaie de mettre en place le gouvernement avec l'aide de la Communauté européenne. Il en conclut que les autorités compétentes devraient davantage en tenir compte dans la définition et la mise en œuvre de la politique de développement des pêches qu'ils s'efforcent de mettre en place.

C'est également sur les rapports entre la pêche coutumière et les politiques de développement que s'interroge Isabelle Leblic en Nouvelle-Calédonie. Elle commence par se pencher sur les clans-pêcheurs et l'organisation traditionnelle de la pêche en milieu kanak, afin de mieux comprendre les aléas de programmes de développement qui mettent l'accent sur les aspects techniques des problèmes et sont relativement indifférents au contexte culturel et social dans lequel ils doivent s'appliquer. Elle se tourne ensuite vers les structures officielles qui s'efforcent d'intégrer ces activités dans l'économie de marché : fonds d'aide au développement, sociétés de caution mutuelle..., et constate qu'elles sont loin d'obtenir les résultats escomptés. Leur caractère volontariste et le fait qu'elles ne tiennent pas compte de la réalité profonde de la société kanak sont à la source de malentendus et produisent des effets négatifs qui font douter de la pertinence des politiques qui les sous-tendent. La logique et

la rationalité qui les animent restent éloignées de celles que partagent les populations auxquelles elles s'adressent. Il est pourtant indispensable d'associer plus étroitement les Kanak aux changements qui leur sont proposés, si on veut entraîner leur adhésion et les faire participer activement aux mesures adoptées.

Des interrogations du même ordre sur l'efficacité des politiques de développement, le sens et la signification des changements se retrouvent dans les études ponctuelles consacrées à une forme particulière de pêche ou à la place qu'elle occupe en un lieu déterminé.

C'est une technique résolument moderne, même si elle se base sur des expériences anciennes, qu'aborde Espérance Cillauren, l'implantation à proximité des côtes de l'île qui abrite Port-Vila, la capitale de Vanuatu, de radeaux flottants qui ont la propriété d'attirer et de retenir les poissons passant à proximité. Qualifiés de dispositifs de concentration de poissons (DCP), ces radeaux sont installés suffisamment près des côtes pour que les bateaux de pêche des riverains puissent s'y rendre aisément. Une observation attentive conduite pendant plusieurs années permet de constater qu'ils entraînent une modification des comportements des pêcheurs. Au lieu d'aller comme avant chercher les thonidés au large, ceux-ci se dirigent directement vers les radeaux et dessinent autour d'eux un nouvel espace de pêche. Mais, après une période d'engouement, les dispositifs font l'objet d'un mouvement de désaffection, ce qui oblige à tenir compte d'autres facteurs que la disponibilité de la ressource. C'est ainsi que, tour à tour, sont pris en considération la politique des prix, les facilités de commercialisation et aussi les motivations de pêcheurs encore immergés dans une économie de subsistance et pour qui la pêche n'est qu'une activité parmi d'autres venant se coupler avec la récolte et la préparation du coprah.

Jean-Paul Latouche, qui s'est spécialisé dans l'histoire de la république de Kiribati (anciennement îles Gilbert) en Micronésie, se penche sur l'aquaculture du chanos-chanos qui était autrefois pratiquée sur l'île de Nikunau dans la zone des lacs de Riiki et qui est aujourd'hui tombée en désuétude. Il s'interroge sur les raisons qui ont pu provoquer son abandon à la fin des années cinquante, un abandon que rien ne justifie sur le plan économique et qui, selon les témoignages recueillis, serait dû à des dissensions entre insulaires. Une analyse approfondie lui permet d'établir que cette activité piscicole avait un important fondement rituel, lui-même basé sur une cosmogonie complexe. Une des fonctions des mythes étant de légitimer le statut et le pouvoir des groupes sociaux en place, l'articulation avec la réalité s'opérait à travers des lignages et des lieux déterminés, selon une géographie faite d'itinéraires ancestraux et de réseaux inscrits dans l'espace. L'empoissonnement en alevins et le déroulement de la pêche étaient censés reproduire le mythe d'origine et donnaient lieu à un cérémonial compliqué fait de trajectoires, de préséances et d'échanges préliminaires. Ils étaient une source permanente de conflits et de tensions, qui se sont probablement aggravés avec l'évolution du mode de vie et l'apparition de nouvelles contraintes sociales. Quoiqu'il en soit, l'interruption d'une activité florissante et parfaitement maîtrisée sur le plan tech-

nique souligne l'importance des facteurs culturels et leur retentissement sur les autres aspects de la vie insulaire.

Pêcheurs ou agriculteurs, c'est la question à laquelle s'est trouvé confronté Jean-Michel Chazine à Mitiaro, une île de l'archipel des îles Cook qui présente à la fois les caractéristiques d'un atoll et d'une île basse. Dans cet endroit isolé, avec lequel vient d'être établie une liaison aérienne, la population vit encore en relative autarcie et partage son temps entre la pêche et l'agriculture. Les structures familiales et sociales et les contraintes imposées par l'exiguïté de l'espace exigent le maintien d'une entente sociale, qui risque d'être rompue par la prépondérance d'une activité sur l'autre. L'exploitation du sol et celle des ressources halieutiques se trouvent donc également valorisées. Elles sont toutes deux source de prestige et jouent un grand rôle dans l'organisation sociale et la hiérarchie des lignages. La pirogue apparaît comme une sorte de projection terrestre en mer et comme un marqueur d'appartenance sociale. La façon dont elle est construite est aussi importante que les résultats qu'elle permet d'obtenir. L'accès à certains champs de pêche (trous à thon) est lui-même lié à la structure sociale et à la répartition des droits fonciers.

Pour sa part, Gilles Blanchet essaie de réactualiser une étude consacrée vingt ans plus tôt à la pêche saisonnière au grand filet à Tahiti. Cette activité de caractère collectif, qui mobilise un équipement important, était autrefois liée à un mode de vie communautaire pratiqué à l'échelle villageoise. Elle s'est adaptée et modernisée au fur et à mesure que Tahiti s'urbanisait et se développait. Mais elle n'a pas réussi, comme on pouvait l'imaginer au début des années soixante, à passer du stade artisanal au stade industriel. Et, c'est une nouvelle pratique de la pêche, individuelle et fonctionnelle, liée à l'évolution des techniques et des mentalités qui s'est développée et risque aujourd'hui d'entraîner sa disparition. L'adaptation et le syncrétisme dont continuent de faire preuve les pêcheurs au grand filet, loin de jouer en leur faveur, apparaissent, au contraire, en reprenant la formulation de Marshall Sahlins, comme un compromis de plus en plus précaire et un malentendu de moins en moins productif.

Ce sont toutes ces questions et les éléments de réponse qui leur sont ici apportés qu'il serait souhaitable de développer et préciser par une poursuite des travaux en cours, une intensification des échanges scientifiques sur les sujets abordés et un accroissement des points de comparaison. Dans ce but, la version française de cet ouvrage doit être suivie d'une version anglaise qui permettra de renforcer le dialogue amorcé avec des chercheurs de culture anglo-saxonne (cf. avant-propos) travaillant en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Hawaï, aux États-Unis ou en Asie.

This book of readings turns its attention to South Pacific inshore fisheries, as they have been studied by French social scientists who, through their fieldwork, have a long association with island territories and countries in the region.

The papers are centered on human aspects of fisheries and provide the insights of writers belonging to different institutions like the Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Cofrepêche, a subsidiary of the Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), the Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), the Institut de recherche pour le développement (IRD) formerly Orstom and the université française du Pacifique (UFP).

They deal with small-scale fisheries dispatched in a large area extending from Melanesia to Polynesia and Micronesia and localized in the kingdom of Tonga, the republics of Kiribati and Vanuatu, and the territories of Cook, New Caledonia, French Polynesia and Wallis and Futuna.

The authors who have get used to work in relative isolation on topics of minor relevance for the French scientific community have joined their efforts to better understand the problems they were faced with. They are equally anxious to share information and experience with English-speaking scientists familiar with the Pacific basin and South Pacific islands.

The interdisciplinarity displayed in this survey is not institutionally predetermined, as it is often the case with symposia and congresses organized on topical themes. Far from it, it has been a long way before a grouping of individual initiatives could emerge from informal exchanges and occasional meetings. It eventually comes out with a twofold concern for backing empirical fieldwork on theoretical grounds and for making up an ever-growing specialization with a generalizing effort.

The book also emphasizes the specificity of human sciences versus natural sciences, notwithstanding their growing dialogue and joint action in the exploitation and management of marine resources. Along the past decades indeed, tighter relations have been woven between representatives of social sciences and biologists or physician oceanographers. Marine scientists, even if much more sensitive to the possible contribution of social sciences, are nevertheless still prone to consider man as an animal submitted to natural law as

other animal are. They tend to see human factors as variables which can be synthesized by mathematical models, explained by causal relations and modified by acting upon a few parameters.

From this point of view, any contribution of human sciences could only be marginal. As a matter of fact, it is generally called upon for identifying social resistances to change and for eliminating disruptive influence of man in scientific projects where progress and technique are put together according to an instrumental representation of living beings and inanimate things. But if man can be matter of knowledge, he cannot be reduced to an object. Without substituting a questionable domination of social sciences for the supposed supremacy of natural sciences, it is easy to understand that representatives of social sciences be not satisfied with a limited vision of their field. They hardly consider man as a simple factor and rather pinpoint his role and put him at the center of analysis. They are also reluctant to trap him into quantified model-built behaviors in the name of a Western rationalism presumed to be universal. They are all the less incited to do so that it is to-day more and more difficult to put forward the neutrality of science and technique and to escape the damaging consequences they can have on natural environment. The optimism inherited from Max Weber, who used to see technical change as a process towards a more and more rationalized action, looks updated face to disasters like Chernobyl or Bhopal. It does not legitimate however the opposite view which tends to explain everything by culture, at the risk of opening onto abstract and speculative social philosophy, with equally disastrous consequences

By mixing qualitative and quantitative information as well as by combining practical experience and theoretical thinking, the authors express their personal points of view and, even if not development-oriented, they try to find solutions to pending problems. An overall concern for better understanding village realities leads them to dialogue with local people and to ponder over the meaning that is given at the grassroots to development policies which are under way. Their proximity with islanders prevents them from oversimplifying local realities and leads them to reject cultural explanations which do not bother about facts as well as operational pragmatism which too much rely on specialized knowledge.

By combining natural and social science, they bring to the fore the state of uncertainty which is peculiar to man and attests his autonomy even if used to his detriment.

Marie-Claire Bataille devotes her study to a retrospective analysis of fishing in Tonga islands. She replaces the activity in its geographical, historical, cultural and socio-economic context and reminds us that the management of land and sea resources was in the past tributary of a social organization based on a sea-related founding myth. Then, fishermen played a central role and were looked as mediators between men and supernatural authorities with which they were in touch through symbolic and magic practices. They were as well in charge of upkeeping harmonious social relations through exchanges based on reciprocal benefits and duties.

The specific status of Tonga, an hereditary monarchy which rapidly made allegiance to British crown, allowed it to escape European colonization and to become the first country in the South Pacific to reach independence. Under missionary influence however, a colonial style land exploitation developed and the privileged status attached to fishing faded in favor of agriculture. Nevertheless, management of marine resources was not neglected and it is now a long time since the Tonga government has started to promote small-scale as well as industrial fishing. This policy combined with the extension of territorial waters has eventually opened onto a new relationship to space. It did not take place easily and still now fishermen are too attached to the village way of life to be pleased to stay at sea and just become 'miles eaters'.

A similar evolution, coupled with a progressive extension of fishing grounds, is studied in French Polynesia by Gildas Borel. He considers fishing boats as a good marker of the trend and undertakes a joint analysis of their evolution and activity. This approach allows him to state that the extension of fishing grounds, even if facilitated by technical progress in equipment and boat-building as well as by the legal extension of territorial waters, was first done under the pressure of needs and of an increasing marketing of catches. It was also officially supported by a policy aimed at developing fishing which steadily encouraged its transition from an artisan stage to an industrial one. But, notwithstanding the international law on the sea setting territorial waters to 200 miles off the coastline at the beginning of the eighties, setbacks and difficulties have been numerous. Paradoxically, it is a long time discredited and neglected inshore small-scale activity which has proved to be the most dynamic and which is now moving to distant fishing grounds.

Éric Conte also turns his attention to French Polynesia but is mainly concerned with the past evolution of fishing. He tries to determine how important it was in bygone days and manages to piece together outdated techniques and fishing gear (coral traps, mother-of-pearl lures...). He reconstitutes them from vestiges and traces as from written and oral accounts and replaces their evolution in its appropriate cultural and social context. He also tries to appreciate their present impact and significance.

Considering Wallis and Futuna, Frédéric Angleviel notes that traditional fishing is giving way to a modern and officially supported small-scale activity. He lingers less on their reciprocal relationship than on the growing overexploitation of resources that results from this trend. At the same time, he notes that the relationship between man and sea is fading, threatening an already fragile environment. To counterbalance this evolution, it would be necessary to better control the exploitation of inshore fisheries and to encourage fishing in the open sea within the new economic exclusive zone area.

Gilbert David has for several years worked with the fisheries department of Vanuatu. This collaboration has led him to participate in a general census of small-scale fishing activities at the village level, a task from which he draws some conclusions here. His analysis relies on instant and quantified information relative to traditional small-scale fisheries. He pinpoints that this grass roots activity has not been enough taken into consideration up to now, de-

spite its importance regarding production, consumption and employment. He stresses the key role it still plays in upholding a satisfying food security level and notes its dynamism in comparison with the modern small-scale fishing that the government tries to implement with European Community's aid. He concludes that it would be necessary in the future to take this reality more into account.

Isabelle Leblic ponders over the relationship existing between traditional fishing and fishing development policies in New Caledonia. First, she studies fishing clans and the traditional organization of fishing among Kanak people, so as to understand the hazards of development policies which are generally implemented without taking enough care of the social context. Then, she turns to official institutions in charge of integrating traditional activities into a modern market economy (through special development funds, joint venture companies...) and remarks that they are far from getting good results. Their compulsory aspect and the fact they do not take into account the specificity of Kanak society give way to misunderstandings and distortions which put into question their relevance. Too often, these policies attest a logic and a rationality foreign to the people they address. In the future, it would be necessary to better associate Kanak to programmed changes in order to get their support and to make change possible.

It is another technique, most modern even if originating in bygone practices, that Espérance Cillauren studies in Vanuatu, on the coastline of Efate, the main island where is located the capital Port-Vila. It consists in installing fishing aggregative devices, a sort of fishing rafts able to attract and regroup fish. Officially called Fishing Aggregative Devices (FADs) or dispositifs de concentration de poissons (DCP) in French, these rafts are set along the coastline, close enough to allow local fishermen to visit them daily with their boats. A several years' careful observation shows that such an innovation brings about changes in fishermen behavior. Instead of going to the open sea to catch tuna fish, they directly go to the rafts and delimit new fishing grounds around them. After a brief craze, however, FADs have become less visited and in order to explain this evolution local authorities have been led to go beyond the classic question of resource availability. So, they have started to take into consideration factors like price fixing, marketing and even the motives of fishermen who, embedded into a subsistence economy, still consider fishing as an occupation going hand in hand with copra cultivation.

It is not a very different context that Jean-Paul Latouche has met in Micronesia in the republic of Kiribati (ex-Gilbert islands). Some years ago as he was staying in Nikunau island, his attention was drawn by a traditional milkfish aquafarming put into practice along Riiki lakes and fallen into abeyance in the fifties. He ponders over the reasons which have led to this situation apparently not justified on economic grounds but which, according to oral accounts, could be due to social disputes. A thorough analysis leads him to conclude that fish breeding was supported by an important ritual based on a complex cosmogony. One of the functions of myths being to legitimate the status and power of social ruling groups, their articulation with reality was operated through lineages and places, along a geography of ancestral routes and spa-

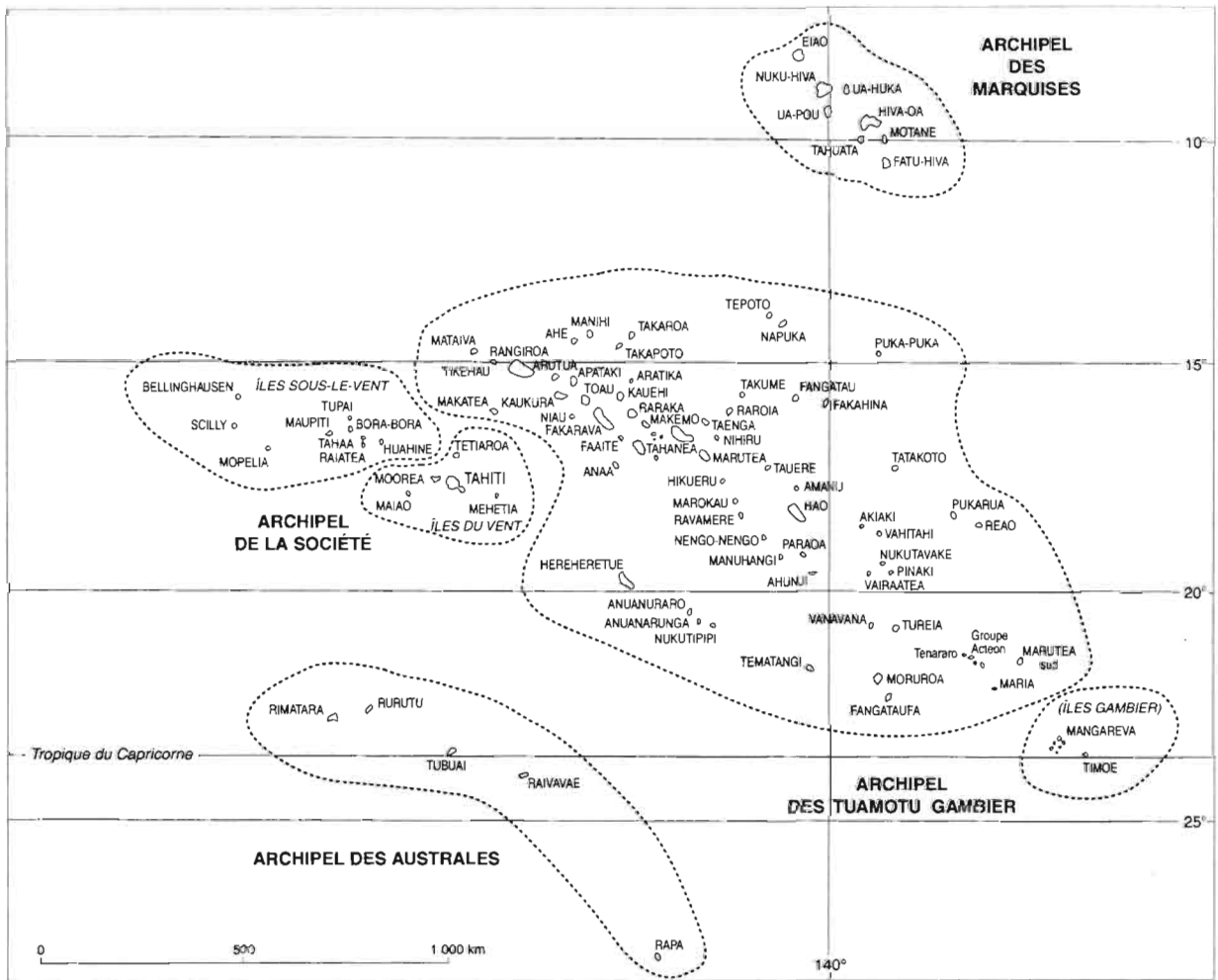
tial networks. Stocking with young fish as well as fishing were considered as reviving the myth of origin and gave place to a complicated ceremonial made of trajectories, precedences and preliminary exchanges. As such, they were a constant source of conflicts and these tensions have probably aggravated with changes in social life and new social constraints. However that may be, the cessation of a successful and well-controlled activity underlines the importance of cultural factors and their repercussions on other aspects of life.

Were they fishermen or farmers ? That was the question raised by Jean-Michel Chazine when, fifteen years ago, he visited the small island of Mitiaro in Cook archipelago. Holding the characteristics of an atoll and of a low island, Mitiaro was still an isolated place. People there lived in relative autarky and divided their time between fishing and gardening. Kinship and space constraints required to preserve a social harmony which could easily be disrupted by the supremacy of an activity over the others. So, the value attached to land cultivation and to marine resources exploitation was equally enhanced. The two activities were source of prestige and played a key role in the prevailing social organization as in lineage hierarchy. In the same way, canoes looked like a land continuation on sea and an important social marker. The way they were built was as important as the fish they allowed to catch. Similarly, the access to specified fishing grounds (tuna holes) was dependent on social structure and land rights allocation.

Gilles Blanchet who brings up to date a study on a well-known fishing activity in Tahiti, the seasonal catch of jacks with large seines, wonders what could be the future of these traditional ways of fishing. This collective fishing which needs a relatively important equipment and gear was indissociable from the village community of life in the past. It has succeeded to adapt and to modernize as Tahiti was growing and urbanizing. But it did not manage, as it could be thought at the beginning of the sixties, to evolve from an artisan stage to an 'industrial' one. And it is an individualistic way of fishing, more functional and in phase with the present situation, that is to-day competing with the traditional and collective way of fishing and eventually could open onto its dying out. As for now, and referring to Marshall Sahlins' words, the adjustment and syncretism that fishermen with large seines still display could be viewed as a more and more shaky compromise and a less and less working misunderstanding.

Facteurs de changement et politiques de développement





Carte de situation : la Polynésie française.

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française

Éric CONTE

Les cinq archipels qui composent l'actuelle Polynésie française comptent 120 îles dont des îles hautes volcaniques et des atolls, essentiellement aux Tuamotu. Comme pour la plupart des îles du Pacifique, les recherches archéologiques dans cette région en sont encore à leurs balbutiements — les premières fouilles ne datent que des années cinquante — et les connaissances sur la préhistoire sont très fragmentaires, le plus souvent conjecturales. On pense que les archipels centraux de la Polynésie orientale — au nombre desquels se trouvent ceux de Polynésie française — ont été colonisés juste avant notre ère, encore que les dates aussi anciennes soient rares, discutées, et ne se rencontrent qu'aux Cook du Nord et aux Marquises. Ce peuplement s'effectua depuis la Polynésie occidentale (Tonga et/ou Samoa) où des groupes porteurs de la fameuse poterie *lapita* s'étaient installés plusieurs siècles auparavant au terme d'une rapide expansion depuis l'Asie du Sud-Est et la Mélanésie occidentale et avaient évolué culturellement jusqu'à constituer vers 500 BC « la société polynésienne ancestrale » (GREEN, 1979 ; KIRCH, 1984 ; CONTE, 1992).

Les premiers occupants de la Polynésie française, issus de ces populations qui colonisèrent les îles du Pacifique, avaient donc une fréquentation millénaire de la mer et de l'exploitation de ses ressources. La mer, pourvoyeuse de nourriture bien sûr, mais aussi espace d'aventures imprégnant l'imaginaire, les croyances, les formes d'expressions esthétiques...

Les quelques sites de Polynésie orientale supposés relever de cette période de colonisation initiale montrent que les hommes, qui apportaient avec eux plantes (*taro*, igname, arbre à pain, bananier...) et animaux (chien, cochon, rat, poulet), durent, en attente d'une horticulture et d'un élevage viables, exploiter en priorité les ressources naturelles. Parmi elles, celles de la mer tenaient une place essentielle puisqu'en raison de leur isolement ces îles n'offraient à l'état naturel qu'une flore et une faune terrestres bien pauvres, tandis que les ressources des milieux récifaux et des lagons étaient variées et abondantes. La diversité du matériel de pêche découvert dans les sites anciens a été interprétée (KIRCH, 1984) comme reflétant autant l'intensité de l'activité vitale qu'était alors la pêche que les efforts d'exploration des ressources du milieu marin.

Puis ces sociétés, poussées par leur croissance démographique, peuplèrent plus densément les îles. De ce fait, certains groupes résidant dans l'intérieur des îles hautes ne se livrèrent plus à la pêche que par intermittence. On connaît encore très mal la période intermédiaire entre celle des quelques sites anciens et celle où les diverses sociétés polynésiennes entrèrent en contact avec les Européens au xvii^e et surtout au xviii^e siècle. Les récits des premiers navigateurs et missionnaires, la riche iconographie illustrant ces écrits, les objets recueillis et à présent conservés dans les musées et les collections privées, nous donnent alors de la pêche — comme des autres activités sociales — une image qui, quoique imparfaite, n'en est pas moins vivante et fort précieuse.

Parce que la pêche était sans doute l'activité technique la plus développée par les anciens Polynésiens, la plus solidement structurée, la mieux adaptée aux contraintes et aux possibilités de son milieu d'action, elle résista bien, du moins sous ses aspects techniques, au processus d'acculturation généralisé consécutif à l'arrivée des Européens. Ce processus était plus lent et plus atténué à mesure que l'on s'éloignait de Tahiti où les contacts avec les Européens étaient les plus intenses. Néanmoins, on peut, en de rares lieux isolés, observer des techniques qui constituent des survivances de pêches pré-européennes, même si dans le matériel employé des éléments de métal sont venus remplacer ici et là la nacre ou l'os. Il a même été possible dans les îles de Napuka et Tepoto, deux atolls reculés de l'archipel des Tuamotu, d'étudier une centaine de ces techniques : certaines encore pratiquées de nos jours, d'autres depuis peu abandonnées, mais encore connues et qui purent être réalisées pour les besoins de l'enquête (CONTE, 1988). En outre, les connaissances des pêcheurs à propos des proies et les conditions de pêche ont fait l'objet d'une information détaillée. Tout comme les croyances, les interdits et les rituels sous-tendant l'activité de pêche, dont la plupart ont disparu depuis peu ou sont encore respectés par cette population officiellement convertie au catholicisme depuis un siècle. Ces données permettent certes de reconstituer la pêche aux Tuamotu aux périodes pré-européennes ; mais elles complètent aussi, dans une certaine mesure, nos connaissances sur la pêche dans les autres archipels et aident, par une démarche ethno-archéologique, à interpréter les vestiges ichtyologiques et le matériel de pêche découverts dans les sites les plus anciens.

Ces diverses sources seront ici mises à contribution pour brosser à grands traits un tableau de la pêche pré-européenne dont certains éléments perdurent dans quelques îles jusqu'à nos jours. L'ampleur, la complexité et la diversité des activités de pêche nous obligent à nous limiter à des considérations générales illustrées d'exemples choisis dans les différents archipels.

La pêche dans les sociétés polynésiennes pré-européennes

La pêche fournissait aux Polynésiens l'essentiel de leur alimentation carnée, les cochons, chiens, poulets n'étant consommés qu'à l'occasion et les oiseaux marins ou terrestres ne fournissant, sauf cas isolé comme celui de la vallée de Ha'a Kuti à Ua Pou aux Marquises (HANDY, 1923 : 180-181), qu'une nourriture d'appoint.

Toutefois, les habitants des atolls devaient être davantage dépendants des produits de la mer que ceux des îles hautes qui bénéficiaient de ressources terrestres plus abondantes. On évoque aussi les occupants des fonds de vallées ne disposant pas toujours d'un accès à la mer et de ce fait, guère versés dans la pêche. Ils devaient toutefois s'approvisionner en denrées marines par des échanges avec les populations côtières.

Quant à la possession des territoires de pêche, aux conditions de leur exploitation et au statut des pêcheurs, la situation devait être quelque peu différente entre les îles de la Société qui connaissaient avec celles de Hawaï une hiérarchie sociale complexe et rigide, et les autres archipels où cette stratification était moins marquée. Rappelons qu'aux îles de la Société, trois principales catégories sociales se distinguaient : les familles de chefs (*arii*), les propriétaires terriens (*raatira*) issus des branches cadettes de l'aristocratie et le peuple des dépendants (*manahune*) n'ayant que l'usufruit de la terre qui leur était concédée par les *arii* et les *raatira*. La propriété des lieux de pêche appartenait aux détenteurs des droits sur les terres côtières adjacentes, c'est-à-dire aux *arii* et aux *raatira*. Les individus de la catégorie inférieure (*manahune*) étaient autorisés à y pêcher en échange d'une part prélevée sur leurs prises. Une telle pratique a survécu jusqu'à une période fort récente puisque HANDY (1932 : 75) signale que dans les années trente, à Papara (Tahiti), les pêcheurs qui se rendaient sur « le trou à thons » jadis propriété du chef du secteur donnaient encore au retour de pêche une part de leurs captures aux descendants de sa famille. D'ailleurs, les chefs avaient coutume d'installer leurs résidences en face des zones de pêche favorables afin de subvenir à leur approvisionnement régulier et de disposer d'un moyen supplémentaire de signifier leur pouvoir sur les hommes par l'octroi d'une autorisation. Car en Polynésie, la redevance vaut peut-être moins par sa valeur économique que par la relation d'allégeance qu'elle exprime.

On sait qu'en toutes choses le chef devait pouvoir en remonter à ses sujets ; sa compétence était de mise même pour les techniques dont il dédaignait la

pratique. Pourtant, les pêches quotidiennes, investies de peu de prestige devaient être d'ordinaire le fait des couches inférieures de la société (*manahune*) tandis que certaines techniques, à la fois divertissantes et prestigieuses, pouvaient être pratiquées même par les chefs. Ainsi le missionnaire ELLIS (1972 : 106) a-t-il comparé — remarque quelque peu teintée d'ethnocentrisme — un chef menant un groupe de jeunes gens pêcher au harpon à un gentilhomme européen chassant avec sa suite...

Les atolls des Tuamotu présentaient une organisation sociale moins complexe, une moindre distance entre chefs et gens du commun. La pêche, on l'a dit, y était l'activité de subsistance majeure et l'habileté dans sa pratique, l'un des principaux critères par lesquels se jugeait la qualité des hommes. De fait, les chefs participaient activement aux pêches quotidiennes, plus que leurs homologues des îles de la Société. Mais, du moins tant que leurs forces les y autorisaient, ils se consacraient surtout aux activités valorisantes (capture des tortues, des bonites, etc.) au cours desquelles les hommes rivalisaient entre eux, faisant montre à la fois de leurs aptitudes physiques et de l'étendue de leurs savoirs techniques.

D'un point de vue général, deux remarques sont à formuler. D'une part, les pêcheurs à mesure qu'ils avançaient en âge délaissaient peu à peu la pratique effective de la pêche, du moins sous ses aspects les plus éprouvants, pour accroître leur intervention d'ordre rituel, devenant les intercesseurs entre les hommes et les puissances surnaturelles (divinités principales, ancêtres déifiés). En second lieu, signalons les nombreux interdits frappant les femmes, non seulement dans la consommation de certaines proies marines (les tortues, par exemple), mais aussi dans l'accomplissement de diverses techniques (pêches au large en pirogue, emploi du harpon...). Cette division sexuelle dans les pêches, mais aussi dans le traitement des proies à terre et dans leur consommation, était la traduction en ce domaine du statut ambigu des femmes en Polynésie orientale, source, notamment à travers leur sang menstruel, de pouvoirs menaçants pour les hommes, pour l'ordre social et cosmique que les interdits tentaient de contenir et de neutraliser.

Une connaissance ancestrale du milieu marin

Au fil des générations, cette fréquentation de la mer fit des Polynésiens d'incomparables pêcheurs, connaissant parfaitement leurs proies (rythmes de vie, habitudes alimentaires, périodes de reproduction, etc.) et l'influence des facteurs naturels (saisons, phases lunaires, marées...) sur leurs comportements. Un exemple : on possède, sous forme écrite, divers calendriers de pêche jadis transmis oralement qui, en fonction des phases de la lune, établissent la période d'abondance de telle ou telle espèce, le moment de son frai et suggèrent la technique appropriée à sa capture. L'exactitude des informations fournies a même pu être vérifiée par une récente étude de biologie marine (GALZIN, 1985).

À cette profonde connaissance du milieu marin et de ses ressources, répond un ensemble très diversifié de techniques pour la capture des proies dans les multiples situations où elles se rencontrent, tirant au mieux parti des possibilités offertes par la configuration des lieux, les caractéristiques morphologiques et les réactions des poissons. Une technique quelque peu anecdotique illustrera cela. Dans le lagon de Fakarava (archipel des Tuamotu), au lieu-dit Hirifa, se trouve une zone peu profonde, sableuse, sans aucun pinacle corallien ; des chinchards (*Selar crumenophthalmus*) y circulent en bancs. Les gens de l'endroit s'approchent des poissons en pirogue et immergent un grand panier contenant des feuilles de cocotier et une pierre de lest. Le panier, maintenu par un fil, est déposé sur le sable à deux ou trois mètres de profondeur. Puis, à l'aide d'une pagaie ou d'un bâton, on frappe sur la pirogue, causant un bruit qui affole les *ature*. D'ordinaire, lorsqu'ils sont effrayés, ceux-ci ont coutume de se réfugier dans des anfractuosités de pâtés coralliens ; n'ayant pas la possibilité de le faire ici, ils vont se cacher entre les palmes de cocotier dans le panier qu'il suffit alors de remonter pour les capturer.

Croyances et rituels

Toutefois, pour les anciens Polynésiens, l'abondance des ressources, les conditions naturelles propices, la chance du pêcheur, tous ces facteurs qui déterminent une saison faste et la réussite, dépendaient en dernier ressort d'influences surnaturelles, de Ruahatu, Tuaraatai, Tahauru, principales divinités de la mer et de la pêche ou d'interventions bénéfiques d'esprits ou d'ancêtres déifiés. À l'inverse, l'adversité trouvait sa justification dans des arguments du même ordre, dans une mauvaise conduite des rituels, le non-respect des interdits, dans des actes de sorcellerie.

Par les rites accomplis jadis sur les *marae* (espaces socio-religieux), les offrandes des prémices en début de saison de pêche (par exemple des tortues aux Tuamotu), par l'observance scrupuleuse des *tapu* ou des diverses pratiques (la prière prononcée lors des sorties dangereuses au large, le passage dans la fumée pour se purifier avant et après certaines pêches et ainsi éloigner les mauvais esprits, etc.) s'efforçait-on de se concilier ces forces surnaturelles ou d'annihiler leurs éventuels effets pernicioeux. On s'y essayait aussi en manipulant des effigies de pierre (*puna 'i'a*) dont la forme rappelait celle de l'espèce de poisson sur laquelle on souhaitait agir. Ainsi dans l'île de Maupiti (îles Sous-le-Vent) sur le *marae* Vaiahu, se trouvaient, jusqu'à ce qu'elles soient récemment volées, quatre « pierres à poissons » représentant une bonite, un thon, etc. Avant une expédition de pêche au thon, par exemple, la pierre correspondante, manipulée par un prêtre, était orientée vers la terre et les thons, se rapprochant du rivage, pouvaient être capturés. La pêche terminée, la pierre était dirigée vers le large et le banc, dit-on, s'éloignait (ROPTEAU, 1947).

Un matériel de pêche performant

Pour l'essentiel des poissons qu'ils visaient, les Polynésiens n'utilisaient que quelques procédés techniques — l'hameçon, le piège, la foène et le harpon — selon d'innombrables adaptations propres à chaque situation. D'autres méthodes, moins courantes, répondaient aux caractéristiques morphologiques et comportementales de proies particulières : pêche à mains nues, avec des bâtons, des flambeaux, des nœuds coulants, par empoisonnement, etc.

LES HAMEÇONS

Avant l'introduction du métal par les Européens, les Polynésiens façonnaient leurs hameçons dans des matériaux coquilliers (nacre d'huître perlière, test de turbo...), l'os et le bois. Notons que le bois dur servait pour la confection d'hameçons de grande taille destinés à des proies importantes (requin, poisson-huile...) et à certaines espèces, notamment les balistes, qui possèdent des dents coupantes susceptibles de sectionner la nacre.

Ces hameçons n'étant pas munis d'ardillon comme ceux des Européens, c'est la forme de leur pointe qui servait à retenir la prise, surtout pour les engins destinés aux pêches de fond. Ainsi, alors que ceux employés en surface ou entre deux eaux possédaient une pointe parallèle à la hampe (hameçons directs) d'autres, servant essentiellement à la capture des poissons de fond, présentaient une forme caractérisée par un retour de la pointe vers la hampe (hameçons indirects) permettant de bien maintenir la proie. Certains de ces hameçons accusaient même un aspect circulaire, leur évitant, dit-on, de s'accrocher aux fonds coralliens. Avec de tels engins, le poisson se prend seul sans qu'il soit nécessaire de le ferrer, ce qui convient parfaitement aux pêches en profondeur. Tels étaient les hameçons anciens dont l'usage a perduré jusqu'au début du siècle dans quelques îles isolées de l'archipel des Tuamotu. Très vite pourtant, en fait dès l'arrivée des premiers navires européens, les pêcheurs tahitiens comprirent tout le parti qu'ils pouvaient tirer du métal pour la réalisation de leurs hameçons. Aujourd'hui, alors que le matériel importé connaît un usage généralisé, il est encore des techniques, la pêche au thon en profondeur notamment, pour lesquelles les hommes de quelques îles des Tuamotu préfèrent user d'un hameçon qu'eux-mêmes façonnent en métal suivant un ancien modèle.

Utilisant le pouvoir attractif des reflets de la nacre sur certaines proies, les Polynésiens confectionnent encore des leurres d'hameçons à cuiller destinés à capturer les bonites et aussi, pour des modèles de taille inférieure, les rougets.

À l'aide de fibres végétales torsadées, se réalisaient les lignes de pêche, les meilleures à partir du liber de l'écorce du *roa* (*Pipturus argenteus*), un arbuste poussant dans les vallées. La solidité des lignes de pêche des Polynésiens suscita l'admiration des navigateurs anglais qui les jugèrent comparables, si ce n'est supérieures, à celles dont eux-mêmes disposaient. Sur les atolls, on employait des fibres de bourre de noix de coco, mais aussi des fils tirés des racines adventives du pandanus. Quelle que soit la matière, les fibres rassemblées en deux ou trois brins étaient retordues en les faisant rouler sur la cuisse et la hanche.

LES PIÈGES

Le plus simple était constitué du corps des pêcheurs encerclant un banc de poissons qu'ils rabattaient ensuite sur la plage, les effrayant en frappant la surface de l'eau ou le sol avec des bâtons. « La pêche aux cailloux », parfois exécutée de nos jours à des fins folkloriques aux îles Sous-le-Vent, n'est qu'une variante sur une vaste échelle de cette méthode, les poissons étant apeurés à l'aide de pierres maintenues par un lien et heurtant l'eau.

Parfois, des palmes de cocotier liées entre elles servaient à piéger un banc. Cette méthode est encore utilisée pour la capture, sur les fonds sableux en bordure des plages, des petits *ouma* (*Mulloïdichthys samoensis*/surmulet appât) devant servir d'appât et, aux Tuamotu, pour rabattre sur le rivage les bancs de perroquets qui au moment du frai circulent, apathiques, dans les lagons.

Les sennes étaient connues autrefois, confectionnées en fibres végétales, remplacées depuis par le coton puis, dans la plupart des cas, par le nylon. On construisait aussi des pièges fixes en pierre, sur les lieux de passage des poissons.

À pied sur le récif, on pêchait à l'aide de petits pièges à main constitués d'une poche en filet maintenue sur un cadre en bois. Un filet de même genre, de forme ronde ou carrée, était également employé en pirogue pour pêcher à quelques brasses de profondeur en lui imprimant au moment de la capture un mouvement vertical de bas en haut. Ainsi, aux îles Sous-le-Vent, pour prendre les *parai* (*Acanthurus xanthopterus*), des poissons de la famille des chirurgiens, le filet est immergé avec du fruit d'arbre à pain accroché au-dessus de son ouverture pour servir d'appât. Quand les poissons viennent manger, le filet est remonté d'une brasse ; surpris, ils plongent vers le fond de la poche qui est hissée promptement. À l'épuisette, on capturait notamment des poissons-volants ou on se saisissait de proies prisonnières des pièges en pierre.

LA FOËNE ET LE HARPON

Aux Marquises, les fouilles archéologiques ont livré des pointes de harpons en os et en nacre. Ailleurs, elles devaient surtout être confectionnées en bois et, pour cela, n'ont pu être retrouvées. C'est aussi en bois dur, si l'on en croit les récits et les gravures des premiers visiteurs européens, qu'étaient réalisées les pointes des foënes. Depuis l'introduction du métal, l'usage de ce type d'instrument s'est généralisé pour tous les poissons accessibles en eau peu profonde, en bordure du récif dans les vagues qui déferlent, à proximité du rivage du lagon, etc. L'engin est employé soit « en piquant » quand la proie est à proximité, soit au lancer quand elle se trouve à quelque distance et, à ce jeu, les pêcheurs polynésiens font montre d'une adresse et d'un coup d'œil remarquables.

LES PIROGUES DE PÊCHE ET ACCESSOIRES DIVERS

Auxiliaire indispensable du pêcheur, la pirogue est encore aujourd'hui communément taillée dans un tronc d'arbre (pirogue monoxyle), mais l'usage du contre-plaqué est de plus en plus généralisé. Jusqu'au début du vingtième siècle,

dans les atolls des Tuamotu où les gros arbres sont rares, les hommes assemblaient des planches à l'aide de liens végétaux ; d'où le nom de « pirogues cousues » sous lequel ces embarcations sont connues. Toutes ces pirogues sont munies, à babord ou à tribord, d'un balancier maintenu par deux traverses. La plupart des embarcations de pêche sont propulsées à la pagaie, mais les pirogues à voile étaient parfois usitées pour la pêche à la daurade coryphène (*mahi mahi*) notamment.

Citons, pour mémoire, le solide gourdin que l'homme emporte toujours dans sa pirogue pour achever les prises trop nerveuses ou dangereuses, les murènes par exemple, et les paniers de pêche tressés en feuilles de cocotier ou de pandanus. On portait des sandales confectionnées en écorces de *purau* (*Hibiscus tiliaceus*) lors des déplacements sur le récif, mais dans certaines îles des Tuamotu les pêcheurs avaient coutume d'aller pieds nus.

Des méthodes de pêche sophistiquées

AU PROCHE LARGE : INSÉCURITÉ ET PRESTIGE

Les Polynésiens trouvant aux abords de leurs îles toutes les proies souhaitables en suffisance n'avaient guère à s'éloigner beaucoup des côtes pour pêcher. Tout au plus, capturaient-ils la daurade coryphène (*mahi mahi*) jusqu'à 20 milles des côtes dans des pirogues à voile (MORRISON, 1989 : 128-129).

Sur la pente externe du récif, se rencontrent les mérours, les grosses carangues, etc., capturés à l'hameçon monté sur une ligne de fond lestée de pierres. De la même manière se pêchent les gros thons (il s'agit surtout de thons jaunes/*Thunnus albacares*) qui demeurent en profondeur, entre 50 et 200 m. L'homme se rend au-dessus d'un « trou à thons » (c'est ainsi que l'on nomme certains endroits que fréquentent ces poissons) dont la connaissance se transmet de génération en génération et qui, identifié par un nom, est repéré grâce à des amers. Sa pirogue est pleine de pierres qui vont servir au lestage de l'hameçon. Parvenu sur le lieu de pêche, l'homme découpe un filet dans un petit poisson pour appâter son hameçon et en hache le reste. Prenant une pierre (ou deux selon la méthode adoptée dans certaines îles), il applique l'hameçon dessus et enroule le fil autour le recouvrant de temps à autre avec de la bouillie de poisson. La ligature autour de la pierre se termine enfin par un demi-nœud. Le dispositif de pêche est descendu à une profondeur variable selon les « trous à thons » et le moment. Puis d'un coup sec, le pêcheur détache le nœud ; le fil se déroule sur la pierre libérant la bouillie de poisson qui constitue un amorçage de fond attractif pour les thons. Lorsqu'il a une prise, le pêcheur repère, en général avec un nœud sur sa ligne, la profondeur où, ce jour, se trouvent les thons afin d'y descendre à nouveau son hameçon.

C'est *grosso modo* selon le même procédé que sont capturés le poisson-huile (*Promethichthys prometheus*) et le poisson-purge (*Ruvettus pretiosus*). Leur pêche se pratique encore dans l'archipel des Australes dont les habitants sont

très friands de la chair de ce dernier poisson qu'ils savent préparer pour la priver de ses redoutables propriétés laxatives. L'originalité de cette pêche, outre qu'elle se déroule la nuit au large, ce qui accroît sa difficulté et les risques encourus, réside dans le fait qu'elle utilise encore un hameçon taillé dans une fourche de bois dur. Un dard en métal qui a remplacé celui en bois ou en os est la seule modification introduite dans l'engin ancien.

D'autres prises ne sont que d'occurrence saisonnière. Ainsi, les tortues, proies entre toutes recherchées, abordent chaque année certaines îles où elles viennent pondre. Leur chair était « nourriture des souverains et souveraine des nourritures » selon une expression ancienne.

Les récits des premiers navigateurs européens, qui insistent sur l'importance de la tortue et sur les interdits empêchant les femmes et les membres des catégories sociales inférieures de consommer sa chair, signalent plusieurs techniques de capture employant des filets.

Dans l'île de Napuka (archipel des Tuamotu, fig. 1) où l'on possède une information ethnographique détaillée, on sait que les tortues accostent l'île à partir de mai pour s'accoupler et vers le mois de septembre viennent pondre sur les îlots. Durant leur période d'accouplement, tandis que, se déplaçant autour de l'île, elles séjournaient dans des grottes et des abris sur le tombant du récif, les tortues étaient capturées à mains nues. Le matin de bonne heure, les hommes guettaient à partir d'observatoires situés en face des refuges habituels des tortues. La tortue venant respirer en surface de temps à autre pouvait alors être repérée. Dès qu'elle replongait, l'homme pénétrait dans l'eau et, parvenu à l'endroit où elle avait disparu, il la rejoignait au fond. La tortue reposant à l'arrêt, l'homme s'en saisissait selon une prise appropriée (il existait plusieurs positions, selon que la tortue était calme ou bien agitée, se trouvait en eau peu profonde ou non, etc.). Une fois immobilisé, l'animal était ramené en surface et conduit vers la terre où on le faisait s'échouer. Parfois, deux hommes s'associaient, coordonnant leurs postures et leurs gestes pour capturer une tortue ou un couple. Cette méthode de saisie à mains nues, qui récla-

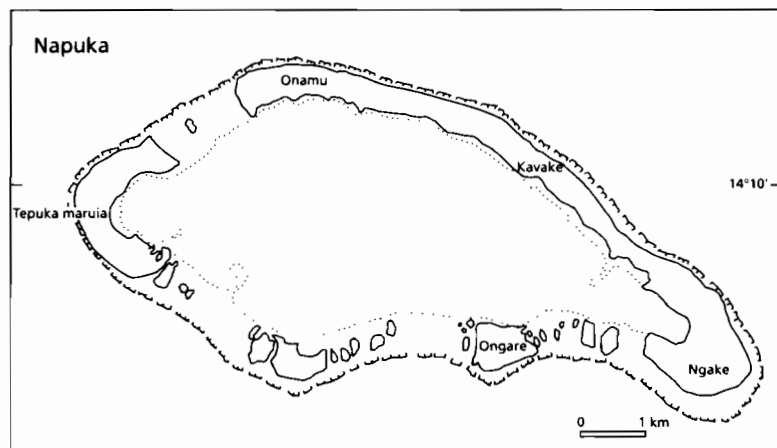


Figure 1
L'atoll de Napuka.

mais des aptitudes physiques et des connaissances techniques particulières, fut abandonnée dans les années trente de ce siècle au profit d'un procédé plus simple introduit d'une autre île, qui emploie un crochet métallique attaché à un fil. Le pêcheur est en pirogue, souvent assisté d'un aide qui manœvrera la pirogue quand lui-même sera en plongée. Lorsqu'il aperçoit une tortue en surface, l'homme se met à l'eau, la rejoint à la nage et frappe la surface pour l'effrayer. Elle plonge, il la suit ; puis, quand elle repose au fond, il la crochète à proximité de la partie supérieure de la carapace, près de la base du cou et remonte dans la pirogue. Il ne reste plus qu'à hisser l'animal et à l'attacher à la pirogue pour assurer son transport.

Les tortues sont aussi capturées lorsqu'elles montent pondre sur le rivage, la nuit à marée haute. En fait, la tortue pond trois fois et, d'après le nombre d'œufs, les pêcheurs peuvent savoir si elle doit encore revenir ou bien si tous ses œufs sont pondus. L'intervalle entre deux pontes étant connu et la tortue revenant chaque fois dans la même zone, les hommes patrouillent la nuit dans le secteur où ils ont découvert la première ponte. Quand la tortue se trouve sur le rivage, ils n'ont qu'à l'immobiliser en la retournant sur sa carapace.

À la fin du XIX^e siècle, en début de saison, se déroulaient encore sur les *marae* des cérémonies au cours desquelles les ancêtres, qui, pensait-on, avaient fait don des tortues, recevaient symboliquement leur part des premières prises. Lors de ce rituel, ponctué de chants, l'animal était immolé, découpé, cuit au four de terre et consommé par les vieillards, intermédiaires privilégiés entre les ancêtres donateurs et les membres de la communauté. Ainsi, pensait-on s'assurer de l'abondance des tortues. Pour les habitants des atolls, la venue des tortues marquait le début d'une saison faste, une période de facilité dans leur vie âpre et précaire.

Autres prises de choix, les bonites qui croisent en bancs considérables à proximité des côtes. Dans quelques îles des Tuamotu, c'est encore en pirogue que les hommes vont à leur rencontre, seuls, ou à plusieurs embarcations pour coordonner leur manœuvre et se porter secours en cas de problème. Lorsqu'ils ont trouvé le banc, souvent guidés par les vols d'oiseaux de mer qui chassent le menu fretin dont les bonites font leur proie, les pêcheurs se tiennent debout, chacun dans sa pirogue (deux hommes peuvent aussi pêcher de conserve dans la même embarcation). L'homme, muni d'une longue gaule en bambou, traîne son leurre en surface devant lui, de gauche à droite et de droite à gauche. Ce leurre en nacre imitant un petit poisson était autrefois armé d'une pointe de nacre, d'os ou d'écaille de tortue (aujourd'hui de métal) encadrée de deux touffes de poils ou de plumes qui figurent la queue du poisson et aident à stabiliser le dispositif. Dès que la bonite, attirée par le leurre, s'est saisie de la pointe, l'homme la hisse à bord. La longueur du fil de la canne est étudiée pour que la bonite heurte l'homme au niveau de la poitrine et se décroche, tombant d'elle-même dans la pirogue. Dans cette pêche où chaque seconde compte, on ne perd guère de temps à décrocher ou achever la prise et déjà le leurre est relancé à la mer...

En surface, les thons étaient encore, avant la dernière guerre, pêchés dans la petite île de Maupiti selon une méthode autrefois courante dans l'archipel de la Société. Cette technique témoigne de la maîtrise des Polynésiens en matière de pêche, à la fois par l'emploi des appâts vivants et par l'élaboration d'un

matériel et d'une stratégie sophistiqués répondant parfaitement à la proie recherchée et aux conditions de pêche. On armait une embarcation stable, constituée de deux coques reliées par deux solides traverses, celle antérieure servant d'appui à une longue perche mobile, terminée par une fourche sur laquelle deux lignes étaient fixées. Ce mât de charge (*tira*) permettait de soulever promptement hors de l'eau des thons pouvant peser une cinquantaine de kilogrammes. C'est durant la période où les thons montent en surface, soit d'octobre à mai, que des sorties au large étaient organisées. À cette époque, pêcher les thons à la ligne de fond était interdit afin de ne pas les habituer à manger en profondeur où ils auraient tendance à rester, ce qui compromettrait leur capture en surface selon cette méthode.

La veille du jour de la pêche, on allait en bordure des plages du lagon piéger à l'aide d'une guirlande de palmes de cocotier des surmulets (*Mulloidichthys samoensis*) destinés à servir d'appâts vivants. Afin d'être sur les lieux de pêche au lever du jour, la pirogue double quittait la terre très tôt, emportant, fixé entre les deux coques, un vivier où les mulets étaient conservés en vie. L'expédition s'effectuait sous la conduite d'un chef de pêche (*tahua*). Une fois à l'endroit propice, ce dernier se saisissant de mulets par pleines poignées, les jetait à l'eau. Ceux-ci se déployaient en surface, attirant les thons à leur poursuite. Toute la manœuvre se résumait alors à entraîner le banc de thons dans le sillage de la pirogue. Pour ce faire, les hommes pagayaient avec vigueur pendant que le chef de pêche lançait force poissons amorces. Au moment favorable, il ordonnait de pêcher. Le mât de charge se trouvant à l'avant, la pirogue devait progresser alors en sens inverse de sa marche normale et, pour ce faire, les rameurs tournaient le dos à la proue. James Morrison, l'un des mutinés de la célèbre *Bounty* décrit ainsi la phase finale de la stratégie de pêche : « un homme muni d'une écope jette continuellement de l'eau en pluie et les hameçons ayant été appâtés, la perche est abaissée de façon à ce que les hameçons soient juste immergés. Celui qui a appâté l'hameçon et qui se tient à l'avant, jette de temps à autre un petit poisson vivant tandis que l'écope maintient une pluie là où se trouvent les hameçons. Les poissons ne tardent pas à mordre, la perche est relevée et les prises ayant été détachées, les hameçons sont réappâtés et remis à l'eau. Certains de ces poissons sont très gros et peuvent tirer la pirogue sous l'eau lorsqu'ils ne sont pas rapidement amenés à bord. Ceci est sans inconvénient mais il arrive que la ligne casse et lorsqu'il s'agit d'un hameçon de fer c'est pour eux une perte comparable à la perte d'une ancre pour nous » (MORRISON, 1989 : 128).

Les poissons-volants, à la chair si goûtée, bénéficiaient d'une technique particulière. Il y a quelques dizaines d'années aux Tuamotu, on les pêchait encore au large en pirogue à l'aide d'un flambeau confectionné en palmes de cocotier. Les poissons, attirés par la lumière du flambeau, sautent vers la pirogue et l'homme s'en saisit tandis qu'ils planent hors de l'eau, à l'aide d'une épui-sette munie d'un manche long d'environ deux mètres.

Traditionnellement, seuls les hommes vont au large pêcher en pirogue, jaloux de l'honneur de capturer les proies les plus recherchées, grâce à des techniques divertissantes dont certaines, telles la pêche à la bonite ou à la tortue,

s'apparentent à de vrais sports. Ils s'affrontent ainsi en des joutes de prestige, compétitions au cours desquelles se bâtit la réputation des pêcheurs d'exception, associant la vigueur du corps au savoir culturel et technique.

SUR LE RÉCIF, UN MILIEU VARIÉ

Depuis le récif, à la canne, à la ligne à main ou bien à la foëne, sont accessibles des poissons qui vivent sur la pente externe : carangues, chirurgiens, perroquets, mérours... Certaines de ces proies, les perroquets par exemple, montent également se nourrir sur le platier où les poursuivent d'ailleurs leurs prédateurs, telles les carangues. De petits pièges à mains, qui sont encore un peu utilisés aux Australes et aux Tuamotu, peuvent servir à les capturer au niveau de la crête algale. Ils sont constitués d'un cadre en bois plus ou moins ovale qui maintient un filet formant une poche. L'homme, parfois accompagné d'un aide, se déplace sur le récif, près de la zone où se brisent les vagues, à l'embouchure des sillons qui entaillent le front du récif et par lesquels certains poissons, notamment les chirurgiens et les perroquets, s'aventurent sur le platier. Le pêcheur place son filet de manière à obstruer l'issue du sillon, puis à l'aide d'un grand bâton, en fouille les anfractuosités pour chasser les poissons qui s'y trouvent. Ces derniers, en s'enfuyant vers le large pénètrent dans la poche du filet. Toujours sur le platier, un banc de perroquets peut être encerclé par des hommes qui le rabattent au sec ou bien être capturé au filet.

Les requins gris qui, à la tombée du jour, longent les côtes pour chasser, étaient pêchés au lancer à partir du récif à l'aide d'un fort hameçon en bois dur, maintenu en surface grâce à un flotteur fixé à la ligne. Cette technique était encore pratiquée aux Tuamotu il y a une quarantaine d'années, mais avec un hameçon de métal confectionné par les pêcheurs (celui en bois a été en usage jusque vers 1920) ; elle n'est plus guère pratiquée de nos jours.

Les petits poissons qui demeurent à marée basse dans les cuvettes du récif une fois la mer retirée sont communément pêchés à la foëne, à la main lorsqu'ils se sont réfugiés dans quelque anfractuosité, ou bien encore empoisonnés à l'aide de substances stupéfiantes tirées de végétaux¹ ou, comme cela se fait aux Tuamotu, de la peau d'holothuries frottées sur le corail.

DANS LE LAGON, UN MONDE SÉCURISANT

Le lagon est un espace paisible, d'ordinaire praticable même lorsque la mer est forte à l'extérieur ou heurte violemment le récif, interdisant les sorties en pirogue et les déplacements à pied. Si les espèces qui le fréquentent sont, en général, moins imposantes que celles du large, elles vont souvent en bancs, leur nombre compensant leur taille plutôt modeste.

Aux îles de la Société, se pratique encore une pêche fort spectaculaire qui use d'un grand filet long de plusieurs centaines de mètres et mobilise parfois toute la population d'un district. Elle vise les chinchards (*ature/Selar crumenophthalmus*) qui par milliers pénètrent dans les lagons entre octobre et février. Le filet

¹ Principalement le *hora* (*Tephrosia piscatoria*) et le *hutu* (*Barringtonia asiatica*).

est déplacé par des pirogues et des plongeurs de manière à encercler le banc. Puis, peu à peu, le piège est réduit en amenant le filet vers la terre. Il n'est pas rare que plusieurs dizaines de milliers de chinchards soient ainsi capturés à chaque coup de filet. Des pêches collectives, mais avec des résultats plus modestes, sont également organisées dans les lagons des atolls des Tuamotu quand, au moment du frai, de grands bancs de perroquets circulent en bordure de rivage avant de sortir pondre au large. On les piège à l'aide d'une « guirlande » en palmes de cocotier qui est ensuite tirée sur la plage, les prises étant achevées à coup de gourdin ou en leur tordant la tête vers l'arrière.

De multiples pêches à la ligne, au fond ou en surface, se pratiquent dans le lagon, en pirogue ou bien depuis le rivage. De même, est-il toujours aisé d'harponner un perroquet ou un baliste qui longe la plage ou d'encercler avec des palmes de cocotier ou un filet un groupe de mulets qui serviront d'appâts. Ce genre de proie se capture aussi à l'épervier que les pêcheurs tahitiens lancent avec beaucoup de dextérité.

Si la collecte des coquillages n'est qu'une ressource d'appoint dans la plupart des archipels, elle occupait, et occupe encore mais dans une moindre proportion que jadis, une place primordiale dans l'alimentation des habitants des Tuamotu de l'Est. Ces atolls sans passes, quasiment fermés, sont en général moins poissonneux que ceux du reste de l'archipel ; mais ces conditions qui, semble-il, limitent l'abondance du poisson paraissent avoir l'effet inverse sur les bënëitiers (*Tridacna maxima*) qui croissent innombrables sur les pātés coralliens affleurant de toutes parts dans le lagon. Ce sont, comme de nos jours, surtout les femmes qui se consacraient à cette activité de collecte, aidées à l'occasion par quelques vieillards et enfants. Elles se rendaient sur les pinacles en pirogue ou à pied, munies d'un panier en palmes de cocotier tressées et d'instruments en bois dur de *Pemphis*. L'un de ces instruments ressemblait à un couteau et l'autre était un pic d'environ 40 cm de long. Ils sont aujourd'hui remplacés par un couteau et une tige en métal. Les bënëitiers, enchassés dans le substrat corallien, présentent leurs deux valves ourlées d'un manteau aux couleurs chatoyantes.

Le bâton en forme de pic était inséré entre les valves et, en lui imprimant un mouvement, on décrochait le bënëitier. Puis, l'instrument pareil à un couteau était introduit par l'échancrure cordiforme que le coquillage possède au niveau de la charnière de ses valves et sectionnait les muscles adducteurs qui maintiennent les valves closes. Celles-ci s'ouvrant, il devenait possible d'en extraire le mollusque qui était nettoyé, rincé et mis dans le panier. Les coquilles des bënëitiers abandonnées au cours de la collecte restaient donc sur place ; ainsi, les entassements considérables de tests qui recouvrent les pinacles des lagons témoignent de l'exploitation ancienne de ces coquillages. Les bënëitiers étaient mangés crus ou bien cuits à l'étouffée au four de terre. Leur séchage permettait de les conserver en prévision des périodes de disette.

En bordure des rivages, mais surtout à proximité des passes et dans les chenaux qui communiquent avec le large, étaient installés des pièges permanents qui capturaient les poissons lors de leurs mouvements de sortie ou d'entrée. Un muret d'une quarantaine de centimètres de hauteur, constitué de blocs de corail (remplacés aujourd'hui le plus souvent par du grillage), formait un

enclos de forme arrondie ou ovale ayant plusieurs mètres de diamètre, avec parfois une chambre annexe de taille plus réduite. Deux bras capteurs guidaient les proies vers l'entrée de l'enclos. Selon les cas, le poisson pénétrait de lui-même ou bien était rabattu dans le piège où il tournait en longeant la paroi, sans pouvoir ressortir. Il pouvait être guidé dans la chambre secondaire, plus exigüe et moins profonde, pour rendre sa capture plus aisée à la foène ou à l'épuisette. Lorsque les prises excédaient les besoins du jour, le parc était fermé et transformé en vivier dans lequel on venait puiser par la suite. Le dispositif le plus sophistiqué connu en Polynésie est encore partiellement en usage dans la lagune de Maeva sur l'île de Huahine (îles Sous-le-Vent) où sur plusieurs rangées les pièges se succèdent, orientés dans les deux sens pour capturer le poisson à son entrée comme à sa sortie de la lagune.

Le proche large, le récif, le lagon, trois territoires de pêche sur lesquels au fil du temps les pêcheurs polynésiens ont acquis une remarquable maîtrise, y exerçant leurs corps et leur imaginaire. Si les qualités de pêcheurs des Polynésiens surprennent les premiers observateurs européens, leur aisance dans le milieu marin, héritée de leurs ancêtres, étonne encore de nos jours.

Références bibliographiques

CONTE (E.), 1992 - *Tereraa. Voyages et peuplement des îles du Pacifique*. Tahiti, Polymages-Scoop.

ELLIS (W.), 1972 - *À la recherche de la Polynésie d'autrefois*. Paris, musée de l'Homme, publication de la Société des océanistes, n° 25.

EMORY (K.P.), 1947 - *Tuamotuan religious structures and ceremonies*. Hawaii, Honolulu, Bernice P. Bishop Museum, bulletin 191.

GALZIN (R.), 1985 - *Écologie des poissons récifaux de Polynésie française*. Thèse doct. d'État ès science, univ. des sciences et techniques du Languedoc, 195 p.

GREEN (R.), 1979 - *Lapita in The Prehistory of Polynesia*. Edited by J. Jennings, Harvard University Press.

HANDY (E.S.C.), 1923 - *The native culture in the Marquesas*. Hawaii, Honolulu, Bernice P. Bishop Museum, bulletin 9.

KIRCH (P.V.), 1984 - *The evolution of the Polynesian chiefdoms*. Cambridge University Press.

MORRISON (J.), 1989 - *Journal de James Morrison, second maître à bord de la Bounty*. Traduit de l'anglais par B. Jaunez. Papeete, Société des études océaniques.

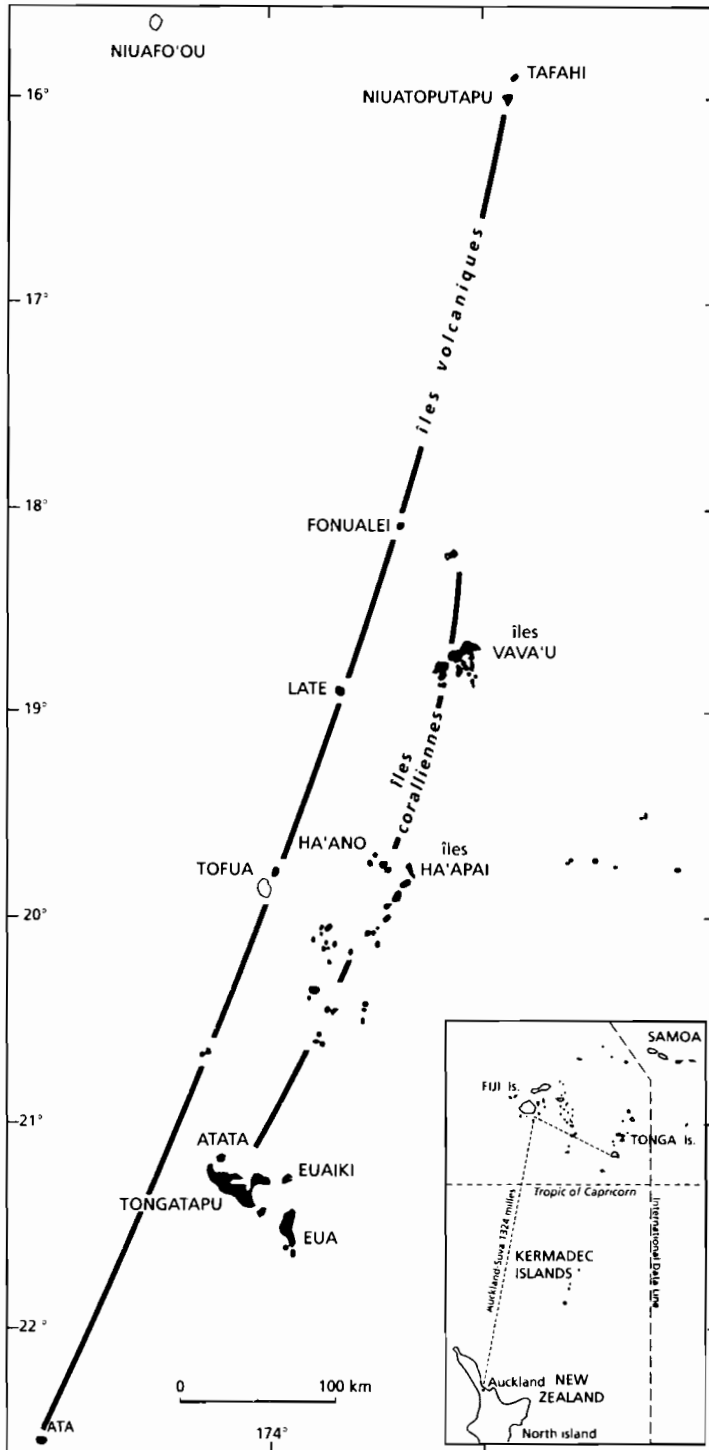
ROPIEAU (A.), 1947 - *La pêche au thon à Maupiti*. Paris, Journal de la Société des océanistes, n° 3, t. III.

Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement

Marie-Claire BATAILLE

On ne peut traiter de l'évolution des pêches aux îles Tonga sans préciser, au préalable, l'environnement géographique et le contexte historique et socio-économique de cette micro-société insulaire. En effet, le peuplement relativement récent de cette aire du Pacifique, dû à une vague de migration d'une population d'origine austronésienne venue d'Asie du Sud-Est par la Mélanésie et Fidji, a donné naissance à la culture polynésienne et constitue un facteur déterminant pour l'exploitation des ressources halieutiques. J'évoquerai donc brièvement la configuration géographique de l'archipel, les origines de son peuplement, son histoire et son organisation sociale spécifique ainsi que son évolution démographique récente pour mettre en évidence les effets de ces contraintes et influences de tous ordres sur le système d'exploitation des ressources de l'océan et son évolution. J'examinerai la situation des pêcheurs et les facteurs qui ont pu modifier leur identité, leur représentativité et leur rapport avec la mer.

Mon approche sera essentiellement historique et anthropologique et je laisserai aux biologistes le soin d'étudier les stocks halieutiques et aux économistes celui de recueillir, de suivre et d'interpréter des chiffres et des statistiques qui manquent souvent de cohérence et de fiabilité. J'aborderai donc la pêche et les pêcheurs aux îles Tonga en termes qualitatifs plutôt que quantitatifs.



Carte de situation :
l'archipel des îles Tonga.

Présentation géo-historique du contexte de la pêche

L'ARCHIPEL DES ÎLES TONGA, UNE POUSSIÈRE D'ÎLES

Surnommé « Friendly Islands » par Cook en 1773 en raison de l'amabilité de ses habitants, l'archipel est situé dans l'hémisphère sud entre 15° et 23° de latitude sud et 173° et 175° de longitude ouest près des îles Fidji et Samoa. Il compte 170 îles réparties sur 800 km du nord au sud dont aujourd'hui 36 seulement sont habitées. La totalité de la surface des terres émergées s'élève à 670 km² (pour mieux représenter l'espace en termes de régions européennes, cette surface correspond à celle de la république d'Andorre) au sein d'une ZEE, zone économique exclusive des 200 milles, estimée à 360 000 km². Les îles, de petite taille, sont distribuées en trois groupes principaux : Tongatapu au sud, « île-capitale » où se trouve Nuku'alofa et l'île d'Eua ainsi qu'un petit nombre d'îlots, l'archipel d'Ha'apai au centre et celui de Vava'u au nord.

Au sud de ces trois ensembles se trouvent l'île d'Ata aujourd'hui inhabitée et au nord les deux îles de Niuatoputapu et Niuafu'ou appelées les deux Niuva, plus proches de Wallis (Uvea) et Futuna que de l'île-capitale. Tongatapu est situé à 750 km de Fidji, 3 500 de Sydney et 1 900 d'Auckland. Les îles sont réparties sur deux chaînes parallèles orientées nord-est/sud-ouest, l'une haute et volcanique à l'ouest et l'autre basse et corallienne à l'est qui surplombe l'une des plus grandes fosses abyssales du monde. Cette région se présente donc au plan physique comme un système insulaire très affirmé avec un rapport littoral/surfaces émergées élevé et un fort indice d'insularité (DOUMENGE, 1987 : 11).

On se rend aisément compte que l'omniprésence de l'océan liée à l'émiettement des terres a pour effet de mettre la population en symbiose permanente avec son environnement maritime, contexte qui présente, au passé comme au présent, des avantages en termes de subsistance et d'exploitation des ressources halieutiques, mais aussi de lourds inconvénients en termes de communications inter-insulaires. Cette configuration géographique de l'archipel le différencie de formations moins fragmentées telles que Fidji ou Samoa, a constitué un facteur déterminant dans l'histoire et l'évolution socio-économique de la société. Elle joue encore aujourd'hui lorsqu'il s'agit de dépasser une économie de subsistance, de développer la pêche artisanale et de distribuer (localement ou d'exporter) le produit de la pêche. Une autre caractéristique physique de ces îles est l'absence de rivières et la rareté des points d'eau douce pour la pêche à part deux ou trois lacs dans lesquels traditionnellement on ne pêchait pas. Cela se répercute sur l'accès aux ressources halieutiques et la répartition des tâches par sexe. Dans le Pacifique, les femmes ont accès à la pêche en eau douce et pratiquent activement la collecte de mollusques et coquillages sur la zone d'estran. La pêche en mer leur est en général, pour ne pas dire toujours, interdite. Il faut vraisemblablement en chercher les raisons dans l'analyse des systèmes de représentations de l'imaginaire mettant en relation les hommes et les poissons (BATAILLE-BENIGUI, 1986, 1988 et 1992). Je n'entrerai pas ici dans ce long débat que peut susciter la question de l'ab-

sence des femmes pour la pêche, mais je soulignerai qu'à Tonga, la pêche est d'autant plus une « affaire d'homme » qu'il n'y a pas de rivières et peu de lacs. Il n'en reste pas moins que l'activité féminine de collecte reste importante mais difficilement quantifiable, qu'elle n'a pas subi d'évolution notable et demeure une activité de subsistance dont il faut tenir compte sur le plan alimentaire mais qui, aujourd'hui encore, est très faiblement orientée vers une commercialisation locale. Je ne connais qu'une estimation qui date de 1975 selon laquelle la collecte féminine représentait 12 % de la production artisanale halieutique qui s'élevait à l'époque à 619 tonnes/an. En 1987, la production totale étant passée à 2 600 tonnes/an, le pourcentage de la collecte féminine ne pouvait qu'avoir diminué dans la mesure où les techniques de collecte et la zone d'intervention des femmes restent identiques.

Le climat de l'archipel est subtropical avec une saison humide et chaude, de novembre à avril et une saison sèche, les autres mois. Le changement de saisons se remarque plus par les chutes de pluie que par les changements de température. Il est exposé à de fréquentes catastrophes naturelles (en moyenne une tous les dix-huit mois depuis un siècle (LEWIS, 1981), ce qui n'est pas sans conséquences sur la psychologie et les comportements des individus et sur leurs relations avec leur environnement. Les ressources permanentes de la mer longtemps considérées comme illimitées sont ainsi particulièrement appréciables lorsque les cyclones ont ravagé les cultures et les cocoteraies, alors que les ressources fournies par la terre sont limitées par l'espace et souvent détruites temporairement. L'océan jouit d'une image protectrice et généreuse (BATAILLE-BENIGUI, 1994), contrairement à l'image angoissante, voire redoutable que d'autres sociétés océaniques lui attribuent pour ne citer que celle du Vanuatu¹ et surtout celle que nous en avons en général dans l'imaginaire occidental. Après les cyclones, la mer continue de fournir des poissons bien sûr mais aussi des algues, des mollusques et coquillages, des œufs d'oiseaux de mer et c'est vers elle que l'on se tourne en attendant les secours qui tombent aujourd'hui du ciel, au propre ou au figuré, avec « l'aide » institutionnalisée arrivant des pays voisins par voie aérienne.

Les Tongiens distinguent quatre zones ou biotopes dans l'écosystème marin (KIRCH et DYE, 1979 : 59 ; DYE, 1983 : 246) qui, selon les périodes de l'histoire et les moyens d'exploitation (avant ou après les contacts avec les Occidentaux) ont été diversement mises en valeur :

- ◆ le récif sableux, *namo*, la zone d'estran qui découvre en partie à marée basse, espace plus ou moins étendu réservé aux activités de cueillette des femmes et des enfants ;
- ◆ le *tahi*, espace à l'intérieur du lagon qui peut atteindre 10 m de profondeur et qui correspond avec l'extérieur par des chenaux *ava* ;
- ◆ le *mata'ulu'ulu*, le bord extérieur du récif côtier qui va jusqu'à 20 m de profondeur et qui abrite une riche population de poissons de corail, généralement des espèces sédentaires ;
- ◆ la haute mer, l'océan, *moana*, c'est-à-dire tout l'espace pélagique qui abrite la plus grande diversité d'espèces.

C'est la dernière à avoir été exploitée, grâce au progrès technique appliqué à la fabrication des embarcations, aux moyens de propulsion et aux engins de

¹ Au Vanuatu par exemple : « La mer ne constitue pas un monde particulièrement favorable... l'homme s'en défie et souvent s'écarte du rivage » (BONNEMAISON, 1986 : 104).

pêche mais aussi par obligation, parce que les trois autres zones, proches du rivage, sont devenues surexploitées.

LES ORIGINES DU PEUPEMENT ET L'HISTOIRE DE LA ROYAUTÉ

Dans l'état actuel des connaissances, on sait que l'archipel des îles Tonga fut peuplé vers 1 300 ans avant J.C. par une population dite *Lapita*, des potiers qui colonisèrent le Pacifique, vivant principalement d'une pêche intensive, de la collecte de coquillages et de l'horticulture et qui s'installèrent en habitat dispersé en bord de mer pour y avoir accès. Le terme *Lapita* vient du nom d'un lieu-dit de Nouvelle-Calédonie devenu éponyme où Gifford et Schutler recueillirent des tessons de poterie ornés de décors géométriques incisés en 1952. Des tessons présentant une grande ressemblance avaient déjà été trouvés à Watom en Nouvelle-Bretagne en 1909 par Otto Meyer (GARANGER, 1985 : 378). L'étendue de ce « Complexe culturel *Lapita* » a mis en évidence une unité culturelle profonde au sein des peuples océaniques, masquée jusqu'alors par des diversités de tous ordres.

La chronologie de la préhistoire tongienne présente trois périodes successives déterminées en fonction de la présence de céramique :

1. la période *lapita* avec céramique à décors incisés de 1500 à 500 ans avant J.C. ;
2. une période à céramique sans décor de 500 avant J.C. à 300 de notre ère ;
3. le *dark age*, période sans céramique, qui s'étend de 300 à 950 de notre ère et sur laquelle les archéologues s'interrogent, comme son nom l'indique, dans la mesure où il n'y a pas d'objets témoins d'une vie humaine, où l'on ne sait pas très bien si l'archipel a été déserté puis peuplé à nouveau ou si la fabrication de la poterie s'est éteinte par raréfaction de la matière première ou pour toute autre raison.

C'est de Tonga et de Samoa, archipels peuplés sensiblement à la même époque et considérés comme le berceau de la culture polynésienne, que ces hommes partirent vers l'Est du Pacifique et peuplèrent les îles Marquises vers 150 avant J.C. Puis ils atteignirent les sommets de ce que l'on a l'habitude d'appeler le triangle polynésien avec dans l'ordre chronologique de peuplement : l'île de Pâques vers 500, Hawaï vers 600 et la Nouvelle-Zélande vers 800 de notre ère. Ces datations tenant compte des références antérieures et récentes sont généralement acceptées par tout le monde. Elles sont empruntées à OTTINO (1991). Récemment, IRWIN (1992) en reproduisant par simulation les voyages des grandes vagues de peuplement et la colonisation du Pacifique par l'homme fournit des dates légèrement différentes notamment pour les îles Marquises - 100, pour Hawaï + 200 et pour l'île de Pâques + 400.

La tradition orale fait débiter l'histoire tongienne vers 950 de notre ère, avec une période historique dite « classique » et un premier roi, le *Tu'i Tonga* d'origine divine, produit de l'union d'un dieu avec une mortelle. Cette période dure jusqu'en 1826². Les premiers voyageurs à reconnaître l'archipel sont Schouten et Le Maire en 1616, Tasman en 1643 puis Cook en 1773 et 1777. La présence de résidents occidentaux permanents commence plus tardivement principalement avec les missionnaires de la London Missionary Society qui tentèrent de s'installer en 1797, 1800 et 1822, mais ne réussirent qu'en 1826. Durant ces siècles, on sait, toujours d'après la tra-

² La théorie classique des historiens de Tonga consiste à arrêter cette période vers 1470 pour lui faire succéder une période de *déclin et de désintégration* qui dure jusqu'en 1845 et correspond à des régicides, des conflits et des compétitions pour le pouvoir. Nous ne rentrerons pas dans le détail de ces analyses historiques dont nous ne pouvons savoir si elles ont affecté le domaine de l'halieutique.

dition orale et quelques récits de voyageurs, que se sont succédé et ont même cohabité, de 1610 à 1797, trois lignées royales dont les deux dernières se sont constituées par segmentation ou ramification successives. La lignée des Tu'i Tonga (TT) règne seule jusqu'en 1470 où le XXIV^e TT inquiet par une vague de régicides délègue des pouvoirs à l'un de ses jeunes frères, Mo'ungamotu'a qui devient le premier de la seconde lignée royale des Tu'i Ha'atalaua (TH). Le VI^e TH à son tour donnera des pouvoirs à l'un de ses fils, Ngata, qui donne naissance à la troisième lignée royale des Tu'i Kanokupolu (TK). Jour après jour, les souverains de cette troisième lignée grignoteront le pouvoir des deux autres. Les TT verront leur extinction en 1865 avec le XXXIX^e TT et les TH en 1797 avec le XVI^e TH. Le souverain actuel Taufa'a'ahu Tupou IV est le XXII^e Tu'i Kanokupolu (TK).

La société tongienne est l'une des plus complexes et des plus hiérarchisées de Polynésie et sa royauté, de droit divin, est la seule qui ait perdu jusqu'à aujourd'hui dans le Pacifique. Au sein de ce système que l'on peut qualifier de féodal ont alterné des périodes d'hégémonie puis de conflits, de luttes intestines et de déclin émaillées de régicides jusqu'à la stabilisation du système politique par le roi Tupou I.

Celui-ci, à partir de 1845, est l'initiateur d'une période dite de « renaissance et d'acculturation ». Il évite que l'archipel ne soit colonisé par les grandes puissances qui se partagent alors le Pacifique. Il transforme la monarchie de droit divin et de type féodal en une monarchie constitutionnelle « d'apparence » britannique³ en promulguant la Constitution de 1875 qui donne notamment accès, sous forme d'usufruit, à la terre et, dans le registre qui nous intéresse plus précisément ici, libre accès à la mer. Ainsi Tonga, après avoir été à la tête d'un véritable empire insulaire sera seulement placé sous protectorat anglais de 1900 à 1968, tandis que toutes les sociétés océaniques voisines étaient colonisées. Les souverains tongiens recevaient tribut de Niue, Samoa, Fidji et l'allégeance des gens de Rotuma dura jusqu'en 1924 (GIFFORD, 1929 : 14). Les Tongiens étendirent même leur influence jusqu'en Mélanésie à Tikopia (Santa Cruz), Ontong Java (îles Salomon) et Futuna (Vanuatu) qui constituent des enclaves polynésiennes en pleine Mélanésie. Ce particularisme historique explique en partie la permanence de la tradition dans tous les domaines y compris celui de l'exploitation des ressources halieutiques.

UNE ORGANISATION SOCIALE COMPLEXE ET UNE ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE

La société tongienne est, avec Hawaï et Tahiti, la plus complexe et la plus hiérarchisée de Polynésie. Les différents groupes sociaux dépendant du roi (le ou les *Tu'i*, selon les époques) sont : les chefs, *'eiki* ; les maîtres de cérémonie ou « porte-parole », *matapule* (les hérauts si on se réfère à la terminologie du système féodal médiéval) et les gens du commun, *tu'a*. Le premier Tu'i Tonga est d'origine divine et toutes les terres lui appartiennent.

Un dernier groupe se caractérise par des fonctions professionnelles généralement héréditaires, celui des artisans spécialisés, les *tufunga*, qui sont issus de l'un des deux groupes précédents⁴. Parmi les douze catégories de *tufunga* recensées par Mariner

³ Le souverain actuel gouverne avec un cabinet de 11 membres nommés par ses soins et un Parlement comprenant 29 membres composé des membres du cabinet, de 9 élus parmi les 30 nobles du royaume et 9 élus parmi les gens du commun. Le roi possède un droit de veto, il est peut-être le chef d'État qui possède aujourd'hui le plus de pouvoirs. Le lecteur peut juger facilement des réalités qui se cachent derrière ces apparences avec cette représentation proportionnellement très minoritaire des gens du commun.

⁴ GIFFORD (1929) fait état d'un dernier groupe, celui des esclaves emmenés lors des raids sur d'autres îles colonisées par les Tongiens qui, à l'époque des voyageurs n'existait plus.

en 1806, les spécialistes des activités liées à la mer (pêcheurs, navigateurs, fabricants d'embarcations et de filets, sculpteurs d'ivoire de cachalot) sont, avec ceux qui s'occupent des funérailles, les plus respectés ; il apparaît clairement que les premiers maîtrisent et organisent la reproduction biologique de la vie et que les seconds sont tournés vers tout ce qui touche sa disparition. Ils forment les maillons importants sinon indispensables dans l'articulation du monde des vivants avec celui des morts. Par contre, les agriculteurs (et les cuisiniers) sont en bas de la hiérarchie sociale. On va jusqu'à les appeler des « *kai fonua* », des « mangeurs de terre ». Selon MARTIN, 1817, II : 160, Mariner rapporte « que l'art de la cuisine et de l'agriculture n'exigent ni talent ni intelligence, tout le monde y est propre et ceux dont les pères exercent une de ces professions n'ont d'autre alternative que de la continuer ».

La notion de rang est prééminente dans tous les registres de la vie sociale, domestique et politique, entre aînés et cadets, entre chefs et gens du commun. Mais dans cette société d'apparence patrilinéaire, la sœur est supérieure au frère même aîné, d'où le rôle très important de la sœur du père, la *mehekitanga* qui conduit à la relation *fahu* propre à la société tongienne qui confère aux enfants de la sœur d'« ego » une supériorité sur leur oncle maternel. « Ego » est un terme de référence pour définir l'ensemble des positions de parenté. Une étude complète d'un système de parenté implique que l'on confronte les terminologies du point de vue d'un ego masculin et féminin, en fonction de la génération ainsi que par rapport aux différents groupes de parenté.

La société vivant en « famille étendue » pratique une économie de subsistance fondée sur une forme de réciprocité et des rapports de solidarité qui sont particulièrement forts chez les gens du commun. Mais cette réciprocité est inégalitaire sur le fond puisque le roi et les chefs donnent accès à la terre et à la mer et reçoivent en échange les services et les productions des gens du commun. Les rapports entre ces deux groupes sont ceux de la vassalité.

Un réseau intense et complexe de prestations vers les catégories supérieures et d'échanges, réglé en fonction du principe de l'opposition *eikiltu'a*, supérieur/inférieur, chef/personne du commun, organise les rapports familiaux, sociaux et politiques, et aussi les relations inter-insulaires. Le pouvoir et la richesse se traduisent, entre autres par la propriété d'une embarcation pour la pêche ou le voyage et ne concernent que les gens de rang important. Pêcheurs et navigateurs sont à l'honneur, ils sont les maillons indispensables de la chaîne biologique et sociale qui assure à la société sa pérennité. La pêche fournit des ressources alimentaires permanentes et la navigation fait des hommes, des guerriers et des vainqueurs, puisque les Tongiens ont régné pendant des siècles sur une bonne partie des archipels voisins. Simultanément l'agriculture se développe et les pêcheurs-horticulteurs *lapita* de la préhistoire deviennent des pêcheurs-agriculteurs avec une agriculture florissante, si l'on en croit les commentaires de Tasman en 1643⁵. Cependant, la pêche et la navigation restent les activités nobles au sein d'une conception du monde et d'un espace religieux polythéiste en étroite relation avec le monde marin.

⁵ « Autour de ces demeures tantôt groupées, tantôt éparées, s'étendaient les plus beaux champs que j'eusse encore vus dans cette zone, des plantations d'ignames de taro et de kava surtout, merveilleusement tenues. » (cité par FERDON, 1987 : 205).

Statut des pêcheurs et mode d'exploitation des ressources halieutiques, changements et évolution

Le statut des pêcheurs et le mode d'exploitation des ressources fournies par la mer ne peuvent être décrits et analysés en termes dynamiques qu'au sein du contexte historique qui vient d'être évoqué.

On sait peu de choses de la période qui précède la découverte si ce n'est les quelques informations fournies par les archéologues pour la très ancienne époque *Lapita*. Un bref coup d'œil sur les stratégies de pêche d'alors à partir d'études ethno-archéologiques de débris d'engins et de déchets alimentaires conduisent à penser que la population *lapita* utilisait à Tonga un large éventail de techniques, principalement le filet, l'hameçon, la lance et la technique du poison et qu'elle fréquentait peu la haute mer se limitant à la pêche côtière dont les ressources suffisaient à la consommation (POULSEN, 1977 et 1987 ; KIRCH et DYE, 1979). Ces techniques et comportements n'ont guère changé de nos jours, si on excepte le contexte spécifique des opérations de développement traitées ailleurs (BATAILLE-BENIGUI, 1989).

Dans la période historique documentée, on peut distinguer deux époques charnières où changent les techniques d'appropriation et d'exploitation des ressources halieutiques et le statut des pêcheurs. Ces périodes s'articulent autour d'événements historiques et politiques marquants :

1. l'époque des contacts avec les Occidentaux relatée par les voyageurs au XVIII^e siècle et les missionnaires vers le milieu du XIX^e siècle ;
2. l'époque allant de la promulgation de la Constitution, c'est-à-dire de 1875 jusqu'à aujourd'hui, avec le passage d'un accès contrôlé à la mer à un accès libre puis, après 1950, l'ouverture sur le monde extérieur pratiquée par le souverain actuel Tupou IV intervenant après une période de retour à la tradition pratiquée par sa mère la Reine Salote Tupou III. Ces dernières décennies voient se généraliser l'usage de la monnaie et plus récemment l'injection de capitaux venant de l'aide étrangère, des transferts d'argent des émigrés (BATAILLE-BENIGUI, 1991) et les rentrées fournies par un début d'activité touristique.

Ces transitions sont à la fois liées aux effets de l'acculturation qui transforment les motivations et les moyens des gens et les font passer d'une économie de subsistance à une économie de type capitaliste et à l'évolution de l'idéologie politique des souverains. Le dernier palier marque, en ce qui concerne l'halieutique, le passage d'une pêche d'autosubsistance (ou pêche traditionnelle non commercialisée) à une pêche artisanale commercialisée ou plutôt à la coexistence des deux systèmes tel que cela se déroule aujourd'hui sous nos yeux.

LA PÊCHE ET LES PÊCHEURS LORS DES PREMIERS CONTACTS AVEC L'OCCIDENT

À l'arrivée des premiers voyageurs⁶

L'iconographie fournie par les premiers voyageurs témoigne de la présence d'embarcations importantes, *tongiaki* et *kalia*. Elles viennent des îles Fidji, qui à la différence de Tonga, disposent de ressources forestières et fournissent les troncs d'arbre et les planches nécessaires à la fabrication des pirogues monoxyles ou cousues et des grandes pirogues doubles (NEYRET, 1974). En 1616, Shouten fait état de 23 pirogues doubles pouvant recevoir chacune 23 hommes ; Lapérouse en 1787 les décrit avec 50 hommes à bord. Cook évoque un *tongiaki* de 21 m de long portant 80 hommes d'équipage. Les récits et les illustrations décrivent également des embarcations plus petites en planches cousues, les *tafa'anga* qui sont utilisées pour la pêche à la bonite (BATAILLE-BENIGUI, 1984). Les voyageurs classent cette dernière activité dans « les divertissements et les jeux » (DUMONT d'URVILLE, 1839 : 77) vraisemblablement parce que la bonite se pêche au large et que les pêcheurs confondent le risque et l'excitation que procurent les sorties lointaines et la poursuite des bancs de bonites dans ces frêles embarcations avec les expéditions lointaines qu'ils faisaient dans les archipels voisins dans un passé encore proche. Mariner également classe la pêche à la bonite parmi les sports réservés aux hommes appartenant au sommet de la hiérarchie (MARTIN, 1817, Tome II : 389), faisant par là même de la bonite une espèce ichthyologique privilégiée et réservée en quelque sorte aux chefs. Selon la vision des choses de l'époque, la capture des autres espèces est banalisée et ne fait pas partie de ces activités ludiques.

À cette époque, toute la terre appartient au roi et aux chefs locaux et l'accès à la mer, considérée comme le prolongement de la terre (BATAILLE-BENIGUI, 1994), est contrôlé. Les chefs règnent sur des espaces de terre, des *tofia*, équivalents à des « fiefs » débouchant sur l'océan que le roi leur a donnés en fonction de services rendus généralement dans les guerres avec les archipels voisins. S'y adjoignent des droits de pêche sur la côte et au large de leurs terres. Pour accéder aux ressources halieutiques, les gens du commun doivent demander l'autorisation au chef dont ils dépendent et doivent lui offrir les plus grosses prises. La gestion de l'espace qu'il soit terrestre ou maritime reflète l'organisation sociale. On n'a pas le droit de pêcher un mois avant la cérémonie des prémices, l'*inasi*, pour conserver les gros spécimens et les offrir au souverain qui représente sur terre le dieu Hikuleo et on arrache la langue ou on tue les hommes qui enfreignent ces interdits (GIFFORD, 1929 : 104). Les gens de l'intérieur des îles qui n'ont pas accès à la mer doivent échanger des tubercules contre des poissons avec leurs « frères de fief » (*ibid.* : 177). Les produits s'échangent ainsi entre gens de terre (ou des jardins), *siu uta* et gens de mer, *siu tahi* mais tous sont appelés *siu*, c'est-à-dire pêcheurs. La société se réfère globalement à la mer et à ses ressources dans son système de représentations lié à l'imaginaire cosmologique et social aussi bien que dans des expressions du langage et dans ses moyens de production matérielle.

⁶ En plus des journaux de bord des voyageurs, on peut consulter, entre autres, les documents suivants : MARTIN (1817) [Mariner, embarqué sur le *Port au Prince*, vécut à Tonga de 1802 à 1806 à la suite du naufrage du navire britannique. Son journal qui fut repris et publié par MARTIN en 1817 constitue la source majeure d'informations concernant l'archipel au XIX^e siècle], FARMER (1860), THOMSON (1894), WOOD (1943), et FERDON (1987).

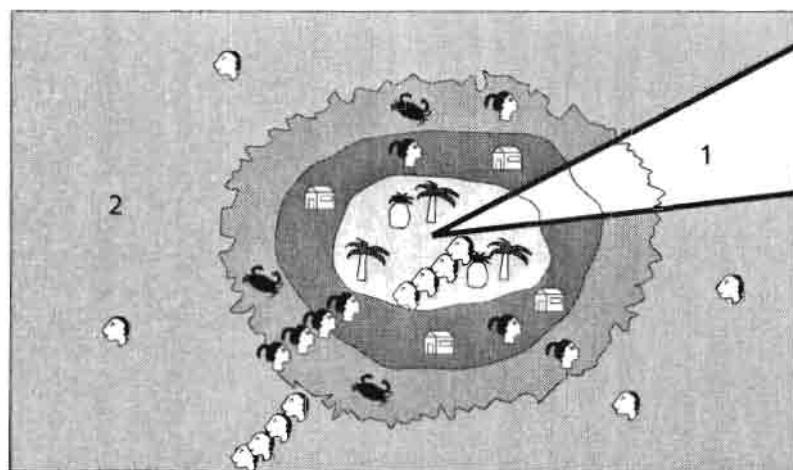
L'appropriation de l'espace s'effectue selon deux critères (fig. 1) :

- ◆ le premier repose sur des considérations sociales et hiérarchiques et se caractérise par un découpage de l'île en secteurs circulaires dont l'arc dépasse la côte et s'étend en mer, vers le large. Les portions de territoire ainsi définies sont octroyées aux chefs qui en concèdent l'accès aux gens du commun en échange de services et prestations en nature.
- ◆ le second correspond à une répartition des tâches par sexe et aboutit à une division en cercles concentriques à partir du cœur des îles tout comme le décrit SAHLINS (1976 : 59) pour la division du travail et celle de l'environnement naturel aux îles Fidji. Les femmes gèrent l'espace et la vie domestique et familiale sur la frange de terre, au bord de la plage et sur la zone d'estran avec la collecte des coquillages faite à pied et les hommes les encadrent avec leurs activités dans les jardins à l'intérieur de l'île et avec celles de la pêche à l'extérieur du récif et au large en pirogue.

C'est à cette période, qu'avec les premiers voyageurs qui échangent des étoffes, du métal et des clous contre des vivres frais, apparaît un premier changement technique dans l'halieutique. Le métal remplace le coquillage, l'os et l'écaille de tortue pour la confection des hameçons.

Bien plus tard, vers 1960, le coton puis le nylon se substitueront à l'écorce de *Pipturus argenteus* pour les filets et les lignes. Les voiles en tissu et les moteurs remplaceront les voiles en natte de *pandanus* et la propulsion à la pagaie. L'architecture des moyens de transport se transformera avec des embarcations d'inspiration occidentale, mais les pirogues monoxyles à balancier resteront et demeurent indispensables pour franchir les récifs qui entourent les îles qui ne sont pas dotées de jetées, ce qui est le cas de la majorité d'entre elles encore aujourd'hui.

Figure 1
Schéma de la répartition de l'espace selon les genres et les occupations. (dessin Marie Benguigui)



Au temps des missions

Les missionnaires wesleyens de la London Missionary Society sont les premiers à arriver. Une dizaine d'entre eux, plus artisans que prêcheurs, sont déposés à Tonga en 1797 par le navire anglais « Le Duff ». Leur insertion s'avère difficile et ils repartent. Après plusieurs tentatives, ils ne s'installent définitivement qu'en 1826. Les catholiques ne viendront qu'en 1842. Tous vont essayer de retenir les gens à terre pour les éduquer aussi bien en termes religieux que pratiques, leur faire planter des cocotiers et récolter du copra dont la vente leur permettra d'avoir de l'argent pour payer les *misinale*, l'équivalent du denier du culte avec lequel les missionnaires vont vivre⁷, et acheter les premiers produits importés par les commerçants. Les missionnaires ont aussi besoin de main-d'œuvre pour construire des églises. Ils veulent aussi et surtout éloigner leurs nouveaux fidèles des dieux pré-chrétiens incarnés dans certaines espèces ichtyologiques (BATAILLE-BENIGUI, 1986, 1988 et 1994) et ainsi christianiser la population. La mer et les pêcheurs-navigateurs sont des lieux et des gens qui leur échappent, ce qui est une raison supplémentaire pour retenir les hommes à terre.

Ainsi retenus sur les îles sous l'influence des missionnaires et aussi du roi qui ordonne autour de 1850 une plantation intensive de cocotiers, de coton et de café pour développer l'exportation (CAMPBELL, 1992 : 103), l'attention se tourne vers la terre et l'agriculture se développe au détriment de la pêche. Cette tendance s'était déjà fait sentir avec le regroupement de l'habitat en villages dans l'intérieur des terres pour des raisons de sécurité, liées aux guerres civiles qui ont sévi de 1777 à 1820. La population regroupée en villages pour se mettre à l'abri des querelles intestines va détourner son attention du rivage pour l'intérieur des terres. Ces querelles vont cesser avec l'unification du royaume et le vainqueur, le roi Tupou I va promulguer la Constitution de 1875 et des lois qui libèrent en partie la population de l'emprise des chefs et donnent aux gens du commun accès à la terre sous forme d'usufruit.

À cette époque, comme à la précédente, les techniques et instruments de pêche sont variés : filets, lignes, hameçons, harpons, pièges, plongée, pêche au poison, lacet ou nœud coulant pour le requin, guirlandes en feuilles et pêcheries fixes (à parois continues ou discontinues) en feuilles ou en pierres, sans compter la pêche à main nue. Les ressources côtières sont suffisantes pour la population⁸ et il n'est pas nécessaire d'aller pêcher en haute mer, qui implique des compétences et surtout des moyens de navigation plus importants, notamment du bois pour construire des embarcations de grande taille.

La mise en œuvre de ces techniques se fait en relation étroite avec le patrimoine cosmogonique qui dicte les attitudes et comportements des pêcheurs et les relations qu'ils doivent entretenir avec la mer, les créatures qui l'habitent et les dieux. Interdits, vocabulaire, images mentales et systèmes de représentations individuels et collectifs s'inspirent largement du milieu marin.

En effet, d'après le mythe fondateur, la plupart des îles ont été pêchées au fond de la mer à l'aide d'un hameçon, ce sont des poissons — les dieux du panthéon pré-chrétien sont incarnés dans un certain nombre d'espèces ichtyologiques appelées les *vaka* (bateaux-réceptacles) des dieux — les prêtres

⁷ Autour de 1840, le marché de l'huile de coco est florissant en Europe et aux États-Unis et les missionnaires demandent aux gens de les aider en leur donnant du copra à exporter (CAMPBELL, 1992 : 103).

⁸ En 1777, Cook estima la population à 30 000 personnes — le premier recensement local dénombra 19 196 personnes — en 1921, GIFFORD (1929 : 4) donne 23 759 personnes. Le dernier recensement de 1986 fournit le chiffre de 94 535 habitants.

sont les *taula*, (ancres) qui retiennent les dieux dans le monde des mortels, tout comme un navire est retenu sur le fond par un mouillage — les requins sont les justiciers des hommes, ils n'attaquent que ceux qui sont en situation d'anomie avec la société qui les entoure ; les pêcheurs qui ont, si l'on peut dire, la conscience tranquille ne risquent pas d'accident (BATAILLE-BENIGUI, 1986 et 1988). Les espèces ichtyologiques dans lesquelles étaient incarnés les dieux sont les suivantes : requins, murènes, mulets, rougets ; sans compter les pieuvres, des coquillages, des crabes, des oiseaux de mer ainsi que des oiseaux et animaux de la terre. De fait, sur 31 représentations vivantes zoomorphes recensées pour incarner les dieux, 15 relèvent de l'écosystème marin (BUCK, 1935). La mer sert de réseau de communication entre les hommes qui peuplent l'archipel et aussi entre les dieux et les hommes puisque les dieux habitent une île imaginaire, *Pulotu*, le paradis tongien. Toute la cosmologie relève essentiellement de l'espace océanique et retient l'imaginaire des hommes dans un encodage symbolique qui appartient à l'univers marin. Le langage religieux est emprunté aux navigateurs et aux pêcheurs qui sont au cœur de ces relations que l'homme entretient avec la surnature et ce contexte leur confère un prestige dont les cultivateurs sont dépourvus.

Ces représentations de l'imaginaire collectif sont censées disparaître avec la christianisation, mais l'influence missionnaire n'a guère dépassé la grève et les pêcheurs retrouvent dans leur environnement maritime bien plus que des réminiscences de cette religion pré-chrétienne intimement liée à la nature. Certains d'entre eux continuent d'entretenir, à travers des interdits et rituels liés à la pêche, des relations privilégiées, socialisées voire sexualisées avec certaines espèces ichtyologiques. Ces attitudes, selon nous, ne relèvent pas d'une magie de la pêche comme l'a décrite MAUNOWSKI aux îles Trobriand (1918 et 1925), théorie qui a fait école depuis auprès de nombreux auteurs traitant d'anthropologie maritime, mais plutôt d'un échange symbolique entre l'homme et la nature⁹ ainsi que j'ai eu l'occasion de le démontrer à diverses reprises. Cette relation avec l'environnement fait que la réussite de la pêche implique un climat d'harmonie, un contexte d'*ofa* dans la société des hommes à terre comme en mer sans lesquels les poissons ne se laissent pas prendre ou ne reviennent pas l'année suivante s'il s'agit d'espèces migratrices. L'*ofa* à Tonga est un terme polysémique qui recouvre la notion d'amour au sens large du terme et qui signifie à la fois : « l'amour conjugal ou filial, la gentillesse, la tristesse voire les larmes devant le malheur de l'autre, le partage, le soin et l'attention vis à vis d'autrui, c'est de fait l'observation de relations interpersonnelles harmonieuses. C'est le 'trésor' de Tonga » (KAVALIKU, 1977). Ce sont ces critères d'ordre traditionnel et coutumier masqués par la morale judéo-chrétienne qui expliquent le rejet par l'équipage d'un homme qui se montre *ma'anumanu*, avare et âpre au gain, qui veut pêcher plus que les autres ou sortir malgré le mauvais temps. Ce comportement est décrit par HALAPUA dans son étude socio-économique des pêcheurs de Nuku'alofa comme étant particulièrement asocial et réprouvé (1982 : 60). L'homme nie cet échange symbolique et se démarque de la communauté des gens de mer, mais aussi des gens de terre puisque les deux sont indissociables dans les représentations de l'imaginaire collectif.

⁹ « De la cohérence symbolique du groupe avec les dieux et la nature ». « Car rien n'est jamais pris à la nature qui ne lui soit rendu », ainsi que le décrit BAUDRILLARD (1973 : 68), à propos du matérialisme historique et des sociétés primitives et bien que l'auteur interprète ces attitudes comme de la magie suppletive!

Dans le contexte de pêches rituelles comme celle du *vete* (rouget, *Mulloides vanicolensis* Valenciennes 1831) qui est l'une des rares à se pratiquer encore aujourd'hui au village de Niutoua sur la côte nord-est de l'île de Tongatapu, les relations hommes-poissons reproduisent les relations hommes-dieux. Elles maintiennent la structure sociale traditionnelle et son équilibre tant que le chef du village, maître du rituel, reste en vie ou que ses connaissances continuent d'être transmises. Tamale, chef coutumier du village de Niutoua, dirigeait toujours le rituel pour la capture des *vete* au mois de novembre 1993. Il devait s'enfermer chez lui dès que les bancs de poissons arrivaient et ne pas se montrer sur la plage. La pêche était dirigée par son *matapule*, Tofa vaha. Le poisson devait être capturé sans violence avec un filet lancé rectangulaire et devait mourir sans autre intervention de l'homme. Il ne devait en aucun cas être vendu, mais distribué au sein du village. Une partie était portée et offerte cérémoniellement à la cuisine du souverain car depuis toujours, le *vete* est la *faton-gia* (l'objet de l'obligation coutumière) de Tamale pour le souverain. Toute transgression de ces comportements faisait s'enfuir le poisson ou exposait le village à la perspective que les bancs ne reviennent plus l'année suivante.

DE 1875 À AUJOURD'HUI

Une série de facteurs de tous ordres vont faire évoluer le statut des hommes, plaçant les agriculteurs au premier plan et reléguant les pêcheurs dans une position sociale plus modeste tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Le grand tournant politique réalisé par Tupou I

En effet, avec la promulgation d'une Constitution en 1875, le roi accroît la liberté des gens du commun et diminue le nombre et le pouvoir des chefs. Il crée 20 titres nobiliaires héréditaires liés à des terres. Toute la terre est partagée entre le roi, le gouvernement et les 20 nobles qui doivent en donner partie en usufruit aux gens du commun contre un impôt. La Constitution en 115 articles comporte trois parties : la déclaration des droits (29 articles), la forme du gouvernement (73 articles) et la terre (12 articles). Il est peu question de l'accès à la mer si ce n'est qu'il est précisé que tout le front de mer appartient à la couronne et que le ministère des Terres peut construire ports et jetées (article 109). Ceci retire de fait aux chefs leur suprématie sur les lieux de pêche et confère implicitement aux gens du commun un accès libre à la mer qui ne sera plus remis en question en dehors de quelques rares endroits associés à des interdits et des rituels et qui restent contrôlés par le chef coutumier du village ainsi que je l'ai décrit au village de Niutoua.

L'évolution amorcée par l'arrivée des Occidentaux

Elle ne fait qu'accentuer :

◆ un progrès technologique qui s'accélère dans les années cinquante à la suite de l'introduction de moteurs pour les embarcations et de filets industriels (coton puis nylon) ;

◆ une baisse de prestige des *tufunga toutai*, artisans pêcheurs, en raison de l'importance croissante accordée à l'agriculture de rente qui commence à s'installer.

Ainsi on aurait pu s'attendre à ce que cette nouvelle liberté d'accès aux ressources halieutiques favorise l'augmentation du nombre des pêcheurs, mais paradoxalement, et malgré l'absence de chiffres précis, cette augmentation n'a pas lieu, étant donné que, simultanément, l'accès à la terre est facilité et légalisé pour tous les hommes. Si les produits des cultures peuvent se conserver facilement et être exportés sans difficultés, ceux de la pêche, pour des raisons de conservation, sont subordonnés à l'amélioration des techniques de réfrigération et la rapidité des transports aériens.

Les ressources côtières

Suffisantes dans le cadre d'une économie de subsistance, elles ne le sont plus devant la pression démographique et le gouvernement va de plus en plus recourir à des importations de protéines sous forme de poisson et de viande. Au fil des années, les importations de protéines animales ont beaucoup augmenté du fait de nouvelles habitudes alimentaires et d'une production locale insuffisante (effort de pêche limité et élevage peu développé). Entre 1980 et 1990, elles sont passées de 3 000 t à 4 750 t (dont plus de la moitié consiste en mouton salé (*sipi*) en provenance de Nouvelle-Zélande et vendu moins cher que le poisson local). De 1976 à 1985, la valeur des importations de poisson et de viande a sextuplé et est passée de 566 000 \$T à 3 363 000 \$T (Source : plans de développement et Compendium of Agricultural Statistics). En effet, depuis 1913, la population a quintuplé. Elle est passée de 19 000 à 95 000 personnes en 1986 et sa répartition dans les îles est de plus en plus déséquilibrée. Les migrations des petites îles périphériques vers l'île-capitale font qu'aujourd'hui 67 % de la population totale de l'archipel se trouve regroupée à Tongatapu.

La monétarisation

Liée à la présence occidentale, elle se développe. Elle se généralise à partir de 1960 et conduit à l'émergence d'un marché pour le poisson et à la commercialisation des produits de la pêche. Cette commercialisation est encore aujourd'hui entravée par des contraintes matérielles et économiques comme la conservation et la distribution à l'intérieur des îles et par l'éloignement de l'archipel de tout marché extérieur potentiel, mais aussi par des contraintes culturelles. Les exportations de poisson restent de ce fait modestes dans l'absolu¹⁰ et surtout par rapport aux importations en poisson (conserves ou autre) que doit pratiquer le gouvernement chaque année pour satisfaire la demande en protéines. Par contre, l'agriculture continue d'être plus attractive que la pêche, car les produits agricoles sont plus aisément conservables et exportables et fournissent un rendement plus assuré.

Ainsi, la culture du cocotier pour le copra va-t-elle se développer de 1860 à 1970 avec un pic maximum d'exportation dans les années 1960, après quoi, l'effondrement des cours va conduire les Tongiens à s'intéresser à l'exportation

¹⁰ La production de poissons est difficile à évaluer et les statistiques disponibles manquent de fiabilité. Selon nos estimations, la production annuelle serait de l'ordre de 2 500 t à la fin des années quatre-vingts. Selon les statistiques officielles, elle aurait évolué de 865 t en 1974 à 2 090 t en 1981. (Source : plan de développement 1991-1995)

de la banane puis de la vanille. La production de vanille a débuté dans les années cinquante et n'a guère progressé jusque dans les années soixante-dix. Elle s'est beaucoup développée par la suite et les quantités exportées sont passées de 5 t en 1980 à 36 t en 1991 (Source : Compendium of Agricultural Statistics). Depuis quelques années, la culture intensive du potiron à destination du Japon monopolise la terre et la main-d'œuvre et se pratique au détriment de la pêche et des cultures traditionnelles de tubercules avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer sur le plan de la subsistance quotidienne. Les exportations de potiron vers le Japon sont passées de 156 t en 1987 à 18 499 t en 1991 (Source : Compendium of Agricultural Statistics). Les plantations d'igname, de patate douce, de taro et de manioc se voient réserver des espaces beaucoup plus réduits et une attention limitée. Les hommes pendant plusieurs semaines de l'année se consacrent à la plantation, à la surveillance des cultures, à la récolte puis à l'emballage et à l'envoi des potirons et délaissent leurs embarcations et la pêche. Pendant ce temps, on vit sur le pain, le riz et le beurre, produits importés et bien sûr la soupe au potiron ! Il n'y a plus de poisson au quotidien ni de tubercules devenus rares et trop chers sur le marché !

C'est ainsi que depuis près d'un siècle, l'agriculture d'autosubsistance et aujourd'hui de rente monopolise les efforts. Les statistiques de 1990 indiquent que plus de 60 % de la population active y est engagée et qu'il n'y a que 2 000 pêcheurs sur une population active de 24 000 personnes, soit environ 8,30 %. La production agricole représente la moitié du produit intérieur brut (PIB). 1 % des exploitants sont de grands agriculteurs et 10 % des exploitants de taille moyenne pratiquent aussi des cultures de rente. Les autres, c'est-à-dire la grande majorité, pratiquent encore une agriculture destinée à la consommation familiale (BENGUIGUI, 1989).

L'État (c'est-à-dire, le roi) mène lui-même depuis la fin des années cinquante¹¹ une politique active de développement de la pêche. En 1952, est créé au sein du ministère de l'Agriculture un département des Pêches qui deviendra indépendant en 1992. En 1993, le département des Pêches employait 68 personnes auxquelles venaient s'ajouter 12 consultants ou volontaires japonais étrangers et un consultant pour la FAO contre 39 en 1988. (Malheureusement, le rapport annuel de 1993 ne fournit aucun chiffre clair concernant la production halieutique. Le rapport officiel de 1994 fait état de 83 postes de titulaires, 14 contractuels, 11 provenant de la coopération japonaise et un de l'aide australienne). Il fait procéder à une évaluation des stocks halieutiques et favorise le développement de la pêche artisanale pour fournir le marché en poisson et diminuer les importations de protéines qui accroissent le déficit de la balance commerciale. En effet, ainsi que nous l'avons vu, dès la fin des années soixante, la pêche côtière ne suffit plus à répondre aux besoins intérieurs du royaume et on voit les importations de poissons (en conserve et congelés) et de mouton salé de Nouvelle-Zélande augmenter considérablement. La croissance de la production locale, qui est passée de 865 t en 1974 à 2 564 t en 1986, est encore trop faible pour peser véritablement sur les importations. Il faut inciter les pêcheurs à partir plus loin et plus longtemps en mer vers des zones de pêche plus riches car la zone côtière est surexploitée.

¹¹ Taufa'ahau Tupou IV a commencé l'ouverture sur l'extérieur avec une politique de développement active, alors qu'il était Premier ministre de sa mère la reine Salote Tupou III en 1949.

Epeli HAU'OFA (1977 : 4), sociologue tongien, a mis en évidence cette ponction abusive sur les ressources marines depuis des années :

« Dans les années 1950, les gens qui habitaient près du bord de mer à Nuku'alofa savaient que les eaux peu profondes proches de la plage regorgeaient de toutes sortes de petits poissons et de coquillages et autres créatures marines consommables. Ce n'est plus le cas. C'est dû en partie à un phénomène de surexploitation par une population urbaine grandissante mais ce n'est pas une simple coïncidence si le processus s'est accéléré rapidement peu après la destruction du lagon de Sopa et ultérieurement avec la pollution d'une grande partie de notre lagon intérieur. À cette époque, on pêchait aussi de gros poissons à l'intérieur du récif ; aujourd'hui si on veut en attraper de semblables on doit aller derrière Malinoa voire dans les eaux de Ha'apai. Dans trente ans, on devra peut-être aller jusqu'à Niue pour pêcher des poissons d'une taille décente ».

L'auteur ne se trompait pas dans ses prévisions puisque dix ans après, en 1987, ainsi que nous allons le voir, une petite flotte artisanale devait aller pêcher des espèces démersales à 90 km au sud de Tongatapu et parfois plus loin vers le nord de l'île, par 150 m de fond car les ressources côtières étaient devenues précaires.

Dans le même ouvrage, il dénonce l'abus des prélèvements de sable sur les plages pour construire des maisons en dur venant remplacer les maisons d'origine en feuilles de cocotier et le remplissage des marais qui conduisait à la destruction des mangroves qui ceinturent l'île, anéantissant ainsi les abris naturels où vivent et se développent les juvéniles. Il attire aussi l'attention sur la déforestation trop rapide et excessive des surfaces arables et la raréfaction du bois de chauffe malgré l'apparition récente des gazinières. Ces modifications de l'environnement risquent de conduire à une accélération de l'érosion des sols et des côtes, pronostics aujourd'hui devenus réalités.

En 1982, est élaboré un projet de développement de la pêche artisanale qui se traduit par la mise en route du Projet TON/83/001 financé par l'UNCDF, l'UNDP et le Japon pour la construction de 40 unités de production (bateaux de 20 à 32 pieds) financée pour moitié par les pêcheurs qui en deviennent propriétaires¹². Ceux-ci se trouvent entraînés dans un processus d'endettement auquel ils ne peuvent faire face. Ce projet coïncide avec la ratification de la convention des Nations unies sur le droit de la mer qui porte les eaux territoriales à 12 milles et définit des zones économiques exclusives s'étendant à 200 milles au large des côtes.

Le gouvernement va également mettre en place une pêche industrielle nationale avec des bateaux de pêche hauturière fournis par l'aide étrangère. En 1978, 1981, 1982 et 1986 sont acquises, avec l'aide des Japonais, des unités de pêche (le *Takuo* de 16,5 m, l'*Albacore* de 12 m, l'*Ekiaki* de 19 m, le *Lofa* de 33 m et le *Ngutulei* de 12 m). La production est en majeure partie vendue à Fidji et à Samoa ; elle ne contribue que faiblement à l'alimentation du marché local et les bateaux, bien souvent, n'assurent pas un nombre suffisant de jours de mer pour être rentables. La distribution et la commercialisation du poisson restent localement peu organisées. En ce qui concerne l'île principale, elles se résument depuis les années 1970 à une vente en ville au bout du quai où arrivent

¹² Cette opération de développement rencontra des contraintes culturelles et identitaires que j'ai décrites dans un article en 1989 et qui eurent un effet de frein sur les projets de transformation d'une pêche d'autoconsommation en une pêche artisanale commercialisée. La fin du projet, cinq ans après, devait se solder par un demi-échec avec des pêcheurs auxquels on avait retiré le bateau, car ils n'avaient pas remboursé leur emprunt, d'autres qui n'avaient pas entretenu leur embarcation, etc. Le projet de construire des unités supplémentaires était abandonné en 1993 par crainte d'épuiser les ressources faute d'avoir découvert de nouveaux fonds à explorer.

les bateaux et le samedi matin est le jour le plus animé. Un nouveau marché moderne, Tu'imatamoana, avec des installations frigorifiques coûteuses a été construit avec des capitaux de la Communauté européenne et de l'Allemagne de l'Ouest en même temps que le nouveau port de Fa'ua. Terminé en 1988, il n'a été inauguré que deux ans plus tard après de multiples tergiversations du gouvernement qui hésitait à le doter d'une gestion privée ou publique. Il est finalement géré par le gouvernement mais, situé à la sortie de la ville, il est relativement boudé par les acheteurs qui continuent d'aller s'approvisionner au bout de la jetée en ville. Le rapport annuel du ministère des Pêches de 1992 fait état de la nuisance de l'éloignement du marché par rapport au centre de Nuku'alofa, du problème de maintenance des installations et de l'absence de pièces de rechange pour les engins de transport des caisses et l'appareil à levage des filets. En termes quantitatifs, 211,8 tonnes de poisson ont été débarquées au cours de l'année 1992 dont 110,8 ont été exportées. La vente ambulante de « ficelles » se pratique aussi sur le front de mer et du lagon par des jeunes garçons en bicyclette ou des pêcheurs en camion qui signalent leur passage à coups de sifflet. Les petites espèces se vendent généralement enfilées par les ouïes sur une liane. La « ficelle » n'est pas pesée mais représente généralement de 2 à 3 kg de poisson, c'est-à-dire un nombre différent de poissons selon leur taille. Les grosses pièces sont vendues à la pièce. Les Tongiens préfèrent souvent les petits poissons d'espèce commune pour différentes raisons : ils sont moins chers, ils sont plus faciles à distribuer dans la famille étendue, les parts sont égales et chacun peut avoir une tête, partie qui est bien souvent la plus prisée.

Le gouvernement tongien a aussi participé à la mise en place de l'agence de pêche régionale, la FFA (Agence des pêches du forum) créée en 1979 et basée à Honiara (îles Salomon). Il s'est aussi dépensé pour aboutir aux accords de pêche entre la FFA et les États-Unis signés à Nuku'alofa en 1986, mais ne les a rejoints qu'en 1989 (HUFFER, 1991). Selon l'auteur, le refus des Tongiens à signer cet accord pendant trois ans était peut être dû au fait que : « Tonga étant un des seuls pays de la région à avoir ses propres bateaux de pêche hauturière, ait préféré tenter de développer son industrie des pêches tout seul sans se joindre à des accords régionaux, qu'il considère sans doute un peu contraignants » (*ibid.* : 267). Plusieurs tentatives d'aquaculture ont été tentées et n'en sont restées qu'au stade des balbutiements (bénitiers, *Chanos-Chanos*, huîtres, moules). Des essais d'huître perlière débutent à Vava'u.

La mise en valeur de l'activité halieutique à Tonga se heurte, pour l'instant, à trop de contraintes culturelles pour s'épanouir vraiment. Les pêcheurs baignent encore largement dans un univers social qui échappe au système du marché et se fonde sur des relations sociales à base d'échange : le *fetokini'akii*. C'est une forme coutumière institutionnalisée d'aide en nature ou en services qui empêche l'accumulation de biens matériels ou d'argent ou, quand on en dispose, vous force à offrir biens ou argent avec ostentation pour en retirer du prestige. Ce système de réciprocité maintient les pêcheurs à l'écart des impératifs de marché ou du moins les met à distance. Les innovations technologiques ou aides financières ne sont pas des facteurs suffisants pour faire évoluer la pêche artisanale de manière linéaire comme le pensent les développeurs.

Le passage d'une économie de subsistance à celui d'une production commercialisée *intra* et *extra-muros*, s'il s'est opéré dans l'agriculture (copra, bananes, pastèques, vanille, potirons), n'en est qu'à ses balbutiements concernant la pêche à l'exception de trois ou quatre petites entreprises lancées et gérées en partie par des Occidentaux. Ce décalage soulève des problèmes alors que Tonga est maintenant doté d'un équipement portuaire adéquat et d'une « chaîne du froid » qui est devenue opérationnelle, en dépit de problèmes de maintenance qui sont liés à un progrès technique encore mal assimilé.

Sur un autre registre, l'agriculture a l'avantage de maintenir les hommes sur leur terre, dans l'île, et dans leur contexte social et familial. Elle n'exige pas d'eux de profonds changements de comportements et de mentalités. Par contre, le développement de la pêche exige des pêcheurs une nouvelle relation au temps, à l'espace et à l'argent qu'ils gèrent difficilement. Il les éloigne de l'île, de leur famille et de leur contexte social. Il les exclut de la sphère d'activités collectives qui au sein de la famille, du village ou des églises leur permet de s'exprimer et valorise leur statut social et leur identité. Il leur interdit la fréquentation régulière des cercles de *kava*¹³ qui constituent par excellence le lieu de rencontres et de décisions du monde des hommes. Il les marginalise en quelque sorte et les exclut de ce système de prestations ostentatoires qui valorise le statut et l'identité.

Ces difficultés rencontrées à propos des projets de développement de la pêche artisanale ont conduit les pêcheurs à se regrouper en 1990 en association et à s'orienter vers une approche intégrée de la pêche à petite échelle qui peut, à l'avenir, déboucher sur une politique de développement mieux acceptée et plus féconde, mais qui n'a pas encore fait ses preuves.

Conclusion

Dans le passé, la pêche, comme tous les métiers liés à la mer, était reconnue comme une activité noble et les hommes qui la pratiquaient étaient respectés et admirés pour leurs connaissances du milieu marin et leurs compétences. Ils jouaient un rôle capital dans l'organisation sociale et économique de la société. Ils maîtrisaient cet élément important que représente la mer pour les Tongiens, voire les Polynésiens en général. Ils disposaient de leur temps et s'organisaient pour alterner les activités de pêche et de jardinage selon les périodes de l'année, les phases de la lune, les marées et le passage des bancs de poissons. Ils n'étaient pas obligés de sortir loin et longtemps et pouvaient facilement être agriculteurs-pêcheurs et continuer à participer aux rencontres sociales au sein de la famille, du village ou des églises. Ils étaient présents aux mariages comme aux funérailles et dans tous ces moments de la vie qui permettent à l'individu d'affirmer ou de réactiver son identité et son appartenance sociale. Ils étaient aussi présents aux réunions souvent quotidiennes, sinon plusieurs fois par semaine, de consommation continue du *kava* qui restent un lieu privilégié de discussion et de prises de décisions pour la société masculine.

¹³ Le *kava* est la racine du poivrier, *Piper methysticum*, macérée dans de l'eau. Cette boisson est préparée et consommée cérémonieusement essentiellement par les hommes dans toute la Polynésie. À Tonga, les hommes rejoignent le « cercle du *kava* » au moins une fois par semaine, le samedi soir et parfois bien plus souvent.

Les sorties lointaines pour trouver des fonds riches en poissons imposées par une surexploitation grandissante apparaissent comme autant de contraintes qui éloignent le pêcheur de ce qui fait la vie sociale et met en valeur la personnalité.

Comme on a pu le constater au fil de cette longue description télescopant passé et présent, depuis les premiers contacts avec les Occidentaux, le temps dévolu à la pêche a décliné en proportion de l'augmentation de la population. Cette situation n'est pas particulière à Tonga, mais se retrouve dans tout le Pacifique et concerne notamment la pêche d'autosubsistance (BOLLARD, 1974 : 220). L'avenir nous dira si cette situation peut évoluer dans un sens différent ou si, paradoxalement, les insulaires polynésiens sont en train de devenir des terriens perdant ainsi les avantages, les qualités et les ressources de leur environnement naturel. Dans ce cas, ils deviendraient encore plus dépendants des pays bailleurs de fond qui les entourent en important plus de poisson qu'ils n'en pêchent.

Aujourd'hui, l'accès à la mer est devenu libre, mais les pêcheurs de Tonga ne veulent pas pour autant rompre leurs liens avec une société dans laquelle déjà ils ne jouissent plus d'un statut privilégié comme dans le passé. Et, si ce passage de la tradition à la modernité a fait des agriculteurs « mangeurs de terre » des notables, ils ne souhaitent pas, quant à eux, se voir cantonnés au rôle de pêcheurs « mangeurs de milles ». J'en veux pour preuve le rapport d'activité du ministère des Pêches sur l'année 1994¹⁴ récemment consulté qui fait état de nombreux projets d'aquaculture appliqués aux mullets, bénitiers, trochus, huîtres perlières, de l'exploitation des bèches de mer, de la mise en place de nombreux radeaux flottants (DCP : dispositifs de concentration de poissons) et de campagnes de conservation des ressources. Autant de dispositions déjà évoquées dans les rapports annuels précédents et d'expériences tentées et répétées qui traduisent l'intention des pêcheurs de rester à proximité de leur propre société. En « cultivant » la mer qui les entoure plutôt qu'en la considérant comme un réservoir de ressources illimitées, ils tentent de dépasser les frontières naturelles de l'île, d'utiliser cette mer environnante comme un nouveau type de « jardin » qui leur permettra de répondre à la pression démographique et au déficit économique.

REMERCIEMENTS

Cette réflexion sur l'histoire de l'exploitation des ressources halieutiques au royaume de Tonga s'est élaborée au cours de séjours successifs sur le terrain depuis 1974, rendus possibles avec les aides conjointes ou successives du Muséum national d'histoire naturelle, du CNRS et du ministère des Affaires étrangères. Je remercie le gouvernement de Tonga qui m'a autorisée à poursuivre ces recherches, les responsables de la section des pêches du ministère de l'Agriculture (aujourd'hui ministère à part entière) qui m'ont permis d'accéder aux archives et documents ainsi que les informateurs qui m'ont fait partager leurs connaissances et leur relation au milieu maritime. Je remercie aussi vivement Gilles Blanchet pour son concours dans la relecture, la critique et la discussion de ce manuscrit.

¹⁴ Cette référence sous presse ne me permet pas une réelle actualisation de l'article, mais elle permet d'espérer un redéploiement constructif des activités de pêche pour l'avenir. On ne peut s'empêcher d'associer la vitalité de ces projets à l'indépendance donnée localement au secteur des pêches en 1992 et d'en imaginer la conséquence. Le secteur de la pêche ne se sent plus la parente pauvre de l'agriculture!

Références bibliographiques

- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1981 - « La capture du requin au nœud coulant : persistance et changements dans l'observation des interdits ». In Bataille-Benigui, éd. : *La pêche traditionnelle en Océanie*, Paris, numéro thématique du Journal de la Société des océanistes n° 72-73, t. XXXVII.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1984 - « Pirogues cousues et pêche à la bonite aux îles Tonga ». In Gunda (B.), éd. : *Fishing populations in the world*, Budapest, Akademiai Kiado : 991-1023.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1988 - The fish of Tonga : prey or social partners ? *The Journal of the Polynesian Society*, Auckland, V. 97 (2) : 185-198.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1989 - La pêche artisanale aux îles Tonga : antagonisme entre projet de développement et traditions. *Aquat. Living Resour.*, 2 : 31-43.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1989 - « Tenure maritime et gestion des ressources aux îles Tonga ». In : *Actes du colloque, « La recherche face aux pêches artisanales »*, Montpellier, Orstom/Ifremer, 3-7 juillet 1989 : 103-116.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1991 - « Un des effets de l'insularité : les migrations aux îles Tonga ». In : *Actes du colloque international de Brest « Territoires et sociétés insulaires »*, novembre 1989 : 231-238.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1992 - Dit et non-dit des femmes dans la pêche aux îles Tonga. *Anthropologie maritime*, cahier n° 4, *Actes de la table ronde « Statuts et fonctions des femmes dans les communautés maritimes et fluviales »*, mai 1990 : 159-166.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1994 - Pêcheurs de mer, pêcheurs de terre, la mer dans la pensée tongienne. *Études rurales*, numéro thématique « La terre et le Pacifique », n° 127-128, 20 p.
- BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1994 - *Les Côtés de la Mer. Quotidien et imaginaire aux îles Tonga*. CRET, coll. Îles et Archipels, CEGET, université de Bordeaux III, Talence, 320 p.
- BAUDRILLARD (J.), 1973 - *Le miroir de la production*. Paris, Casterman/poche, 145 p.
- BENIGUI (G.), 1989 - The middle class in Tonga. *The Journal of the Polynesian Society*, 98 (4) : 451-463.
- BLANCHET (G.), 1989 - Du discours à la réalité en milieu insulaire : rhétorique du développement auto-centré et pratique du développement intégré. *Journal de la Société des océanistes*, Paris, n° 88-89 (1 et 2) : 45-51.
- BLANCHET (G.), 1991 - La pêche artisanale dans les économies insulaires du Pacifique Sud. *Journal de la Société des océanistes*, Paris, n° 92-93 : 105-118.
- BOLLARD (A.E.), 1974 - *The impact of monetization on Tonga*. M.A. Thesis in economics, Auckland University, 275 p.
- BONNEMASON (J.), 1986 - *L'arbre et la pirogue*. Paris, Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 201, 540 p.
- BUCK (P.) (Te Rangi Hiroa), 1935 - Material Representatives of Tongan and Samoan Gods. *The Journal of the Polynesian Society* 44 (1) : 48-53, (2) : 85-96, (3) : 153-162.
- CAMPBELL (I.C.), 1992 - *Island Kingdom. Tonga Ancient and Modern*. Canterbury University Press, 250 p.
- Compendium of Agricultural Statistics 1987-1991, 1992* - Prepared by Syed Quamrul Hasan, Ministry of Agriculture and Forestry, Kingdom of Tonga.
- DOUMENGE (F.), 1987 - « Quelques contraintes du milieu insulaire ». In : *Îles tropicales : insularité, insularisme*, CRET, université de Bordeaux III, coll. Îles et Archipels, n° 8 : 9-16.
- DUMONT D'URVILLE (M.) (sous la direction de), 1839 - *Voyage pittoresque autour du monde*. Paris Furne et Cie Éd.
- DYE (T.S.), 1980 - « The Causes and Consequences of a Decline in the Prehistoric Marquesan Fishing Industry ». In Hen (D.E.), Mummery (J.M.J.), éd. : *Pacific Production systems : approaches to economic prehistory*, papers from a symposium at the XV Pacific Science Congress, Dunedin, NZ, 1983. ANU, Occas. Papers in Prehistory, n° 18 : 70-84.
- DYE (T.S.), 1983 - Fish and fishing on Niutopotapu. *Oceania* LIII (3) : 242-271.
- FARMER (S.S.), 1976 - *Tonga and the Friendly Islands*. Canberra, Kalia Press. Réimp. de 1855.
- FERDON (E.N.), 1987 - *Early Tonga. As the Explorers Saw It 1616-1810*. The University of Arizona Press, 339 p.
- GARANGER (J.), 1985 - « La culture Lapita et les Polynésiens ». In : *Le grand atlas de l'archéologie*, Encyclopaedia Universalis : 378-379.
- GIFFORD (E.W.), 1929 - *Tonga Society*. Hawaii, B.P.B. Museum, bulletin n° 61.

- HAU'OFA (E.), 1977 - *Our Crowded Islands*. Fidji, USP, 36 p.
- HELU (F.), 1993 - « Identity and Change in Tongan Society since European Contact ». In : *Journal de la Société des océanistes*, 97 (2) : 187-195.
- HUFFER (E.), 1991 - *La politique extérieure de Fidji, de Tonga et du Vanuatu : contribution à l'étude des micro-États océaniques*. Thèse de doctorat en science politique, université d'Aix-Marseille, 384 p.
- IRWIN (G.), 1992 - *The Prehistoric Exploration and Colonisation of the Pacific*. Cambridge University Press, 240 p.
- KAVALIKU (S.L.), 1977 - *Ofa, the Treasure of Tonga*. *Journal of the South Pacific Social Sciences Association*, vol. VI (2) : 47-67.
- LEWIS (J.), 1981 - Some Perspectives on Natural Disaster Vulnerability in Tonga. *Pacific Viewpoint* 22 (2) : 149-162.
- MALINOWSKI (B.), 1954 - *Magic, Science and Religion and other Essays*. New York, Doubleday anchor books, réédition de 1925.
- MARTIN (J.), 1817 - *Histoire des naturels des îles Tonga ou des amis situées dans l'océan Pacifique, depuis leur découverte par le capitaine Cook ; rédigée par J. Martin sur les détails fournis par W. Mariner, qui y a passé plusieurs années*. Paris, Gide et Nicolle éd., deux tomes (traduit de l'anglais par A.J.B. Def).
- NEYRET (J.M.) Rev., 1966 - *Pirogues océaniques*. Paris, association des Amis du musée de la Marine, 2 volumes, tome 1 : 1966, tome 2 : 1974.
- OTTINO (P.), (M.N.), 1991 - *HIVA OA, images d'une même mémoire océanique*. Papeete, département Archéologie, centre polynésien des sciences humaines, 46 p.
- POULSEN (J.), 1977 - « Archeology and Prehistory ». In Rutheford (N.), éd. : *Friendly Islands. A History of Tonga* : 4-26.
- POULSEN (J.), 1987 - *Early Tongan Prehistory*. ANU Terra Australis series n° 12, 2 volumes.
- Rapports annuels du ministère des Pêches de 1992 et 1994*. Government printing office, Tonga.
- SAHLINS (M.), 1976 - *Au cœur des sociétés, raison utilitaire et raison culturelle*. Paris, Gallimard.
- SUDO KEN-ICHI, 1990 - « Present Condition of Fisheries in the Kingdom of Tonga ». In : *Report on a technical and socio-economic baseline study for fisheries development in Oceania* : 143-193, ms.
- THOMSON (B.), 1984 - *Savage Island, an account of a sojourn in Niue and Tonga*. Mc Millan Ed. NZ. Réimp. de 1902.
- Tonga Development Plans (Third, Fourth, Five, Sixth, de 1975 à 1995), Kingdom of Tonga.
- WOOD (A.H.), 1943 - *History and Geography of Tonga*. Auckland, NZ. Réimp. en 1972.

D

éveloppement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française

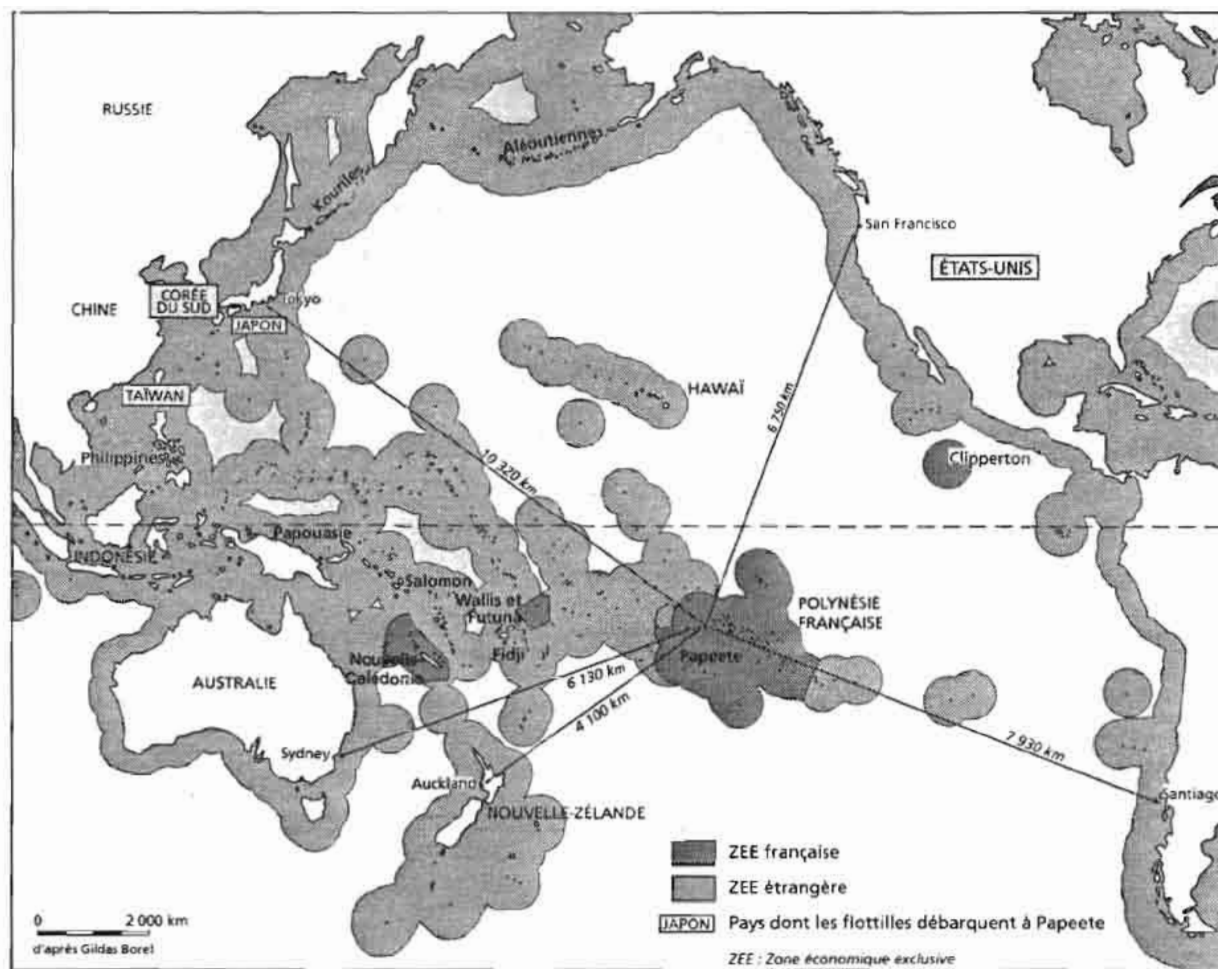
Gildas BOREL

Lorsqu'on examine la façon dont a évolué la pêche en Polynésie française au cours des dernières décennies, on constate que la modernisation progressive de ses activités s'est accompagnée d'une extension de l'espace d'exploitation halieutique. Ce mouvement a été précipité par l'instauration à la fin des années soixante-dix d'une zone économique exclusive s'étendant à 200 milles des côtes mais, dans les faits, c'est dès le milieu des années soixante que les politiques de développement territoriales s'orientent vers le large et s'efforcent de mettre en place une pêche industrielle capable de fournir des devises et de satisfaire des besoins croissants. Parallèlement est entrepris un effort de modernisation des activités traditionnelles et encouragée une pêche artisanale plus efficiente, capable elle aussi d'aller chercher au loin un poisson qu'il devient difficile de trouver dans des eaux côtières surexploitées.

Cette extension se fait à partir de Tahiti dont l'importance s'affirme aux dépens des archipels périphériques. Elle est rendue possible par l'adoption de techniques plus performantes et s'appuie, en particulier, sur la modernisation des embarcations et la création d'unités pouvant s'éloigner davantage des côtes.

Cet élargissement de l'espace de pêche ne va pas sans poser des problèmes, car il se fait dans des conditions peu concurrentielles et se heurte à l'étroitesse du marché intérieur et au manque de motivation des pêcheurs, qui répugnent à abandonner leur mode de vie habituel pour celui de salarié à bord de flottilles industrielles basées loin de leur domicile.

Carte de situation :
les territoires français
et leur domaine
maritime
au sein des ZEE
du Pacifique.



Une approche spatiale de la pêche

L'ESPACE : UN CONCEPT CLÉ EN GÉOGRAPHIE

L'espace est un des concepts fondamentaux de la géographie et l'un des plus difficiles à définir. Dans la représentation classique héritée de Vidal de La Blache, il a une signification restreinte et désigne une portion de la surface terrestre ou « un ensemble de lieux » (BAILLY et BÉGUIN, 1993). Depuis le début des années soixante-dix, il est employé dans un sens beaucoup plus large. En opposition avec la conception précédente jugée trop déterministe et trop dépendante de l'environnement physique, il est considéré comme le « produit social de la représentation de la surface terrestre » (CABANNE *et al.*, 1992) et sa signification devient multidimensionnelle. Les géographes contemporains évoquent des espaces absolus ou relatifs, perçus ou vécus et le dictionnaire *Les mots de la géographie* (BRUNET *et al.*, 1993) en livre huit définitions. Tout en reconnaissant le caractère multidimensionnel du concept, on peut cependant d'abord y voir « une portion définie de surface terrestre », comme le fait BRUNET dans *l'Espace géographique*. Garder une référence concrète paraît utile au moment où les progrès de la technologie informatique et numérique débouchent sur la multiplication d'espaces virtuels.

L'ESPACE APPLIQUÉ AU DOMAINE MARITIME

La complexité de la notion est encore plus frappante lorsqu'on aborde le domaine maritime. Les moyens de repérage habituels deviennent aléatoires en pleine mer. Si, dans les eaux côtières, il est relativement facile d'identifier une lagune séparée de la mer par un cordon sableux, un lagon corallien bordé par un récif ou un estuaire ; au large, l'uniformité de la surface océanique rend difficile toute délimitation précise.

Autrefois, en vue de la côte, le marin se « positionnait » en croisant des alignements constitués par des repères terrestres, les amers. En pleine mer, le navigateur faisait appel à une série de calculs et à des engins spécifiques comme le sextant.

Les progrès de la technologie ont bouleversé les procédés de localisation et l'utilisation de systèmes de navigation par satellite a révolutionné les méthodes d'auto-localisation et de « positionnement ». Ces systèmes, qui étaient encore récemment réservés aux navires hauturiers, sont désormais accessibles aux unités de taille modeste : Global Positioning System (GPS) (MORGAN, 1989).

Les géographes français n'ont longtemps accordé que peu d'attention au domaine marin, un manque d'intérêt qui peut s'expliquer par une tradition continentale et la difficulté d'appliquer en mer des concepts mis au point en milieu terrestre. Même les îles, qui de tout temps ont fasciné les observateurs, ont été perçues comme des parcelles de terre, des isolats dont l'environnement n'était pas pris en considération.

L'ESPACE HALIEUTIQUE ET SES COMPOSANTES

Au fur et à mesure que s'est développée l'exploitation des ressources de la mer, les géographes se sont davantage intéressés à l'univers maritime et certains se sont spécialisés dans ce domaine. C'est le cas de CORLAY (1979) qui, dans une approche de type systémique, définit l'espace halieutique comme une portion de la surface terrestre structurée par un système halieutique composé d'éléments biologiques, techniques, économiques, sociaux, culturels et juridiques. Cet espace se divise, selon l'auteur, en plusieurs éléments :

- ◆ un espace de production : l'aire de capture des produits de la mer ;
- ◆ un pôle structurant qui comprend un espace de services, un espace industriel, un espace socio-économique et se concrétise en général par un port ;
- ◆ un espace de commercialisation.

Nous ne nous intéresserons ici qu'à l'espace de production (ou de capture) appelé aussi domaine de cueillette¹ (CHAUSSADE, 1994), sans pour cela négliger l'importance de l'espace de commercialisation et le rôle fondamental du marché.

UNE ATTENTION CROISSANTE ACCORDÉE À L'ESPACE MARITIME

Depuis qu'en 1609, Hugo Grotius a écrit son célèbre ouvrage *Mare Liberum*, la mer est considérée en Occident comme un espace libre. N'y fait exception qu'une zone territoriale s'étendant jusqu'à 3 milles des côtes, qui correspond à la portée qu'avaient alors les boulets des batteries côtières. L'élargissement de cette zone à 6 ou 12 milles, puis la notion de mer contiguë et les revendications de la seconde moitié du xx^e siècle préfigurent la création contemporaine des zones économiques exclusives (ZEE) qui a permis à la majorité des États de revendiquer la gestion et le contrôle des eaux situées à moins de 200 milles de leurs côtes. Ces appropriations sont devenues effectives à la fin des années soixante-dix et ont été officialisées par la convention de Montego Bay, qui conclut en 1982 la troisième conférence sur le Droit de la mer. Les ZEE sont vite devenues des espaces disputés par des flottes hauturières étrangères aussi bien que par les flottes nationales que nombre d'États côtiers se sont efforcés de mettre sur pied, avec plus ou moins de succès (CHABANNE, 1981).

L'extension de l'espace de pêche en Polynésie française

LE CONTEXTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Un vaste domaine maritime parsemé d'îles

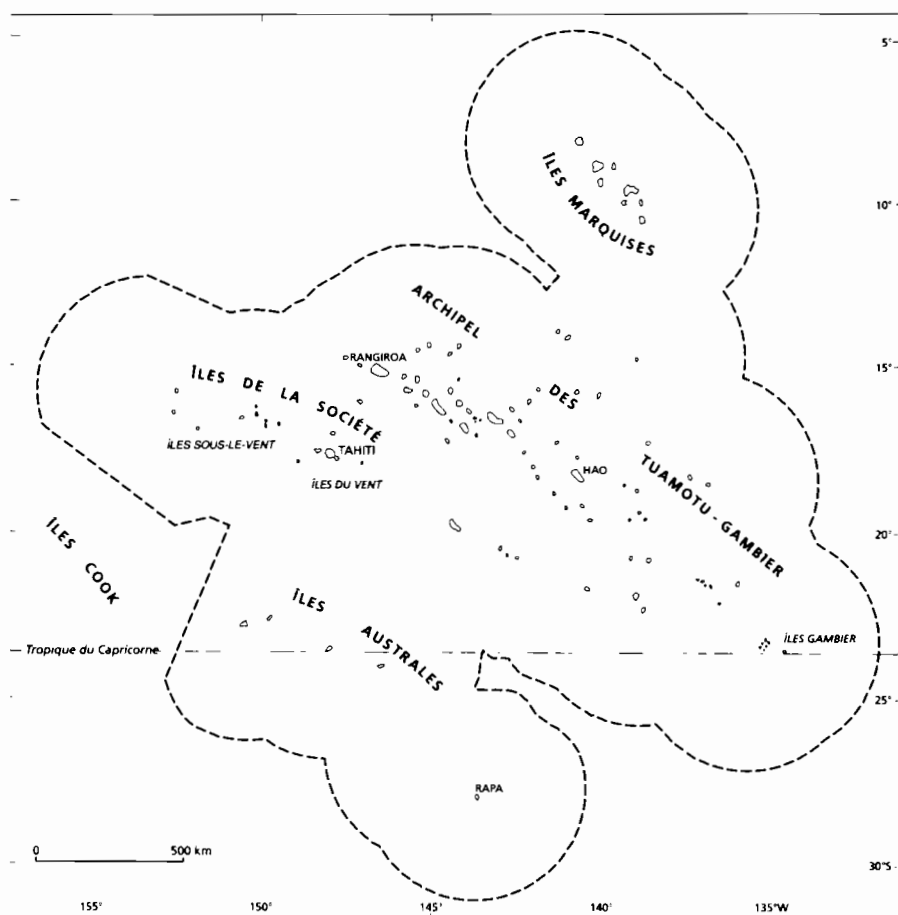
Territoire d'outre-mer situé au cœur du Pacifique Sud, la Polynésie française est composée d'une centaine d'îles regroupées en cinq archipels et réparties sur une surface aussi grande que l'Europe. Cette forte dispersion d'infimes parcelles de terres permet au territoire de bénéficier d'une ZEE de près de

¹ Les eaux côtières sont elles aussi parfois soumises à appropriation. La mise en évidence de l'importance des tenures marines traditionnelles dans de nombreuses îles du Pacifique par des anthropologues anglo-saxons (Johannes, 1978 ; Ruddle, 1988 ; Douman, 1993) ou norvégien (Hviding, 1991) et l'usage japonais qui consiste à allouer des portions d'eaux côtières à des collectivités de pêcheurs (Asada, Hirasawa et Nagasaki, 1993 ; Ruddle, 1987) ont inspiré des politiques d'aménagement mettant en avant les droits d'usage territoriaux, notamment aux Philippines. Ce concept a été redéfini au début des années quatre-vingts lors de colloques de la FAO (Christi Jr, 1982 ; Panayotou, 1984). La dimension spatiale a été soulignée et une attention particulière accordée aux limites des aires concernées par ces droits.

5 millions de km². C'est le plus vaste domaine océanique sous la juridiction d'un État ou d'un territoire insulaire dans le Pacifique Sud. Il équivaut à près de la moitié de la surface totale couverte par les ZEE françaises dans le monde (11 millions de km²).

Comprise entre le 5° S et le 31° S, entre le 130° W et le 160° W, la ZEE polynésienne (fig. 1) se situe dans une zone où « les eaux de surface ont une productivité parmi les plus faibles du Pacifique Sud » (SALVAT, 1978). Toutefois, des remontées d'eaux froides chargées de sels nutritifs, qualifiées d'*upwelling* lorsqu'elles arrivent à la surface ou de *doming* lorsqu'elles ne l'atteignent pas, viennent enrichir certaines parties de cette ZEE. C'est le cas des îles Marquises que fréquentent des bancs de pélagiques (petits carangidés, bonites ou thons). En même temps qu'ils soulignent la faiblesse des ressources océaniques, les scientifiques mettent l'accent sur la richesse des eaux à proximité des îles, qui s'explique par la présence de communautés coralliennes parmi les plus productives de la planète (DOUMENGE, 1965).

Figure 1
La zone économique exclusive (ZEE) de Polynésie française.



Les îles hautes sont souvent protégées des houles du large par un lagon que ceinture une barrière de corail. Cet espace est caractérisé par de hauts fonds parsemés de pinacles, des zones plus profondes et une couronne récifale interrompue par des passes ; c'est par ces échancrures que s'effectuent la plus grande part des échanges avec l'océan et les sorties d'eaux liées aux précipitations. Les lagons abritent surtout des espèces endémiques, mais accueillent également des poissons pélagiques, qui y pénètrent de façon occasionnelle. Sur la partie supérieure des pentes externes, des récifs coralliens abritent une riche faune démersale et de nombreux pélagiques de passage.

Dans les îles basses ou atolls, le lagon est prépondérant et occupe généralement une vaste cuvette aux fonds sablonneux, parsemée de pinacles coralliens et bordée d'un récif annulaire. Celui-ci peut être recouvert d'une faible épaisseur d'eau ou émerger sous forme d'îlots sableux (*motu*), nus ou couverts de buissons et de cocotiers. En direction de l'océan, des plages de sable corallien dominent le récif frangeant, et celui-ci se termine par une barrière de corail qui surplombe une pente externe très abrupte. La faune macrologique des atolls est abondante et variée, moins cependant que dans le Pacifique occidental.

Des espaces de pêche variés

Les lagons, aux limites clairement établies et à la faune spécifique, constituent le premier espace de pêche identifiable. Un second espace commence avec la pente externe dominée par la barrière de corail où se brisent les houles du large. Il s'achève, sur le plan géomorphologique, dans les abysses et sa limite vers le large se situe à la verticale des grands fonds exploitables, sans qu'il soit possible de définir un isobathe précis et une frontière déterminée. La délimitation des différents espaces devra par conséquent faire appel à d'autres critères, et utiliser d'autres vecteurs. Le plus approprié semble être le bateau, si on tient compte que, de tout temps, ont existé des embarcations spécifiques, de petite taille dans les lagunes, rades et estuaires, de plus gros tonnage lorsqu'il s'agit de s'aventurer au large.

Cette importance du bateau est mise en évidence par des géographes : « L'embarcation est le facteur qui détermine les possibilités d'accès à des champs de pêche et l'ampleur des captures, par le rayon d'action, l'importance de l'équipage embarqué, les engins mis en œuvre et le volume de stockage disponible » (CHAUSSADE, 1994). Elle est aussi soulignée par des chercheurs de l'Ifremer qui remarquent que « l'évolution des flottes plus que celle de la production des stocks ou des marchés est le résultat des politiques suivies » (MEURIOT, 1986) et que « le bateau de pêche reste l'élément clé du système, la synthèse de cet environnement » (GONZALES-MENDOZA, 1987).

En Polynésie française, l'étude des embarcations et de leurs déplacements, de leur base aux espaces de capture, permet de délimiter des espaces halieutiques de production. Une perspective à la fois géographique et historique met en relief un élargissement progressif de l'aire de travail des flottilles locales.

Une population inégalement répartie

◆ Les îles du Vent, Tahiti et Moorea, abritent 75 % de la population du territoire. Les trois quarts d'entre elle sont concentrés dans l'agglomération de Papeete, qui constitue à la fois le nœud des communications aériennes et maritimes, le centre économique, financier et politique du territoire et le pôle de diffusion d'une modernité introduite par la puissance de tutelle. Moorea, à une heure de car-ferry, est le siège d'une importante activité touristique. Les deux îles constituent le principal marché intérieur des produits de la mer, et les principales bases d'exploitation halieutique.

◆ Les îles Sous-le-Vent (ISLV) et les Tuamotu de l'Ouest comptent, à la fin des années quatre-vingts, environ 15 % de la population du territoire et constituent le deuxième pôle d'activités du territoire. Elles ont fait l'objet d'opérations de décentralisation et connaissent une importante activité touristique, à Bora-Bora notamment. Les Tuamotu de l'Ouest, à moins de 400 km de Tahiti, forment un autre espace de relative proximité qui s'inscrit dans la mouvance économique de Tahiti.

◆ Les archipels éloignés regroupent les Tuamotu de l'Est — à l'exception des îles utilisées par le centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) qui ont des relations privilégiées avec Tahiti du fait de leur caractère stratégique —, les Marquises et les Australes. Ces archipels d'atolls et d'îles hautes sont faiblement peuplés (de 3 à 5 % de la population) et ne représentent que des marchés réduits et des centres secondaires de pêche.

La configuration du territoire et la répartition hétérogène de sa population rendent encore plus complexe la physionomie d'un espace halieutique déjà caractérisé par la concentration de la ressource vivante près des îles. Elles relativisent la notion d'éloignement dans la mesure où les déplacements s'effectuent plutôt d'une île à l'autre que vers un grand large redouté et pauvre. Compte tenu de ces facteurs, il est possible de présenter un schéma d'évolution de la pêche, ayant Tahiti comme point de départ et base de référence.

L'ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE HALIEUTIQUE À PARTIR DE TAHITI

L'étude des embarcations basées à Tahiti permet d'identifier une évolution qui s'est opérée en plusieurs étapes échelonnées dans le temps.

Avant le CEP

Une pêche traditionnelle récifo-lagonaire prédomine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Elle exploite le lagon et la pente externe de l'île et ne se risque qu'exceptionnellement en haute mer pour la capture de thonidés de surface. L'embarcation caractéristique est une pirogue en bois, de 4 à 7 m de long, équipée d'un balancier. Elle n'évolue guère pendant cette période et les seules transformations dignes d'être notées consistent en l'adoption de voiles auriques. Pour s'aventurer au large, à la poursuite des bancs de bonite (*Katsuwonus pella*

mis) capturée à la ligne en utilisant des appâts vivants, des cotres en bois à gréement marconi et de petits canots équipés de moteurs se substituent peu à peu aux grandes pirogues à coque double utilisées dans le passé.

La Seconde Guerre mondiale se traduit par une irruption brutale de la modernité, avec la création d'une base militaire américaine à Bora-Bora qui entraîne un accroissement de la consommation et des besoins locaux. Ce phénomène s'accroît après la guerre et les embarcations basées à Tahiti commencent à fréquenter les parages de l'île et à se déplacer jusqu'à Moorea.

Avec l'arrivée du CEP

◆ L'exploitation croissante des eaux côtières

Les années soixante voient une brusque accélération du processus de modernisation avec le développement du transport aérien et surtout l'installation du centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Les eaux lagonaires de Tahiti sont toujours exploitées à l'aide des pirogues traditionnelles, mais de nouveaux modèles, plus grands (de 6 à 9 m de long), en bois puis en contreplaqué, font leur apparition. Parallèlement à la pêche d'autosubsistance que pratiquent les populations périurbaines ou rurales à l'aide de leurs pirogues, apparaît une pêche de loisirs qui se développe rapidement. Elle s'effectue d'abord avec le même type d'embarcations, puis de plus en plus, avec des canots en polyester ou en aluminium.

À la fin des années soixante-dix, sous la poussée des besoins, se développe sur la pente externe du récif la pêche à la ligne de fond d'espèces démersales (poissons récifaux, grands pélagiques de profondeur : thons ou espadons), de poissons volants à l'épuisette, de daurades coryphènes (*Coryphaena hippurus*) au harpon et de bonites à la ligne de traîne ou à la canne.

Parallèlement, dès la fin des années cinquante, le rayon d'action de la flottille de Papeete s'accroît et va rapidement s'étendre jusqu'aux îles Sous-le-Vent, même si un grand nombre d'unités ne s'éloignent guère à plus de 50 milles de leur port d'attache.

Cet élargissement de l'espace de pêche est facilité par l'apparition de nouvelles embarcations. Le « bonitier » (BLANCHET, 1987 ; BOREL, 1987), spécialisé dans la capture des thonidés, s'est d'abord vite répandu sous l'impulsion des autorités territoriales. Mis au point par le service territorial de la Pêche dès les années cinquante et inspiré d'unités existant alors à Hawaï, le « bonitier » est une vedette en bois d'une douzaine de mètres de long, à la coque en forme, à bouchain vif à l'arrière et à l'étrave effilée. Profilé pour la course et équipé de moteurs Diesel, dont la puissance s'est progressivement accrue jusqu'à atteindre 400 CV, ce type de bateau est utilisé pour pêcher la bonite à la canne et, de plus en plus, d'autres pélagiques (poissons à rostre). La plupart des bonitiers effectuent des sorties journalières, mais peuvent rester plusieurs jours absents, passant la nuit à l'abri d'une autre île. Autorisés à naviguer jusqu'à 150 milles des côtes, ils restent le plus souvent à proximité de leur base, désireux de revenir au port assez tôt pour vendre leurs prises sur le marché municipal de Papeete. La majorité ne s'aventure donc guère au-delà de 30 milles du port, même si quelques-uns fréquentent les parages des îles Sous-le-Vent. Un petit bateau polyvalent en contreplaqué — le « poti-marara » (BLANCHET et BOREL,

1988) — propulsé par un moteur hors-bord, mis au point par les pêcheurs locaux va remplacer les pirogues autrefois employées pour capturer les poissons-volants (*Cypselurus simus*) la nuit à l'aide de torches. Inspiré d'un petit bateau de plaisance américain, ce « speed-boat » de 5 à 6 m de long, initialement utilisé à l'intérieur du lagon, a été progressivement amélioré (formes hydrodynamiques, système de conduite à l'avant) pour pouvoir être utilisé par un seul opérateur et s'aventurer en mer. Il est devenu une unité polyvalente adaptée à la zone côtière.

Les pêcheurs locaux l'utilisent pour la capture de daurades coryphènes au harpon, de bonites à la traîne, de thons, espadons et espèces récifales à la ligne de fond. Non autorisé par la législation française à s'éloigner à plus de 5 milles des côtes, il a bénéficié d'une dérogation des Affaires maritimes et a pu s'éloigner jusqu'à 15 milles d'une île. Cette mesure a été prise pour légaliser la pratique des pêcheurs tahitiens qui se rendaient au voisinage de l'atoll de Tetiaroa. Dans les faits, cette limite est parfois dépassée et les embarcations se rendent jusqu'à Maiao, distante de 40 milles de Moorea.

◆ Des tentatives pour aller vers le large

Au cours de la même période, toute une série d'expériences sont entreprises pour parvenir à une meilleure exploitation des zones éloignées. Dès la fin des années soixante, l'administration des pêches et des investisseurs privés lancent des projets destinés à faciliter le passage de la pêche du stade artisanal au stade industriel. Cette politique vise à répondre aux besoins croissants du Territoire et à mettre en place une activité d'exportation pourvoyeuse de devises. Les années soixante-dix voient l'expérimentation de toute une gamme d'embarcations destinées à capturer les thonidés à l'appât vivant : sampans hawaïens ou canneurs en bois, bonitiers ou palangriers en acier. Ces expériences échouent pour des raisons qui tiennent d'abord à des problèmes de conservation du poisson et d'approvisionnement en appâts. C'est ainsi qu'ont été construits :

- ◆ en 1969 et 1972, deux sampans hawaïens équipés pour la pêche au thon à l'appât vivant.
- ◆ en 1970 et 1972, deux bonitiers destinés à pratiquer la pêche aux gros pélagiques à la palangre et la pêche à l'appât vivant.
- ◆ en 1973, trois palangriers qui cesseront leurs activités au bout d'un an.
- ◆ en 1976, un thonier en acier acheté par le CNEXO et le service de la Pêche pour tenter une expérience conjointe de pêche à l'appât vivant ; ce bateau finira sur le récif deux ans plus tard.
- ◆ en 1976 et 1977, deux canneurs de 45 m et 20 m de long achetés par une société privée, qui cesseront leurs activités au bout de six mois.

Le tournant des années quatre-vingt et les essais de relance

La crise économique consécutive aux chocs pétroliers se traduit par une diminution des activités du CEP et favorise la promotion d'un développement auto-centré, basé sur les petites activités de pêche traditionnelles, sans que les pouvoirs publics renoncent pour autant à la mise en place d'une flotte industrielle.

◆ Les dispositifs de concentration de poissons

Au début des années quatre-vingts, l'espace de pêche se voit ainsi modifié par l'implantation à proximité des îles de dispositifs de concentration de poissons (DCP), installations fixes destinées à éviter une recherche aventureuse du poisson. La technique est également expérimentée dans d'autres îles françaises (Réunion, Mayotte...) et dans divers micro-États insulaires de l'océan Indien (Seychelles, Maurice) et du Pacifique Sud (Vanuatu). Mis au point aux Philippines, ces dispositifs se présentent sous la forme de flotteurs, reliés à des corps-morts, auxquels sont suspendus des buissons, fagots, grillages ou rubans. Ils sont conçus pour attirer des alevins et petits poissons et, par voie de conséquence, leurs prédateurs, les thonidés² (BOREL, 1990).

Les DCP sont mouillés à proximité des îles pour épargner aux bateaux de trop longs déplacements et pour répondre à des contraintes de profondeur. Les lieux d'implantation sont choisis par l'Établissement pour la valorisation des activités aquacoles et maritimes (EVAAM) en accord avec les pêcheurs. Ils sont, à l'origine, destinés aux bonitiers, mais sont de plus en plus fréquentés par les *potimara*, ce qui entraîne des conflits d'usage entre les deux types d'embarcation.

◆ La poursuite de tentatives vers le large

L'expérimentation de nouvelles unités se poursuit avec la construction à Tahiti d'un « super-bonitier » en acier (de 16,5 m de long) qui, sous la conduite du service de la Pêche, effectue à partir de 1981 des prospections au-delà de la zone habituellement fréquentée par les flottilles locales. Le bateau est autorisé à s'éloigner à plus de 100 milles d'un abri, ce qui lui permet de se rendre dans les parages d'îles éloignées (les Tuamotu) et de demeurer plusieurs jours en mer. Il peut aussi pêcher dans des créneaux horaires réputés favorables (lever et coucher du soleil). Après des premiers essais concluants, surviennent des problèmes techniques (liés au moteur et au système de réfrigération) et humains (réticence des pêcheurs à rester plusieurs jours en mer) et le prototype cesse son activité en 1983.

Après cet échec, l'EVAAM lance un nouveau programme de « bonitiers polyvalents », en polyester, capables de s'éloigner à plus de 50 milles des côtes et de rester, eux aussi, plusieurs jours en mer. Cinq unités, le nombre minimum pour pouvoir bénéficier de subventions publiques, sont construites. Elles n'ont guère de succès, car elles s'avèrent plus coûteuses sans être plus performantes que les bonitiers traditionnels. En fait, seules trois d'entre elles sont affectées à la pêche et les deux autres vont servir au transport interinsulaire. Ces unités de 13 m de long, propulsées par un moteur de 306 CV, disposent d'équipements perfectionnés et sont conçues pour différentes techniques de pêche : canne, filet, ligne de fond, ligne de traîne, appât vivant. Les deux premières, qui sont basées à Papeete, se tournent vers la capture de thonidés, de « vivaneaux » de grande profondeur (*Etelis* sp. et *Pristimoides* sp.), de carangues (*Caranx* sp.) et de rougets. Elles fréquentent les abords des Tuamotu de l'Ouest durant la semaine et rentrent à leur port d'attache le week-end. L'expérience paraît couronnée de succès sur le plan technique, mais l'une des unités cessera toute activité au bout d'un an à la suite de problèmes d'équipage (BLANCHET *et al.*, 1987).

² Les DCP utilisés en Polynésie française et dans les autres îles françaises diffèrent des systèmes mis au point aux Philippines par l'emploi de matériaux plus élaborés. Ils sont constitués de bouées en polyester équilibrées par un contrepoids et supportent un réflecteur radar et un flash alimenté par des panneaux solaires. Des orins en polyamide et polypropylène et des chaînes relient l'ensemble à un corps-mort en béton armé. Seul le buisson suspendu au flotteur est de fabrication locale.

À la même époque, dans le cadre des accords de pêche conclus avec la France, le Territoire reçoit du Japon, deux canneurs en polyester (16 m de long). Bien que destinées à la formation d'équipages, ces unités sont surtout utilisées pour des missions de contrôle et d'étude. En 1986 et 1987, deux autres unités (20 m de long) sont remises au Territoire, mais l'une est gravement endommagée dès son débarquement et l'autre est employée pour le mouillage des DCP.

◆ Vers une flotte de pêche hauturière

En 1986, à la suite d'indications fournies par des scientifiques américains et français (Orstom), des ligneurs de la côte ouest américaine décident d'évaluer les possibilités offertes par un stock de thons germon (*Thunnus alalunga*) qui s'étend de la mer de Tasman au sud de la Polynésie française, au-delà des limites méridionales de la ZEE aux environs des quarantièmes sud. Sept unités débarquent 750 tonnes de poisson à Papeete durant l'été austral de 1986 et, la saison suivante, 34 unités déchargent 1 554 tonnes.

Cet exemple fait des émules et, dès 1988, alors que les captures commencent à chuter, des armateurs locaux se lancent dans l'aventure. Deux bateaux nord-américains sont achetés par des armateurs locaux ; la première unité, un ligneur de 22 m de long équipé d'un moteur de 365 CV, reste sous pavillon américain, les Affaires maritimes ne jugeant pas ce type d'unité suffisamment sûr pour s'aventurer dans les quarantièmes. D'autres armateurs passent commande à des chantiers locaux d'unités de 16 m de long, considérées elles aussi peu aptes à affronter des conditions de navigation difficiles (BOREL, 1993). De leur côté, les autorités locales proposent de créer une base de pêche dans les îles Australes, mais les coûts de fonctionnement, les difficultés de communications et le caractère saisonnier de la pêche sont considérés comme des facteurs trop contraignants. Néanmoins, afin de répondre à la demande locale, une mission des DOM-TOM soumet en 1989 au gouvernement français un programme de mise sur pied d'une flottille d'une vingtaine de ligneurs polynésiens financés par le Territoire, l'État français et l'Union européenne. Ce programme prévoit la construction de quatre bateaux de 16 m de long destinés aux Marquises et de quatorze unités de 22 à 24 m destinées aux Australes. Deux ligneurs de 25 m de long sont lancés à la fin de 1990 aux chantiers Piriou de Concarneau. Les autres unités doivent être construites sur un nouveau chantier que doit installer la même entreprise à Tahiti. En fait, seules trois unités seront ainsi produites, les autres étant attribuées à un chantier de Fidji, à l'issue d'un appel d'offres lancé par l'Union européenne.

Ce projet est mis à exécution. Au début 1993, seuls quatre ligneurs sont opérationnels, mais leur activité est réduite et ils fréquentent davantage les confins de la ZEE — les Marquises et les Australes — que les quarantièmes.

Parallèlement, les lois de défiscalisation (loi Pons) favorisent le lancement par des sociétés privées de palangriers armés pour la capture de thonidés. Quatre palangriers en polyester de 13 à 16 m de long ont ainsi été construits par le chantier vendéen Bénéteau en 1992. Ces unités, équipées des outils les plus modernes de communication et de localisation, disposent de cuisines et couchettes. Destinées à la capture de thonidés et de poissons à rostre, elles sont

analogues à une autre série d'unités construites pour l'île de la Réunion et doivent travailler dans des secteurs plus éloignés que ceux fréquentés par les « bonitiers » traditionnels.

Un vaste programme privé a été lancé par le groupe Bougal-Marine avec pour objectif les marchés d'Hawaï et du Japon. Il doit consister en une gamme de palangriers en acier de 15 m de long également construits par les chantiers Piriou de Concarneau. Les deux premières unités sortent en 1993 et sont suivies de quatre autres en 1994 et de deux autres en 1995. La neuvième unité est en construction et une dixième est projetée. Les réalisations sont en retrait par rapport à un programme initial ambitieux, qui prévoyait la construction de quarante unités destinées à fréquenter les îles les plus éloignées de l'archipel de la Société jusqu'aux Marquises pour la pêche du thon à la palangre.

À la fin de 1993, deux nouveaux palangriers en polyester de près de 20 m de long ont été livrés par le chantier australien Sea Chrome qui doit en fournir deux autres de 16,50 m de long.

En 1993 également, de petits palangriers de 13,70 m de long ont été achetés à un chantier britannique par des amateurs du Territoire.

Au total, les aides reçues et une embellie conjoncturelle favorisent la multiplication de bateaux de pêche semi-industrielle, ligneurs et palangriers, destinés à exploiter les ressources de la ZEE territoriale. Mais la difficulté à trouver des équipages expérimentés, motivés et disposés à rester plusieurs jours d'affilée en mer, constitue une sérieuse contrainte, sans compter les incertitudes relatives aux stocks disponibles. Il est trop tôt pour effectuer un bilan, mais on peut déjà remarquer que les résultats obtenus sont très largement en deçà des prévisions effectuées.

Réflexions sur cette évolution

L'ÉLARGISSEMENT DE L'ESPACE HALIEUTIQUE : UN PHÉNOMÈNE GÉNÉRALISÉ

Une évolution similaire à celle d'autres territoires et États du Pacifique Sud

Ce phénomène d'élargissement de l'espace de production halieutique à l'intérieur des eaux territoriales traditionnelles puis, après l'instauration des ZEE, jusqu'aux limites de ce nouvel espace, peut être observé dans tout le Pacifique Sud. Des flottes thonières sont basées dans plusieurs États insulaires, mais seuls cinq d'entre eux (Fidji, Kiribati, Papouasie Nouvelle-Guinée, îles Salomon, Vanuatu) ont mis sur pied une flotte industrielle nationale, en association avec des intérêts japonais. Parmi ces pays, les îles Salomon ont consacré une grande partie de leurs efforts à la promotion d'une activité industrielle qui s'est concrétisée sous la forme de deux armements : l'un, réalisé conjointement avec l'important groupe japonais Taiyo, disposait de vingt-deux canneurs et

d'un senneur à la fin des années quatre-vingts. L'autre, de caractère public, était constitué de douze canneurs et de deux senneurs. Des unités artisanales ont également été lancées dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne.

À Fidji, ont été simultanément développées une activité industrielle — illustrée par l'armement Ikea doté de sept canneurs en 1987 — et une activité artisanale caractérisée par la coexistence de pêcheurs d'origine indienne et de propriétaires fidjiens.

À Kiribati, parallèlement à la construction de nouvelles unités artisanales, a également été créée une flottille industrielle composée de canneurs et de deux grands ligneurs de 26 m financés par l'Union européenne.

Au Vanuatu, l'activité de la pêche industrielle thonière, contrôlée par un groupe japonais, a connu une sérieuse baisse des captures qui ont chuté de 15 000 t en 1972 à moins de 5 000 t quinze ans plus tard. Elle a aujourd'hui disparu (BLANCHET, 1991). Dans d'autres territoires, l'accent est plutôt mis sur le développement de la pêche artisanale à l'extérieur des lagons et sur les pentes externes des îles ou dans les parages de monts sous-marins.

Une politique conduite dans l'ensemble des DOM-TOM

Des programmes de construction de nouvelles unités ont été lancés à une échelle plus modeste dans les autres TOM du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, après l'échec d'un armement de grands palangriers (d'environ 50 m de long), des unités plus petites (entre 13 et 19 m de long) ont été mises en service au début des années quatre-vingt-dix. En 1993, est entrepris un programme de construction de palangriers de 16 m de long. Le premier arrive en fin d'année et le quatrième en janvier 1995 (ce sera la dernière unité lancée par le chantier Vergoz de Concarneau avant son dépôt de bilan). Ces unités sont destinées à capturer des espèces démersales de grande profondeur sur les pentes du récif ou sur les monts sous-marins qui parsèment la ZEE de Nouvelle-Calédonie. Un programme de construction de quatre palangriers est aussi envisagé à Wallis et Futuna. Une importante flottille de palangriers est également développée à la Réunion, département d'outre-mer français. Les unités varient de 13 à 25 m de long, sont en polyester ou en aluminium et incluent même un catamaran. Une partie de la flottille doit son origine à une vaste opération de défiscalisation : c'est le cas de l'armement Compagnie des Longliners (anciennement Viking Ocean) qui comprend une dizaine d'unités venues de métropole entre 1992 et 1994 dont seulement la moitié sont vraiment opérationnelles. L'autre partie s'est redéployée sans grand succès à Djibouti et Madagascar. Depuis le début de 1992, des unités artisanales sont venues se joindre à deux palangriers appartenant à une société privée. Ces bateaux sont tous destinés à capturer de grands pélagiques de surface, en particulier les poissons à rostre qui transitent dans les parages de l'île de la Réunion.

LES MOTIVATIONS DE CES POLITIQUES

La volonté des États côtiers d'exploiter leur ZEE

La création d'une zone économique exclusive s'étendant à 200 milles des côtes en février 1978 a dessiné un nouvel espace maritime, dont les limites ont vite été précisées et cartographiées. Le sentiment subjectif de possession qu'éprouvent les Polynésiens à l'égard des eaux qui les environnent se trouve conforté par cette nouvelle législation. Il apparaît pour les responsables du Territoire et certains pêcheurs comme un but à atteindre, comme une nouvelle frontière.

La ZEE devenant un espace soumis à l'autorité de l'État, les unités de pêche hauturières naviguant sous un pavillon étranger doivent se soumettre à certaines conditions pour être autorisées à y poursuivre leurs activités. Il s'agit essentiellement de palangriers asiatiques originaires du Japon, de la Corée du Sud et de Taiwan. Non reconnu par l'ONU, ce dernier État ne peut conclure des accords de pêche avec la France et ses flottilles se voient reléguées dans les eaux internationales. Au contraire, le Japon signe régulièrement des accords de pêche depuis 1979, malgré quelques interruptions liées à des problèmes de négociation à la fin des années quatre-vingts. À l'origine, les contreparties sont exclusivement financières mais le Territoire, qui ne les perçoit pas directement, se montre plus intéressé par une coopération économique et technique. À partir de 1983, il obtient que les droits de pêche diminuent et, en compensation, reçoit des unités de pêche, des bouées DCP, des conteneurs frigorifiques et un appui pour la formation de stagiaires. La Corée du Sud conclut également des accords de pêche avec le Territoire à partir de 1981. Mais, à la différence du Japon, ces arrangements n'incluent pas de prestations de coopération scientifique et technique et obligent les armateurs coréens à débarquer une partie de leur cargaison à Papeete, en prévision de la base thonière que le Territoire entend y créer³.

³ Une des raisons de ce développement tient au désir de la collectivité française d'exploiter son immense domaine maritime. L'État n'hésite cependant pas à passer des accords de pêche avec des pays comme la Corée ou le Japon. Cela lui permet de bénéficier de compensations financières et de diversifier ses relations avec ces deux pays riverains du Pacifique. Dans le même temps, il considère avec méfiance les largesses du Japon en matière de coopération, souhaitant ne pas se trouver concurrencé dans ce domaine et tenant à continuer à apparaître comme le principal pourvoyeur d'aide dans les DOM-TOM.

Considérations stratégiques et politiques de pêche se trouvent souvent liées et cette liaison se vérifie dans le Pacifique Sud. Les flottes thonières américaines, qui continuaient de fréquenter les ZEE des micro-États insulaires sans acquitter de droits au début des années quatre-vingts, ont dû s'incliner devant les pressions de ces États, lorsque les intérêts stratégiques américains ont été considérés comme menacés par la conclusion en 1985 d'un accord de pêche entre le Kiribati et l'URSS. Deux ans plus tard, ce sont les Japonais qui ne sont pas jugés assez coopératifs et doivent faire des concessions supplémentaires pour continuer à intervenir dans la zone.

La volonté d'exploiter les ZEE est générale chez les États côtiers qui en ont les moyens. Dans le Pacifique, c'est le cas de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Malaisie, des Philippines, du Canada, du Mexique ou du Chili, sans parler des pays qui disposent de grandes flottes industrielles hauturières (USA, Japon, Corée du Sud, Taiwan). Le nouveau droit de la mer — concrétisé par la convention de Montego Bay, qu'ont ratifiée la plupart des États entre 1982 et 1994 — prévoit l'obligation pour les États côtiers, qui ne peuvent exploiter toutes les ressources de leur ZEE, d'autoriser les flottes hauturières étrangères

à y travailler. Dans les faits, cette obligation n'est guère respectée et la plupart des États tentent d'abord d'exploiter eux-mêmes leur zone, puis favorisent la création d'entreprises conjointes et, en dernier recours, permettent à des flottes étrangères d'y accéder, au terme d'accords prévoyant une contrepartie financière ou en nature. Cette volonté de développer une activité de pêche nationale n'est pas toujours justifiée d'un strict point de vue économique, mais peut l'être par des considérations de caractère politique et social (CUNNINGHAM et WHITMARSH, 1994).

En Polynésie française, l'État et le gouvernement territorial partagent cette ambition et rencontrent un écho favorable auprès de la population, que séduit la perspective d'un renouveau de sa grandeur maritime passée. Mais ces aspirations ne semblent pas prêtes de se concrétiser, si on en juge par la faible proportion d'embarcations côtières qui sortent régulièrement et le petit nombre d'unités travaillant loin de leurs bases. Il faudrait une motivation plus forte que celle qui prévaut aujourd'hui dans un territoire où la logique de développement est plus commerciale qu'industrielle, plus exogène qu'endogène.

Une politique de débouchés pour des chantiers métropolitains en crise

Aux considérations d'ordre stratégique, s'adjoint le désir de trouver des débouchés pour une construction navale française en crise. Les programmes de lancement de nouvelles unités défiscalisées ou non ont apporté un sérieux ballon d'oxygène à des chantiers bretons (Piriou et dans une moindre mesure Vergoz à Concarneau) et vendéens (Bénéteau et accessoirement Océa). Le contexte de ces dernières années ne leur a pas en effet été favorable. Le nouveau plan de limitation des flottilles qu'a adopté en 1988 l'Union européenne — le précédent plan d'orientation annuelle (POP) n'ayant guère eu d'application concrète en France — a été marqué par la création de permis de mise en exploitation (PME), qui est venue donner un coup d'arrêt à la construction de nouvelles unités. Les chantiers nationaux, qui avaient connu un regain d'activité avec la modernisation de la flotte de pêche artisanale française, se sont retrouvés en situation difficile et nombre d'entre eux ont dû déposer leur bilan. La construction d'unités destinées aux DOM-TOM a largement contribué à la sauvegarde des entreprises qui ont pu bénéficier des commandes de l'État.

Destinée à stimuler les investissements dans les DOM-TOM, la loi Pons (1986) favorise les opérations de défiscalisation dans le cadre d'investissements effectués sous forme de quirats déductibles d'impôts. Elle a incité des spécialistes de montages financiers à élaborer des projets de financement de bateaux. Parmi les opérations de ce genre, on peut noter l'installation de la Compagnie des Longliners (ex-Viking Océan) à la Réunion, de Bougal en Polynésie française ou de Navimon-Arpecal en Nouvelle-Calédonie. La logique financière primant, il n'est pas surprenant que certains de ces armements rencontrent des difficultés économiques. Il est encore trop tôt pour analyser les deux dernières opérations, mais la plus ancienne, Viking Océan, a connu de sérieux déboires et se trouve toujours dans une situation délicate. Une mobilisation des acteurs

institutionnels locaux — désireux de ne pas ternir l'image de l'activité palangrière à la Réunion — a permis, en dépit de la méfiance des artisans, de redresser la situation dans le courant de l'année 1994, mais la situation de l'armement reste fragile.

LES DIFFICULTÉS D'UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT

En dépit des incertitudes qui caractérisent le développement d'une activité hauturière, l'évolution de la pêche dans le Territoire semble bien valider un modèle d'exploitation centré sur Tahiti et procédant par un élargissement progressif de l'espace de production halieutique. On pouvait penser que ce modèle pouvait être transposé dans d'autres archipels et îles plus proches des ressources, mais l'emprise et le rôle joué par Tahiti rendent la chose difficile.

Si l'on considère les marchés, en dehors de Papeete, seul celui d'Uturoa, sur l'île de Raiatea a une certaine importance. Le port de cette agglomération est aussi une base secondaire de bonitiers et de *poti-marara*, mais leur nombre reste réduit en comparaison des unités opérant à partir de Tahiti. Une partie des captures y est d'ailleurs acheminée par bateau.

La prise en considération de facteurs comme l'immensité du territoire maritime, la volonté d'accéder aux ressources thonières du grand Sud et la dispersion des îles sur le Territoire ont amené les autorités locales à engager une réflexion sur la création de centres secondaires. C'est ainsi qu'ont été envisagées deux bases de pêche l'une au sud, aux Australes (cf. *supra*), l'autre au nord, aux Marquises.

Le projet des Australes visait à éviter aux unités basées à Papeete le retour à leur port d'attache au terme de chaque campagne dans les quarantièmes, ce qui aurait représenté pour les pêcheurs une économie de temps et de coûts. La brève durée de la saison de pêche sous ces latitudes et l'incertitude concernant les stocks ont contribué à l'abandon d'un projet coûteux en termes d'investissement et de fonctionnement.

Les autorités ont préféré focaliser leurs efforts sur les Marquises, qui bénéficient de conditions climatiques plus favorables et se situent dans des zones de pêche plus faciles à contrôler. Séduisante dans son principe, cette réalisation se heurte à des incertitudes en matière financière et à la difficulté de trouver des équipages disponibles pour des sorties régulières, sans parler des réticences de la population locale devant cette incursion extérieure (BLANCHET, 1990).

UN ESPACE DE COMMERCIALISATION RÉDUIT

Un marché intérieur limité

Les quelque 200 000 habitants de Polynésie française, en dépit de leur fort pouvoir d'achat constituent un marché intérieur modeste en regard de l'importante flottille qui se met en place. Le tourisme peut contribuer à développer ce marché comme, à Bora-Bora, il a favorisé la pêche côtière à la daurade

coryphène (*mahi-mahi*). Le nombre de *poti-marara* y est passé de 4 à 40 en quelques années et cette croissance est imputable à la demande des hôtels de l'île qui sont prêts à payer un bon prix pour ce type de poisson. Toutefois, la Polynésie française n'est pas Hawaï et le nombre de touristes y reste inférieur à 200 000 par an contre 6 millions dans l'archipel américain.

Il convient également de signaler l'importance des importations de poissons, effectuées à plus de 90 % sous forme de conserve et à destination des catégories de population les plus pauvres rebutées par le cours élevé du poisson frais.

Des difficultés d'exportation

Inversement, l'exportation se révèle difficile car le Territoire se caractérise par un niveau de vie et des coûts de production élevés et se trouve dans une zone où les pays voisins sont plus pauvres et plus compétitifs. Ce problème est commun à la plupart des DOM-TOM français, situés en zone tropicale. Ainsi les vivaneaux (*Lutjanus* sp.) de Guyane se trouvent concurrencés dans les hypermarchés de Fort-de-France à la Martinique par des espèces similaires en provenance du Venezuela et même d'Indonésie. Hawaï, qui exporte ses produits sur les marchés européens, constitue néanmoins un contre-exemple qui prouve que ce genre d'opération n'est pas impossible.

À ces difficultés, liées au peu de compétitivité des produits, s'ajoutent des problèmes de transport. Le succès de commercialisation à partir d'Hawaï s'explique également par les possibilités d'exportation en frais vers les côtes de Californie ou même du Japon, plus proches et fréquemment desservies.

Conclusion

Le terme même de Polynésie française évoque la double appartenance du Territoire à l'ensemble régional du Pacifique Sud et à la lointaine nation européenne que constitue la France. La politique menée en matière de pêche répond à la fois aux objectifs de la puissance de tutelle — exploiter son immense domaine maritime et fournir des débouchés à ses chantiers navals en crise — et du Territoire, soucieux comme les autres ensembles insulaires du Pacifique Sud, de diversifier ses activités, d'exploiter ses ressources marines vivantes et, dans la mesure du possible, de gérer lui-même sa ZEE. Les deux politiques se rejoignent dans une même volonté de mieux exploiter l'espace maritime polynésien.

Mais si la majorité des pêcheurs se félicitent des moyens mis à leur disposition qui flattent leur fibre maritime ancestrale, ils répugnent à se lancer dans des activités hauturières suivies qui ne correspondent pas à leur mode de vie habituel et les contraignent à des absences longues et répétées. Beaucoup de pêcheurs côtiers s'inquiètent aussi des risques d'engorgement du marché liés à la multiplication des unités et aux difficultés de vente engendrées par des coûts de production peu compétitifs.

L'extension de l'espace halieutique se fait aujourd'hui en direction des Marquises où viennent d'être créées une base avancée et des flottilles destinées à approvisionner le marché ou les entrepôts de Papeete. On peut craindre que la limite des ressources, l'étroitesse du marché intérieur et le manque de compétitivité vis-à-vis de l'extérieur ne viennent entraver la poursuite de ce mouvement.

Mais ce n'est pas l'objet de cet exposé qui, en se focalisant sur les embarcations et leurs déplacements, s'attache à mettre en évidence un processus d'élargissement progressif de l'espace de production halieutique. Au-delà de la description, il est nécessaire d'analyser cette évolution et c'est alors que la démarche du géographe, comme l'ont récemment souligné Chaussade ou Corlay⁴, pourra utilement être épaulée par une démarche interdisciplinaire qui viendra éclairer les autres facettes de la réalité.

⁴ Séminaire de l'URA 904 du CNRS, Nantes, avril 1995.



Références bibliographiques

- BAILLY (A.), BÉGUIN (H.), 1993 - *Introduction à la géographie humaine*. Paris, Masson, 192 p.
- BLANCHET (G.), 1987 - « Panorama des embarcations de pêche en Polynésie française ». In : *La Pêche maritime*, n° 1309 : 307-311.
- BLANCHET (G.), 1990 - *Nuku Hiva et la base de pêche de Taiohae*. Tahiti, Orstom, 38 p.
- BLANCHET (G.), 1991 - « La pêche artisanale dans les économies insulaires du Pacifique Sud ». In : *Journal de la Société des Océanistes*, 92-93, 1 et 2 : 105-118.
- BLANCHET (G.), BOREL (G.), 1988 - « The 'Poti Marara' or the success of a small Fishing-boat fitted to needs ». In : *Proceedings of the World Symposium on Fishing Gear and Fishing Vessel Design*, St John's Newfoundland, Canada : 244-248.
- BLANCHET (G.), BOREL (G.), PAOAAFAITE (J.), 1987 - *Petite construction navale et pêche artisanale en Polynésie française*. Tahiti, Orstom, Notes et Documents d'océanographie n° 34, 99 p.
- BOREL (G.), 1987 - « Pêche artisanale et construction navale en Polynésie française ». In : *Norois*, n° 133-135, janvier-septembre : 347-383.
- BOREL (G.), 1990 - *La conquête de l'espace maritime en Polynésie française*. Thèse de doctorat. UFR de géographie de Nantes, 437 p.
- BOREL (G.), 1993 - « L'exploitation des ressources halieutiques ». In : *Atlas de Polynésie française*, Paris, Orstom, planches 86-87.
- BRUNET (R.), FERRAS (R.), THÉRY (R.), 1993 - *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Paris, La Documentation française/Reclus, 520 p.
- CABANNE (C.) et al., 1992 - *Lexique de géographie humaine et économique*. Paris, Dalloz, 449 p.
- CHABANNE (J.), 1981 - La pêche thonière en Polynésie française - État actuel et perspectives. *La Pêche maritime* n° 1245 : 745-751.
- CHAUSADE (J.), 1994 - « L'espace halieutique : son évolution. L'espace vécu des marins-pêcheurs ». In : *Géographie sociale*, 1984 - 1 : 98-101.
- CORLAY (J.-P.), 1979 - « La notion d'espace halieutique : proposition méthodologique d'étude à partir de l'exemple danois ». In : *Norois*, n° 104, octobre-décembre : 449-466.
- CUNNINGHAM (S.), WHITMARSH (D.), 1994 - « Coastal State Fisheries Management : fleet development versus trade in fisheries services ». In : *Actes de la sixième conférence de l'Association internationale d'économie des pêches*, juillet 1992, Ifremer.
- DOUMENGE (F.), 1965 - *L'homme dans le Pacifique Sud*. Paris, Société des Océanistes, n° 19, thèse de lettres, 635 p.
- GONZALES-MENDOZA (R.), 1987 - La conception intégrale des navires de pêche : une nouvelle approche. *Équinoxe*, n° 14, avril-mai : 19-26.
- MEURIOT (J.), 1986 - *La flotte de pêche française de 1945 à 1983. Politiques et réalités*. Brest, Ifremer, 182 p.
- MORGAN (J.R.), 1989 - « Marine Regions ; myth or reality ? » In : *Ocean and Shoreline Management* 12 : 1-21.
- ROUGERIE (F.), WAUTHY (B.), 1986 - « Le concept d'endo-upwelling dans le fonctionnement d'atolls-oasis ». In : *Oceanologica*, vol. 9 n° 2 : 133-148.
- SALVAT (B.), 1978 - *Les ressources marines vivantes du Pacifique Sud passées, actuelles et futures*. Papeete, Imprimerie officielle.

L'homme et la mer à Wallis et Futuna

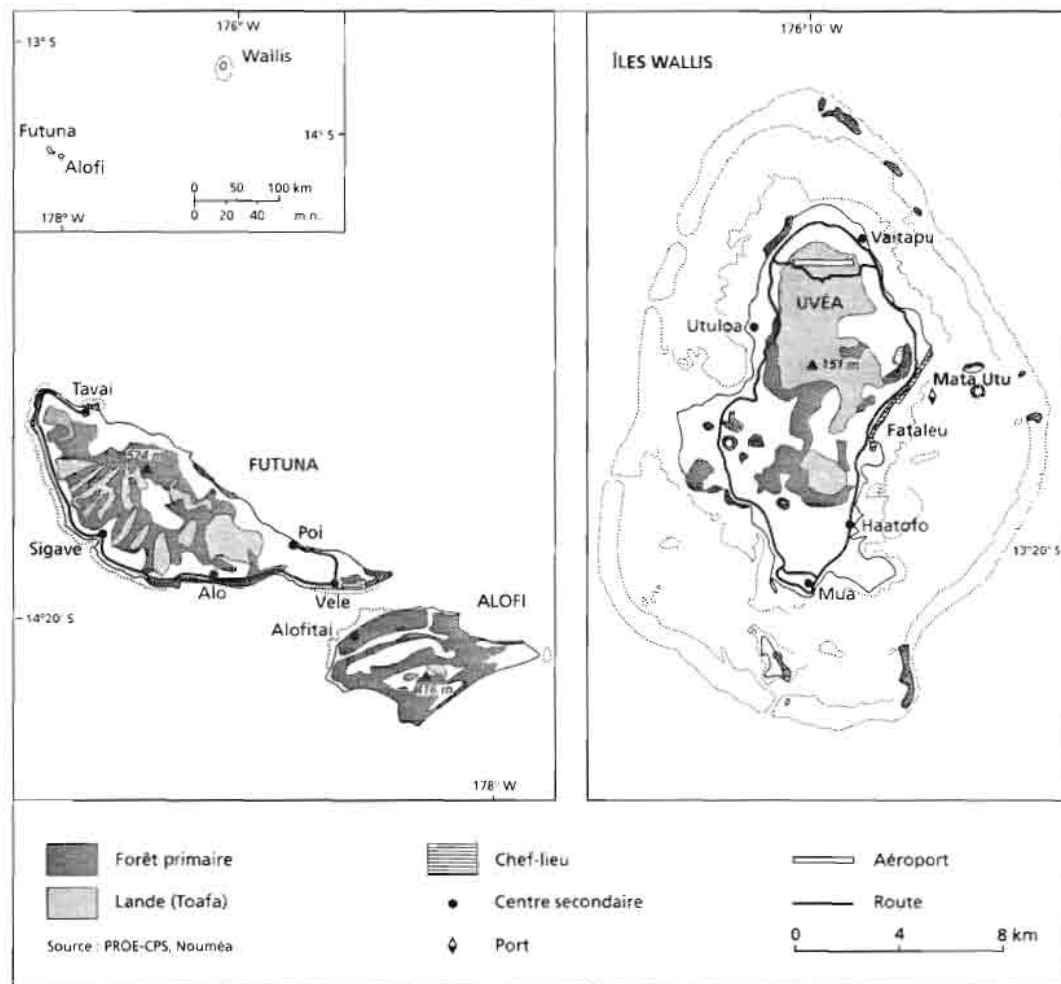
Frédéric ANGLEVIEL*

Depuis leur accession au statut de territoire d'outre-mer en 1946, Wallis et Futuna ont connu un essor économique et social important. Cela s'est traduit par la création d'infrastructures, l'adoption de mesures de désenclavement et une élévation du niveau de vie qui va de pair avec de profonds changements dans le mode de vie (Institut d'émission d'outre-mer, 1994). Dans le domaine de la pêche, les techniques traditionnelles cèdent peu à peu la place à des techniques nouvelles associées à une pêche artisanale qui bénéficie à la fois de subventions et d'un marché captif. Il en résulte un développement des captures, mais aussi une diminution des ressources et une évolution du rapport de l'homme à la mer. Au vu de la fragilité du milieu naturel à Wallis et Futuna, on peut penser que l'avenir de la pêche dans l'archipel passe par un contrôle accru de son exercice dans les eaux côtières et une meilleure exploitation des ressources de sa zone économique exclusive (ZEE).

Deux milieux naturels fragiles

À Wallis, un lagon peu profond entoure l'île dont le relief est assez doux et dont le point culminant atteint à peine 150 mètres. Du fait de la perméabilité du sol et de la faiblesse du relief, il n'y a pas de cours d'eau, mais on y trouve une demi-douzaine de lacs dont le niveau est souvent en dessous de celui de la mer et dont la profondeur peut être importante (Lalolalo : 80 m). L'île, étant située dans des eaux chaudes et limpides et ayant subi un mouvement de subsidence, se trouve entourée, à une distance de deux à quatre kilomètres de la côte, par une barrière de corail qui délimite un lagon relié à la mer par quatre

* Avec la collaboration de Marc Soulé, professeur au collège de Futuna, et de Nadine Vehika, professeur au collège de Wallis.

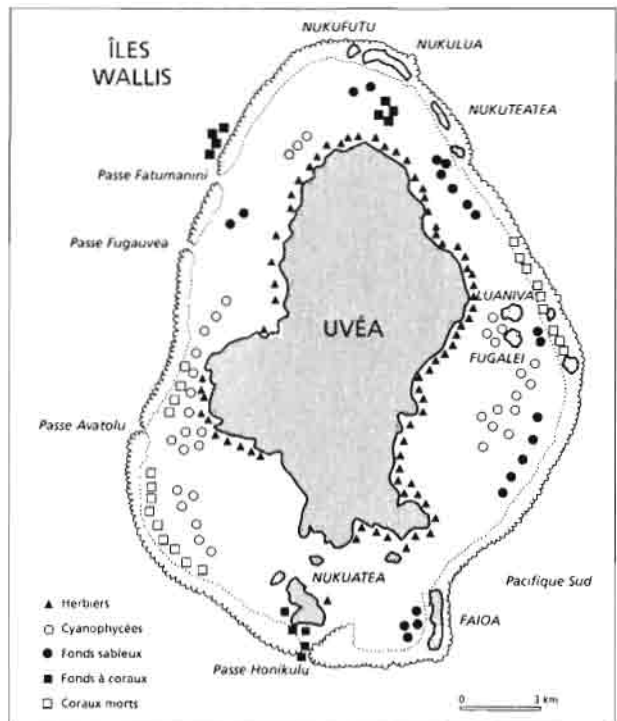


Carte de situation : Wallis et Futuna.

passes (fig. 1). La seule accessible aux navires de fort tonnage est la passe Honikulu, au sud de l'île. Le lagon est peu profond, 43 m au plus, et parsemé d'îlots d'origine volcanique. On trouve aussi des îlots d'origine corallienne sur la barrière récifale (DOUMENGE, 1961 ; RICHARD *et al.*, 1982). L'île n'a de plages que sur la côte ouest et est bordée par un récif frangeant continu, à peine recouvert à marée basse. Cela explique les difficultés d'accostage qui ont rendu nécessaire la construction de wharfs à Matu Utu ou à Halalo et la réalisation de petits débarcadères pour les bateaux de pêche. Le lagon est pauvre en coraux et la plupart des madrépores recensés, une trentaine, se situent sur la pente externe du récif. La faune ichthyologique est plus riche avec environ 330 espèces appartenant à 35 familles différentes. Les zones d'herbiers et les mangroves sont habitées par de nombreuses variétés de poissons blancs et les poissons du large n'hésitent pas à croiser à l'intérieur du lagon. Quant aux mollusques, on en compte plus de 300 espèces, généralement représentées par un faible nombre d'individus.

À l'inverse, l'archipel de Futuna et Alofi forme un ensemble montagneux (mont Puke, 524 m) sans lagon ni récif barrière, bordé par un récif frangeant plus ou moins développé. L'archipel se situe à proximité de la zone de contact des plaques Pacifique et Indo-australienne, et les phénomènes de subduction entraînent de fréquents tremblements de terre. Les versants de la « montagne futunienne » (ANGLEVIEL *et al.*, 1994) sont abrupts et sujets à des éboulements

Figure 1
Cartographie simplifiée des grands biotopes représentés dans le complexe récifo-lagonaire de Wallis.



et glissements de terrain. Ils sont profondément entaillés par les vallées creusées par des torrents et sont généralement séparés de la mer par une étroite plateforme littorale, un ancien récif frangeant exhaussé qui accueille la route de ceinture, les villages et les cultures.

Alofi est séparé de Futuna par un bras de mer large de 1,8 km et profond de 200 m, le Vasa. Son versant nord, visible de Futuna, comporte les plus hauts sommets (mont Kolofau, 417 m) et se présente comme une succession de plateaux étagés. Le versant sud, sur la côte au vent, est composé de falaises escarpées surplombant de longues plages de sable fin séparées par des promontoires battus par une forte houle.

On pourrait s'attendre à ce que la mer ceinturant Alofi comme Futuna joue un rôle important, sinon primordial, dans la vie des Futuniens. Il n'en est rien. En fait, l'océan sert d'abord de frontière et de moyen de communication. Il est aussi considéré comme un réservoir alimentaire potentiel, comme un lieu de loisir et accessoirement comme une zone de décharges, une sorte de « tout-à-l'égout ». L'importance du platier a permis le développement d'une couverture algale favorable à la fixation d'une faune ichthyologique, mais celle-ci est aujourd'hui en déclin, victime de la pollution et de phénomènes de surexploitation¹ (GABRIE, 1995).

Une pêche traditionnelle millénaire

On peut distinguer plusieurs types de pêche traditionnelle qui tombent en désuétude avec la raréfaction des prises et la transformation du mode de vie.

LA PÊCHE FÉMININE

La pêche sur le platier est souvent qualifiée de pêche des femmes, car elle est essentiellement leur fait. De nombreuses techniques restent vivaces et portent chacune un nom précis : le *Velavela* consiste à se rendre près du tombant du récif et à utiliser un petit filet à double manche, le *kukuti*, pour capturer des poissons de petite taille dans les anfractuosités naturelles.

Souvent accompagnées d'enfants, les femmes pratiquent aussi la collecte saisonnière de mollusques (palourdes, peignes, coques et bénitiers) ou crustacés (crabes, cigales de mer). Autrefois, elles ramassaient également des algues de la famille des caulerpes, auxquelles les missionnaires ont donné le nom évocateur de « raisins de mer ». Cette activité n'existe plus qu'à Futuna où elle se trouve pénalisée par la divagation des porcs sur le rivage, à marée basse.

Une variante consiste à pratiquer la même activité de nuit en s'éclairant de lampes torches ; celles-ci ont remplacé les lampes-tempête d'hier et les flambeaux de palmes de cocotier de naguère. C'est aussi de nuit que les jeunes capturent dans les cours d'eau de Futuna les chevrettes d'eau douce avec une petite sagaie.

¹ Dans un rapport récent, Catherine Gabriele regrette qu'à « Wallis et Futuna, la pollution et la dégradation des lagons par les eaux usées, les extractions de matériaux coralliens et certaines techniques de pêche, comme le poison et la dynamite, soient encore mal quantifiées ».

Une autre méthode de pêche consiste à réaliser de petits barrages qui permettent de piéger les poissons dans des bassins lorsque la mer descend. On les y attrape avec des nasses ou des haveneaux. À Wallis, ces barrages étaient autrefois réalisés à partir de feuilles de cocotier. Ils sont aujourd'hui abandonnés en raison du recul de la vie communautaire. À Futuna, seuls quelques rivages plats et rocaillieux permettent la construction de barrages dont les murs sont édifiés avec des blocs de corail qui servent plusieurs années de suite. Leur forme est en V et leur pointe dirigée vers le large. C'est là que se regroupent les poissons lorsque vient le reflux. Pour les faire se précipiter dans les filets, les enfants lancent des cailloux et battent l'eau de leurs bâtons. Les filets étaient autrefois tissés à partir d'écorce d'*Hibiscus tiliaceus* (BURROWS, 1936). Ils sont aujourd'hui en nylon, mais ont conservé leur forme première.

D'autres femmes à Futuna amassent des cailloux dans un creux du platier et y forment un abri qui, à marée haute, attire les poissons. À la marée descendante, elles placent leurs paniers tout autour de l'édifice et installent leurs haveneaux aux endroits propices. Il ne leur reste plus qu'à soulever les cailloux pour prendre les poissons qui s'y sont réfugiés.

Une autre technique destructrice et non sélective (GALZIN, 1981, 1985), l'empoisonnement au *kava*, est en régression. À Wallis, elle était le fait des hommes qui utilisaient, comme c'est encore le cas à Futuna, un poison élaboré à partir du fruit du *futu* (*Barringtonia asiatica*). Celui-ci et l'écorce de cet arbre sont écrasés et mêlés de sable. Le tout est pétri sous forme de boulettes contenues dans des chiffons qui sont jetés dans les trous les plus profonds. À Futuna, les femmes construisent un mur provisoire de feuilles de bananier et de *kape*. Elles mettent dans l'espace ainsi délimité ces chiffons et immédiatement, les gros poissons montent à la surface pour essayer d'échapper au poison (RENSCH, 1984), puis l'ensemble des poissons et alevins remontent à leur tour inanimés. Leur ingestion ultérieure ne pose apparemment aucun problème de santé (GUÉRIN, 1983 ; CROSNIER et JARDIN, 1973).

La pêche à la senne, ou *kupega*, se pratique encore parfois avec un filet de 20 à 40 m de long. Les sennes étaient autrefois en fibre végétale et pouvaient être beaucoup plus longues, car elles étaient manœuvrées par les femmes d'un village entier, en présence de quelques hommes, et donnaient lieu à un véritable cérémonial² (KALEMELI, 1994). Aujourd'hui, les sennes sont en nylon et sont achetées à des commerçants ou expédiées par des parents basés à Nouméa.

Certaines espèces, comme les maquereaux et les chinchards, arrivent en masse à des périodes précises de l'année et les prises sont, depuis des temps immémoriaux, réservées aux deux villages qui se situent face aux baies où se rassemblent les poissons. À Wallis, la pêche au maquereau est aujourd'hui abandonnée et à Futuna, les chinchards se trouvent régulièrement et exclusivement dans la baie de Leava, toute infraction étant sanctionnée sur le plan coutumier. Ils sont consommés ou servent d'appâts pour la pêche à la traîne. Cette pêche est partagée par les gens du village, qui n'hésitent pas, le cas échéant, à charger quelques paniers sur un « pick-up » et à prendre la route du tour de l'île pour en distribuer à leur parentèle.

² Il arrive aussi que la pêche soit effectuée par des hommes. Les élèves du collège d'Alo la décrivent ainsi : « deux hommes vont avec le filet près du tombant. Un troisième reste sur la plage. Au moment où ils voient des groupes de poissons, ils tirent horizontalement le filet, parallèle au tombant. Celui qui porte le sac sur la plage prend des cailloux et les jette dans la mer afin que les poissons se sauvent dans le filet. Les deux pêcheurs se rejoignent pour enfermer les poissons ».

LA PÊCHE MASCULINE

Elle a aussi beaucoup évolué. L'introduction de techniques nouvelles a, par exemple, entraîné la disparition de l'ancienne pêche au harpon au profit de méthodes plus productives. Il en est de même pour la pêche des requins au filet qui était caractéristique de Wallis. Quant à la pêche à la dynamite qui avait été popularisée par les Américains pendant la Seconde Guerre mondiale et dont les effets sont particulièrement destructeurs, elle est toujours pratiquée, mais devrait diminuer après son interdiction par le *Lavelua* de Wallis en 1988 et par l'Assemblée territoriale des deux archipels en 1994.

La pêche à l'épervier, représentative d'une technique introduite au début du siècle, est aujourd'hui considérée comme autochtone. Elle est surtout pratiquée sur les rivages d'Alofi, dont les plages sont favorables à ce type d'activité.

La pêche au fusil sous-marin s'est répandue depuis une vingtaine d'années à Wallis et dans le détroit qui sépare Futuna et Alofi. Les meilleurs plongeurs se rendent aussi de nuit sur le tombant du récif et y capturent des poissons et des langoustes qu'ils attrapent avec des gants. Il s'agit là d'un revenu d'appoint non négligeable pour la vingtaine de Wallisiens et la dizaine de Futuniens qui s'y adonnent, les Européens étant toujours prêts à acheter ces crustacés dont le prix moyen en 1995 atteignait 1 000 FCP (55 FF) le kilo. Il faut aussi citer la capture du crabe de cocotier, le *Birgus matro*, qui est le plus grand crabe terrestre. Il se cache dans des excavations ou dans un terrier peu profond à quelques dizaines de mètres du rivage. Les femelles pondent leurs œufs dans la mer et les petits arrivent à maturité au bout de cinq à six ans.

Il constitue un mets recherché par les restaurateurs des deux archipels et sa capture est surtout pratiquée par les adolescents. D'après les informations recueillies à Alofivai (Alofi), les jeunes râpent une noix de coco, mélangent la chair avec du sable et chauffent le tout afin qu'une forte odeur s'en dégage. Puis, ils se rendent en forêt et mettent ce mélange à une dizaine de mètres des trous de crabe. Ils reviennent au début de la nuit avec une lampe torche et, lorsqu'ils découvrent un crabe près d'un appât, le font basculer sur le dos et l'attachent avec une liane. Toujours à Alofi, les Futuniens ont l'habitude de chasser la tortue (*Chelonia mydas*), très prisée pour sa chair et sa carapace.

La pêche à la ligne est aussi couramment pratiquée, mais s'est transformée. L'attirail traditionnel à base de bois et de nacre a été remplacé par du plastique et du métal, mais les cannes de fabrication industrielle restent rares. Le lancer est surtout pratiqué dans le nord de Futuna où les promontoires rocheux offrent des sites propices. Une pêche à la traîne est également pratiquée à partir de *kumete*, petites embarcations instables mais insubmersibles. À Wallis, l'existence d'un lagon favorise la pêche à la traîne. Mais celle-ci tend à délaisser le platier trop sollicité pour les passes et le tombant du récif. La raréfaction des prises lagunaires a encouragé le développement d'une pêche artisanale pratiquée en bateau à une certaine distance des côtes dont les prises sont commercialisées.

La politique de développement de la pêche artisanale

Le développement de la pêche artisanale résulte de la mise au point de bateaux plus rapides et plus stables et de l'apprentissage de techniques nouvelles. Parmi elles, l'utilisation de grands filets et la modernisation de la pêche à la traîne et à la ligne de fond. Le développement de cette pêche artisanale a été favorisé par le service territorial de l'Économie rurale et de la Pêche (SERP) qui se donne pour objectif « le maintien du potentiel productif des cultures traditionnelles et la progression vers l'autosuffisance en légumes, fruits, viande, poisson et bois » (LE DRÉAU, 1994). Le SERP considère que le développement de la pêche peut être facilité par la formation de pêcheurs, la mise à leur disposition d'outils de travail (bateaux et matériel de pêche) et un appui technique.

L'effort de formation a concerné dix stagiaires en 1994, cinq dans chaque île, avec la venue de formateurs de la Commission du Pacifique Sud et de l'École des métiers de la mer de Nouméa. Il se poursuit à Wallis avec l'utilisation du bonitier du Service territorial. Dans un but pédagogique, celui-ci loue aussi un bateau de 9 m à une coopérative de pêche en échange de la tenue de livres et de la remise d'un sixième des prises. Il existe neuf coopératives de pêche à Wallis et sept à Futuna, la plupart subventionnées par le Fond d'investissement et de développement économique et social (FIDES). Depuis 1990, elles sont fortement encouragées à tenir une comptabilité simple et, à Wallis, leur production doit normalement être écoulee dans trois points de vente contrôlés par le SERP.

En ce qui concerne les outils de travail mis à la disposition des pêcheurs, le Service territorial a mis en place deux petits chantiers navals, l'un à Mata Utu (depuis 1970), l'autre à Leava. Les deux ateliers réalisent de petites unités en bois ou en contreplaqué marine qui sont vendues au prix coûtant, soit 140 000 FCP pour un bateau de 4 m de long et 200 000 FCP pour un bateau de 5,50 m. Le prix comprend uniquement la fourniture du matériel, le territoire prenant à sa charge la fabrication. Le prix de revient réel d'un bateau représente au minimum 450 000 FCP. La production à Wallis a été de six unités en 1993 et de sept en 1994. Le SERP estime que cette production est suffisante et a engagé des pourparlers pour la privatisation de l'atelier de construction. Cela ne devrait pas avoir de grandes incidences sur la pêche, compte tenu du fait que la quasi-totalité des bateaux construits sont en fait destinés à la plaisance. L'argent économisé serait reporté sur des projets de création de petites entreprises de pêche artisanale hors du lagon. Une autre possibilité serait de conserver l'atelier et de le spécialiser dans la construction d'un bateau de 9 m, le *fao*, capable de pêcher hors des eaux lagunaires.

L'atelier de Futuna continue de recevoir des commandes des pêcheurs locaux, mais son activité a été perturbée par le séisme du 13 mars 1993 (LOUAT *et al.*, 1982 ; MONZIER *et al.*, 1993) qui a provoqué d'importants dégâts. L'atelier, qui avait sorti quatre bateaux en 1993, n'a pu en produire en 1994.

L'entretien et les réparations lourdes des bateaux sont aussi pris en charge par le SERP. Par ailleurs, dans le cadre du plan de développement 1995-2001, il est

prévu de construire un petit port de pêche à Wallis et de créer sur le même site un port de plaisance pour les voiliers qui stationnent actuellement près du wharf de Mata Utu (Service territorial de l'Économie rurale et de la Pêche, 1994).

À Futuna, la réfection prochaine du wharf de Leava devrait s'accompagner de la construction d'un slip destiné à faciliter la mise à l'eau des bateaux de pêche. Un nouvel embarcadère devrait remplacer à Vele celui qui a été emporté en 1986 par le cyclone Raja.

Le SERP prend aussi part aux tractations entre l'État et le Japon pour l'utilisation de sa zone économique exclusive. En échange de droits de pêche, le Japon verse une redevance en nature qui a consisté en 1990 et 1991 en l'attribution d'un important lot de matériel de pêche (hameçons, lignes...). Cette contribution a permis de doter chaque pêcheur, mais elle risque de les habituer à être assistés sans pour autant améliorer les conditions de pêche. Aussi, lors des dernières négociations, le territoire a-t-il obtenu des Japonais la fourniture de dispositifs de concentration de poissons (DCP). Avec l'aide du Fonds européen de développement, trois d'entre eux ont été ancrés à proximité de la côte à environ 1 000 m de profondeur en novembre 1992. Ils ont fait preuve de leur utilité en permettant d'augmenter les prises, de faire des économies en matière de frais de déplacement et d'améliorer la sécurité des pêcheurs. Ils ne sont malheureusement pas restés en place suffisamment longtemps pour être rentables. Ils représentent un coût unitaire de 1,1 million de FCP. À Wallis, le DCP nord, proche de la passe Fatumanini, a été perdu le 9 octobre 1993 à la suite de la manœuvre imprudente d'un pêcheur qui s'était amarré à la bouée. Le DCP sud, installé au niveau de la passe Honikulu, a permis la même année une pêche de 2 t. Celui de Futuna a fixé les bancs de thonidés dans un rayon de 5 milles et facilité la pêche en réduisant les risques. Il a été emporté par une tempête en 1994 (Rapport annuel du SERP, 1995).

Un bilan de la situation présente

La flottille de Wallis comporte une cinquantaine de bateaux à laquelle s'ajoutent une trentaine d'autres qui s'adonnent uniquement à la navigation de plaisance. À Futuna, une quarantaine de bateaux ont été utilisés pour la pêche en 1994 et le service de la Pêche estimait que trente-deux unités étaient en exploitation l'année précédente (SOULÉ, 1994). La plupart sont mal entretenues, peu utilisées et s'avèrent, en définitive, peu rentables.

Tableau 1
Répartition des prises de la pêche à Wallis et Futuna (1994).

Technique employée	Pourcentage (%)
Fusil sous-marin	10
Pêche sur le platier	20
Pêche à la traîne	20
Pêche de fond (à la palangrote)	50
Total	100

En ce qui concerne l'activité des pêcheurs, le nombre moyen de sorties par mois était estimé par un responsable de la pêche de Futuna en 1993 à environ 70, avec une moyenne de 10 kg de poissons par sortie. Le rapport annuel du SERP précise la répartition entre les différents types de pêche.

Le service de la Pêche de Wallis évalue les quantités commercialisées par une centaine de pêcheurs à 169 t en 1993. Les quantités autoconsommées étant au moins égales à la moitié de ce total, cela représente une production globale de l'ordre de 250 t. Les espèces représentées sont en majorité récifales, mais la présence des DCP entraîne un accroissement d'espèces benthiques comme les thons jaunes, daurades coryphènes ou marlins. Des trocas sont aussi exportés en direction de la Nouvelle-Calédonie (17 tonnes environ). L'activité est rentable, mais la production tend à régresser en raison de la raréfaction des coquillages qui sont récoltés sans considération de taille et ne font pas l'objet d'interdits coutumiers en raison du caractère récent de la production. Le service de la Pêche a sensibilisé l'Assemblée territoriale à ces problèmes et l'a amenée à mettre en place une réglementation des activités de pêche.

À Futuna, la pêche a porté en 1993 sur 29 t de poissons dont 10 seulement ont été commercialisées. Selon une enquête³, seuls cinq ou six pêcheurs vendent régulièrement leurs prises aux rares commerçants de l'île qui les congèlent et les revendent à la pièce ou débitées en morceaux. Les pêcheurs effectuent également des tournées autour de l'île pour vendre leurs poissons à des particuliers.

Le problème de la commercialisation de la pêche n'en reste pas moins posé. Quant à l'évolution des tonnages pêchés, elle paraît encourageante⁴, mais semble aujourd'hui atteindre un palier, avec un peu moins de 300 t par an et un montant largement en deçà des besoins. Ceux-ci peuvent être évalués à 900 t sur la base d'une estimation de la Commission du Pacifique Sud, qui évalue la consommation moyenne de produits de la mer à 150/200 g par jour et par habitant pour l'ensemble de l'Océanie.

L'étude de la pêche à Wallis et Futuna montre l'importance des contraintes du milieu (ANGLEVIEL, 1982 ; DOUMENGE, 1983 ; SAUSSOL, 1988). Chargés de mettre en œuvre le développement de la pêche artisanale, les techniciens du service territorial de la Pêche sont conscients des maigres potentialités halieutiques du territoire, qu'il s'agisse du lagon à Wallis ou du platier à Futuna. Cela implique à terme une réduction et un plus grand encadrement de l'effort de pêche et une modification des habitudes de pêche. Les seules ressources facilement renouvelables se trouvant hors de la zone côtière, c'est la pêche artisanale qui semble surtout avoir vocation à se développer en utilisant de nouvelles méthodes et en engendrant simultanément de nouveaux rapports entre l'homme et l'Océan.

³ En 1995, il existe à Futuna un petit supermarché et huit magasins d'alimentation. Les pêcheurs vendent leurs prises surtout au supermarché.

⁴ Un accroissement notable des prises est intervenu au cours des dernières années. La première estimation fiable date de 1989 et donne une production de 40 t. Elle est passée à 70 t en 1991 et 140 t en 1992.

Références bibliographiques

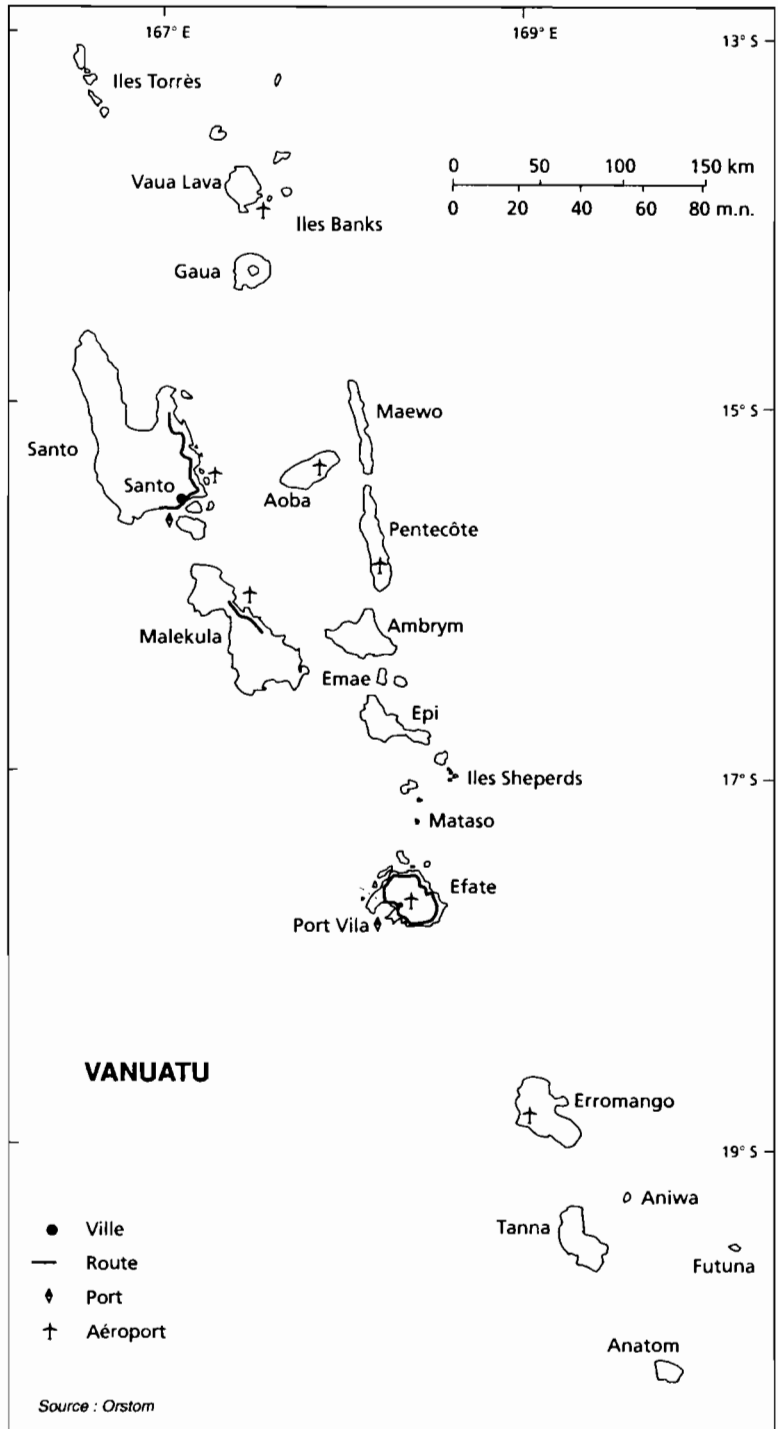
- ANGLEVIEL (F.), 1982 - *L'archipel de Wallis. Les problèmes d'une économie insulaire*. Maîtrise de géographie, université Paul Valéry, Montpellier, 155 p.
- ANGLEVIEL (F.), 1995 - « Notule sur les superficies des TOM français du Pacifique ». In : *Bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, n° 105, Nouméa, 6 p.
- ANGLEVIEL (F.), BOYER (P.), FROMENT (M.M.), LEXTREY (M.), 1994 - *Wallis et Futuna, hommes et espaces*. Nouméa, CTRDP/Assemblée territoriale, 64 p.
- BURROWS (E.G.), 1936 - *Ethnology of Futuna*. Bernice P. Bishop Museum, bull. 138, 240 p. (traduit et annoté par MANUAUD (S.), 1983 - *Futuna, ethnologie et actualité*. Nouméa, Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, n° 33, 424 p.
- BURROWS (E.G.), 1937 - *Ethnology of Uvea (Wallis Island)*. Honolulu, Bernice P. Bishop Museum, bull. 145 : 102-103.
- CROSNIER (J.), JARDIN (C.), 1973 - « Alimentation et nutrition des Wallisiens ». In : *Médecine tropicale*, vol. 33, n° 4 : 37-42.
- DOUMENGE (F.), 1961 - « Observations à propos des formations coralliennes à l'île Wallis ». In : *Bulletin de l'Association des géographes français* : 186-196.
- DOUMENGE (F.), 1983 - *Aspects de la viabilité des petits États insulaires. Étude descriptive*. Paris, CNUCED, 38 p.
- GABRIE (C.), 1995 - *L'état de l'environnement dans les territoires français du Pacifique Sud. Wallis et Futuna*. Institut français de l'environnement. Ministère de l'Environnement. Paris, 40 p.
- GALZIN (R.), 1981 - « Traditional Fishery in Futuna and its dangers. Horn Archipelago, Polynesia ». In : *4th International Coral Reef Symposium*, Manille : 111.
- GALZIN (R.), 1985 - « Non-selective Fishing Methods of Futuna (Horn Archipelago, West Polynesia) ». In : *Atoll Research Bulletin* n° 292 : 1-10.
- GUERIN (L.), 1983 - *Wallis et Futuna, territoire français d'outre-mer, dix-neuf mois d'exercice de la médecine dans une île du Pacifique Sud*. Thèse de médecine, Caen, 90 p.
- Institut d'émission d'outre-mer, 1994 - *Wallis et Futuna. Rapport annuel 1993*, Paris, 88 p. et *Bulletin trimestriel* n° 79, juin 1994, 29 p.
- KALEMEU (C et M.P.), 1994 - « Kupega, la pêche au filet ». In : *Traditions futuniennes. Pêches, utilisation du végétal. Projet d'action éducative*, collège de Sisia, royaume d'Alo, Futuna, 41 p.
- LE DRÉAU (A.), 1994 - *Rapport d'activité 1993 du service territorial de l'Économie rurale et de la Pêche*. Mata Utu, 60 p.
- LOUAT (R.), MONZIER (M.), DUMONT (J.), MAILLET (P.), 1982 - *Rapport sur le risque sismique aux îles Horn (Futuna, Alofi), territoire des îles Wallis et Futuna*. Rapport n° 5, Nouméa, Orstom.
- MONZIER (M.), RÉGNIER (M.), DE COURT (R.), 1993 - *Rapport sur la crise sismique de mars 1993 à Futuna*. Rapport de mission n° 30, Nouméa, Orstom.
- SERP, 1995 - *Rapport annuel*.
- RENSCH (K.), 1984 - « Fish Names of Wallis Island (Uvea) ». In : *Pacific Studies*, n° 7-1, Honolulu : 58-90.
- RICHARD (G.), BAGNIS (R.), BENNETT (J.), DENZOT (M.), GALZIN (R.), RICARD (M.), SALVAT (B.), 1982 - *Rapport sur Wallis et Futuna. Étude de l'environnement lagunaire et récifal*. Paris, École pratique des hautes études, 101 p.
- SAUSSOL (A.), 1988 - « Des limites de l'insularité : le cas de Wallis (Polynésie) ». In : *Bulletin de l'Association française des géographes français*, vol. 65, n° 3 : 271-281.
- Service territorial de l'Économie rurale et de la Pêche, 1994 - *Plan directeur de développement 1995-2001*. Matu Utu, 38 p.
- SOULÉ (M.), 1994 - « Les hommes à Futuna ». In Le Bourdieu (P.), Jost (C.), Angleviel (F.) : *Géo-Pacifique des espaces français*, université française du Pacifique et CTRDP, Nouméa : 215-223.

L a petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement

Gilbert DAVID

Réparti sur 12 200 km², l'archipel de Vanuatu se compose d'environ 80 îles disposées sur près de 900 km du nord au sud selon la forme d'un Y. De morphologie volcanique ou corallienne, ces îles sont entourées d'une étroite bande de récifs frangeants se prolongeant par un tombant récifal très abrupt. Au recensement de 1989, la population s'élevait à 142 944 personnes, soit une augmentation respective de 28 % et de 83 % depuis les deux précédents recensements de 1979 et de 1967 (Mc ARTHUR et YAXLEY, 1969 ; *Rapport sur le...*, 1983 a ; *Vanuatu National...*, 1991 a). D'une manière générale, le pays est peu urbanisé, mais la situation change rapidement. En 1979, le taux d'urbanisation était de 13,5 %. En 1989, il est de 18,5 % et les deux agglomérations de Port-Vila et de Luganville atteignent respectivement 19 300 et 7 000 habitants. La population urbaine a progressé de près de 74 % en dix ans, la croissance à Port-Vila approchant les 11 % par an de 1986 à 1989. Bien que le rythme annuel d'accroissement naturel de la population soit de 28,5 pour mille depuis une vingtaine d'années (BEDFORD, 1989 ; *Vanuatu National...*, 1991 a), la densité moyenne de la population reste faible (respectivement 9 et 11,7 habitants par km² selon les recensements de 1979 et de 1989). La variabilité est cependant très grande selon les îles : la densité peut approcher et même parfois dépasser les 100 personnes au km² dans les îles les plus petites, comme l'archipel des Shepherds. La pression foncière est alors très forte et s'accompagne de plus en plus d'une dégradation des sols en raison du raccourcissement ou de la suppression des cycles de jachère. En revanche, certaines îles, comme Santo et Erromango, sont peu peuplées (la densité y est inférieure à 10, voire 5 habitants au km²). Au total, 77 % des habitants de Vanuatu se concentrent sur les sept principales îles du pays : Efaté (19 %), Santo (15 %), Tanna (14 %), Mallicolo (10,5 %), Pentecôte (8 %), Aoba (6 %) et Ambrym (5 %).

Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud



Carte de situation :
l'archipel du Vanuatu.

En milieu rural, l'habitat est très dispersé. La localité constitue la plus petite unité de peuplement ; sa taille varie de une à plusieurs dizaines d'habitations. Plusieurs localités voisines « réunies par coutumes, religions ou facteurs sociaux et économiques » forment un village (*Rapport sur le...*, 1983 a). Lors du recensement de la population de 1979, 2 289 localités ont été répertoriées, dont 792 villages. En moyenne, 74 % de la population rurale vit sur le littoral, zone circonscrite selon le relief des îles à une bande de 1 à 2 km de large à partir de la laisse des hautes mers. Cette proportion dépasse les 90 % dans cinq des onze régions administratives du pays : Banks-Torrès, Epi, Efaté, Mallicolo et Paama¹. Environ 44 % de la surface totale du pays est cultivable, 64 % de ces terres présentent un bon potentiel agronomique (QUANTIN, 1980, 1982). L'agriculture reste la principale activité en zone rurale ; elle y occupe plus de 80 % de la population dont elle constitue la principale source de revenus (MARSHALL, 1986). Chaque famille possède plusieurs jardins, de quelques dizaines à centaines d'ares de superficie, où elle cultive des tubercules (taros, ignames, manioc, patate douce), des légumes [citrouilles, chou canaque (*Hibiscus manihot*), concombres, tomates, oignons], des fruits (bananes², papayes, ananas, mangues, agrumes) et quelques touffes de graminées (canne à sucre et maïs). Il est également fréquent qu'elle élève des volailles, quelques cochons et qu'elle s'occupe d'une petite plantation de cocotiers, plus rarement de cacaoyers.

Confronté à une forte croissance démographique et à la recherche d'un indispensable développement économique, le jeune État de Vanuatu, dans les premières années de son indépendance (accordée en 1980), fait le choix d'axer son développement sur l'exploitation de ses ressources naturelles. Dans ce cadre, un ambitieux programme de développement de la pêche commerciale villageoise est mis en place en 1983 avec l'assistance financière de la CEE. Il s'agit de créer de toute pièce une flottille de pêche artisanale capable d'exploiter les eaux côtières du pays et d'assurer ainsi l'approvisionnement des marchés urbains et ruraux, tout en dégagant de précieuses recettes à l'exportation (CROSSLAND, 1984 ; DAVID *et al.*, 1987, RODMAN, 1989 ; DAVID et CILLAUREN, 1992). À aucun moment, il n'est fait référence à la petite pêche villageoise déjà existante qui est totalement ignorée par les planificateurs. Il est vrai que les données partielles dont ceux-ci disposent lorsque s'élabore en 1982 le premier plan national de développement (*Premier plan...*, 1983 b) sont peu encourageantes. La faible taille des points de débarquements et leur extrême dispersion le long du littoral confèrent à l'observation visuelle, fortement localisée dans le temps comme dans l'espace, une impression dominante d'absence ou de très faible activité halieutique, que corrobore l'examen des rares données bibliographiques disponibles. Souvent anciennes, celles-ci se composent principalement de récits d'anthropologues, de géographes, de voyageurs, d'administrateurs et de prêtres. La pêche n'y occupe que quelques paragraphes, voire quelques lignes, habituellement consacrées à la description d'embarcations, d'engins de capture ou de techniques, et les informations quantitatives sont très rares. Deux idées majeures s'imposent à la lecture de ces documents :

¹ Pour la disposition géographique des îles composant l'archipel de Vanuatu, voir l'article de CILLAUREN dans le présent ouvrage.

² Les tubercules et les bananes forment la base de l'alimentation traditionnelle (*Report on the...*, 1991 b).

- a) par leur culture, leur activité économique et leur histoire, les ni-Vanuatus sont un peuple de terriens qui ne possèdent que des connaissances limitées en matière de pêche et n'y consacrent qu'une faible partie de leur temps ;
- b) à Vanuatu, les engins de pêche sont moins diversifiés et les techniques de capture sont moins élaborées que dans les autres territoires de la Mélanésie où, d'une manière générale, la pêche traditionnelle est moins développée qu'en Polynésie.

Observations visuelles et données bibliographiques tendent donc à montrer que la petite pêche traditionnelle n'occupe à Vanuatu qu'une place marginale dans l'activité des villages et que son rôle dans l'économie nationale est insignifiant du fait d'une production très insuffisante. Il s'agit là d'un des discours dominants en matière halieutique, partagé par l'ensemble des pouvoirs publics et des experts chargés du développement des pêches ; vient s'y greffer un second discours, apparemment contradictoire, puisque stigmatisant les risques de surexploitation de la ressource. Depuis une dizaine d'années, le dynamisme démographique de la population littorale et l'introduction de matériels modernes et performants tels que les lignes et les filets en nylon, les masques et les fusils sous-marins sont en effet à l'origine d'un accroissement sensible de l'effort de pêche³, notamment à la périphérie des deux centres urbains du pays. Cette évolution conduit les administrateurs et les biologistes des pêches à développer l'analyse selon laquelle l'accroissement de l'effort de pêche villageois pourrait engendrer, à terme, une surexploitation sévère des ressources halieutiques du platier récifal, milieu sur lequel s'exerce en priorité cet effort. Paradoxalement, cette seconde analyse est complémentaire de la précédente qui, elle, constatait l'état général de sous-exploitation des ressources halieutiques. Toutes deux engendrent la conviction des « développeurs » que la petite pêche villageoise est incapable de générer un accroissement durable de la production halieutique, toute velléité d'innovation technologique ou économique se traduisant par un déséquilibre entre les potentialités du milieu naturel et l'effort de pêche. Selon cette logique, fonder une politique de développement halieutique sur la petite pêche villageoise apparaît comme une dangereuse utopie ; seule la création d'un secteur moderne structuré semble être capable d'assurer la viabilité de l'exploitation des ressources côtières du pays tout en augmentant la production halieutique et en créant des emplois.

Le présent travail s'attache à corriger cet avis en montrant que, par la production qu'elle génère et par le nombre de personnes qu'elle concerne, la petite pêche villageoise à Vanuatu est loin d'être une activité négligeable. Elle occupe une place prépondérante dans l'économie du littoral, notamment l'approvisionnement alimentaire des populations. Cette étude s'appuie sur les résultats du recensement halieutique que le Service national de la statistique de Vanuatu a effectué du 1^{er} juillet 1983 au 30 novembre 1984 en étroite collaboration avec l'Orstom et le service des Pêches de Port-Vila dans le cadre du recensement de l'agriculture de Vanuatu (DAVID, 1985 a ; MARSHALL, 1986). Composé d'un ensemble de trois enquêtes statistiques complémentaires couvrant 16 % des villages des 25 principales îles du pays, ce recensement porte sur les

³ « L'effort de pêche appliqué à un stock d'animaux aquatiques est une mesure de l'ensemble des moyens de capture mis en œuvre par les pêcheurs sur ce stock, pendant un intervalle de temps donné », le stock étant l'ensemble des animaux exploitables. (LAUREC ET LE GUEN, 1981)

hommes et leur matériel de capture ainsi que sur les techniques et tactiques mises en œuvre, l'activité halieutique, la production, l'utilisation qui en est faite et la consommation des produits de la pêche. Par son ampleur et sa rigueur (DAVID, 1985 a), il constitue un événement à l'échelle du Pacifique Sud où, d'une manière générale, les informations statistiques concernant la petite pêche villageoise sont rares et peu précises⁴ ; or ces informations sont indispensables pour appréhender la place que joue la pêche dans l'économie littorale. Dans le contexte spécifique des archipels océaniques marqué par une « dilution » dans l'espace des activités de pêche, cantonner les études à un nombre réduit de villages et privilégier uniquement le « qualitatif », conduisent à se priver de toute possibilité d'extrapolation des résultats à un ensemble spatial plus vaste (l'île ou l'archipel) et à se condamner à ignorer la dimension « production » de l'activité halieutique, qui exige quantification et représentativité spatiale. Toute recherche concernant la pêche « traditionnelle » doit donc, à notre avis, intégrer un indispensable recensement des activités, des hommes et de leur production : c'est à ce prix que sera reconnue la contribution de la petite pêche villageoise à l'économie nationale et que pourra être enfin prise en compte cette pêche dans les plans de développement halieutique.

Les pêcheurs et leur matériel de capture

LES PÊCHEURS

Ont été considérés comme pêcheurs, les ménages dont un ou plusieurs membres exercent de manière continue ou occasionnelle une action de prédation sur un stock aquatique. En moyenne, de 66 à 72 % des habitants du littoral répondent à cette définition, soit 10 900 ménages (intervalle de confiance : 10 800-11 000) pour l'année 1984. En règle générale, la pêche est rarement une mono-activité ; elle est pratiquée de pair avec l'agriculture qui reste partout la principale source de revenus. La pêche s'exerce soit dans un but commercial, généralement pour assurer au ménage un surcroît monétaire à l'occasion de dépenses exceptionnelles (impôts, frais de scolarités, festivités), soit dans un but vivrier, ce qui est nettement plus fréquent ; l'activité halieutique est alors beaucoup plus régulière et seuls les surplus de consommation sont commercialisés. Dans un cas comme dans l'autre, les points de débarquement et les foyers de consommation font l'objet d'une véritable atomisation le long du littoral. La pêche se pratique en effet à l'échelle du village, qui assure une triple fonction d'habitat du pêcheur, de lieu de débarquement des captures et de principal foyer de consommation.

D'une manière générale, plus un village est éloigné du trait de côte, moins la proportion de pêcheurs dans sa population est élevée. Au-delà d'un kilomètre de distance du bord de mer, limite que nous avons adoptée pour circonscrire l'espace littoral, les pêcheurs deviennent rares et disparaissent au-delà de 2 km, sauf dans les plaines littorales où l'absence de relief facilite les déplacements. La morphologie de la zone côtière influe en effet énormément sur la

⁴ Depuis 1989, ce recensement est actualisé chaque année (Report on the .., 1990, 1991 b, 1992).

fréquentation du rivage par des populations habitant en deçà du trait de côte ; ainsi lorsque le relief est très marqué, des populations qui ne résident « à vol d'oiseau » qu'à quelques centaines de mètres du rivage peuvent vivre complètement « coupées de cet espace » et repliées sur leur domaine terrestre.

Au sein d'un même ménage, il convient d'établir une distinction entre l'activité halieutique des hommes, celle des femmes et celle des enfants. À chaque sexe correspondent des métiers⁵, un territoire de pêche et des productions spécifiques. D'une manière générale, l'effort de pêche mis en œuvre par les adultes est plus régulier que celui des enfants qui dépend largement du calendrier scolaire.

LES MOYENS DE PRODUCTION

Les embarcations

Partout à Vanuatu, l'utilisation d'embarcations à moteur pour la pêche reste marginale. Les bateaux à moteur hors-bord ne représentent que 13 % de l'ensemble de la « flotte de pêche » estimée pour 1984 à 3 950 unités (intervalle de confiance : 3 250-4 700). Ce sont généralement de petites embarcations de 4 à 6 m de long, en bois ou plus fréquemment en aluminium, importées de Nouvelle-Zélande ou fabriquées localement : à Santo pour les premières et à Port-Vila pour les secondes. La majorité de cette flottille est employée en priorité pour le transport des personnes et des marchandises, la pêche ne représentant qu'une activité annexe. Si, globalement, il y a presque autant de moteurs que de bateaux (tabl. 1), l'analyse de détail montre néanmoins que dans certaines îles, comme Ermao et Malo, les moteurs sont plus nombreux que les bateaux ; dans d'autres, telles Anatom et Tanna, le rapport est inversé. Il existe donc des moteurs sans bateaux et des bateaux sans moteur, ce qui traduit probablement le mauvais état des uns et des autres.

La majorité des sorties embarquées se font à l'aide de pirogues monoxyles de dimensions réduites, munies d'un unique balancier et propulsées à la pagaie. Ces pirogues sont six fois plus nombreuses que les bateaux et la majorité des propriétaires de bateaux possèdent également une pirogue (tabl. 1). Leurs performances nautiques sont médiocres et n'autorisent guère de sorties en haute mer. Les pirogues à voile sont rares, les pirogues à moteur le sont encore plus. Les premières sont généralement d'une taille supérieure aux autres pirogues ; certaines peuvent dépasser la dizaine de mètres de long. La plus grande concentration piroguière se situe à Mallicolo où est basé un tiers des pirogues de l'archipel et où naviguent encore les dernières pirogues à voile du pays. Dans les autres îles, l'activité halieutique se limite souvent à la pêche à pied et à la plongée sous-marine (60 à 70 % des sorties de pêche), moins d'un tiers des ménages possédant une embarcation.

Les engins de capture

Les engins spécifiques à la pêche

Un large éventail d'engins de capture est employé. La plupart d'entre eux s'apparente aux engins de jet (sagaies, arcs et flèches, éperviers, fusils sous-marins) et aux engins dormants (nasses, filets maillants, parcs à poissons). Ils sont géné-

⁵ « Le terme de métier correspond à un engin et une pratique de la pêche » (LAUREC et LE GUEN, 1981).

	Nombre de propriétaires d'engins de pêche et d'embarcation			Nombre d'engins de pêche et d'embarcations		
	minimum	moyen	maximum	minimum	moyen	maximum
Bateaux	330	520	720	330	520	720
Moteurs	315	500	700	315	500	700
Pirogues	2 390	2 805	3 245	2 915	3 420	3 960
Sagaies	3 815	4 315	4 845	6 405	7 250	8 145
Arcs	1 590	1 940	2 315	1 590	2 380	3 180
Poison	290	475	675	?	?	?
Nasses	15	130	450	15	130	450
Lignes	7 015	7 555	8 110	18 030	19 415	20 840
Fusils sous-marins	2 350	2 760	3 200	2 940	3 450	4 000
Filets droits	825	1 080	1 350	1 045	1 370	1 675
Éperviers	205	390	585	205	390	585
Parcs	10	25	450	10	25	450
Moulinets	10	130	450	25	360	1 260
Total	8 255	8 630	9 010			

Le nombre moyen N des propriétaires de matériel a été déterminé selon la formule :

$$N = (a/b) \times P \text{ où}$$

a : nombre de ménages de pêcheurs propriétaires enquêtés,

b : nombre de ménages de pêcheurs enquêtés,

P : nombre total des ménages pratiquant la pêche.

Afin de tenir compte de la représentativité de l'échantillon enquêté, un intervalle de confiance de 5 % a été calculé pour le rapport (a/b) qui s'inscrit alors dans l'intervalle [(a/b) mini, (a/b) maxi] dont il représente la valeur centrale. Sur le même modèle, N constitue la valeur centrale de l'intervalle (Nmini, Nmaxi) dont les valeurs limites répondent aux formules suivantes : Nmini = (a/b) mini x P et Nmaxi = (a/b) maxi x P.

Le nombre M d'engins ou d'embarcations se déduit de la formule : M = N x T où :

N : nombre de ménages de pêcheurs propriétaires,

T : taux d'équipement moyen des ménages enquêtés.

Les valeurs minimales, moyennes et maximales de M correspondent respectivement aux valeurs minimales, moyennes et maximales de N.

Tableau 1

Les embarcations et le matériel de capture, estimation quantitative à l'échelle du pays pour 1984.

ralement la propriété du pêcheur ; tous rentrent dans la catégorie des « petits métiers ». Si les matériaux utilisés pour leur fabrication sont principalement d'origine industrielle, leur conception et leur utilisation restent largement traditionnelles. D'une manière générale, les engins sont de faible encombrement. Ils peuvent être aisément portés par le pêcheur et sont peu coûteux. On peut classer ces engins suivant quatre critères principaux : le caractère traditionnel ou moderne du matériel de capture, son mode d'utilisation (pêche à pied, plongée, pêche à bord d'une embarcation), le mode d'organisation de la production (pêches individuelles ou collectives), et la division sexuelle du travail.

La ligne à main, l'engin le plus fréquent et le plus polyvalent

Les lignes à main représentent 55 % de l'ensemble du matériel de capture. Plus de 85 % des ménages de pêcheurs en possèdent deux à trois exemplaires. Elles sont utilisées à la traîne ou sous forme de palangrottes lors de pêches embarquées ou, plus fréquemment, au cours de sorties à pied à l'extrémité du platier récifal. Leur conception est très simple ; en règle générale, un hameçon est fixé à l'extrémité d'un fil de nylon que l'on enroule sur une bouteille de « Coca Cola ». Lorsque la pêche s'effectue entre deux eaux ou sur le fond, le fil est lesté d'une pierre ou de piles usagées.

La pêche à la ligne n'est guère une activité traditionnelle au Vanuatu et des témoignages comme celui de GARANGER (1972 : 109) montrent qu'il y a une vingtaine d'années elle était encore peu pratiquée. Les archipels des Banks et des Torrès, dans le nord du pays, font néanmoins exception. À la fin du siècle dernier, le révérend CODRINGTON (1891) y a signalé d'importantes fabrications d'hameçons de nacre et d'écailles de tortue ainsi que l'utilisation fréquente de lignes de surface destinées à la capture des poissons volants. Hormis aux Banks-Torrès, la ligne à main peut donc être considérée au Vanuatu comme un engin moderne, dont l'emploi ne s'est généralisé que récemment avec la diffusion du fil de nylon et d'hameçons en acier dans tous les petits magasins villageois du littoral.

Les engins traditionnels : les sagaies, les arcs et les nasses

De 25 à 30 % du matériel de capture est encore constitué d'engins traditionnels (tabl. 1). Il se compose de sagaies, d'arc et de flèches et de nasses. Sagaies et arcs ne sont utilisés que par les hommes et les adolescents, soit à pied, soit à partir d'une pirogue. L'emploi des nasses, en revanche est principalement réservé aux femmes et aux enfants de sexe féminin.

Les sagaies sont l'engin traditionnel le plus couramment répandu. Elles représentent 20 % de l'ensemble des engins utilisés et 74 % du matériel de capture traditionnel ; la moitié des ménages de pêcheurs pratique ce métier. Les exemplaires les plus communs se composent d'une hampe de bambou, à l'extrémité de laquelle sont fixées quatre aiguilles de bois, longues de 10 à 20 cm. Depuis quelques années, les aiguilles de bois tendent à être remplacées par des tiges de fer affûtées. La pêche se pratique, soit à pied sur le platier récifal ou le long des chenaux de marée des herbiers de phanérogames marines, soit à partir d'une pirogue, en bordure de mangroves, sur le récif à marée haute ou, plus rarement, en pleine mer. À côté de ces petites sagaies, dont tout ménage de pêcheurs possède un à trois exemplaires, existent des sagaies d'une taille plus grande, destinées à la capture de tortues. Formées d'une hampe de bois lourd, munie à son extrémité d'une pointe métallique acérée, elles sont reliées par quelques mètres de cordage à une grosse bouée de matière plastique qui permet de suivre aisément des yeux la fuite de la tortue quand celle-ci plonge, une fois harponnée.

Encore largement employés dans certaines îles comme Mallicolo et Épi, mais ayant totalement disparus d'autres lieux, les arcs et les flèches constituent environ 5 % du matériel de capture utilisé à Vanuatu. Leur usage est strictement masculin. D'une manière générale, les archers sont soit de vieux pêcheurs, fidèles aux métiers d'autrefois, soit des enfants ou des adolescents pour qui l'arc est plutôt un jouet permettant d'exercer leur adresse qu'un réel instrument de pêche. Dans un cas comme dans l'autre, l'arc est principalement employé lors de sorties à pied sur le platier récifal.

Les nasses sont un engin dont l'emploi tend à disparaître (seuls 1,5 % des pêcheurs enquêtés lors du recensement halieutique en possédaient). Faites de bois souple, elles ne sont plus utilisées que pour la capture de petits poissons sur le platier récifal, notamment dans les vasques découvrant à marée basse, et dans les embouchures de rivière.

Les engins modernes

Si on exclut les lignes à main, les engins de pêche modernes ne représentent que 15 à 20 % du matériel de capture employé par la petite pêche villageoise non structurée. Moulinets, fusils sous-marins et éperviers sont réservés aux hommes, les filets maillants sont également parfois utilisés par des femmes.

Bien que leur emploi traditionnel soit toujours attesté dans les archipels des Banks et des Torrès à l'occasion de pêches collectives et que le père DOUCÈRE (1922) signale leur emploi généralisé dans de nombreuses îles du pays, les filets maillants doivent être classés comme engins modernes. Il n'existe en effet plus guère de similitudes, tant en ce qui concerne les matériaux de confection que les techniques de capture et les stratégies de pêche, entre les filets traditionnels utilisés au début de ce siècle et les filets employés à l'heure actuelle. Le type le plus couramment utilisé est importé d'Asie. Réalisé en fibres synthétiques, il mesure une dizaine de mètres de longueur pour une chute de 1,5 à 2 m. Compte tenu de son prix élevé comparé au pouvoir d'achat moyen des ménages ruraux, l'achat d'un filet maillant est un investissement important, uniquement accessible aux ménages les plus riches. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'heure actuelle, les filets maillants ne représentent que 4 % du matériel de capture et qu'un grand nombre d'entre eux soit concentré à proximité des centres urbains. L'emploi des filets maillants est généralement réservé aux hommes. Il est plus fréquent dans le cadre des sorties à pied que des sorties embarquées. L'engin est alors posé parallèlement à la direction du flot, soit sur l'estran, soit en bordure de mangroves, soit sur le tombant récifal. Il s'agit d'une pêche active, le pêcheur restant toujours à proximité de son filet, prêt à le relever dès qu'une prise importante est signalée.

D'un maniement plus délicat, les éperviers sont moins répandus que les filets maillants, bien que leur prix d'achat soit de 40 % inférieur. Ils ne représentent que 1 % du matériel de capture. La moitié des engins en exercice sont concentrés à Efaté et dans les îlots voisins. Exclusivement réservés à l'usage des hommes, ils sont employés à marée montante ou descendante lors de sorties à pied sur le platier récifal ou sur l'estran.

Si la diffusion des filets ne s'est faite que de manière progressive, la diffusion de la chasse sous-marine a été particulièrement rapide. À l'heure actuelle, un tiers des ménages pratiquant la pêche possède un fusil sous-marin, ceux-ci constituant 10 % de l'ensemble des moyens de capture. À côté des fusils classiques, de fabrication occidentale, existe un modèle local, beaucoup plus fréquent, très rudimentaire, composé d'une flèche métallique et d'un propulseur en caoutchouc, fixé sur un morceau de bois d'une dizaine de centimètres de longueur, sur lequel on appuie l'extrémité de la flèche. Les tubas sont rares. En revanche, tout chasseur sous-marin utilise un masque.

Si la chasse sous-marine, caractérisée par l'emploi d'un fusil sous-marin est généralement réservée aux hommes, la collecte manuelle en plongée sous-marine dans des eaux peu profondes de coquillages ou plus rarement de crustacés peut être pratiquée par des femmes, à condition que cette pêche se pratique dans un but vivrier. Ceci explique que la collecte manuelle en plongée

sous-marine des trocas et des burgaus, coquillages nacriers d'une haute valeur commerciale, comme la collecte des langoustes restent l'apanage des hommes.

Les moulinets à main, équipant les bateaux à moteur pour la pêche en eau profonde, sont encore peu fréquents compte tenu du faible taux de motorisation de la flottille de pêche. Seuls 1 % des ménages de pêcheurs en possèdent, mais un quart des bateaux à moteur de l'archipel en sont équipés. Il s'agit de moulinets du type « pédalier à bicyclette » dont les premiers exemplaires ont été introduits à Vanuatu il y a une trentaine d'années. En raison des risques de corrosion, ces engins nécessitent un entretien régulier. La plupart des utilisateurs ne se plient que rarement à cette discipline et la durée d'utilisation des moulinets ne dépasse guère les cinq ans. L'apparition récente d'un modèle en bois, beaucoup plus robuste, diffusé par le Service des pêches de Vanuatu a entraîné le renouvellement complet du parc de moulinets et la disparition des pédaliers à bicyclette.

Les parcs à poisson sont les moins nombreux des engins modernes. Il n'en existe que quelques dizaines, principalement concentrés à Efaté. L'introduction de ce matériel au Vanuatu est récente. Elle est le fait d'immigrés polynésiens. Un parc se compose d'une cinquantaine de mètres de grillage du type « poulailler », d'environ 1,5 m de haut, tendu sur des piquets de fer fichés dans le corail du platier récifal ou des pieux de bois enfoncés dans le sédiment. Le grillage s'oxydant rapidement, la durée de ce matériel est courte. Les parcs à poissons de conception polynésienne remplacent avantageusement les pièges traditionnels, formés de blocs de corail disposés de manière circulaire sur le platier, de façon à retenir l'eau au jusant. Il ne semble pas que de tels dispositifs soient encore en usage, si ce n'est au stade de vestiges, comme ceux mentionnés par BARRAU (1956) à Aliak sur la côte ouest de l'île de Pentecôte et qui étaient encore visibles en 1985. Ces vestiges n'ont que quelques centimètres de hauteur et ne permettent de piéger que de très petits poissons. Il s'agit là beaucoup plus d'un arnusement pour les enfants que d'une réelle activité de subsistance. Un autre type de construction consiste à empiler des pierres dans une mare. Cette construction agit comme un micro-récif artificiel ; elle attire à marée montante les petits poissons qui viennent s'y réfugier et les retient à marée descendante. Le tas de pierres est alors détruit et les poissons qui s'y étaient réfugiés sont capturés. Ce type de pêche est également tombé en désuétude et n'est plus pratiqué qu'occasionnellement par les femmes et les enfants.

Les engins polyvalents et les engins éphémères

À côté de matériels pouvant sans conteste être qualifiés d'engins de pêche, car la capture d'animaux aquatiques est leur principale fonction, existent des outils plus polyvalents dont la pêche ne représente qu'une utilisation parmi d'autres. Le principal d'entre eux est le sabre d'abattis, dont tout ménage rural possède au minimum un exemplaire. Les pêcheurs l'emploient fréquemment pour « couper » les poissons piégés dans les mares du platier à marée descendante ou lors de sorties de nuit, à pied. Le sabre d'abattis est autant utilisé par les femmes et les adolescents que par les hommes. Moins fréquentes et principalement réservées à l'usage des femmes, les tiges de fer servent à la

capture de poulpes à marée basse ou pour la recherche de coquillages sous les rochers. Il s'agit fréquemment de la flèche d'un fusil sous-marin de fabrication locale, lorsqu'un des hommes du ménage possède un engin de ce type.

Outre le matériel à usage strictement halieutique et les outils d'emploi polyvalent, une troisième catégorie d'instruments de pêche est représentée par les engins éphémères, qui ne sont utilisés qu'une unique fois. Parmi ceux-ci nous distinguerons principalement les palmes de cocotiers et les poisons végétaux.

Les palmes de cocotiers sont utilisées comme filet collectif. Une fois tressées, elles servent à la confection de nattes grossières d'une dizaine de mètres de long, toujours employées dans les îles Banks pour rabattre les petits poissons dans le fond des anses où ils sont ensuite tués à l'aide d'arcs et de flèches, de sagaies ou de sabres d'abattis. Les poisons végétaux, quant à eux, proviennent des feuilles de *barringtonias* et de *derrys*, arbustes du littoral, qui sont soit froissées, soit hachées en menus morceaux, soit pilées avant d'être placées dans une mare où elles intoxiquent l'ensemble de la faune.

Très populaire durant la première moitié du siècle, notamment durant les années suivant la Seconde Guerre mondiale, les explosifs, engins éphémères par excellence, ne semblent plus guère utilisés à l'heure actuelle, en raison notamment des difficultés d'approvisionnement et de la volonté du Gouvernement d'interdire leur emploi.

L'activité halieutique et la gestion du territoire de pêche

LES ZONES DE PÊCHE ET LEUR FRÉQUENTATION

D'une manière générale, l'activité halieutique à Vanuatu peut être assimilée à l'effort de pêche, défini, rappelons-le, comme « l'ensemble des moyens de capture mis en œuvre par les pêcheurs sur un stock d'animaux aquatiques, pendant un intervalle de temps déterminé » (LAUREC et LE GUEN, 1981). L'unité d'effort retenue est le nombre de sorties de pêche. Un total de 516 600 sorties (intervalle de confiance : 443 100-594 600) a été effectué en 1984, ce qui correspond à une moyenne de 60 sorties pour chacun des 8 600 ménages pratiquant la pêche dans le pays ; les deux tiers de ces sorties se sont déroulées à pied ou en plongée sous-marine. En fait, l'effort de pêche est très irrégulier dans le temps comme dans l'espace. Au niveau du ménage comme à celui du village, il est exceptionnel que l'activité halieutique soit soutenue durant plusieurs semaines ; en règle générale, celle-ci est marquée par une succession de phases d'inactivité complète ou de faible activité et de périodes durant lesquelles les sorties sont nombreuses. Ces périodes dépendent largement de la richesse des zones de pêche environnant les villages, des traditions halieutiques des populations qui les habitent, et des besoins de ces populations. Au total, trois sous-populations peuvent être distinguées sur le littoral :

- ◆ les ménages ne pratiquant la pêche que d'une manière occasionnelle (de une à deux fois par mois) ; forte de 32 308 personnes (+/- 3 250 personnes), cette population représente 66 % (+/- 3,5 %) des ménages de pêcheurs ;
- ◆ les 16 800 pêcheurs réguliers du pays, sortant en moyenne quatre à dix fois par mois, dont la production halieutique est deux à cinq fois plus élevée que la population précédente ;
- ◆ les ménages sans activité halieutique ; cette population forme 40 % de l'ensemble des habitants du littoral, soit 32 330 personnes (+/- 2 280 personnes).

La localisation des zones de pêche est étroitement inféodée à la localisation des villages. Elles leur sont généralement limitrophes et se cantonnent aux secteurs les moins profonds du littoral : les zones intertidales et les zones infratidales de moins de 10 m de profondeur, et aux zones côtières abritées des houles. La zone intertidale est la plus variée de ces espaces. Elle se compose de cinq biotopes : le platier récifal⁶, les herbiers de phanérogames, les plages, les mangroves, et les embouchures de rivières. Par les apports terrigènes et les flux de matière organique qu'ils exportent vers l'océan, ces deux derniers milieux jouent un rôle essentiel pour la fertilité des eaux côtières, l'abondance⁷ des ressources marines qui y vivent et, par là même, l'activité halieutique⁸. La qualité et la quantité de nourriture disponible pour les poissons composant le stock exploité ainsi que les facteurs d'ordre physico-chimique (température, salinité, profondeur, teneur en oxygène) déterminant leur équilibre physiologique constituent en effet les principaux facteurs limitant ou favorisant leur abondance sur les lieux de pêche. Au total, 288 rivières au débit suffisant pour fertiliser la zone côtière voisine de leur embouchure ont été recensées dans le pays ; près de la moitié d'entre elles se situe à Mallicolo et à Santo. Quant aux mangroves, leur superficie est estimée à 3 000 ha (+/- 500 ha) pour l'ensemble du pays, dont 1 900 ha pour la seule façade orientale de Mallicolo (CILLAUREN et DAVID, 1985).

⁶ En l'absence de lagon, à Vanuatu, les constructions coralliennes se limitent à une étroite bande de récifs frangeant le littoral, formée de deux espaces de pêche bien différenciés : le platier et les premiers mètres du tombant.

⁷ On appelle abondance : l'effectif total du stock exploité par les pêcheurs (LAUREC et LE GUEN, 1981)

⁸ D'une manière générale, le pêcheur exerce sur un stock un prélèvement dont les effets sont déterminés par l'effort de pêche qu'il a déployé et sa productivité ; celle-ci est assimilée à la production du pêcheur en une unité de temps, elle dépend à la fois de l'abondance de la ressource et de l'efficacité de l'engin employé, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'animaux présents sur l'aire de pêche et les captures.

L'ensemble des écosystèmes de la zone intertidale et du tombant récifal attenant présente un grand nombre de niches écologiques et une forte spécialisation des espèces qui les occupent, tant du point de vue du régime alimentaire que de l'habitat. Dans les seules mangroves et les herbiers adjacents des îles Maskelynes, à la pointe sud-est de Mallicolo, plus de 80 espèces de poissons sont pêchées (DAVID, 1985 b). Les herbiers de phanérogames jouent un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire de certains poissons perroquets (*Scaridae*) et chirurgiens (*Acanthuridae*) ; ils assurent la base de l'alimentation des vaches marines (dugons) et des tortues vertes (*Chelonia mydas*) (CHAMBERS et al., 1990). Lors du recensement des ressources marines du Vanuatu effectué par l'*Australian Institute of Marine Science* en 1988 (DONE et NAVIN, 1990), WILLIAMS a recensé de manière visuelle 469 espèces de poissons parmi lesquelles les pomacentridés, les scaridés, les labridés, les acanthuridés, les siganidés et les chaetodontidés sont par ordre d'importance décroissante les familles les mieux représentées.

Des cinq biotopes de la zone intertidale sur lesquels s'exerce la petite pêche villageoise, les récifs coralliens sont l'écosystème qui présente la plus grande diversité spécifique. Il n'est pas rare que plus d'une centaine d'espèces de

poissons soient répertoriées sur un seul hectare de récifs. Cette grande diversité spécifique s'accompagne d'une forte dispersion géographique des poissons d'une même espèce. Les biotopes favorables à chaque espèce n'occupent que des espaces de dimensions réduites - on parlera de micro-biotopes - généralement discontinus les uns par rapport aux autres. L'ensemble de ces micro-biotopes forme dans l'espace une mosaïque à trois dimensions dont chaque élément abrite une micro-population composée d'un petit nombre de poissons d'une même espèce. Sur un territoire de pêche donné, les migrations entre deux micro-populations de la même espèce sont généralement limitées, en raison de leur éloignement géographique. Sur une courte période de temps, quelques semaines à un mois, chaque micro-population peut donc être considérée comme un isolat évoluant selon une dynamique démographique qui lui est propre. À chacune de ces micro-populations correspond donc un micro-stock unité, composé de la fraction de la micro-population qui peut être capturée par les engins de capture mis en œuvre par les pêcheurs. Compte tenu de leur taille réduite, ces micro-stocks unités sont sensibles à toute exploitation intensive de la part des pêcheurs et leur abondance à l'hectare est faible. Ces deux facteurs, conjugués à la grande diversité spécifique de la biomasse de poissons, constituent des contraintes essentielles pour l'activité halieutique ; s'y ajoutent les variations saisonnières de l'abondance des poissons. Celles-ci sont particulièrement marquées dans le cas des petits pélagiques, « maquereaux et sardines » (GRANDPERRIN *et al.*, 1982), qui de tous les poissons faisant l'objet de la pêche villageoise sont les plus abondants.

Que le poisson soit présent sur les lieux de pêche constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, au succès de l'activité halieutique ; l'effort de pêche doit également pouvoir être mis en œuvre dans les conditions les meilleures pour être efficace. Les contraintes pesant sur la fréquentation des lieux de pêche par les pêcheurs sont essentiellement d'ordre climatique ; il s'agit de l'état de la mer et de la météorologie, notamment la vitesse du vent et la pluviosité. Elles déterminent les conditions de travail sur les lieux de pêche et, par là même, la décision du pêcheur de se rendre ou de ne pas se rendre à la pêche. À cet égard, la question se pose en termes différents pour la zone intertidale et les lieux de pêche situés au-delà, qui ne sont accessibles qu'à l'aide d'embarcations dont, rappelons-le, la taille est réduite et les performances nautiques limitées. Bien souvent une mer formée et un vent bien établi y empêchent toute activité halieutique. Hormis la zone des brisants, la zone intertidale est beaucoup moins affectée par l'état de la mer. Les embouchures de rivières sont fréquemment protégées par des flèches de sable ou de galets tandis que les plages étendues sont généralement situées en fond de baies. Quant aux mangroves et aux herbiers de phanérogames, ils ne se développent que sur des sédiments fins, qui ne se déposent qu'à l'abri des houles du large et des vagues engendrées par les vents dominants. Ce sont alors beaucoup plus les conditions atmosphériques, notamment la pluie et le froid, qui commandent la fréquentation des lieux de pêche et l'efficacité de l'effort qui y est mis en œuvre.

L'ACTIVITÉ HALIEUTIQUE : STRATÉGIES ADAPTATIVES AUX CONTRAINTES DU MILIEU

Face aux contraintes d'ordre climatique qui pèsent sur la fréquentation des lieux de pêche par les pêcheurs et aux contraintes d'ordre écologique qui affectent la présence et l'abondance de la ressource, la pêche villageoise traditionnelle a su mettre en place des stratégies adaptatives, dont la plupart restent en vigueur à l'heure actuelle, ce sont essentiellement :

- ◆ la diversité, qu'il s'agisse des espèces cibles, des biotopes exploités, des moyens de production ou des techniques et stratégies de capture ;
- ◆ le faible coût, à la fois en termes de temps de travail, d'énergie ou d'argent dépensés, des moyens de production et des opérations de pêche ;
- ◆ le contrôle de l'accès à la ressource.

Diversité des espèces cibles, des biotopes exploités et des moyens de production

La diversité des espèces cibles permet à la petite pêche villageoise traditionnelle de s'adapter aux contraintes affectant la ressource. Elle apporte une réponse logique à la faible abondance des micro-stocks et aux variations saisonnières qui les affectent. Ainsi lorsqu'une ou plusieurs espèces se raréfient, que ce soit en raison de causes naturelles comme les variations saisonnières ou d'une trop grande exploitation, est-il possible de reporter l'effort de pêche sur plusieurs autres espèces. L'analyse des 943 sorties de pêche réalisées en 1984 dans le cadre de la troisième partie du recensement a montré que plus de 100 espèces de poissons, appartenant à 32 familles, étaient couramment capturées par la petite pêche villageoise sur l'ensemble de l'archipel de Vanuatu.

À la grande diversité des espèces cibles recherchées par la petite pêche villageoise répondent la diversité des moyens de production et celle des biotopes exploités. Il est en effet fréquent qu'au cours d'une même sortie, un pêcheur prospecte à la fois le platier récifal, les premiers mètres du tombant, et un autre biotope : plage, mangrove ou embouchure de rivière. Cette fréquentation de plusieurs biotopes constitue la meilleure parade qui soit aux aléas du climat et de l'état de la mer. Lorsque la mer est mauvaise et interdit toute sortie en pirogue ou toute pêche en limite de platier, il est en effet toujours possible de se réfugier dans les embouchures de rivières, dans les baies abritées ou dans les mangroves et d'y redéployer son activité halieutique. Chaque type d'engins n'exerce son effort de pêche que sur un nombre réduit d'espèces qui lui sont vulnérables. Cette vulnérabilité dépend à la fois : de la morphologie du poisson, notamment de sa forme, de sa taille et de la grandeur de sa bouche ; de son comportement alimentaire ; de la structure de son habitat (plage, crevasses coralliennes, « patates » de corail,...), et de sa profondeur. Limiter l'effort de pêche à un seul engin aurait pour conséquence de se priver d'un grand nombre d'espèces comestibles non capturables⁹ par l'engin en question, mais pouvant être capturées par d'autres engins. Ce souci de s'adapter aux variations d'abondance et de vulnérabilité des espèces exploitées conduit les pêcheurs à posséder plusieurs types d'engins et, surtout, à en utiliser plus d'un

⁹ On appelle capturabilité la probabilité d'être capturé lors d'une opération de pêche pour un poisson présent sur les lieux de pêche (LAUREC et LE GUEN, 1981).

au cours d'une même sortie, ce qui est beaucoup plus remarquable. Lors de la troisième phase du recensement halieutique, un total de dix types d'engins a été identifié ; sept d'entre eux ont été utilisés soit seul, soit en association avec un ou plusieurs autres types d'engins au cours d'une même sortie ; trois d'entre eux n'ont été utilisés qu'en association. Au total, ont été répertoriées vingt-deux associations de deux types d'engins, neuf associations de trois types d'engins et une association de quatre types d'engins.

La diversification des moyens de production n'est pas uniquement la conséquence directe de la diversité des espèces cibles, elle est également induite par le souci qu'ont les pêcheurs d'exploiter les biotopes les plus divers de manière à minimiser les risques de non-pêche que font peser sur eux les conditions climatiques et l'état de la mer. Certains types d'engins de pêche sont en effet mieux adaptés à certains biotopes que d'autres et pouvoir choisir entre plusieurs types d'engins permet au pêcheur de s'affranchir en partie des aléas de la météorologie. Ainsi la plongée sous-marine peut-elle s'avérer très efficace pour exploiter les premiers mètres du tombant récifal lorsque l'eau est claire et au contraire être totalement infructueuse lorsque l'eau est turbide, auquel cas la pêche à la ligne constitue une alternative intéressante.

De la grande diversité des biotopes exploités et des moyens de capture découle une grande diversité des techniques de capture, terme que nous assimilerons à la mise en œuvre d'un engin. Pour un même type d'engin, il peut exister plusieurs techniques qui varient selon que le pêcheur utilise une embarcation ou n'en utilise pas et selon le biotope exploité. Sur cette base, 97 techniques de capture mettant en œuvre 39 types d'engins ou associations d'engins ont été identifiées lors des 943 sorties de pêche étudiées durant la troisième phase du recensement halieutique. Les biotopes ayant été volontairement regroupés en trois classes : a) le tombant récifal et la zone au-delà, b) le platier récifal, les herbiers de phanérogames et les plages, c) les embouchures de rivière et les mangroves, ce nombre de techniques est largement sous-estimé par rapport à la réalité. Les pêcheurs identifient en effet dans leurs stratégies de capture un nombre beaucoup plus important de biotopes.

Faible coût des moyens de production et des sorties de pêche

Évaluer le coût des engins de capture est simple lorsqu'il s'agit de produits manufacturés, acquis par voie monétaire, le coût est alors égal à la valeur marchande du produit. L'évaluation est plus délicate lorsqu'il s'agit d'un engin fabriqué par le pêcheur lui-même ou par un membre de sa famille. Le coût de l'engin est alors estimé en fonction du temps de travail que sa fabrication a nécessité. Dans un cas comme dans l'autre, le coût unitaire des moyens de production mis en œuvre par la pêche villageoise est faible, ce qui est heureux, compte tenu du grand nombre d'engins employés. Les engins fabriqués localement sont d'une conception simple et les matériaux dont ils sont composés sont communs ; leur fabrication est donc à la fois rapide et peu coûteuse, ce qui autorise un renouvellement rapide de l'outil de travail. Il est vrai que la pêche ne joue qu'un rôle limité dans la société traditionnelle

ni-Vanuatu. L'ascension sociale passe par d'autres moyens. Il n'est donc guère logique de s'investir dans la fabrication d'engins de pêche coûteux, d'autant que la productivité des sorties de pêche est par ailleurs peu élevée, de quelques centaines de grammes à 3 ou 4 kg au maximum. En ce qui concerne le matériel de fabrication industrielle importé généralement d'Asie, son prix est bien trop élevé comparé à la modicité des revenus monétaires des familles rurales (78 500 vatus dans l'année en 1984, environ 3 900 F). Il est donc logique que les engins les moins chers, les lignes, soient les plus communes et que les engins onéreux, comme les filets, soient réservés aux quelques pêcheurs faisant régulièrement commerce de leur production et disposant de ce fait d'un petit capital.

La même logique s'exprime en ce qui concerne le coût de la sortie de pêche et explique, en partie, le fait que les territoires de pêche villageois soient peu étendus. Pourquoi en effet dépenser beaucoup d'énergie et de temps à exploiter des espaces éloignés qui ne rapporteront guère plus que les zones de pêche attenantes au village lorsque celles-ci sont bien gérées. On touche là du doigt un des principaux éléments de la rationalité des sociétés traditionnelles : c'est la productivité du travail qui est maximisée (dans le cas présent, le nombre de poissons capturés en une période donnée), et non pas le rendement du milieu naturel assimilé ici au nombre de poissons capturés par surface de pêche. Pour le pêcheur, il est plus rationnel de limiter sa sortie de pêche aux proches abords du village où, pour des déplacements restreints d'une durée t , il pourra espérer capturer un nombre x de poissons plutôt que de prospecter des zones plus lointaines où des déplacements d'une durée $3t$ ne lui procureront qu'une production égale à 2 ou $3x$.

Le contrôle de l'accès à la ressource

Compte tenu de la faible étendue des territoires de pêche et de la sensibilité de la ressource à toute exploitation intensive, la pêche villageoise est fréquemment confrontée à des menaces de surexploitation lorsque l'effort de pêche¹⁰ est soutenu. Pour perdurer, l'activité halieutique doit alors être régulée. La solution adoptée par la pêche traditionnelle en ce domaine est le contrôle de l'accès à la ressource par la mise en place momentanée d'interdictions de pêche frappant l'ensemble des membres de la communauté villageoise détentrice du territoire de pêche. Ces interdictions sont prononcées par le chef de la communauté à l'occasion d'une cérémonie coutumière et donnent généralement lieu à la mise en place d'un signe de reconnaissance, fréquemment un bâton fiché dans le platier, rappelant au passant l'existence du « tabou ». Ces interdictions sont totales, auquel cas elles concernent l'ensemble des espèces exploitables, ou partielles, elles s'appliquent alors aux espèces les plus menacées. La période durant laquelle l'interdiction est en vigueur est très variable. Elle est cependant généralement supérieure à six mois et inférieure à trois ans. Tout membre de la communauté enfreignant l'interdit est passible d'une lourde amende coutumière, suffisamment dissuasive pour que de tels cas soient rares. L'efficacité de ces interdictions temporaires repose sur la « perméabilité » du territoire de pêche aux flux d'œufs

¹⁰ Le nombre annuel de sorties par hectare de zone de pêche exploitable est un bon estimateur de l'effort de pêche. À défaut, la densité des pêcheurs sur les lieux de pêche peut être également utilisée.

ou de larves de poissons, de mollusques et de crustacés venant de l'extérieur. Ainsi s'effectue une recolonisation progressive des habitats en partie dépeuplés par la surpêche. Ce potentiel de régénération des stocks halieutiques que possède le milieu récifal est un atout considérable qui compense sa sensibilité élevée à toute exploitation intensive. Toutes les espèces ne présentent pas le même potentiel de recolonisation du milieu. Les espèces dont les larves vivent en pleine eau sont nettement avantagées par rapport aux espèces qui passent la majeure partie de leur stade larvaire fixées au fond. Les premières, qui se déplacent au gré des courants, peuvent couvrir des distances importantes ; en revanche, les secondes ont une aire de diffusion très réduite et ne recolonisent donc le milieu que de proche en proche à partir de leurs zones de pontes.

Lorsque l'interdiction temporaire de pêche est levée, l'accès aux zones de pêche revient de nouveau libre pour tous les membres de la communauté villageoise. En revanche, l'accès des étrangers reste soumis à l'autorisation des autorités coutumières locales. Selon le statut foncier auquel se rattachent les zones de pêche, ces autorisations sont plus ou moins codifiées. Les zones de pêche sont en effet considérées comme faisant partie intégrante du territoire villageois et, à ce titre, elles font l'objet d'un même sentiment d'appropriation identitaire que la composante terrestre de ce territoire¹¹. Lorsqu'elles sont assimilées à la partie cultivée du territoire, ce que nous pourrions appeler le terroir villageois, l'accès des étrangers est très strictement réglementé et généralement réservé à des groupes alliés. Deux principaux cas de figure peuvent alors se présenter : soit, il s'agit de groupes voisins qui, ayant mis une interdiction temporaire de pêche sur leur récif, demandent à partager les ressources halieutiques du village durant la durée de cette interdiction ; soit il s'agit de groupes vivant à l'intérieur des terres qui demandent un accès périodique à la mer. Dans les deux cas, les « accords de pêche » font l'objet d'une fête coutumière qui scelle ainsi l'alliance entre les deux groupes. Lorsque les zones de pêche sont assimilées à la partie non cultivée du territoire villageois, leur statut foncier est inférieur et l'accès des étrangers est moins formel. Dans certains villages, il est même libre, du moins tel est le discours des membres de la communauté¹². Le lien indélébile entre le territoire et ses habitants est en effet si profond et si intégré à la vie quotidienne des habitants de Vanuatu, qu'il semblerait incongru à des étrangers désirant pêcher sur un espace qui n'est pas le leur de ne pas en aviser les propriétaires légitimes et de ne pas leur en demander l'autorisation. Ainsi, même si l'accès des étrangers à la ressource ne fait l'objet d'aucune réglementation coutumière spécifique de la part des membres d'une communauté, il obéit aux usages coutumiers en vigueur sur l'ensemble de Vanuatu en ce qui concerne la territorialité, usages auxquels les étrangers vont d'eux-mêmes se plier.

¹¹ Comme l'a montré BONNEMAISSON (1981, 1986 et 1987), en Océanie, les concepts de territoire et d'ethnie sont très imbriqués. « L'ethnie se crée et se conforte par la profondeur de son ancrage au sol, et par le degré de correspondance plus ou moins élaboré qu'elle entretient avec un espace qu'elle structure, quadrille et polarise selon ses propres finalités et représentations symboliques : son territoire ».

¹² Le lecteur intéressé par ces problèmes de statut foncier des zones de pêche au Vanuatu se reportera avec profit à la thèse de VIENNE (1984) sur les îles Banks, notamment au chapitre 4, intitulé *La maîtrise de la nature*.

La production halieutique et son utilisation

Pour 1984, la production de l'ensemble de la petite pêche villageoise a été estimée à 3 674,5 t (intervalle de confiance : 3 263-4 070 t), dont 50 % de poissons, 29 % de coquillages, 21 % de crustacés et 2 % de céphalopodes (tabl. 2). Selon qu'ils sont exprimés en nombre de prises ou en poids, les

débarquements de poissons varient beaucoup dans leur composition (tabl. 3). Tandis que dans le premier cas, ils sont formés de 22 % de poissons d'eau profonde, de 63 % de poissons d'eau peu profonde et de 15 % de poissons d'eau douce ; dans le second cas, ils se composent de 55,5 % d'espèces vivant en eau profonde, de 40 % de poissons d'eau peu profonde et de 4,5 % de poissons d'eau douce. Quand la production est comptabilisée en poids, l'activité halieutique en eau douce semble marginale. Elle semble nettement plus importante lorsqu'elle est quantifiée en nombre de captures, la production en eau douce atteignant les deux tiers de la production d'eau profonde.

En fait, même si elles conduisent à des résultats apparemment contradictoires, chacune de ces unités exprime un aspect de l'activité halieutique. Le nombre de captures traduit plutôt l'impact de la pêche sur les populations aquatiques ;

	Crustacés	Coquillages	Poulpes	Poissons	Total
Tonnage	775,5 (604-949)	1 058 (924-1 196)	83 (69-93)	1 758 (1 666-1 832)	3 674,5 (3 263-4 070)
Valeur monétaire (1)	387,75 (302-474,5)	31,7 (27,7-35,9)	12,5 (10,3-14)	140,6 (133-146,5)	572,5 (473-671)

Tableau 2
La production halieutique de la petite pêche villageoise, synthèse intégrant l'ensemble des résultats du recensement halieutique.

1) Valeur exprimée en millions de vatus, les nombres entre parenthèses représentent les valeurs minimales et maximales de l'intervalle dans lequel s'inscrivent les résultats.

en revanche, le tonnage permet de bien visualiser la quantité de nourriture disponible pour la consommation. Ainsi, dans l'exemple des poissons d'eau douce, exprimer la production annuelle en nombre (1 216 300 poissons pour une moyenne de 1 175 poissons par ménage pratiquant cette pêche) est une bonne illustration de l'exploitation intensive de la partie aval des cours d'eau, alors que l'exprimer en poids (61 t pour une moyenne de 59 kg par ménage) traduit l'importance alimentaire réduite de cette production.

Bien que l'autoconsommation soit la première forme d'utilisation de la production de la petite pêche villageoise, la commercialisation est bien plus développée que ce qu'il était généralement admis. Selon les résultats de la première partie du recensement halieutique, elle concernerait au total 23 % de l'ensemble des captures (intervalle de confiance : 15-32 %), soit environ 845 t (+/- 300 t), pour un montant total des ventes estimé à 224 millions de vatus (+/- 80 millions), soit 17,15 millions de francs¹³. Cette somme est loin d'être négligeable, elle représente l'équivalent de 4 543 à 6 598 t de coprah selon le prix moyen retenu à la tonne (49 304 vatus la tonne en 1984 et 33 951 vatus en 1983 selon FOWLER (1986), soit 7 % et 17 % des tonnages de coprah respectivement commercialisés dans le pays en 1984 et 1983¹⁴. Les langoustes représentent 45 % des quantités vendues (380 t) et les poissons 43 % (363 t). En revanche, le prix des premières étant six fois plus élevé que celui des seconds, les langoustes assurent 85 % des produits de la vente de l'ensemble de la production halieutique de la petite pêche villageoise contre 13 % pour les poissons.

13 Nous avons estimé le prix moyen d'un kilo de langoustes achetées au pêcheur à 500 vatus, celui d'un kilo de poissons à 80 vatus, celui d'un kilo de poulpes à 150 vatus et celui d'un kilo de coquillages à 30 vatus. Pour la conversion vatus/francs, le taux de change utilisé est celui qui était en vigueur dans l'administration des douanes de Vanuatu en 1984 ; 100 vatus étaient alors équivalents à 7,66 F et à 1 dollar américain.

14 Au total, la production de coprah commercial s'est élevée à 37 903 t en 1983 et à 47 759 t en 1984 (Coprah et..., 1985).

	Production totale			Production commercialisée		
	Nombre	Poids (tonnes)	Valeur monétaire (en millions de vatus)	% de la production totale	Poids (tonnes)	Valeur monétaire (en millions de vatus)
Poissons d'eau peu profonde	5 152 700 (1) (4 685 100-5 563 000) (3)	515,5 (498,5-536,5) (3)	41,24 (39,2-42,9) (3)	28 (27-29) (3)	144 (132-155,5) (3)	11,5 (10,5-12,5) (3)
Poissons d'eau profonde	1 815 450 (1) (1 545 700-2 074 800) (3)	710 (618-830) (3)	56,8 (49,4-66,4) (3)	21,5 (20-23) (3)	152,5 (123-191) (3)	12,2 (9,9-15,3) (3)
Poissons d'eau douce	1 216 300 (1) (951 900-1 486 600) (3)	61 (47,5-74,5) (3)	4,8 (3,8-6) (3)	14 (12-16) (3)	8,5 (5,7-12) (3)	0,6 (0,45-0,95) (3)
Langoustes	1 511 600 (1) (1 170 200-1 857 850) (3)	756 (585-929) (3)	378 (292-465) (3)	51 (49-53) (3)	385 (286-492) (3)	193 (143-246,5) (3)
Chevrettes	9 680 (2)		9,7 (3)			
Coquillages marins	264 550 (2) (231 050-299 000) (3)	1 058 (924-1 196) (3)	31,7 (27,5-35,9) (3)	6,5 (4-11) (3)	68,7 (37-131) (3)	2 (1,1-4) (3)
Poulpes	416 250 (1) (347 900-464 500) (3)	83 (69,5-93) (3)	12,5 (10,5-14) (3)	15 (12-18) (3)	12,5 (8-17) (3)	1,9 (1,2-2,6) (3)

(1) Nombre d'individus, (2) Nombre de paniers, (3) Intervalles de confiance.

Tableau 3

La production halieutique de la petite pêche villageoise et sa commercialisation selon la première partie du recensement

En fait, seules les langoustes font l'objet d'une commercialisation active. La moitié de la production de la petite pêche villageoise est commercialisée ; les pêcheurs commerciaux forment un tiers des pêcheurs recensés et leur production moyenne hebdomadaire est trois fois plus élevée que celle des pêcheurs strictement auto-consommateurs. Il est vrai que les prix pratiqués sur le marché urbain, où sont commercialisées la plupart des langoustes mises en vente, sont particulièrement incitatifs puisque le prix du kilo de langouste acheté au pêcheur est 2,5 à 3 fois supérieur au prix du kilo de poisson profond issu de la pêche artisanale commerciale. De surcroît, la pêche à la langouste entre tout à fait dans le cadre des pratiques halieutiques traditionnelles. Les captures se font exclusivement en plongée sous-marine, en apnée, à de faibles profondeurs sur les premiers mètres du tombant récifal. Il s'agit donc d'une pêche peu coûteuse qui de ce fait, autorise une grande flexibilité dans la fréquence des sorties. Il n'est donc guère étonnant que les pêcheurs, lorsqu'ils ont besoin de revenus monétaires, se tournent plus volontiers vers la capture de langoustes que vers la pêche de poissons de fond qui, d'une manière générale, est beaucoup plus pénible, plus coûteuse et nettement moins rémunératrice.

À la différence des langoustes, l'utilisation des coquillages marins et des céphalopodes reste encore largement dominée par l'autoconsommation, qui concerne plus de 90 % des pêcheurs et plus de 80 % de la production. Les poissons se situent dans une position intermédiaire entre les lan-

goustes et les mollusques. L'autoconsommation reste dominante, mais la commercialisation est loin d'être négligeable. 13 à 23 % des pêcheurs commercialisent une partie de leurs captures, les ventes représentant 20 à 30 % de l'ensemble de la production des pêcheurs recensés. En fait, le degré de commercialisation varie selon le type des captures ; il est de 28 % de la production pour les poissons d'eau peu profonde, de 21,5 % pour les poissons d'eau profonde et seulement de 14 % pour les poissons d'eau douce.

Si la commercialisation des poissons d'eau profonde intéresse une plus grande proportion de pêcheurs que la commercialisation des poissons d'eau peu profonde (21,5 % contre 14 %), les pêcheurs qui la pratiquent le font de manière occasionnelle et sans véritablement adapter leur effort de pêche à l'impératif commercial, les ventes portant principalement sur les surplus par rapport aux besoins de la consommation familiale. Leur production hebdomadaire est de 5,7 à 10,2 kg, tandis que celle des pêcheurs strictement autoconsommateurs est de 4,4 à 5,7 kg.

La situation de la pêche en eau peu profonde est différente. La commercialisation ne concerne que 14 % des pêcheurs, mais ceux-ci sont de véritables pêcheurs commerciaux qui allongent leur effort de pêche en fonction des objectifs de commercialisation qu'ils se sont fixés. S'inscrivant dans l'intervalle (3,5 à 5 kg), leur production hebdomadaire est près de trois fois supérieure à celle des « pêcheurs strictement autoconsommateurs » (1,4 à 1,6 kg).

De prime abord, ces résultats peuvent paraître surprenants. Les poissons d'eau profonde sont en effet d'une taille nettement supérieure aux poissons des parties les moins profondes du récif ou des zones sédimentaires qui, de surcroît, sont les plus pêchées. Il serait logique que l'effort de pêche à vocation commerciale se concentre principalement, voire exclusivement, sur les espèces profondes. Or, le nombre de pêcheurs commercialisant leur production est de 30 % plus élevé en zone peu profonde et leur effort de pêche est plus intense. Pourquoi ? L'explication tient en premier lieu à l'héritage socio-culturel encore très vivant des communautés villageoises : partout l'espace de pêche traditionnel, formé de la zone intertidale et des premiers mètres du tombant récifal, reste l'espace de pêche privilégié, environ 70 % des sorties s'y concentrent. La modernisation du matériel de pêche n'a guère affecté cet état ; elle s'est exclusivement exercée sur les engins de capture, laissant de côté la flotte pirogrière, toujours peu nombreuse et sous-utilisée. De fait, l'introduction de nouveaux métiers ne s'est pas traduite par une extension de l'espace de pêche vers des zones plus profondes, mais par une intensification de l'effort sur les zones de pêche traditionnelles, exploitées à pied ou en plongée. Le filet maillant et l'épervier sont caractéristiques de cette évolution. Ce sont actuellement les engins les plus performants et ils contribuent largement au développement de la pêche commerciale, tout d'abord en générant des surplus de production par rapport à l'autoconsommation puis dans une seconde étape en favorisant l'apparition d'une stratégie de recherche du profit, caractérisée par une volonté mani-

fieste de produire pour vendre. Ce résultat est tout à fait fondamental, car il montre que la petite pêche villageoise n'est pas figée dans le passé mais que, au contraire, des innovations techniques ou économiques peuvent apparaître de manière endogène sans être appuyées par de coûteux programmes de développement.

Conclusion

La pêche villageoise à Vanuatu est généralement considérée comme une activité vivrière, annexe, sinon marginale, comparée à l'agriculture et incapable de répondre aux défis que pose la démographie du pays en termes de développement économique et de sécurité alimentaire. Le recensement halieutique de 1983 et 1984 a montré que cette affirmation devait être sérieusement nuancée. L'activité halieutique est en effet loin d'être négligeable tant en ce qui concerne la production que les personnes concernées. Environ la moitié des ménages ruraux de l'archipel pratique la pêche ; leur production annuelle s'élève de 3 263 à 4 070 t, dont 1 666 à 1 832 t de poissons générant 763 à 839 t de matière comestible et 145 à 160 t de protéines (DAVID, 1991). La consommation quotidienne étant en moyenne de 50 g par personne, ce sont donc les besoins protéiques annuels de 7 945 à 8 767 personnes que cette petite pêche peut couvrir. À titre de comparaison, la pêche artisanale villageoise sur laquelle portent les efforts de développement du Gouvernement et l'assistance financière de la Communauté économique européenne génère une offre protéique près de treize fois inférieure (11,5 à 12,5 t de protéines). En dix ans d'existence, sa production n'a jamais dépassé les 200 t annuelles. Les chiffres dans leur sécheresse expriment là avec éloquence une réalité dont les pouvoirs publics devront prendre conscience : la petite pêche villageoise joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire des populations littorales, ce qui n'est guère le cas de la pêche artisanale. L'ensemble de sa production pour 1984 représente 473 à 671 millions de vatus d'équivalent monétaire (tabl. 2). Elle constitue la principale source de substitut aux importations de poissons. Chacune des 228 à 263 t de protéines qu'elle a fournies au consommateur (tous produits confondus) équivaut à 5,715 t de poisson en conserve. Ce dernier étant importé au prix moyen de 120,6 vatus le kilo (*Commerce...*, 1986), ce sont donc 157 à 180,8 millions de vatus que la petite pêche villageoise a fait économiser au pays en 1984 en évitant d'importer 1 303,5 à 1 504 t de poisson en conserve¹⁵. L'importation de ce tonnage aurait accru de 13,5 % à 15,5 % le coût des importations de nourriture et accentué de 6,3 à 7,4 % le déficit de la balance commerciale de Vanuatu.

Le recensement a également montré l'existence d'un esprit commercial chez les pêcheurs, alors qu'on pensait que l'activité halieutique villageoise était exclusivement axée vers l'autosubsistance et que la commercialisation ne portait que sur les excédents de l'autoconsommation. Or, il existe chez certains pêcheurs une volonté manifeste de production orientée vers la commerciali-

¹⁵ Les importations effectives se sont élevées à 795,4 t, soit une valeur de 1,6 à 2 fois inférieure

sation ; celle-ci s'accompagne d'une augmentation de la productivité, fréquemment liée à l'adoption d'engins de captures plus performants. Loin d'être frappée d'immobilisme, la petite pêche villageoise est donc animée d'un réel dynamisme ; à ce titre, elle devrait être prise en compte par les pouvoirs publics dans la définition de la politique halieutique du pays.



Références bibliographiques

- ALLEN (M.), 1964 - *The Nduindui, asocial structure of New Hebrides community*. PhD thesis, Canberra, Australian National University.
- ANELL (B.), 1955 - Contribution to the history of fishing in the southern seas. *Studia Ethnographica Upsaliensa*, IX. University of Upsala, 249 p.
- AUBERT de la RUE (E.), 1945 - *Les Nouvelles-Hébrides, îles de cendre et de corail*. Montréal, Les éditions de l'arche, 255 p.
- BARRAU (J.), 1956 - L'agriculture vivrière indigène aux Nouvelles-Hébrides. *Journal de la Société des océanistes*, XII, n° 12 : 181-215.
- BEDFORD (R.), 1989 - Population of Vanuatu, analysis of the 1979 census population. *South Pacific Commission, monographie n° 2*, 125 p.
- BONNEMAISON (J.), 1981 - Voyage autour du territoire. *L'espace géographique*, n° 4 : 249-262.
- BONNEMAISON (J.), 1986 - *L'arbre et la pirogue. Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel de Vanuatu (Mélanésie)*. Orstom, coll. Trav. et Doc., 201 (1), 540 p.
- BONNEMAISON (J.), 1987 - *Tanna, les hommes lieux. Les fondements d'une identité : territoire, histoire et société dans l'archipel du Vanuatu (Mélanésie)*. Orstom, coll. Trav. et Doc., 201 (2), 680 p.
- BOUGAINVILLE de (L.A.), 1980 - *Voyage autour du monde par la frégate La Boussole et la flûte l'Étoile*. Paris, Maspéro, coll. La découverte.
- CHAMBERS (M.R.), N'GUYEN (F), NAVIN (K.F.), 1990 - « Seagrass communities ». In DONE (K.E.), NAVIN (T.J.), éd. : *Vanuatu marine resources survey* : 92-102.
- CILLAUREN (E.), DAVID (G.), 1985 - *Contribution au troisième colloque sur le développement des pêches villageoises à Vanuatu*, Port-Vila 4-8 novembre 1985. Mission Orstom de Port-Vila, 31 p.
- CODRINGTON (A.M.), 1891 - *The Melanesians, studies in their anthropology and folklore*. Oxford University Press, 419 p.
- Commerce extérieur de Vanuatu 1983-1984, 1986* - Gouvernement de Vanuatu, Direction du plan et de la statistique, 180 p.
- COOK (J.), 1980 - *Relations de voyage autour du monde*. Paris, Maspéro, coll. La découverte.
- Coprah et cacao 1981-1984, 1985* - République de Vanuatu, Office de la statistique. Vanuatu bulletin statistique ref 4.9, 22 p.
- CROSSLAND (J.), 1984 - *The Vanuatu village fisheries development programme*. Republic of Vanuatu, Fisheries Department, 32 p.
- DANIELSSON (B.), 1972 - *La polynésie. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1236-1329.
- DAVID (G.), 1985 a - La pêche villageoise à Vanuatu : recensement 1 moyens de production et production globale. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 12, 198 p.
- DAVID (G.), 1985 b - Pêche de subsistance et milieu naturel : les mangroves de Vanuatu et leur intérêt halieutique. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 13, 67 p.
- DAVID (G.), CILLAUREN (E.), 1992 - National fisheries development policy for coastal waters, small-scale village fishing and food self-reliance in Vanuatu. *Man and Culture in Oceania*, 8 : 35-58.
- DAVID (G.), CILLAUREN (E.), BLANCHET (G.), 1987 - La pêche à Vanuatu, traditions et développement. *Actes de la conférence internationale des pêches, GERMA, Rimouski (Canada), 10-15 août 1986* : 707-717.
- DAVID (G.), CILLAUREN (E.), GUERIN (J.M.), 1989 - Les recherches halieutiques effectuées par l'Orstom en collaboration avec le service des Pêches de Vanuatu. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 20, 27 p.
- DONE (T.J.), NAVIN (K.E.), 1990 - *Vanuatu marine resources survey*. Australian Institute of Marine Science, Townsville, 272 p.
- DOUCÉRE (Mgr), 1922 - Les populations indigènes des Nouvelles-Hébrides. *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*. Paris, T. III : 215-240.
- DOUMENGE (F.), 1966 - L'homme dans le Pacifique Sud. *Publication de la Société des océanistes*, n° 19, 634 p.
- FAUGIER (S.), 1930 - *Quand j'étais négrier*. Paris, Gallimard, 238 p.
- FLETCHER (R. J.), 1979 - *Îles de paradis, îles d'illusions, lettres des mers du sud*. Paris, Le sycamore.
- FOWLER (M.H.), 1986 - *Coprah in Vanuatu, a review of its production and marketing in recent years*. Republic of Vanuatu. Department of Agriculture, livestock and forestry, 122 p.

- GARANGER (J.), 1972 - Archéologie des Nouvelles-Hébrides, contribution à la connaissance des îles du centre. *Publication de la Société des océanistes* - Orstom, n° 30, 156 p.
- GILLET (B.), KENNETH (D.), 1987 - *Vanuatu fisheries bibliography*. FAO/UNDP Regional fishery support programme RAS/87/002, field document 87/7, 67 p.
- GIRARD (F.), 1972 - *La Nouvelle-Guinée. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1064-1099.
- GUIART (J.), 1951 - Sociétés, rituel et mythes du Nord-Ambrym (Nouvelles-Hébrides). *Journal de la Société des océanistes*, 7 : 5-103.
- GUIART (J.), 1952 - L'organisation sociale et politique du Nord-Malekula. *Journal de la Société des océanistes*, 78 : 149-259.
- GUIART (J.), 1956 - Un siècle et demi de contacts culturels à Tanna, Nouvelles-Hébrides. *Publication de la Société des océanistes* - Orstom, n° 5, 425 p.
- GUIART (J.), 1958 - *Espiritu Santo*. Paris, Plon, 258 p.
- GUIART (J.), 1961 - The social anthropology of Aniwa, southern New Hebrides. *Oceania*, 32 (1) : 34-53.
- GUIART (J.), 1972 a - *La société ancienne des îles Loyalty et de la Grande-Terre. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1130-1149.
- GUIART (J.), 1972 b - *Les Nouvelles-Hébrides, Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1150-1173.
- GRANDPERRIN (R.), GILLET (R.), DE RIVIERS (X.), THÉRIAULT (M.), 1982 - Appâts vivants à Vanuatu. Mission Orstom de Port-Vila, *Notes et Documents d'océanographie*, n° 2, 22 p.
- HADDON (A.C.), 1937 - The canoes of Melanesia, Queensland and New Guinea. *Canoes of Oceania* vol. 2, Bernice P. Bishop Museum, special publication, 28, 342 p.
- HUMPHREYS (C.B.), 1926 - *The southern New Hebrides : an anthropological record*. Cambridge, University press, 214 p.
- JOLLY (M.), 1979 - *Men, women and rank in south Pentecost*. PhD thesis, University of Sydney, Australia.
- LANE (R. B.), 1956 - The heathen communities of southeast Pentecost. *Journal de la Société des océanistes*, 12 : 140-180.
- LAUREC (A.), LE GUEN (J.C.), 1981 - Dynamique des populations marines exploitées. Concepts et modèles, T.1. *Centre national pour l'exploitation des océans, rapports scientifiques et techniques*, n° 45, 118 p.
- LAYARD (J.), 1942 - *Stone men of Malekula. The small island of Vao*. London, Charts and Windus, 816 p.
- MASON (L.), 1972 - *La Micronésie. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1196-1235.
- MARSHALL (D.), 1986 - *Report on the agricultural census 1983/1984, Part 1 : the results*. Republic of Vanuatu, Statistics Office, 170 p.
- MC ARTHUR (N.), YAXLEY (J.F.), 1969 - *Condominium des Nouvelles-Hébrides : rapport sur le premier recensement de la population, 1969*. Nouvelles-Galles du Sud, V.C.N. Blight, Imprimeur du Gouvernement, 270 p.
- METAIS (P.), 1972 - *La Nouvelle-Calédonie. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1100-1129.
- OUVEAU (Dr.), 1911 - Quelques observations personnelles sur l'ethnographie et l'anthropologie des Nouvelles-Hébrides. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 2 (6) : 335-353.
- O'REILLY (P.), 1958 - Bibliographie des Nouvelles-Hébrides. *Publications de la Société des océanistes* n° 8, 304 p.
- O'REILLY (P.), 1972 - *Les îles Salomon. Ethnologie régionale 1, Afrique-Océanie*. Encyclopédie de la Pléiade, NRF Gallimard : 1174-1195.
- PICANON (E.), 1902 - *Rapport de tournée aux Nouvelles-Hébrides*. Port-Vila.
- PHILIBERT (J.M.), 1976 - *La bonne vie, le rêve et la réalité*. Ph D Thesis, University of British Columbia, Vancouver.
- Premier plan national de développement*, 1983 b - Gouvernement de Vanuatu, Direction du plan et de la statistique : 147-156.
- QUANTIN (P.), 1980 - *Archipel des Nouvelles-Hébrides. Atlas des sols et de quelques données du milieu naturel*. Paris, Orstom.
- QUANTIN (P.), 1982 - *Vanuatu, carte des potentialités agronomiques et des aptitudes culturelles*. Paris, Orstom.
- Rapport sur le recensement de la population de 1979, vol. 1 : tables de base*, 1983 a - République de Vanuatu, Office de la statistique, 470 p.

- Report on the smallholder agricultural survey 1989, 1990* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture, Livestock and Horticulture - Statistics Office, 55 p.
- Report on the smallholder agricultural survey 1990, 1991 b* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture, Livestock and Horticulture - Statistics Office, 36 p.
- Report on the smallholder agricultural survey 1991, 1992* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture, Livestock and Horticulture - Statistics Office, 33 p.
- Report on the smallholder agricultural survey 1991, 1993* - Republic of Vanuatu, Department of Agriculture and Horticulture - Statistics Office, 26 p.
- RODMAN (W.L.), 1973 - *Men of influence, men of rank : leadership and the graded society on Aoba, New Hebrides*. Ph D Thesis. University of Chicago.
- RODMAN (M. C.), 1987 - *Masters of tradition, consequences of customary land tenure in Longana, Vanuatu*. University of British Columbia Press, 198 p.
- RODMAN (M. C.), 1989 - *Deep water. Development and change in Pacific village fisheries*. Development, conflict and social change series, Westview press, 173 p.
- THOMAS (J.), 1896 - *Cannibals and convicts*. Sydney.
- TOLNA, 1903 - *Chez les cannibales : huit ans de croisière dans l'océan Pacifique*. Paris, Plon.
- Vanuatu National Population Census May 1989, main report, 1991 a* - Republic of Vanuatu, Statistics Office, 157 p.
- VIENNE (B.), 1984 - Gens de Motlav. Idéologie et pratique sociale en Mélanésie. *Publication de la Société des océanistes n° 42*, 434 p.
- WILLIAMS (D. Mc. B.), 1990 - « Shallow-water reef fishes ». In DONE (T.J.), NAVIN (K.E.), éd. : *Vanuatu marine resources survey*. Australian Institute of Marine Science, Townsville : 66-76.

Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie

« Aucun développement économique ne sera possible sans la prise en compte des données culturelles, et le peuple kanak est seul à pouvoir définir et mettre en œuvre le développement spécifique de son pays... toute entreprise de « développement » qui ne partirait pas de la réalité kanak est vouée à l'échec et même au sous-développement. »
(WAMYTAN, 1985 : 7)

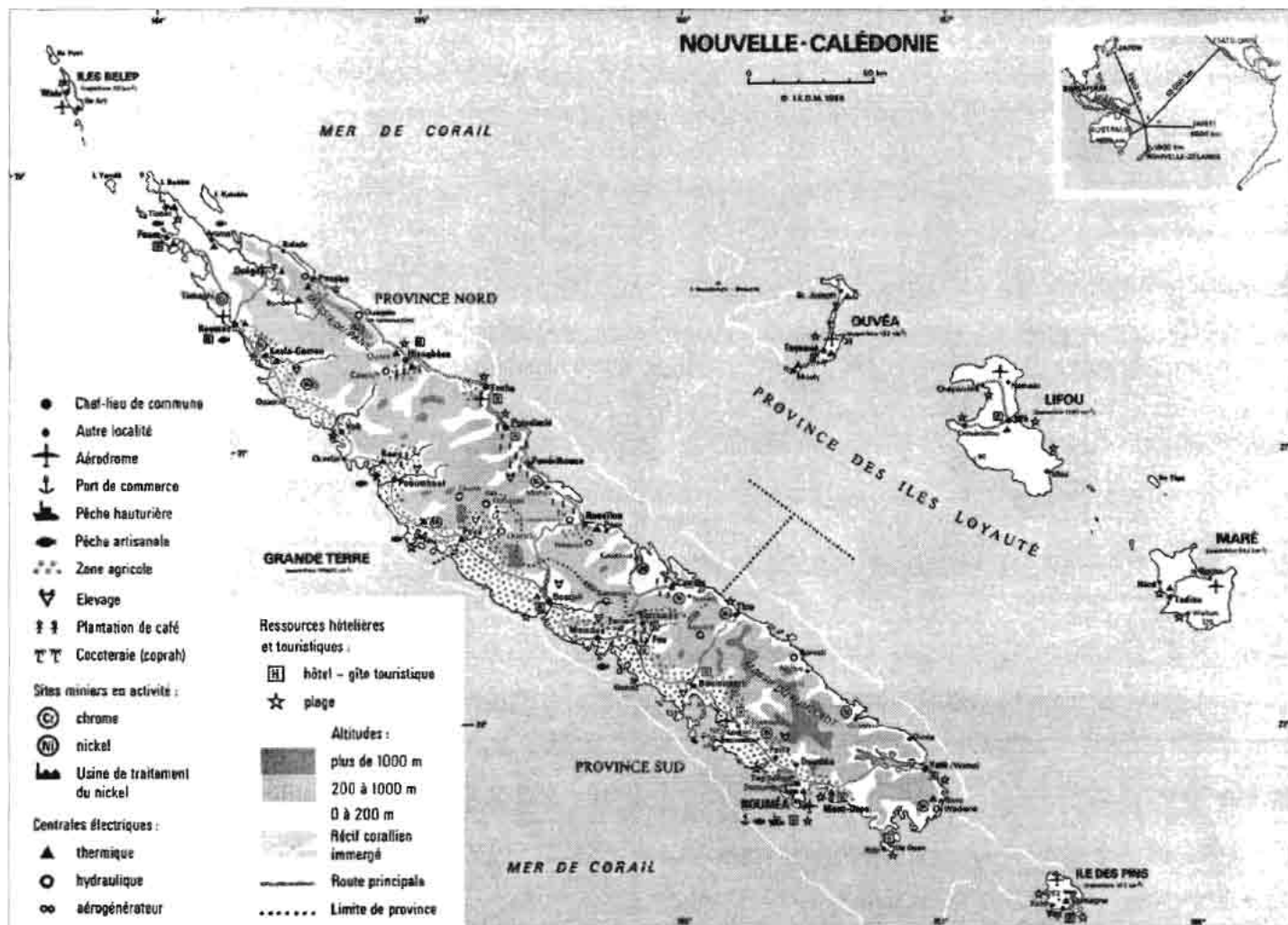
Isabelle LEBLIC

Si, en Nouvelle-Calédonie, beaucoup de recherches ont été réalisées sur l'agriculture, rares sont celles qui concernent la pêche. Aucune étude ethnologique sur les sociétés de pêcheurs kanak n'existait en 1982 lorsque j'ai commencé mes recherches sur les clans pêcheurs de l'île des Pins. Les seules références bibliographiques, que j'ai pu trouver à l'époque, traitaient de biologie marine, d'océanographie, sans oublier quelques nomenclatures de poissons et coquillages réalisées par des linguistes étudiant les langues locales. Quelques informations étaient disponibles dans les récits de missionnaires et de voyageurs datant du XIX^e et du début du XX^e siècle, mais elles n'avaient rien de systématique.

Pourtant, la Nouvelle-Calédonie me paraissait un bon terrain pour étudier les techniques de pêche, les clans-pêcheurs et les différents types de pêche orientés vers l'autoconsommation aussi bien que vers la commercialisation.

HAUDRICOURT a caractérisé en 1964 la société mélanésienne de la Grande Terre comme la « civilisation de l'igname » par opposition à la « civilisation de la pêche en mer chaude » des îles Loyauté, de Fidji et de la Polynésie. Mais, si l'horticulture constitue l'activité économique traditionnelle de la société kanak, la pêche y joue aussi un rôle important, en particulier au sud et au nord de la Grande Terre et dans les îles.

Partant de ce constat, j'ai effectué deux missions sur le terrain, la première pendant six mois en 1983 à l'île des Pins, la seconde pendant un an en 1985-1986 à l'île des Pins, Goro et Maré et sur la côte est de la Grande Terre. Au départ, mon projet était d'étudier la pêche traditionnelle dans ces lieux (techniques, savoir-faire...) pour mieux comprendre la place et le rôle joués par les clans pêcheurs dans l'organisation sociale



Carte de situation : Nouvelle-Calédonie.

kanak. Cela me semblait un préalable indispensable pour comprendre le peu de succès des opérations de développement entreprises par les pêcheurs kanak. On pouvait, en effet, penser qu'une bonne partie des échecs rencontrés était due au fait que les politiques de développement appliquées ne tenaient pas assez compte du contexte sociologique dans lequel elles étaient mises en œuvre. Une meilleure connaissance de l'organisation socio-économique des communautés de pêcheurs devait permettre d'expliquer ces échecs et de mieux comprendre l'attitude des Kanak à l'égard de la pêche commerciale. Aussi, après avoir étudié les communautés de pêcheurs, me suis-je livrée en 1989-1990 à des enquêtes sur les coopératives de pêcheurs de la côte est et sur l'ensemble des projets de développement lancés dans le village de Ponérihouen.

Je vais présenter rapidement l'état actuel de la pêche calédonienne, l'application des plans de développement dans le secteur de la pêche et j'essaierai de montrer en quoi la question du développement en Nouvelle-Calédonie renvoie au problème de l'affrontement de deux représentations différentes de la société.

La situation de la pêche en Nouvelle-Calédonie

Le service territorial de la Marine marchande et des Pêches maritimes distingue dans la pêche trois grands secteurs en fonction de critères géographiques, des caractéristiques des navires, des techniques employées et des ressources exploitées (PALLADIN *et al.*, 1987).

Voici ce que représente chacun de ces secteurs en 1994¹ (LEOM, 1995) :

- ◆ la pêche au large dans la zone économique exclusive (ZEE) du territoire de thonidés et espèces associées se pratique à la canne et à la palangre. Elle est surtout destinée à l'exportation de poisson cru vers le Japon (87,5 % du tonnage pêché) et représente un apport de 1 600 tonnes.
- ◆ la pêche côtière à l'extérieur du récif-barrière (jusqu'à 12 milles au large) de vivaneaux et de thonidés se fait à la traîne, au casier, à la palangre et au moulinet avec des bateaux polyvalents de 20 tonneaux de jauge brute environ. Elle est destinée au marché local et les apports sont de 110 tonnes.
- ◆ la pêche lagonaire à l'intérieur du lagon et jusqu'au récif-barrière, avec des bateaux de moins de 10 m pratiquant la pêche au filet maillant, à la traîne et à la palangrotte, permet de capturer des poissons lagonaires, des crustacés et des bœnitières destinés au marché local et des trocas et des holoturies qui sont exportés. Cela représente un apport de 1 600 t auquel il faut ajouter environ 2 200 t fournies par la pêche de plaisance et la pêche vivrière. 327 bateaux et 795 marins ont, tous types d'activités confondus, pratiqué une pêche professionnelle en 1994².

¹ Compte tenu de l'ampleur de la ZEE calédonienne (1,45 million de km²), la pêche et l'aquaculture constituent une des richesses potentielles de l'archipel. Mais, pour l'instant, ce n'est qu'une ressource secondaire. La pêche et l'aquaculture regroupées avec l'agriculture, l'élevage et la sylviculture ne représentent que 1,6 % du PIB en 1988.

² À titre comparatif, la population active du territoire se chiffrait en 1989 à 54 230 personnes dont 7 763 dans le secteur agriculture, sylviculture, pêche (14,3 %). À la même date, on comptait 633 marins, soit 1,2 % de la population active totale et 8,2 % de celle du secteur agriculture, sylviculture, pêche.

Le lagon et la zone côtière constituent des écosystèmes relativement fragiles où les pêcheurs, professionnels et plaisanciers, pratiquent leur activité. L'importance de la pêche plaisancière et vivrière est une des caractéristiques de la pêche calédonienne et représente, en 1994, 43 % du total des prises. Elle est couramment pratiquée par les Kanak, mais peu sont comptabilisés par l'administration comme « pêcheurs professionnels », car la plupart pratiquent leur activité sans licence. Ils sont donc « officiellement » considérés comme plaisanciers même s'ils appartiennent à un clan pêcheur traditionnel. Comme le remarquent les États généraux du développement qui se sont tenus en 1983, « la majeure partie des produits de la mer consommés localement est le fait de ce qu'on peut appeler... la pêche de plaisance ». Depuis 1991, on voit apparaître dans les statistiques officielles la notion de « pêche vivrière » qui remplace la rubrique « plaisance et autoconsommation ». Aussi, bien qu'ils soient « non professionnels » au sens légal du terme, les considérerons-nous comme des professionnels de l'exploitation halieutique.

Au moment de l'enquête en 1990, quinze groupements ou coopératives de pêcheurs (LEBLIC, 1993 : 255-288) avaient une activité plus ou moins régulière (deux dans la province Îles, deux dans la province Sud et onze dans la province Nord). Huit autres groupements ou coopératives étaient en cours de création ou en phase de démarrage (cinq dans le nord, un dans le sud et deux dans les îles).

Pour clore cette présentation rapide de la pêche, on peut noter que son développement en milieu kanak constitue un axe important des politiques des provinces nord et îles où elle se trouve depuis longtemps pratiquée de façon traditionnelle.

Pêche traditionnelle et société kanak

Au sein des sociétés de pêcheurs kanak, l'importance accordée à la pêche est variable. Dans les unes, elle n'est qu'une activité domestique complémentaire de l'agriculture ; dans les autres, la mer est exploitée non seulement pour les besoins alimentaires, mais aussi en vue de la commercialisation du poisson. J'ai plus particulièrement étudié le rôle de la pêche dans l'activité économique traditionnelle. Comme les pêcheurs — ceux définis comme tels — ne sont pas les seuls à avoir accès aux ressources de la mer et comme les membres des clans pêcheurs pratiquent également la culture d'ignames et de taros, il est d'abord nécessaire de définir précisément le statut des pêcheurs dans le système social des groupes étudiés.

En règle générale, la pêche est réservée aux hommes. Les femmes se limitent traditionnellement à la collecte des coquillages, poissons et crustacés sur le rivage. Au-delà de ce partage sexuel des tâches, la capture des animaux marins, à l'aide de lignes, filets, nasses et autres pièges (LEBUC et TEUÛÈRES-PRESTON, 1987), s'inscrit dans une organisation et une représentation particulières du travail. Dans l'ensemble des zones enquêtées, j'ai pu constater que la maîtrise de la symbolique de la pêche dans l'organisation sociale passait par la division de l'univers social en clans, chacun ayant, en principe, un rôle et une place spécifiques. Certains sont présentés comme clans pêcheurs ou bien comme habitants du bord de mer et ayant en charge son exploitation. Mais cette spécialisation n'est que partielle : d'une part, les clans dits pêcheurs pratiquent comme les autres l'horticulture, d'autre part, tous les clans, pêcheurs ou non, peuvent s'adonner à la pêche sous certaines conditions.

On est ainsi amené à distinguer deux types de pêche :

◆ L'une collective, que l'on peut qualifier de « coutumière », dont le produit est distribué à la population et qui assure les échanges cérémoniels. Elle est pratiquée par les seuls clans pêcheurs, qui se regroupent souvent entre eux, et ne concerne que certaines espèces de poissons.

◆ L'autre individuelle, tournée vers la consommation familiale, est ouverte à tous mais en sont exclus les poissons « coutumiers ». Ceux-ci ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Calédonie, car on ne trouve pas forcément les mêmes espèces d'une côte à une autre. Ce sont généralement des poissons se déplaçant en bancs, ce qui permet de les pêcher en quantités importantes par des pêches collectives au filet. À l'île des Pins, les pêcheurs classent dans cette catégorie les *milkwa* ou *Chanos chanos*, appelés à tort thons en français local. À Goro, au sud-est de la Grande Terre, ce sont plutôt les *dawa*, *déeé* (*Naso unicornis*), les vaches marines et les tortues.

Dans la société kanak à dominante horticole, la pêche ne constitue qu'une activité parmi d'autres. Le clan pêcheur est reconnu détenteur de connaissances et objets magico-religieux (pratiques rituelles et propitiatoires) nécessaires à la capture des animaux marins et toute pratique technique est subordonnée à cette autorité magique. Pour la pêche comme pour l'agriculture, on peut considérer deux sortes de magies. Les unes générales et puissantes, dont l'efficacité n'est pas limitée dans l'espace et le temps, agissent de façon positive (pour la réussite d'une activité) ou négative (pour la faire échouer) sur l'ensemble d'un « pays »³, l'île des Pins, par exemple. Elles sont détenues par un homme appartenant aux clans dits anciens — originaires, « maîtres du terrain » — et très souvent aussi, semble-t-il, « gardiens » de la chefferie. Les autres, purement « familiales », n'agissent que localement ou temporairement pour favoriser la réussite d'une pêche déterminée. Ainsi, à l'île des Pins, il existe deux catégories de clans pêcheurs. Les clans les plus anciens de l'île détiennent les magies générales pour la pêche et ont le statut privilégié de premiers occupants du pays, fondateurs de la « chefferie ». En conséquence, s'ils participent aux pêches collectives, ils se distinguent des clans « serveurs » qui pratiquent la pêche, à la demande expresse du « grand chef », pour préparer les échanges cérémoniels ou répondre à un don d'igname par un contre-don équivalent de poisson. Ces clans « serveurs » sont soumis à l'autorité rituelle des clans pêcheurs anciens.

La fonction politique et/ou économique — presque toujours liée à des prérogatives rituelles — qu'assume un clan au sein des institutions traditionnelles kanak communément appelées « chefferies »⁴, loin d'être héritée une fois pour toutes, se comprend comme le résultat d'une histoire. L'ordre et les conditions d'arrivée dans le territoire déterminent les statuts. Le clan pêcheur n'échappe pas à la règle et peut, selon les chefferies, occuper des positions aussi variées que celles d'ancien-fondateur-premier occupant, d'étranger employé comme « chef » ou, à l'inverse, de « serviteur », de guerrier ou de messenger-médiateur auprès des terroirs voisins, cette distribution n'excluant pas le cumul ou la démultiplication des rôles.

³ Le « pays » est l'entité socio-politique la plus vaste à laquelle les clans et lignages reconnaissent appartenir. Il peut, au plus, correspondre à une aire linguistique. On parlera, par exemple, de « pays paicî ».

⁴ Il s'agit ici des chefferies et des chefs traditionnels, qu'il ne faut pas confondre avec les grands chefs administratifs investis par l'administration coloniale, qui ont autorité sur un district (regroupement de plusieurs tribus).

En résumé, la seule pratique de la pêche ne suffit pas à caractériser le clan pêcheur. Un groupe de parenté ne mérite ce qualificatif que s'il détient les magies qui commandent les activités de pêche et assure l'approvisionnement officiel de la chefferie ou de ses partenaires d'échange dans les cérémonies ou dans les « marchés » ritualisés. La maîtrise de la mer et de ses richesses, en tant qu'activité technique, n'est pas à l'origine du statut politique. Toutefois, les connaissances magico-religieuses qui l'accompagnent, sont comparables à celles détenues par les maîtres de la terre, premiers occupants et fondateurs du terroir. Le clan pêcheur sera donc souvent un clan ancien de haut rang, bien que la pratique de la pêche puisse parfois être déléguée à un serviteur de la chefferie, récemment arrivé et de rang moindre. Aucun des systèmes socio-politiques observés ne s'est révélé identique aux autres.

Ainsi, l'activité technique ne suffit pas à définir la place et le rôle du clan pêcheur en regard des autres clans d'un même « pays ». Posséder ou non les magies propitiatoires de pêche définit deux catégories de clans pêcheurs : ceux qui, par les rituels, commandent la pêche sans la pratiquer nécessairement et ceux qui, sous la responsabilité « magique » des premiers, sont pêcheurs sans forcément détenir des rituels importants. En outre, la position du clan dans le système social n'est pas directement fonction de ses activités. Il faut distinguer les « chefferies » implantées dans l'intérieur de la Grande Terre de celles qui contrôlent et exploitent les ressources marines. Les premières, tournées vers l'horticulture, ne concèdent aux clans pêcheurs et au monde de la mer qu'une place périphérique dans leur organisation et dans leurs représentations. Les secondes accordent également une grande attention à la culture des tubercules, mais confèrent à la pêche une place plus importante. Les clans pêcheurs y sont de haut rang et la pêche y joue un rôle économique au moins aussi central que l'agriculture.

Caractéristique d'une civilisation de l'igname, les sociétés kanak présentent ainsi, selon la nature des écosystèmes qu'elles exploitent, une diversité d'organisations socio-politiques au sein desquelles la pêche, les clans pêcheurs et la prégnance du monde maritime tiennent des places différentes, même si un même canevas de statuts se retrouve d'un bout à l'autre de l'archipel. On peut donc légitimement penser que toute interrogation sur l'avenir de la pêche ne peut se passer d'une analyse, région par région, de la place qu'elle occupe dans les activités traditionnelles. Son importance tend à décliner mais, si elle a quasiment disparu sur la côte est, elle se maintient encore dans le sud.

Les politiques de développement de la pêche

Les politiques de développement mises en œuvre au cours des années écoulées ne se sont guère soucies de la pêche traditionnelle et des clans pêcheurs. Quels que soient les secteurs concernés, elles ont reposé sur les mêmes principes, repris le même discours et proposé le même type de mesures. En résumé, elles s'efforcent de promouvoir la société mélanésienne en favorisant

son intégration dans l'économie de marché et en prenant la société occidentale comme modèle (LEBUC, 1993).

Ces politiques ont appuyé le développement de la pêche de deux façons distinctes et complémentaires :

- ◆ D'une part, elles ont mis en place, à partir des années soixante-quinze, des organismes chargés de promouvoir les activités économiques en brousse par des actions spécifiques et des subventions.

- ◆ D'autre part, elles ont essayé de mobiliser et regrouper les pêcheurs par le truchement de groupements d'intérêt économique (GIE) et de coopératives.

Finalement, les résultats obtenus sont loin d'avoir répondu aux espoirs formés et aux fonds investis.

LES STRUCTURES OFFICIELLES DE DÉVELOPPEMENT

De 1975 à 1989, quatre structures successives ont pris en charge le développement en milieu kanak : le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL), l'Office de développement de l'intérieur et des îles (ODIL), les Offices de développement régionaux (ODR) et l'Agence de Développement rural et d'Aménagement foncier (ADRAF). Viendra s'y ajouter l'action des assemblées de province (Nord, Sud et Îles Loyauté) par le biais de directions provinciales du développement.

Le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL)

Si le FADIL a commencé à fonctionner dès 1976, c'est le 1^{er} juillet 1975 qu'un conseil ministériel restreint l'a créé dans le cadre du VII^e Plan de développement économique et social, section générale du Fonds d'intervention pour le développement économique et social (FIDES). Son officialisation n'interviendra qu'en juin 1977. Conçu comme une structure déconcentrée d'intervention, il est la traduction locale d'une politique définie en métropole. Dans son discours inaugural du 2 avril 1976, le haut-commissaire Eriau souligne que « le but de cette action est de fournir les moyens financiers nécessaires pour créer des unités économiques ou pour étendre l'activité existante ... [et d'] aider au décollage économique des populations les plus défavorisées des zones rurales du territoire et, en particulier, des Mélanésiens ». Mais, comme le remarque (MISSOTTE, 1985 : 608), « Ni développement global, ni référence à la civilisation mélanésienne n'entrent dans les principes d'action ou sont évoqués au titre des consignes d'application. L'objectif du fonds serait une stimulation du développement économique des zones défavorisées du territoire, définies comme 'la zone hors Nouméa'. Son champ d'action concernerait donc plus de la moitié des habitants de Nouvelle-Calédonie et en majorité les Mélanésiens » (*ibid.* : 602).

Il est avant tout présenté comme une structure incitative destinée à favoriser l'apparition de nouvelles formes de production par l'attribution de primes d'équipement et de bonification d'intérêts. Son domaine d'intervention

touche les six branches d'activité suivantes : agriculture, élevage, reboisement, pêche, artisanat industriel ou de service, hôtellerie. La pêche artisanale a représenté son principal secteur d'intervention (28 %) avant l'artisanat et le tourisme (25 %), l'élevage (23 %), l'agriculture (20 %) et le reboisement (4 %). L'action du FADIL comporte trois volets dans le domaine financier : la garantie des emprunts contractés, l'attribution d'une prime d'équipement (jusqu'à 50 % du montant total de l'investissement) qui équivaut à l'apport personnel exigé pour l'octroi du prêt et une bonification d'intérêt jusqu'à 40 % au maximum des taux prise en charge par le FADIL, permettant l'allègement des charges de remboursement de l'emprunt. En substituant sa garantie aux sûretés hypothécaires exigées par les organismes de crédit, il permet aux Kanak de bénéficier d'emprunts et de se lancer dans des opérations de développement.

L'Office de développement de l'intérieur et des îles (ODIL)

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, la volonté d'accélérer les réformes se manifeste par la prise d'une série d'ordonnances. C'est ainsi qu'en 1982, l'ODIL vient remplacer le FADIL et que sont créés un Office foncier et un Office culturel. Présidé par le haut-commissaire, l'ODIL regroupe l'État, le territoire et les communautés kanak (chefs et conseils de clans) qui y participent en tant que « coutumiers ». Sa mission est d'assurer la « promotion mélanésienne » et, pour pallier certains défauts du FADIL, il s'accompagne de la mise en place de réseaux d'animateurs chargés d'aider à la préparation des projets et d'en assurer le suivi. Ses pouvoirs sont également décentralisés au sein de plusieurs agences régionales (sud, îles Loyauté, nord, est et ouest).

Une distinction est faite entre deux types de projets : les micro-projets (activités artisanales, acquisition de matériel...), pour lesquels les procédures administratives sont considérablement simplifiées et les délais d'intervention raccourcis, et les projets proprement dits qui nécessitent des démarches plus complexes (en matière d'élevage, par exemple, ils sont souvent liés à la rétrocession de terres par l'Office foncier).

Les modalités d'attribution des aides sont aussi modifiées. Avant de pouvoir présenter une demande, les promoteurs doivent obtenir par un palabre l'aval du chef et du Conseil des anciens de la tribu, ceci pour s'assurer que le projet est bien inséré localement. Une fois cet accord obtenu, le projet est présenté à l'agence régionale de l'ODIL qui le propose au conseil d'administration du fonds. Celui-ci juge si le projet est viable.

Le secteur privilégié d'intervention est l'élevage. Puis vient la pêche artisanale, en collaboration avec le service territorial des Pêches. En raison du peu de succès qu'a connu l'opération bateaux du FADIL (un taux de réussite de 15 %, selon les responsables de la mission des DOM-TOM), l'ODIL met sur pied un nouveau programme « basé sur la construction de pirogues modernes type catamaran, avec possibilité d'y adjoindre un moteur, dans le but d'un retour à des formes plus traditionnelles d'exploitation ». Il s'attache à une meilleure via-

bilité des projets sélectionnés et accorde une grande importance aux actions d'animation et de formation. Tout futur gérant de GIE doit suivre un stage de formation organisé en collaboration avec d'autres organismes (chambre de commerce et d'industrie, marine marchande...). Un suivi beaucoup plus strict des activités, sur le plan du contrôle comme sur celui du fonctionnement, est assuré par les agents de l'Office. Pour renforcer les liens avec les agents économiques locaux, des comités consultatifs communaux sont mis en place pour regrouper socio-professionnels, élus et coutumiers. Ils ne connaîtront guère de succès et, la plupart du temps, les actions de formation-animation se limiteront à l'organisation de stages et à des interventions sur le terrain.

L'action de l'ODIL, comme celle du FADIL, s'illustre par des interventions ponctuelles au ras du sol, sans réelle articulation avec une politique générale de développement, ce qui ne permet pas de créer la dynamique locale indispensable pour obtenir de meilleurs résultats. Malgré cela, ces organismes ont été les seuls interlocuteurs des Kanak des tribus soucieux de se lancer dans une activité économique. Et, à défaut d'un réel développement, ils ont favorisé la promotion de quelques activités de brousse, notamment dans les secteurs agricoles et maritimes.

Les Offices de développement régional (ODR)

Fin 1985, lors de la mise en place des conseils de région (nord, centre, sud et îles Loyauté) créés par le statut Fabius-Pisani, l'ODIL est remplacé par les ODR. Ces organismes ont en charge la formation, l'animation et l'étude des projets, mais ils perdent leurs compétences financières au profit des autorités régionales qui bénéficient de moyens nettement supérieurs.

Ils orientent aussi les actions de développement et les objectifs définis pour les trois régions à majorité kanak vont être les suivants : rechercher l'autosuffisance en améliorant les conditions de production des exploitants entrant dans le cadre traditionnel, accélérer le désenclavement des populations isolées (chaîne centrale, côte est) et des exploitations ou des terres à vocation agricole en confortant le réseau de transformation artisanale et de services, produire des richesses en développant des cultures de rente dites à « plus-value » pour le marché intérieur et l'exportation ainsi que l'exploitation du secteur moderne, enfin gérer et protéger le patrimoine par la mise en place d'une politique d'exploitation équilibrée des ressources naturelles (mines, forêts, lagon, hydraulique).

Les régions marquent leur volonté d'intervenir en matière économique, sociale et culturelle en affichant des projets, petits ou grands, dans tous les domaines (production, formation professionnelle, emploi, culture, jeunesse et sports, santé, habitat, tourisme...) et en précisant les moyens nécessaires pour les réaliser. Elles donnent une grande importance aux acteurs du développement et aux infrastructures.

Parallèlement à l'action de ces structures officielles de développement, les pouvoirs publics favorisent la création de coopératives et de groupements d'intérêt économique.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Des idées pas toujours pertinentes ont présidé au développement du mouvement coopératif sur le territoire. La formule a très tôt été favorisée par l'administration, car elle correspondait à l'idée que celle-ci se faisait de la société kanak, celle d'une société « communautaire » qui ne connaissait pas la propriété privée. Assimilant abusivement l'appropriation clanique des terres à une forme de communisme primitif ou de collectivisme, elle en déduisait que l'organisation coopérative du travail et de la production devait correspondre à l'organisation sociale traditionnelle kanak.

Depuis les années cinquante, il y a eu ainsi de nombreuses tentatives de création de coopératives dans le but d'ancrer les Kanak dans le système économique en vigueur⁵.

On peut distinguer quatre grandes périodes dans le développement du mouvement coopératif :

◆ Une première période (1958-1963) correspond au développement des premières coopératives, une dizaine, qui concernent l'agriculture et l'élevage mais pas encore la pêche.

◆ Une deuxième période (1963-1975) commence avec la création des premiers outils juridiques dans ce secteur. Dans les années 1960, deux délibérations essaient de pallier certaines insuffisances juridiques : la délibération 269 du 12 janvier 1961 qui doit servir de schéma de référence à une nouvelle génération de coopératives et qui est profondément modifiée par la délibération 162 du 9 juillet 1964. Deux possibilités juridiques sont ainsi définies : les sociétés civiles et les associations régies par la loi de 1901 auxquelles viendront s'ajouter les Groupements d'intérêt économique (GIE) réglés par l'ordonnance 67-821 du 23 septembre 1967, applicable sur le territoire par un arrêté du 1^{er} octobre 1967 (DOUMENGE, 1982 : 337). En 1968, une « section d'assistance technique des coopératives » est créée au sein du service de l'Agriculture afin de permettre un encadrement des projets coopératifs. Cela permet un nouveau départ des groupements coopératifs et, entre 1969 et 1972, neuf sont créés sous forme de sociétés civiles agricoles et quatre sous forme de groupement d'intérêt économique. Douze d'entre eux sont totalement ou en majorité kanak.

◆ Une troisième période, dans les années 1975-1984, voit la naissance d'une troisième génération de groupements coopératifs à la suite des actions incitatives du FADIL, de l'ODIL et des services territoriaux (Agriculture, Marine marchande). C'est à cette époque que naissent les premières coopératives de pêche. À partir de 1982, les groupements se multiplient. Cela s'explique par la politique de développement de la pêche artisanale en milieu kanak menée au niveau du territoire. En juin 1982, le Front indépendantiste obtient la majorité à l'Assemblée territoriale et Jean-Marie Tjibaou devient vice-président du gouvernement. Il en résulte une politique plus favorable aux Kanak qui, dans le secteur de la pêche, s'appuie sur un service des Pêches et de la Marine marchande particulièrement dynamique.

⁵ « Dès le début de l'implantation missionnaire, il y eut des tentatives de coopération rurale. Elles échouèrent toutes les unes après les autres. Pourtant, après la forte secousse due à la Deuxième Guerre mondiale, il s'est avéré nécessaire de créer les bases d'un solide développement coopératif en milieu rural pour pouvoir donner une consistance aux droits politiques nouvellement acquis par les Mélanésiens. Le principe de la coopération fut ressenti comme le moyen idéal de promotion des autochtones, tant par l'administration que par les nouveaux élus.

Ainsi le mouvement coopératif mélanésien naquit-il dans les années 1950 d'une double volonté électorale et administrative.

(...) Pour les élus canaques (dans leur totalité alors à l'Union calédonienne), la promotion de la formule coopérative devait permettre d'encadrer efficacement un monde rural terriblement inerte, donc extrêmement vulnérable aux 'agressions' de la société technicienne et urbaine, dominée par la Communauté européenne. L'erreur fut d'agir dans le cadre des tribus, collectivités manquant souvent de cohésion sociale. » (DOUMENGE, 1982 : 335-336)

◆ À partir de 1984-1985, une quatrième période se caractérise par la création de coopératives dans un contexte politique de revendication de l'indépendance. Contrairement aux trois premières périodes où le mouvement repose essentiellement sur la volonté des responsables gouvernementaux et de quelques responsables politiques, elle s'illustre par une motivation plus importante des Kanak, notamment de militants indépendantistes qui incitent leurs militants à s'investir dans ces groupements. Aujourd'hui, les créations de coopératives sont plus politiques. Les groupes de pression kanak incitent leurs militants à créer de tels outils économiques. Déjà, à l'époque de la création du FADIL, certains partis politiques ont profité de ces opérations pour faire leur propagande électorale : ce fut le cas de l'Union progressiste mélanésienne (UPM) juste avant 1977, qui encouragea les actions du FADIL. Depuis, l'Union calédonienne (UC) est favorable à la création de coopératives d'achat afin de pouvoir réaliser un circuit économique parallèle permettant aux Kanak de se passer des circuits de distribution aux mains des Caldoches. Le Parti de libération kanak (LKS) participe aussi à ce mouvement, essentiellement dans les îles Loyauté où il est bien implanté.

Au terme de ce rapide historique des opérations de développement et du mouvement coopératif, on peut se demander si les coopératives ne sont pas davantage conçues comme un moyen de faire entrer les Kanak dans le système de l'économie de marché plutôt que comme un mode d'organisation adapté aux traditions locales.

Le développement en question

Pour comprendre comment les Kanak appréhendent le développement économique, ce qu'il représente pour eux et s'ils sont disposés à s'y investir, j'ai étudié concrètement comment ils ont reçu les différentes interventions en matière de développement de la pêche, de quelle façon ils y ont participé et quel bilan on peut en tirer.

Les principales actions entreprises ont été l'opération « bateaux FADIL » reprise en 1982 par l'ODIL et l'aide à l'implantation de coopératives et groupements de pêcheurs. Examinons-les tour à tour.

L'OPÉRATION « BATEAUX FADIL »

Lorsque le FADIL lance cette opération, son but est de créer « une flottille adaptée à la valorisation du milieu marin » en raison du « potentiel économique de premier plan » que représentent les eaux poissonneuses des îles Loyauté et du lagon de la Grande Terre. Cette opération n'occupe que le troisième rang sur le plan financier, mais enregistre « le plus grand succès puisque 38 % des actions du fonds lui sont consacrées », ce qui répond à plus des deux tiers des demandes faites dans le secteur de la pêche (DOUMENGE, 1982 : 343).

Pour acquérir un bateau, l'intéressé doit en faire la demande au Fonds qui intervient en lui accordant une prime d'équipement (50 % maximum du coût total) et se porte garant du prêt consenti par la Société immobilière de crédit de Nouvelle-Calédonie. Le remboursement de l'emprunt s'effectue par mensualités de 275 F, soit 3 300 F par an. La première mensualité n'est due qu'au bout de six mois et il faut normalement quatre ans pour s'acquitter de sa dette. Dans les faits, très peu de pêcheurs effectueront les remboursements prévus et la plus grande partie des bateaux ne seront pas entièrement payés (dix seulement le seront intégralement, selon un responsable). Beaucoup seront saisis par le FADIL pour défaut de paiement.

Le modèle de référence des bateaux FADIL est un sampan type FAO de 5 à 9 m de long propulsé par un moteur « out-board » (à essence) ou « in-board » (diesel) de puissance variable. Un bateau local construit en chantier et équipé d'un moteur diesel de 12 CV revient à environ 33 000 F ; un sampan FAO de 5 m avec deux propulseurs Johnson de 15 CV à 6 908 F et un sampan de 9 m avec deux propulseurs Johnson de 55 CV à 17 407 F (GUIART, 1988 : 63).

Un total de 106 bateaux sont construits dans les deux chantiers que possède le FADIL à Nouvelle et à l'île des Pins. Le Fonds facilite aussi l'acquisition de deux bateaux provenant de chantiers privés et la diésélisation de neuf bateaux existants. Selon une mission d'étude effectuée à la fin de 1991 pour la province Nord, le choix du sampan FAO en contreplaqué n'est pas des plus judicieux, si l'on tient compte de ses caractéristiques propres et de la nature des besoins locaux⁶.

Le service territorial des Pêches de la Marine marchande a comptabilisé à la fin de 1984 125 bateaux acquis grâce au FADIL et l'ODIL. Parmi les principaux bénéficiaires figurent les Kanak de Poum, de Voh, des îles Belep, de Yaté, de Lifou, d'Ouvéa et de l'île des Pins. On compte la même année 269 bateaux de pêche professionnelle, ce qui fait que les bateaux FADIL représentent près de la moitié (46,5 %) du total. Mais, en réalité, seuls 39, moins d'un tiers, appartiennent à des pêcheurs licenciés, 15 ont été coulés, abandonnés ou récupérés par le chantier du Fonds, 69 ne sont plus enregistrés au service des Pêches et 2 sont passés à la plaisance.

Si la demande de bateaux FADIL a été importante, cela ne préjuge en rien du succès de l'opération comme le montre le nombre élevé de bateaux non payés. Puisqu'il n'était pas nécessaire de fournir un apport personnel, beaucoup en ont fait la demande sans savoir à quoi ils s'engageaient réellement. En outre, aucun critère de sélection n'était appliqué et les agents administratifs chargés de traiter les demandes ne s'occupaient guère de savoir si l'acquéreur était ou non pêcheur. Mais la plus grande lacune de ce programme, qui se voulait de développement, a résidé dans le fait que rien n'avait été prévu pour organiser la distribution des produits pêchés. Or, rien ne sert de donner les moyens de produire si on ne les accompagne pas de moyens de commercialiser cette production. Les pêcheurs se sont ainsi trouvés confrontés à des « colporteurs » achetant leurs produits à bas prix ainsi qu'à la concurrence de pêcheurs professionnels et de plaisanciers de Nouméa habitués à écouler leur pêche auprès des commerçants de la ville.

⁶ « Ces bateaux sont en général bien construits... Par contre, le choix du plan est étonnant... Malgré les problèmes qu'il pose, ce bateau est sorti à plusieurs dizaines d'exemplaires dans des tailles variées et pendant des années. C'est à se demander si, après le choix du plan et la livraison de quelques unités, une procédure d'essais a été mise au point et conduite à son terme... Elle était d'autant plus nécessaire que l'ingénieur Michon, qui a introduit ce plan, avait lui-même des doutes sur la pertinence de ce choix.

« ... Le principal défaut de ce bateau est l'instabilité au roulis... Un bateau qui roule bord sur bord a du mal à conserver son cap quand la mer est formée... Les lignes de ce bateau ne permettent pas de le toiler et son poids exclut de le pousser à la perche. Le vieillissement des moteurs et leur arrêt sont la principale cause d'abandon et de pourrissement de ces bateaux (on n'entretient pas un bateau qui ne travaille pas) » (BORSON, 1992 : 33-34)

Beaucoup, finalement, considèrent l'opération bateaux comme un échec.

Ce type de développement de la pêche en milieu kanak basé sur des embarcations à moteur comporte en effet des contraintes insurmontables pour la majorité des pêcheurs. Beaucoup n'arrivent pas à vendre leur pêche et ne disposent pas d'assez d'argent pour rembourser leurs mensualités et acheter le carburant nécessaire aux sorties en mer. Lorsque les moteurs tombent en panne, ils dépendent des chantiers de Nouméa pour les réparations et n'ont pas de formation suffisante pour le faire eux-mêmes. Aucun atelier d'entretien de bateaux n'a été créé en brousse, d'où des délais importants qui laissent les pêcheurs plusieurs mois sans outil de travail et les rendent incapables de faire face à leurs échéances.

Toutes ces difficultés, ajoutées au manque d'information sur la réalité du marché et l'inorganisation des producteurs, obèrent le développement de cette pêche artisanale. Un bilan de l'action du FADIL a énuméré un certain nombre de mesures qu'il serait nécessaire de prendre :

- ◆ protection juridique des pêcheurs vis-à-vis de la pêche familiale traditionnelle ;
- ◆ formation professionnelle adaptée ;
- ◆ création de circuits de commercialisation : collecte, ramassage, transport, commercialisation ;
- ◆ valorisation des produits en les transformant avant la commercialisation (filets de poissons, plats cuisinés, conserves).

Ces intentions sont restées lettre morte.

Les coopératives de pêcheurs pallient heureusement certains de ces problèmes, bien que nombreuses soient celles qui fonctionnent de façon irrégulière et avec beaucoup de difficultés.

LES COOPÉRATIVES DE PÊCHE

En effet, les coopératives ou les GIE sont loin de résoudre tous les problèmes rencontrés par les pêcheurs kanak. Tout d'abord, il faut prendre en compte le fait qu'environ deux ans de gestation sont nécessaires avant qu'un groupe commence réellement ses activités. Durant les premières années de fonctionnement, un suivi constant doit être assuré tant sur le plan de l'assistance technique que sur celui de l'animation et de l'encadrement. Un des gros problèmes est le manque de formation en comptabilité et en gestion. Ce manque de formation se fait aussi sentir pour l'entretien et la réparation des bateaux et des moteurs comme pour l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche. Les stages de formation sur le Dar Mad, le bateau-école du service territorial des Pêches, répondent en partie à ce problème.

La principale difficulté reste celle des débouchés. Actuellement, les groupes et pêcheurs individuels, qui commercialisent leur pêche à Nouméa, doivent démarcher eux-mêmes les poissonneries, commerces et restaurants. Dans le meilleur des cas, des accords sont conclus avec des revendeurs qui offrent

une certaine garantie d'écoulement. Mais, le plus souvent, les pêcheurs sont obligés de faire du porte à porte et il n'est pas rare qu'une partie de leur chargement ne trouve pas d'acquéreur et soit perdue.

Indépendamment de cela, ce système entraîne une perte de temps et un surcroît de fatigue. Les pêcheurs de Poum, par exemple, consacrent chaque semaine deux jours à la vente de leur pêche à Nouméa (une nuit de voyage, la vente dans la journée et le retour sur Poum la nuit suivante). Tout cela limite l'expansion des groupements de pêcheurs et la commercialisation du poisson.

De 1975 à 1989, 36 coopératives et groupements de pêcheurs ont été créés sur le territoire (les îles Loyauté non comprises), soit une moyenne de 2 par an. Fin 1990, 13 étaient toujours en activité, 6 n'avaient pas encore démarré et 13 avaient cessé leurs activités de façon provisoire ou définitive. En supposant que celles qui ont suspendu temporairement leurs activités les reprennent, près de la moitié des associations de pêcheurs existent toujours, ce qui est déjà un résultat positif. Mais pour l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait connaître en détail leur fonctionnement. Beaucoup ont en effet traversé de longues périodes de mise en sommeil à la suite de difficultés de toutes sortes (mésententes et conflits, internes ou externes, difficultés techniques et financières, découragement et désertion des membres, etc.).

Je ne détaillerai pas ici l'histoire et le fonctionnement de chaque groupement (LEBLUC, 1993 : 268-277). Mais l'étude de leur constitution permet de dégager quelques constantes. Tout d'abord, leur mise en place et leur démarrage effectif interviennent longtemps après la décision de les constituer (cf. *supra*). En général, ce sont les techniciens du service des Pêches qui les proposent aux pêcheurs et s'en occupent activement. Leur fonctionnement est souvent subordonné au suivi qu'ils opèrent chaque mois, au cours de leurs tournées de brousse. Ensuite, les pêcheurs ont une pratique individuelle et non plus collective et n'utilisent le groupement que pour obtenir de la glace ou du carburant et commercialiser leurs prises. À cela s'ajoutent les problèmes de débouchés et des irrégularités de fonctionnement qui ne leur permettent pas de conserver des clients obtenus à grande-peine. Enfin, leur mauvaise gestion, liée au manque de formation de leurs gérants, et la concurrence exercée par les activités traditionnelles et coutumières comme la culture des ignames, les mariages, les deuils, etc. entravent leur fonctionnement, comme le fait leur dépendance de Nouméa pour la maintenance de leur matériel.

Deux organismes se sont récemment implantés dans la province Nord pour essayer de répondre à ces problèmes et aider les pêcheurs à mieux s'organiser : le Syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie (SPNC) basé à Touho et le Comité de développement maritime (CODEMAR). L'un des buts premiers de ces organismes était d'essayer de résoudre les problèmes de commercialisation et d'implanter dans la province des ateliers de réparation des bateaux et moteurs. Sans s'étendre sur ces structures, on peut simplement noter que le CODEMAR n'a jamais vu le jour institutionnellement et que le Syndicat des pêcheurs a cessé ses activités depuis fin 1990, faute de moyens. Son animateur n'a pu continuer son rôle de coordination une fois son contrat venu à expiration et le syndicat n'a pas reçu les moyens de le rémunérer. C'est donc l'échec d'une nouvelle tentative de structuration de la profession et on se retrouve au point mort.

Aujourd'hui, la province Nord semble vouloir relancer le développement de la pêche artisanale et a fait réaliser en 1991 une étude d'appui à la petite construction navale, de façon à pouvoir organiser des ateliers de construction et de réparation plus adaptés (BORSON, 1992). Cette étude-action s'ajoute à l'inventaire en cours du nouveau service provincial des Affaires maritimes, créé en février 1991, qui dépend de la Direction du développement rural et de la pêche (DDRP) de la province. C'est, à ma connaissance, la première fois que l'on procède à une réelle définition des besoins avant de définir la politique à appliquer pour le développement de la pêche en milieu kanak⁷.

Les Kanak et le développement de la pêche

Ainsi le passage d'une pêche non commerciale, à dominante traditionnelle, à une pêche commerciale, qu'il se fasse par le biais de fonds de développement ou par la création de groupements coopératifs, ne se réalise pas sans problèmes. Pourtant le secteur est l'un de ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes de subvention, mais les résultats obtenus en termes de production commercialisée sont décevants au regard des aides fournies. Si certains facteurs explicatifs de cette situation tiennent au contexte local (la conjoncture économique, la concurrence de la pêche plaisancière, le manque de planification des opérations ou l'absence de réseaux de commercialisation...), d'autres découlent plus fondamentalement de l'orientation générale donnée au développement de ce secteur.

L'INADÉQUATION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Comme on l'a déjà souligné, les politiques de développement mises en place sont inadéquates, car elles reposent sur une idée simpliste de l'organisation sociale traditionnelle kanak — leur soi-disant « communisme primitif », l'inexistence pure et simple des « recettes » occidentales. Ces deux postulats entraînent une série de malentendus entre les responsables politiques, les « développeurs » et les Kanak qui se sont investis dans des projets économiques.

Revenons sur certains de ces malentendus et effets négatifs. Un des facteurs qui, me semble-t-il, pèse sur le développement de la pêche est de vouloir sans transition transformer le pêcheur kanak en un pêcheur professionnel dont la seule activité serait la pêche. Traditionnellement, la pratique de cette activité n'était pas séparée de celle de l'horticulture et d'autres activités. Peut-être pourrait-on arriver au développement d'une pêche professionnelle en formant les pêcheurs dans l'équivalent des écoles d'apprentissage maritime. Mais il faudrait surtout organiser ce secteur en étroite liaison avec les intéressés, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et, en ce domaine, les provinces ont un rôle important à jouer.

⁷ En effet, selon Borson (communication personnelle, octobre 1993), les travaux menés sur la pêche en milieu kanak et le développement des coopératives, ainsi que l'enquête réalisée en novembre-décembre 1989 pour le syndicat des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie ont été utilisés pour définir cette nouvelle procédure. Il semble que les élus kanak et les responsables ayant en charge le développement aient compris qu'aucun développement ne pouvait se faire sans une définition préalable d'une politique fondée d'une part, sur une bonne connaissance de ce qui existe et des lacunes à combler, d'autre part, sur des échanges avec les acteurs concernés. (LEBUC, 1990)

On peut se demander aussi si la formule coopérative est adaptée au contexte local — compte tenu du fait que nombre d'entre elles n'ont pas de fonctionnement réel et que certains pêcheurs individuels réussissent mieux avec moins d'aide — même si les coopératives de pêche illustrent une des manières des Kanak de s'impliquer dans des activités économiques modernes.

En m'appuyant sur l'étude de la pêche dans le Sud du territoire où les clans pêcheurs sont toujours opérationnels, je pensais qu'il était indispensable de connaître et de prendre en compte la structure sociale kanak avant de mettre en œuvre toute politique de développement. Mais cette connaissance et celle des places et rôles qu'y tiennent les clans pêcheurs, si elle peut aider à comprendre les réussites et les échecs des projets de développement, ne suffit pas. Seule une analyse des modalités et des conditions du changement social résultant de l'implication directe ou indirecte des acteurs sociaux dans ces projets, peut véritablement permettre de comprendre les difficultés rencontrées et d'aider à l'élaboration de programmes de développement cohérents. Dans la mesure où elle met l'accent sur les groupes en transformation et sur le rôle déterminant de certains agents sociaux, une approche anthropologique se révèle particulièrement utile et permet une meilleure compréhension des changements. Les fondements magiques des activités et droits de pêche, les hiérarchies entre clans, l'ordonnancement global de la production et de la distribution des vivres constituent encore aujourd'hui des cadres nécessaires pour toute réflexion sur le développement de la société kanak et, à fortiori, pour toute action s'exerçant sur elle de l'extérieur. Les formes d'organisation du travail proposées ne peuvent devenir effectives qu'avec l'accord et la participation des intéressés, et le passage de structures économiques d'autosubsistance à des structures marchandes semble à ce prix. Les mutations structurelles nécessaires doivent se faire progressivement, en continuité avec les structures existantes à moins que les pêcheurs ne veulent eux-mêmes rompre avec elles. Si la compétence et la technique européennes peuvent nourrir et enrichir la réflexion des intéressés, elles doivent rester en accord avec les valeurs de la société locale. Ainsi, les membres des clans pêcheurs, s'ils éprouvent le besoin de se rassembler dans un GIE pour commercialiser leurs produits, n'en abandonnent pas pour autant leurs pratiques habituelles. C'est ce que j'ai pu observer dans le Sud du territoire où les membres des clans pêcheurs pratiquent toujours une pêche collective traditionnelle, celle des tortues pour assurer de grandes cérémonies coutumières comme la fête des ignames à Yaté et à l'île des Pins ou celle du *Chanos chanos* (*milkwa*) à l'île des Pins, poisson qui est distribué à la population après avoir été présenté à la chefferie. Parallèlement à ces pêches traditionnelles, se pratique une pêche à visée commerciale (langoustes et divers poissons), plus individuelle et qui ne concerne pas les espèces coutumières.

D'une manière générale, le réseau commercial indispensable au développement de la pêche artisanale est très insuffisant. Les circuits de distribution sont inorganisés, voire inexistantes. Une des réponses apportée à ce problème a été le développement des coopératives et groupements de pêcheurs. Si c'est effectivement le moyen de rentabiliser certains équipements — moyens de

conservation et de transport — indispensables aux pêcheurs pour écouler leur production, cette réponse n'est que partielle. Il paraît illusoire de vouloir développer les activités des groupements tant que ne sera pas réglé le problème de la concurrence des plaisanciers. En 1986, la flottille de bateaux de plaisance immatriculés en Nouvelle-Calédonie compte environ 7 500 unités, soit plus de 30 fois le nombre de navires armés pour la pêche professionnelle. De plus, les apports de la pêche vivrière sont souvent plus importants. Ainsi, en 1984, l'Orstom les a estimés à 2 100 t contre 1 444 t de poissons, mollusques et crustacés fournis par la pêche artisanale et industrielle. En outre, le poisson se vend mal pour des raisons qui, selon la presse locale, tiendraient au manque d'argent dans les foyers gros consommateurs de poisson, aux chômeurs de plus en plus nombreux qui se lancent dans la pêche, à la multiplication des coopératives et à la baisse de la clientèle touristique. Pourtant, selon les estimations de la Commission du Pacifique Sud, la consommation de poisson dans la région serait de 150 à 200 g par personne et par jour, ce qui équivaldrait pour le territoire à une consommation annuelle minimum de 9 000 t, soit le double de la production actuelle, laissant une forte marge de développement pour la production locale.

S'il est vrai, comme je l'ai déjà souligné, que les coopératives et groupements d'intérêt économique ne constituent pas une formule adaptée aux structures traditionnelles, l'étude du développement de la pêche sur la côte est de la Grande Terre, par exemple, m'a amené à nuancer l'importance des clans pêcheurs. Sur la côte est, ils ont cessé d'exercer un rôle dans les échanges coutumiers depuis si longtemps qu'il ne semble plus que l'appartenance à un clan pêcheur entraîne chez les jeunes d'aujourd'hui la connaissance des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique de la pêche. Il n'en demeure pas moins que ceux qui s'investissent dans des projets de développement sont avant tout kanak, c'est-à-dire que même si le poids des clans est moindre, les acteurs du développement continuent de se situer en premier lieu par rapport à leur organisation sociale traditionnelle.

L'a priori manifesté par l'Administration (cf. *supra*) l'a conduite à privilégier la formule coopérative et à canaliser les initiatives économiques au sein de structures collectives. Qu'un individu demande une aide pour l'acquisition d'un bateau de pêche et on lui répond : « d'accord, mais il faudrait une coopérative pour que le bateau ne bénéficie pas qu'à une seule personne ». Résultat, plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années pour constituer une coopérative ou un GIE et un laps de temps équivalent pour faire aboutir la demande de subvention et obtenir le bateau qui, bien souvent, ne sert que fort peu, car la structure collective montée pour l'occasion, sans véritable implication de l'ensemble de ses membres, se retrouve en proie à des problèmes d'organisation et à des dissensions internes. Le bateau reste sur le sable et personne ne l'utilise, faute d'être habilité à le faire.

Ne serait-il pas plus profitable de laisser libre cours à l'initiative individuelle ? Mais, dans ce cas, comment éviter que cela ne renforce les inégalités déjà existantes au sein de la société kanak⁸, notamment entre ceux qui sont salariés et ceux qui ne le sont pas.

8 « La société calédonienne montre de plus en plus le visage d'une société à deux vitesses où le nombre des riches continue à diminuer tout en s'enrichissant plus et le rang des démunis ne cesse de grossir avec de plus en plus de difficultés à surmonter quotidiennement. Le fossé social se creuse. Ce fossé existe entre les ethnies certes, mais de plus en plus il sépare des gens à l'intérieur des ethnies par leurs conditions sociales... Il faut donc faire attention aux sirènes du libéralisme. » (Kanak, 1992 : 8)

Comme le remarque un militant kanak : « Il y a déjà un décalage avec ceux qui travaillent à l'extérieur et qui ont un salaire. Ce n'est pas un bon développement, s'il y a de l'exclusion. Mais comment faire pour éviter que les gens se sentent exclus du développement ? On essaie de faire en sorte que tous les gens de la tribu viennent travailler ici. Mais on s'affronte aux réglementations existantes. Aussi, on met en place à la tribu des GIE ou unités pilotes avec l'aide de la Népia. Il faut arriver à mettre en place une gestion pour que les gens arrivent à s'en sortir. Trois unités pilotes avec trois volontaires : pour voir quelles sont les contraintes du milieu sur le développement (les coutumes...), car ici on est en dehors. Sur ces trois unités, on va refaire la façon de travailler en tribu, la polyculture et voir si on peut s'en sortir et gagner sa vie. On va voir si on peut trouver un juste milieu entre les deux, le système traditionnel et le développement »⁹.

Une donnée propre à la société kanak pourrait néanmoins limiter le développement des inégalités individuelles, l'importance des réseaux de redistribution dans lequel se trouve pris tout entrepreneur. Que l'un d'entre eux essaie de s'en extraire et d'accumuler à son seul profit et il prend le risque d'être l'objet d'attaques de sorcellerie.

Autre constat que l'on peut faire au sujet des structures coopératives, celles qui fonctionnent sont le plus souvent portées à bout de bras par un ou deux individus « moteurs », particulièrement motivés et qui veulent que leur coopérative marche de façon à mettre en pratique les mots d'ordre politique qu'ils reçoivent. Mais qu'arrivera-t-il s'ils se lassent et veulent passer le relais à d'autres ?

Toutes ces questions montrent qu'entrepreneurs kanak, techniciens et responsables politiques ne conçoivent pas les groupements coopératifs de la même manière, d'où un malentendu constant et une grande difficulté à faire fonctionner les groupements existants comme de véritables structures de coopération.

LES SUBVENTIONS, OBSTACLE AU DÉVELOPPEMENT ?

Quand on parle de développement, il est aussi nécessaire de se demander si les subventions sont un encouragement ou un frein au développement. En soi, elles ne sont ni l'un ni l'autre, mais la façon dont elles sont distribuées fait qu'elles constituent plutôt un obstacle.

Voici sur le sujet le point de vue de deux militants kanak :

« Les subventions doivent aider, mais après les gens doivent se démerder. Les subventions ne doivent pas dépasser un certain niveau et ne pas être renouvelées tout le temps, tous les ans. Sans subventions du tout, c'est dangereux aussi. Les subventions, c'est pour aider les gens, pas pour les remplacer. Les accords, la politique des provinces, ça n'a pas été bien expliqué aux gens : ils attendent trop. On a trop habitué les gens à recevoir : l'assistanat le plus complet et on empêche les gens de réfléchir »¹⁰.

⁹ Entretien avec A.G., militant de l'UPM, Ponérihouen, novembre 1990.

¹⁰ Entretien avec S.N., militant de l'UPM, Ponérihouen, novembre 1990.

Le second est plus catégorique :

« Le problème des subventions, c'est qu'on est trop assisté. Si il y avait moins de subventions, cela marcherait mieux. Une demande d'aide coûte plus cher en paperasse, études technico-financières, électricité, personnel... que le coût de l'investissement qu'elle représente »¹¹.

Il est vrai que les subventions peuvent annihiler l'initiative individuelle et, à un certain niveau, empêcher le développement. Depuis la création du FADIL, l'État n'a cessé de vouloir intégrer les Kanak dans l'économie marchande par le biais d'un assistanat reposant sur un apport massif de subventions. Mais les résultats de cette politique sont quantitativement bien maigres. L'habitude d'être assisté pèse lourd. Peu importe qu'on réussisse ou non dans la réalisation d'un projet économique puisque, de toute façon, cela ne coûte rien ou presque à son auteur. L'échec devient une sorte de norme, ou plutôt d'alibi, puisque peu de projets sont finalement menés à terme et s'avèrent viables économiquement. Voilà à quoi conduit une politique qui ne s'interroge pas d'abord sur le pourquoi et le comment du développement.

Pourtant, dans le passé, les vieux ont beaucoup travaillé. Ils y ont d'abord été contraints sous le régime de l'Indigénat puis nombre d'entre eux se sont lancés dans des entreprises économiques lors de la suppression du Code de l'Indigénat. À cette époque, les subventions n'existaient pas et pourtant des réalisations économiques ont eu lieu. Pourquoi les jeunes d'aujourd'hui ne font-ils pas de même ? À cela, certains répondent que les vieux avaient l'habitude de travailler en raison de l'éducation qu'ils avaient reçue de leurs parents et en raison des contraintes de l'Indigénat. Une autre raison évoquée est l'école : les jeunes qui ont été à l'école pendant une dizaine d'années ou plus ne veulent plus travailler au champ mais « derrière un bureau » comme salariés.

Redonnons la parole aux militants kanak :

« On est tellement colonisés qu'on ne fait rien sans subventions. Vu la mentalité des gens d'aujourd'hui, surtout les jeunes : il faut tout de suite voir l'argent. Les vieux étaient habitués à la misère... et au travail. Nous, on a été à l'école : alors pourquoi travailler ? Faire de soi-même, on n'est pas encore à ce stade. Les vieux l'ont fait, mais nous, on l'a perdu »¹².

« C'est difficile de motiver les gens. Tous les jeunes sont tournés vers le sport et ne s'intéressent pas au développement. Les jeunes font quinze ans à l'école puis ils retournent à la tribu. C'est difficile de les mettre aux champs »¹³.

Au total, qu'il se fasse de façon collective ou individuelle, l'investissement des Kanak dans le développement économique ne semble guère déboucher sur leur insertion dans l'économie de marché. Est-ce par incompetence ? Sûrement pas. Par manque de motivation ? Cela joue sans aucun doute pour un certain nombre. Mais l'essentiel se situe à mon avis au niveau des représentations propres à chaque société.

¹¹ Entretien avec M.N., militant du FULK, Poindimié, novembre 1990.

¹² Entretien avec V.M., militant du PALIKA, Ponérihoun, novembre 1990.

¹³ Entretien avec M.N., militant du FULK, Poindimié, novembre 1990.

Conclusion : la voie étroite

Il existe différents modes de relation au monde qui se traduisent par des mentalités, des représentations et des pratiques variables selon les sociétés. La différence entre notre mode de pensée occidental et celui d'autres cultures se répercute dans le domaine du développement¹⁴. Dans nos sociétés « modernes », ce sont les valeurs reposant sur les individus qui sont valorisées et dites universelles alors que dans la société kanak, c'est l'appartenance à une communauté qui prime. Face au processus d'occidentalisation, celle-ci se trouve confrontée à l'accélération des processus de changement et à la tension croissante qu'engendre la volonté de sauvegarder des valeurs communautaires jugées essentielles face à un système qui donne la primauté à l'individu et à une conception restrictive de l'économie.

S'interrogeant sur le devenir de leur société, certains responsables kanak mettent en question le discours occidental sur la modernité et le développement :

«... ce qu'il faut retenir, c'est que ce système (l'économie tribale) que l'on vient de décrire doit être amélioré et doit être une priorité politique pour les responsables. L'avenir n'est pas forcément en ville. La bataille est rude car les miroirs de la modernité sont tentants et l'idée comme quoi ce système est démodé a pénétré les Kanak amenant parfois des projets démesurés. L'intérêt pour notre peuple veut plutôt qu'on associe des gens, qu'on s'intéresse à leurs préoccupations, qu'on valorise ce qu'ils portent comme projet d'avenir » (Kanak, 1992 : 8).

L'opposition développement/sous-développement aboutit en effet à masquer les réalités locales et nombre de tentatives de développement ont échoué faute d'avoir pris en compte le mode de vie kanak. La monétarisation indirecte des tribus — certains de leurs membres travaillent à Nouméa et injectent de ce fait de l'argent dans leur réseau de relations coutumières — a perpétué une économie vivrière en donnant aux familles les liquidités nécessaires à l'achat des denrées qu'elles ne produisaient pas. Mais, simultanément, ces productions vivrières traditionnelles se concilient difficilement avec des projets de développement qui les nient. Aussi, qu'il s'agisse de ces activités ou de la pêche, la question est de savoir si la société kanak est capable d'intégrer les changements inhérents aux actions de développement. Économiquement et culturellement, va-t-elle pouvoir résister ? Développement ne signifie-t-il pas déstructuration sociale ? Autant d'interrogations qui correspondent à la question du choix de société dans laquelle les Kanak veulent vivre et qui reste à construire.

Deux rationalités, deux logiques différentes s'affrontent dans le domaine économique. Producteurs et consommateurs dans la société traditionnelle, nombre de Kanak ne sont plus que consommateurs dans la société marchande basée sur le profit et l'accumulation alors que la société kanak l'est sur l'échange et le don. La notion même de travail diffère (LEBLIC, 1993). Le Kanak ne compte pas les heures passées dans son champ pour produire des taros ou des ignames. Il peut donc donner le produit de son travail sans le monnayer

¹⁴ « Depuis les événements, les mentalités ont bougé. Mais on avance vraiment doucement. Le commerce est pratiquement absent chez nous. Puisqu'on parle de progresser, de vie moderne, il faut changer. il faut changer les mentalités avec. Cette histoire de mentalité, elle bouge quand même mais à petite vitesse. Les événements ont précipité le réveil des gens économiquement et socialement. » (Entretien avec J.M.G. Ponérihouen, nov. 1990)

d'après sa valeur estimée, comme le fait l'Européen. Cette différence d'appréciation fait que, bien souvent, il donnera ou laissera pourrir ce qu'il ne peut pas consommer parce qu'il n'est pas dans ses habitudes de vendre le surplus de sa production.

« Il y a deux façons de travailler la terre : pour l'autoconsommation et pour vendre. Le côté traditionnel reste très fort ici : on donne, on ne vend pas. C'est dans la mentalité des Kanak de Ponérihouen. L'argent n'a pas de valeur. Ce qui a de la valeur, c'est le geste et le cœur. On n'a pas de besoins pour faire des projets. On est bien comme ça. Mais les gens, il ne faut pas croire qu'ils n'ont pas de sous : on a récolté 1,2 millions de F CFP pour la dernière kermesse. Mais ils ont une façon de gérer le peu qu'ils ont ; ils vendent un peu de produits par-ci, par-là ; ils ont toujours quelque chose pour vivre, pour l'école des enfants, etc. Ce sont les conditions sociales qui font qu'on ne se retrouve pas sur le même pied d'égalité. On n'a pas les mêmes besoins : deux mondes différents... Je dois payer le gaz, l'électricité... eux juste la lampe à pétrole... tout est gratuit dans la nature, il y a toujours ce qu'il faut. »¹⁵

Dans la société kanak on a un statut par ce qu'on donne, pas par ce qu'on a. L'accumulation n'est pas faite pour s'enrichir mais pour donner, ce qui ne paraît guère compatible avec l'économie de marché.

Ainsi, ce qui, d'après les normes occidentales, apparaît comme un échec, ne l'est peut-être pas au regard des Kanak, d'autant plus que leur implication dans les opérations de développement ne se fait pas toujours selon les critères mis en avant par les « développeurs ». Si pour ceux-ci, il s'agit de faciliter l'insertion des Kanak dans l'économie de marché en considérant qu'il en résultera pour eux un mieux-être, il en va différemment pour les Kanak qui, le plus souvent, se contentent de se réapproprier ce qu'on leur propose (LEBLIC, 1988). Cela apparaît clairement dans les projets de mise en valeur des terres récupérées. Pour les Kanak, l'objectif premier est de retrouver leur terre, quel que soit le moyen mis en œuvre pour cela. L'administration, quant à elle, subordonne le processus de rétrocession foncière à un projet de mise en valeur. Un groupement d'élevage peut être ainsi créé dans le seul but d'obtenir ce qui est considéré comme un dû. S'il ne fonctionne pas une fois la terre récupérée, l'administration conclut à l'échec de l'opération alors que pour les intéressés, ce n'était qu'un moyen pour parvenir à leurs fins.

« Ce qu'il faut constater, c'est que les Kanak se sont toujours appropriés les éléments proposés par le système pour en faire ce qu'ils en voulaient... Quoi de plus normal, et c'est à inscrire à l'actif du peuple kanak et de sa capacité à faire face aux défis de la modernité. Parce que cette appropriation ne correspond pas aux normes du système dominant, tout le monde en a conclu que ces expériences ont échoué. Et on en conclut que c'est la société kanak, la coutume qui est un obstacle. Mais jamais on ne s'est posé la question de savoir si ces échecs ne proviennent pas du fait que le système dominant refuse de comprendre les autres cultures. » (*Kanak*, 1992 : 6-8)

La colonisation a aussi fait que nombre de Kanak ont intériorisé le discours du Blanc et trop souvent, face à l'Européen, ressortent un discours stéréotypé qui

¹⁵ Entretien avec B.M., militant de l'UPM, salarié à Ponérihouen, décembre 1990.

est celui qu'ils pensent que leur interlocuteur souhaite entendre. Je me suis trouvée confrontée à ce problème quand je demandais à des Kanak ce qu'était pour eux le développement et pourquoi ils formaient des projets. J'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir qu'ils dépassent un discours convenu. Mais, en dépit de cette intériorisation du discours colonial et de ces réponses stéréotypées, ils n'en arrivent pas moins à concilier le système occidental et leur propre système. Cela peut prendre la forme d'un détournement et d'une réappropriation du développement (cf. *supra*) comme on l'a vu ailleurs pour l'intégration de nouveaux matériaux dans les processus techniques traditionnels. Cette capacité d'invention du système social kanak atteste, s'il en était besoin, son dynamisme.

« Ceux qui viennent donner des leçons de modernité, en stipulant que la façon d'être des Kanak constitue un obstacle au développement, n'ont d'autre ambition que de vouloir la désintégration de notre société pour précipiter notre peuple dans l'anonymat du système où le chacun pour soi fait plus de désœuvrés que d'heureux. » (*Kanak*, 1992 : 6-8).

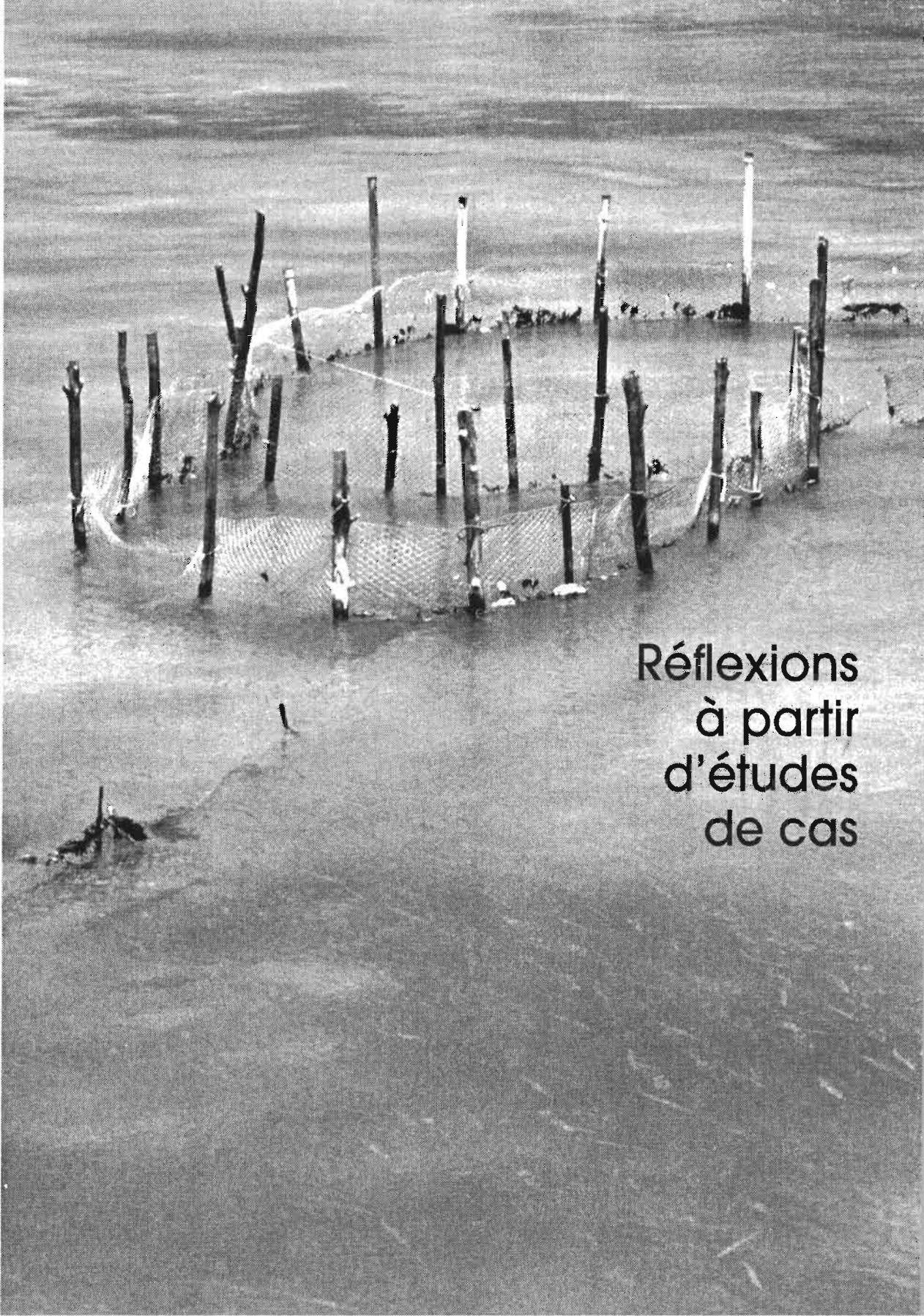
Finalement, la question qui se pose est celle du choix de la société dans laquelle les Kanak veulent vivre. C'est à eux de définir la façon dont ils veulent se développer en tenant compte de leur culture et de leurs spécificités. Mais il leur faut aussi tenir compte du contexte dans lequel ils se trouvent plongés car, comme l'a remarqué Jean-Marie ΤΙΒΑΟΥ (1985 : 1601) :

« Le retour à la tradition, c'est un mythe ; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle pour moi, il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente. Et je dirai que notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus possible d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture, dans la construction du modèle d'homme et de société que nous voulons pour l'édification de la cité... Notre identité, elle est devant nous ».



Références bibliographiques

- BORSON (P.), 1992 - *Étude-Action « Appui à la construction navale et à la pêche »*. Rapport de mission du 15 septembre au 28 décembre 1991 pour la province Nord. Inter-Action, Groupe ITAC, Château Arnoux, 107 p.
- DOUMENGE (J.-P.), 1982 - *Du terroir à la ville. Les Mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle-Calédonie*. Talence, Centre d'études de géographie tropicale, université de Bordeaux et CNRS, coll. Travaux et Documents de géographie tropicale, 439 p.
- GUIART (R.), 1988 - *Développement mélanésien en situation coloniale*. Atelier populaire international (Bassecourt, Suisse) & CEDRI, 88 p.
- HAUDRICOURT (A.G.), 1964 - Nature et culture dans la civilisation de l'igname : l'origine des choses et des clans. *L'Homme*, IV, janvier-avril : 93-104.
- Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), 1995 - *Rapport annuel sur la Nouvelle-Calédonie*. Kanak, journal du PALIKA, n° 147, juillet 1992 : 8.
- LEBLIC (I.), 1988 - L'évolution des techniques de pêche en Nouvelle-Calédonie. *Techniques et Cultures* n° 12, juillet-décembre, Paris, CNRS : 81-119.
- LEBLIC (I.), 1990 - *Rapport d'enquête sur le secteur pêche (côte est de la province nord)*. Paris, MNHN, 47 p. plus annexes.
- LEBLIC (I.), 1993 - *Les Kanak face au développement. La voie étroite*. Grenoble, ADCK-PUG, 420 p.
- LEBLIC (I.), TEULIÈRES-PRESTON (M.H.), 1987 - *Systèmes techniques et sociaux d'exploitation des ressources marines des pêcheurs du nord et du sud de la Nouvelle-Calédonie*. Étude pour les appels d'offre 1983 et 1984 de la Mission du patrimoine ethnologique. Ministère de la Culture, Paris, 549 p.
- MISSOTTE (P.), 1985 - *Endogène et exogène ou développement mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Une décennie 1970-1980*. Doctorat de 3^e cycle, Paris, EHESS, 883 p. et annexes 297 p.
- PALLADIN (M.), DELLA PATRONA (L.), DESURMONT (A.), DERVEAUX (E.), FAO (B.), VIU (B.), 1987 - *Recueil des données statistiques des pêches maritimes et de l'aquaculture en Nouvelle-Calédonie (1976-1986)*. Service territorial de la Marine marchande et des Pêches maritimes, 16 p. + tableaux.
- TJIBAOU (J.M.), 1985 - Entretien. *Les Temps Modernes*, n° 464, mars : 1587-1601.
- WAMYTAN (R.), 1985 - *Culture et développement kanak. Production agricole et commercialisation*. Nouméa, Office culturel scientifique et technique kanak, 19 p.



Réflexions
à partir
d'études
de cas

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu

Espérance CILLAUREN

Les méthodes ancestrales de capture de poissons qui font appel à des habitats artificiels mouillés au fond ou en pleine eau des zones lagunaires, récifales ou côtières se sont développées dans de nombreuses régions du globe. Ces constructions, initialement réalisées avec des matériaux d'origine naturelle (troncs d'arbre, branchages, feuilles, cocotiers, bambous), ont la propriété d'attirer les poissons pélagiques ou benthiques¹ (UDA, 1933 ; KIMURA, 1954 ; Mc NEELY, 1961 ; INOUE *et al.*, 1963).

Dans les États insulaires du Pacifique Sud-Ouest, la réalisation de radeaux agrégateurs, aussi appelés dispositifs de concentration de poissons (DCP), est un aspect du développement des pêcheries artisanales côtières. Leur essor s'est accompagné d'une modernisation des engins de capture (moulinets, lignes de nylon, hameçons, petites embarcations motorisées) et des matériaux utilisés pour la construction des DCP. Une certaine uniformisation dans la conception des engins de pêche et d'aide à la pêche est apparue, en même temps que celle-ci se focalisait sur des espèces cibles comme les thons.

Les thonidés sont des espèces pélagiques à valeur commerciale élevée qui, du fait de leur comportement migratoire, sont surtout capturés par les bateaux de pêche industrielle. Leur concentration autour de radeaux mouillés à une certaine proximité des zones côtières les rend plus accessibles aux petites embarcations de la pêche artisanale. À priori, la « fixation » d'une ressource à fort pouvoir migrateur dans une région spécifique évite aux pêcheurs de perdre du temps à la recherche des bancs pélagiques et constitue une économie appréciable de carburant. Cet avantage a été exploité à Vanuatu.

¹ Les poissons pélagiques fréquentent les pleines eaux par opposition aux poissons à caractère benthique qui vivent en relation avec le fond.

Archipel composé d'environ quatre-vingts îles situées entre 12°S et 23°S de latitude et 166°E et 173°E de longitude, Vanuatu est remarquable par l'étendue de sa zone économique exclusive (ZEE) et de son linéaire côtier (DAVID, 1991). Le pays possède deux centres urbains : Port-Vila, la capitale située sur l'île d'Efate et Luganville, sur l'île de Santo. L'économie est encore peu monétarisée au niveau des villages qui regroupent 80 % des 150 000 habitants. L'exploitation commerciale des ressources halieutiques constitue un des objectifs prioritaires de la politique de développement des pêches. Celle-ci s'est mise en place à travers la création d'associations de pêcheurs bénéficiant d'une formation et d'une aide technique des services des Pêches, sous couvert d'un approvisionnement des marchés de poisson mis en place par le gouvernement. Le choix s'est porté sur la pêche d'espèces exemptes d'ichthyosarcotisme² comme les poissons démersaux³ de profondeur et les grandes espèces pélagiques du large comme les thonidés. Pendant de nombreuses années, la pêche de poissons démersaux a requis l'utilisation de bonites (*Katsuwonus pelamis*) comme appât. Cette espèce est avec le thon jaune (*Thunnus albacares*) caractérisée par son haut pouvoir de migration. Simultanément leur tendance à s'agréger autour des DCP est utilisée afin d'assurer un approvisionnement régulier du marché de consommation locale.

L'étude de la pêche artisanale d'espèces pélagiques a débuté en 1981 dans le cadre d'une collaboration entre l'Orstom et le service des Pêches de Vanuatu. Elle a été axée sur l'exploitation de six DCP mouillés entre juin 1982 et octobre 1984 à une dizaine de milles au large des côtes d'Efate, centre administratif du pays. Un suivi journalier des opérations de pêche réalisées entre juin 1982 et juillet 1985 a permis, grâce à l'étroite collaboration de l'équipe de recherche et des patrons pêcheurs du service des Pêches, un recueil systématique d'informations concernant l'effort de pêche, les rendements, le type et l'emplacement des captures sur chacune des zones de pêche.

Les dispositifs de concentration de poissons : leur histoire dans le Pacifique et à Vanuatu

Une première série de DCP a été testée par les États-Unis à la fin des années soixante. Ces expériences ont débuté au Costa Rica (HUNTER et MITCHELL, 1968) et se sont poursuivies aux Caraïbes (WORKMANN et al., 1985). Mouillés à des profondeurs variant entre 10 et 40 m, les DCP étaient constitués, soit d'une série de pneus (SFL..., 1977), soit de cônes ou de pyramides recouvertes de vinyl (KLIMA et WICKHAM, 1971), soit de tuyaux en PVC (ASKA, 1978), soit de parasols (WORKMANN et al., 1985). En 1983, BOY et SMITH (1984) répertoriaient plus de 600 DCP mis à l'eau par les pays insulaires du Pacifique et estimaient qu'il était prévu d'en placer plus de 300 les années suivantes. À Vanuatu, plusieurs modèles de DCP ont été successivement mouillés. De 1982 à 1992, le service des Pêches de Vanuatu a procédé à la pose de trente-trois dispositifs de concentration de poissons, en trois étapes, correspondant chacune à une phase particulière du développement des pêches (fig. 1, tabl. 1).

² L'ichthyosarcotisme, communément appelé « gratte », est une toxicité de la chair des poissons induite par l'absorption d'un Dinoflagellé, organisme unicellulaire.

³ Un poisson démersal est un poisson qui vit au-dessus des fonds littoraux et qui est exploité par les pêcheries côtières.

De 1982 à 1985, le programme d'implantation de DCP est en plein essor dans le Pacifique Sud-Ouest. Envisagée comme une panacée pour la pêche artisanale, leur utilisation obéit à un programme d'expérimentation de formes et de matériaux divers, et aboutit à la mise au point de radeaux généralement mouillés à grande profondeur. À Vanuatu, la plupart des DCP possèdent un flotteur en forme de catamaran en bois rempli de polystyrène expansé. L'expérience est entièrement guidée par le service des Pêches qui bénéficie d'une aide de la Communauté européenne. L'entretien et le renouvellement sont à priori assurés. Au cours de cette période, la pêche est principalement réalisée par la flottille du service des Pêches et permet un approvisionnement régulier en thonidés.

Entre 1986 et 1990, se marque une nette désaffection de la part des associations de pêcheurs pour l'exploitation halieutique liée aux DCP. Elle apparaît en effet peu effective, étant donné le fort pourcentage de perte de radeaux et la difficulté de trouver des lieux de mouillage qui garantissent une longévité du dispositif et sa propension à agréger la ressource. À Vanuatu, cette situation se traduit par une réorientation des activités des embarcations de la pêche artisanale vers la capture de poissons démersaux au détriment des espèces pélagiques. En revanche, les bateaux de la pêche sportive appartenant au secteur privé qui ne bénéficie d'aucune aide visitent de manière assidue les DCP. Le service des Pêches adopte des modèles de radeaux de type artisanal dont le flotteur est constitué de branches de bambou avec une ligne de mouillage simplifiée. Il s'appuie sur l'idée que ces radeaux ne nécessitent pas d'entretien et sont peu onéreux à remplacer.

En 1990, le développement de la pêche démersale étant ressenti comme un échec, le service des Pêches décide de redéployer les activités en exploitant non seulement les grandes espèces pélagiques comme les thonidés, mais aussi les petits poissons pélagiques. Ceux-ci ont fait leurs preuves comme appâts pour la pêche de poissons démersaux et font de plus en plus l'objet d'une pêche piroguière. Un nouveau programme d'implantation de DCP est lancé en collaboration avec la Commission du Pacifique Sud (SPC..., 1992). Une série de sept dispositifs est mouillée autour de Santo et de Mallicolo entre décembre 1991 et juillet 1992. Quatre sont des radeaux côtiers ancrés sur des fonds compris entre 12 et 150 m. Trois sont mouillés au large à des profon-

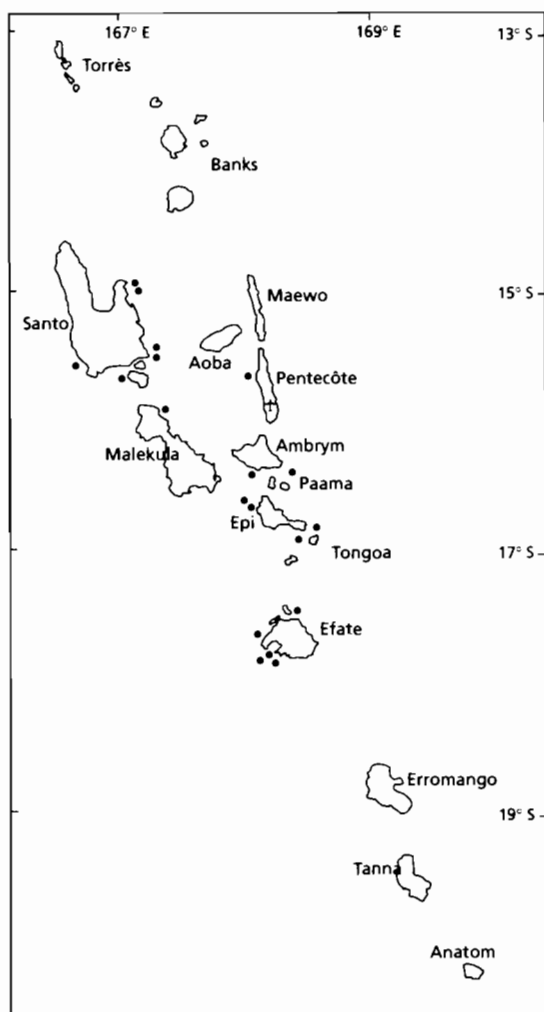


Figure 1
Lieux de mouillage
des dispositifs
de concentration
de poissons (DCP)
dans l'archipel.

Les petites activités de pêche dans le Pacifique Sud

Île	Profondeur en mètres	Installation	Longévité en mois	Lieu	Modèle
Efate	500	17/6/82	33	17°42'S-168°5'E	Catamaran
	700	13/9/82	16	17°50'S-168°5'E	Catamaran
	780	16/3/83	5	17°52'S-168°13'E	Catamaran
	800	12/9/84	3	17°54'S-168°12'E	Catamaran
	800	27/9/84	?	17°49'S-168°5'E	Catamaran
	240	30/8/84	7	17°46'S-168°15'E	Bidon
	510	Janvier 89	24	17°41'S-168°04'E	Bambou
	500-700	5/9/89	1	17°41'S-168°03'E	Bambou
	500-800	Avril 90	1	17°41'S-168°03'E	Bambou
500-600	1986	12	17°27'S-168°20'E	Bambou	
Santo	200-300	Mars 83	?	15°40'S-167°E	Catamaran
	720	16/3/83	18	15°30'S-168°40'E	Catamaran
	300	15/11/84	Moins de 1	15°S-167°7'E	Catamaran
	700-1 000	14/12/84	?	15°41'S-167°01'E	Catamaran
	200-400	16/7/85	?	15°2'S-167°12'E	Catamaran
	800	13/8/85	?	15°28'S-167°20'E	Catamaran
	600-900	18/5/87	?	15°28'S-167°19'E	Catamaran
	130	12/12/91	?	15°36'S-167°E	Bambou
	150	20/1/92	?	15°36'S-166°59'E	Bidon
	23	24/1/92	?	15°35'S-166°58'E	Tube
	12	24/5/92	?	15°32'S-167°09'E	Bambou
	1 057	19/3/92	?	15°43'S-167°E	Série flotteurs
921	25/3/92	?	15°26'S-167°20'E	Série flotteurs	
Malekula	200-500	Mars 83	?	15°56'S-167°21'E	Catamaran
	471	22/7/92	?	16°33'S-167°22'E	Série flotteurs
Pentecôte	700	3/12/84	?	15°45'S-168°05'E	Catamaran
Paama	400	14/9/83	16	16°28'S-168°18'E	Catamaran
Lopevi	1 150	22/9/83	6	16°25'S-168°18'E	Catamaran
Epi	200-500	Déc. 84	1	?	Catamaran
	500-1 000	26/10/87	?	16°34'S-168°4'E	Catamaran
	500-1 000	26/10/87	?	16°33'S-168°7'E	Catamaran
Tongoa	650	23/11/84	2	16°55'S-168°25'E	Catamaran
	700	21/7/88	?	15°49'S-168°35'E	Catamaran

Tableau 1

Chronologie de pose et de perte des DCP mouillés à Vanuatu de 1982 à 1992.

deurs variant entre 470 et 1 060 m. Pour cette expérience, des modèles différents sont volontairement employés. Cannes de bambou, bidons et tubes en PVC sont utilisés pour les radeaux côtiers. Des modèles identiques à ceux utilisés dans l'océan Indien, constitués d'une série de flotteurs, sont choisis pour les radeaux mouillés au large.

La pêche à la traîne est la principale méthode de capture des espèces pélagiques à Vanuatu. La ligne verticale munie d'une série d'hameçons a été utilisée à une ou deux reprises avec peu de résultats, les poissons capturés étant dévorés par les requins. Les opérations de traîne ont lieu à bord de catama-

rans de type Alia de 8,5 m propulsés par un moteur hors-bord de 25 CV. Le matériel de capture se compose de deux à quatre moulinets à main équipés de lignes de traîne. Les poissons sont appâtés avec des leurres de type plume ou petite pieuvre. Les bateaux de pêche sportive pratiquent la canne. D'autres techniques comme la ligne à main et la pose de casiers ont aussi été testées autour des DCP côtiers mouillés en 1991.

Les études sur la pêche artisanale d'espèces pélagiques autour des DCP avaient au départ pour but principal d'estimer l'impact des radeaux sur les rendements de pêche et d'évaluer le ou les facteurs favorables à l'agrégation.

La pose de dispositifs de concentration de poissons permet-elle d'augmenter les rendements de pêche ?

Le succès de cette exploitation dépend du degré d'agrégation de la ressource et de la durée de vie du DCP qui sont fonction de la fréquentation des poissons et des contraintes dynamiques auquel est soumis le radeau. L'examen de six DCP mouillés au large d'Efate figure sur le tableau 2 et le graphique 2.

Les meilleurs rendements de pêche ont été réalisés autour des radeaux les plus lointains installés à proximité de ligne de l'isobathe 1 000 m. Leur lieu de mouillage est réputé se situer à proximité des zones de passage des bancs de bonites. La déclivité du fond est sensiblement inférieure à celle des autres lieux de mouillage et, dans ces régions, en surface, les radeaux sont soumis à de forts vents (20-25 nœuds) du sud-est. Leur durée de vie a été de l'ordre de l'année. Se dégagent ainsi les conditions qui peuvent contribuer au succès de la pêche autour de DCP. Par ordre de priorité, ont été distingués :

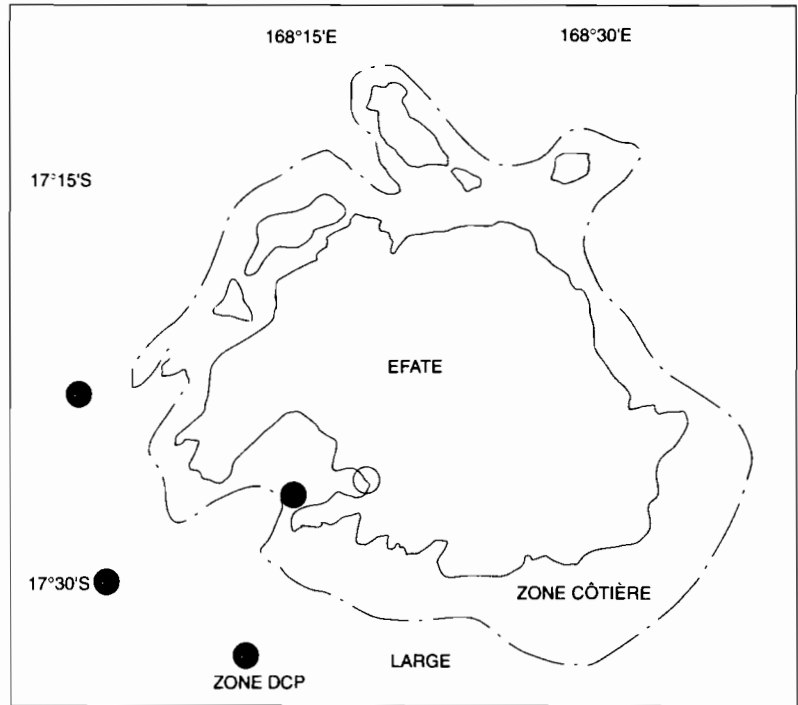
- ◆ le passage de bancs pélagiques à proximité du lieu de mouillage,
- ◆ le choix d'un fond peu accidenté pour ce mouillage,
- ◆ les contraintes hydrodynamiques.

Tableau 2
Particularité des DCP mouillés à Efate et étudiés entre 1982 et 1985.

Localisation (latitude et longitude)	Distance de Port-Vila	Distance de la côte	Profondeur en mètres	Déclivité du point d'ancrage	Exposition aux vents	Longévité en mois	Productivité en kg/heure
17°50'S-168°6'E	28 km	15 km	800	6 %	Exposé	12	25,8
17°50'S-168°55'E	28 km	15 km	700	6 %	Exposé	16	23
17°53'S-168°13'E	19 km	10 km	780	23 %	Exposé	5	19,2
17°42'S-168°5'E	27 km	7 km	500	11 %	Part. abrité	33	15,2
17°54'S-168°12'E	20 km	12 km	800	23 %	Exposé	3	10,5
17°46'S-168°15'E	7 km	1 km	240	24 %	Abrité	6	0

Figure 2

Définition des zones de pêche à Efate après la mise en place de DCP.



Avant l'installation de radeaux agrégateurs, les pêcheurs de Vanuatu pratiquaient au large une recherche active des bancs de thonidés et ne mettaient des lignes de traîne à l'eau que lorsque un banc était repéré. Après le mouillage des DCP, les pêcheurs se dirigent directement vers le radeau et jettent des lignes de traîne à l'eau dès leur sortie du port. Ce procédé les conduit à multiplier les opérations de traîne dans les eaux côtières et les eaux du large en dehors de la zone d'influence des DCP. L'espace maritime se trouve redéfini de la manière suivante.

Avant la mise en place de DCP, le large était la zone située au-delà de l'isobathe 300 m qui se caractérise dans la région étudiée par une accentuation de la pente récifale. Les eaux situées en deçà de l'isobathe 300 m forment la zone côtière. La fixation de radeaux dans les eaux du large crée une nouvelle zone de pêche sous l'influence des radeaux, estimée à un cercle d'environ 1 mille de rayon (MATSUMOTO *et al.*, 1981 ; CILLAUREN, 1988). Sur l'ensemble des zones prospectées après l'implantation des radeaux (fig. 2), la zone côtière représente 30 % de l'espace de pêche, le large 68 % et les DCP, seulement 2 % bien qu'ils monopolisent 85 % de l'effort de pêche (tabl. 3).

L'installation de radeaux fixes au large, dans des zones visitées épisodiquement par des bancs pélagiques, a des conséquences sur les stratégies de pêche et sur l'appropriation de l'espace maritime par le pêcheur.

En effet, les opérations de traîne réalisées avant la mise en place de DCP étaient centrées sur les bancs et représentaient un effort de pêche effectif.

Zones de pêche	Surface en km ²	Effort de pêche en heures	Effort de pêche par km ²	Répartition de l'effort de pêche
Zone côtière	84,6	1 535	18,1	12 %
Large	194	735,5	3,8	2,50 %
Zone des DCP	5,7	743	130,5	85,60 %

Tableau 3

Utilisation de l'espace maritime autour d'Efate après la pose des DCP.

Après la mise en place de radeaux, les opérations de traîne se répartissent en un effort de pêche effectif essentiellement réalisé autour du radeau et, hors des zones d'influence des radeaux, en un effort de pêche passif que traduit la mise à l'eau routinière de lignes pendant les trajets.

Le tableau 4a compare l'effort de pêche et les prises par unité d'effort ou rendements réalisés sur l'ensemble de la région prospectée avant et après la mise en place des radeaux. Si le temps de pêche par sortie a diminué de manière significative après la mise en place de DCP, en revanche les captures par unité d'effort n'ont pas changé. Étant donné les résultats des pêches réalisées autour des DCP les plus productifs (25,8 kg/heure-ligne), bien supérieurs à ceux obtenus au large avant l'implantation de radeaux, ce résultat peut sembler paradoxal. En fait, les prises importantes réalisées à proximité des DCP sont contrebalancées par la rareté des captures faites dans les zones situées hors de l'influence des radeaux. Leur pose a même eu pour conséquence de diminuer les rendements réalisés au large et en zone côtière.

Deux explications peuvent être avancées :

- ◆ soit l'agrégation de bancs autour des radeaux a provoqué une moindre abondance en dehors des zones sous influence des DCP,
- ◆ soit l'effort de pêche a été modifié par la pose de radeaux autour desquels il s'est concentré.

Au vu des observations concernant les stratégies de pêche avant et après la mise en place des radeaux, il semble en effet que l'effort de pêche effectué en

	Avant la pose	Après la pose
Sorties	30	100
Heures de pêche	158,4	377
Nombre	740	1 922
Poids kg	1 907	4 029
Heures par sortie	5,3	3,8
Nombre par sortie	4,7	5,1
Kg par sortie	12	10,7

Comparaison par test de Wilcoxon (à 5 %)	
Durée de la sortie	
avant la pose > après la pose (T = 4,2)	
Rendement en poids	
avant DCP identique à après la pose (T = 0,423)	
Rendement en nombre	
avant DCP identique à après la pose (T = 0,238)	

Tableau 4a

Comparaison des rendements de pêche avant et après la pose de DCP.

dehors des zones d'influence des DCP soit devenu inefficace. Dans ces conditions, la comparaison des rendements de pêche dans ce secteur perd sa signification, et il est impossible de savoir si l'agrégation de thonidés autour des radeaux provoque une diminution de leur abondance dans les autres zones.

Pour les pêcheurs, l'appropriation de ce nouvel espace de pêche s'accompagne d'une désaffection des autres espaces : la côte et le large. Plus le temps de trajet pour atteindre les DCP est long, plus la productivité des radeaux est réduite. La frustration des pêcheurs est d'autant plus forte que l'agrégation des bancs varie en fonction de l'abondance régionale de la ressource qui elle-même fluctue selon les saisons.

Les stratégies de pêche apparaissent toutefois bien différentes en ce qui concerne les pratiquants d'une pêche sportive. Une enquête réalisée de mai 1989 à mai 1990 permet de comparer sur une quarantaine de sorties de pêche l'effort et les prises par unité d'effort réalisés d'une part, autour des DCP et d'autre part, dans les eaux du large situées hors de l'influence des radeaux (tabl. 4b).

Les bateaux de la pêche sportive passent en moyenne plus de temps au large qu'autour des radeaux et si les rendements en nombre ne sont pas sensiblement différents entre radeaux et eaux du large, les rendements en poids sont supérieurs dans cette dernière zone. Les pêcheurs privilégient en priorité la recherche de grosses prises et les DCP agrégeant de préférence des poissons plus petits, ce sont les eaux du large qui sont explorées en priorité. Ce choix est facilité par le fait que la mobilité des bateaux des pêcheurs sportifs est facilitée par leurs moteurs bien plus puissants que ceux qui équipent les bateaux de la pêche artisanale dirigée par les services des Pêches.

Tableau 4b

Comparaisons de l'effort de pêche et des rendements de pêche réalisés par les bateaux pratiquant une pêche sportive au large et autour des DCP.

	DCP	Large
Sorties	30	36
Heures de pêche	67,25	144,5
Nombre	172	418
Poids kg	998,6	3 500
Heures par sortie	1,9	4,0
Nombre par sortie	5,7	11,6
Kg par sortie	33,3	97,2

Comparaison par le test de Wilcoxon (à 5 %)

Durée de la sortie

DCP < Large (T = 2,93)

Rendements en poids

DCP < Large (T = 2,43)

Rendements en nombre

Identiques autour des DCP et dans les eaux du large (T = 1,38)

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons est-elle viable économiquement ?

Si les dispositifs de concentration de poissons doivent représenter une aide réelle pour les pêcheurs artisanaux, il est alors nécessaire de considérer avec attention leurs modalités d'utilisation. Outre le coût du DCP, les dépenses de carburant pendant les parcours en zone côtière et au large ne semblent pas amorties par les gains réalisés lors des opérations de traîne effectuées pendant ces trajets.

Ainsi la viabilité économique de la pêche autour des radeaux dépend d'une série de facteurs :

- ◆ la durée de vie du radeau doit être assez longue, ce qui signifie qu'un soin tout particulier doit être apporté aux matériaux qui entrent dans sa construction et au choix du lieu d'ancrage (BOY et SMITH, 1984),
- ◆ le pouvoir d'agrégation du radeau doit être effectif et pour cela, le lieu d'implantation doit se faire dans une zone où le passage de bancs pélagiques est régulièrement observé (PRESTON, 1982),
- ◆ la pêche autour des DCP doit être rentable, c'est-à-dire se réaliser avec la meilleure combinaison des facteurs techniques en jeu, de manière à ce que le rapport des prix respectifs des inputs aux outputs soit le plus intéressant possible.

Un bilan financier des opérations de pêche tient compte des dépenses et des gains directement liés à la production.

LES COÛTS DE LA SORTIE

Les coûts d'une opération sont représentés par le remboursement du capital investi au départ, des coûts fixes et des coûts variables. Tout nouveau projet de pêche demande au moins à ses débuts une assistance financière (CROSSLAND, 1984). À Vanuatu, les DCP ont été donnés par des organismes internationaux et leur coût n'a pas été pris en compte.

Les coûts fixes comprennent l'amortissement des investissements de départ et les coûts inhérents à l'opération de traîne.

Depuis 1990, les nouveaux objectifs de développement de la pêche artisanale à Vanuatu visent à responsabiliser le pêcheur et à lui faire rembourser l'argent investi dans l'achat du matériel de pêche. Ces remboursements dépendent du nombre de sorties annuelles. La relation entre le remboursement du capital et le nombre de sorties de pêches est une relation holomorphe qui entraîne un remboursement minimal par sortie pour un nombre annuel de sorties équivalent à 100.

Les coûts inhérents à une sortie correspondent à l'entretien du bateau, à l'achat du petit matériel de pêche, au transport du poisson et au coût de la glace pour la conservation du poisson.

Les coûts fixes sont exprimés par la relation :

$$CF = (C + E + M + K)/100 + (G + L) \text{ où :}$$

- CF est le coût fixe d'une sortie de pêche,
- C est le capital investi pour l'achat du bateau et du moteur,
- E est le coût annuel du petit matériel de pêche,
- M est le coût annuel de la maintenance du bateau,
- K est le coût annuel du transport du poisson,
- G est le coût de la glace,
- L est le salaire journalier de quatre pêcheurs.

Les coûts variables sont essentiellement dus à la dépense en essence pendant les trajets et les opérations de traîne réalisées autour des radeaux. Cette dépense peut être exprimée par la relation :

$$CV = F \times CE \times (T + R) \text{ où :}$$

- CV représente le coût variable de la sortie,
- F est le prix du litre d'essence,
- CE est la consommation en litres d'essence par heure,
- T est le temps de traîne autour du radeau,
- R est le temps de trajet pour atteindre le radeau,
- F x CE est estimé être constant et correspond au coût horaire de la marche du bateau,

$$\text{d'où : } B = F \times CE \text{ et } CV = B \times (T + R).$$

Le coût total de la sortie de pêche est alors :

$$CT = CF + CV \text{ soit}$$

$$CT = CF + B \times (T + R) \text{ où :}$$

- CF est une constante,
- T et R représentent les variables dont dépend CT, le coût total de la sortie de pêche.

LES REVENUS DE LA PÊCHE

95 % des captures réalisées à la traîne sont faites autour des dispositifs de concentration de poissons (CILLAUREN, 1988). Nous avons par conséquent estimé négligeable la production réalisée hors de la zone d'influence des DCP. Seuls les rendements réalisés autour des radeaux ont été pris en compte.

Les prises réalisées autour des radeaux étudiés ont été commercialisées sur le marché de Port-Vila. Leur prix n'est pas basé sur les lois de l'offre et de la demande, mais est fixé par le gouvernement du Vanuatu (CROSSLAND, 1984) de la même manière que le sont les produits importés de première nécessité, comme le riz ou le poisson en conserve. De même, 90 % des captures sont représentés par des bonites (*Katsuwonus pelamis*) et des thons jaunes (*Thunnus albacares*). Un prix moyen du kilo a été déterminé et estimé constant.

Les gains de chaque sortie de pêche peuvent être exprimés par la relation :

$$S = P \times I \text{ où :}$$

S représente le gain moyen réalisé à chaque sortie,

P est la production moyenne par sortie,

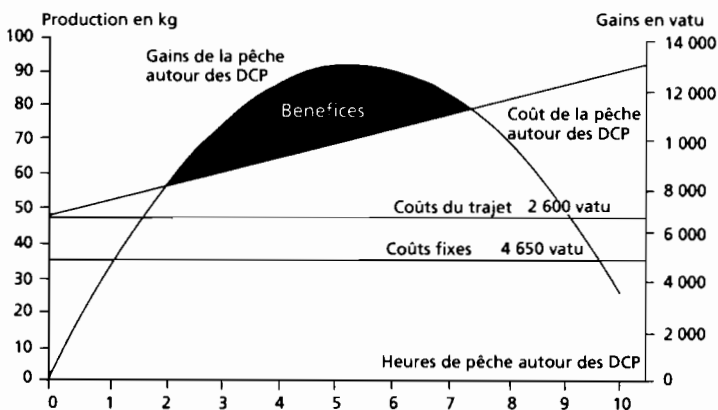
I est le prix moyen par kilo de poisson accordé au pêcheur.

La production varie avec l'intensité de la pêche. Nous avons donc comparé l'évolution des coûts et de la production en fonction de ce facteur. L'échelle choisie est la sortie de pêche, et l'étude a été réalisée à partir d'un échantillon de cinquante sorties de pêche. L'évolution moyenne de la production en fonction de la durée de traîne est représentée sur la figure 3. Elle est comparée avec l'évolution des coûts de la sortie inhérents à la dépense de carburant pendant l'opération de traîne réalisée autour du radeau. Le temps de trajet est considéré constant (équivalent à quatre heures pour les radeaux situés au large d'Efate), et les dépenses en essence pendant ces transferts sont par conséquent intégrées au coût fixe de la sortie de pêche. Une plage de bénéfices peut être remarquée entre une durée de traîne comprise entre deux heures et demie et huit heures, avec un maximum au bout d'environ cinq heures de pêche autour du radeau.

Cette évolution correspond bien à la relation :

$$P = 34,53 T - 3,20 T^2 \text{ (DF = 51, } R^2 = 0,96, \text{ STD = 0,18)}$$

$$\text{d'où } S = 34,53 IT - 3,20 IT^2$$



Situation à Vanuatu

Remboursement du capital : 1 692 vatu
 Maintenance, assurances, petit équipement : 837 vatu
 Transport du poisson, glace : 2 120 vatu
 Coûts fixes : 4 650 vatu

Coûts du trajet en fuel : 2 600 vatu
 Coûts en fuel de l'heure de pêche : 650 vatu
 Gain de la pêche : 135 vatu/kg

Figure 3
 Évolution comparée des coûts et des gains d'une sortie de pêche réalisée autour des DCP.

LE BILAN FINANCIER DE LA SORTIE DE PÊCHE

Le bilan financier d'une sortie de pêche réalisée par une embarcation peut s'exprimer ainsi : $D = S - CT$ d'où

$$D = 34,53 IT - 3,20 IT^2 - CF - BT - BR \text{ et}$$

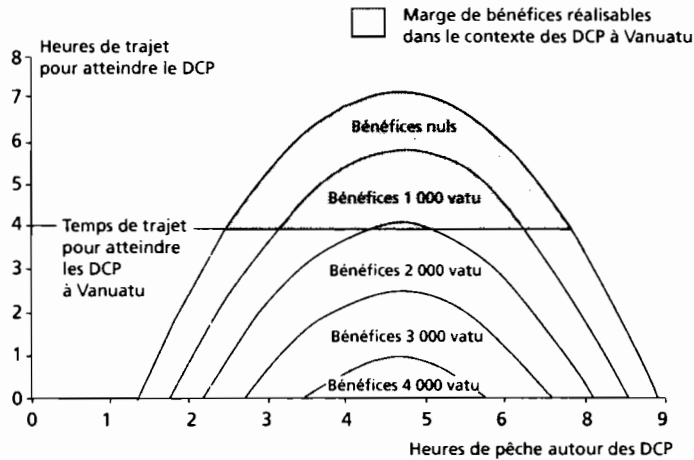
$$D = - (3,20 \times I) T^2 + [(34,53 \times I) - B] T - (CF + BR)$$

Il s'agit d'une relation polynomiale⁴ du bénéfice en fonction du temps de traîne et du temps de trajet. Une estimation des coûts et des gains par sortie permet la représentation de l'évolution comparée des gains et des coûts.

Elle permet d'estimer graphiquement les limites d'effort de pêche en deçà et/ou au-delà duquel les bénéfices s'annulent. Il est même possible, comme cela est indiqué sur la figure 4, d'étudier l'évolution du profit pour un effort de pêche et un temps de trajet variable. Le temps nécessaire pour arriver aux DCP réduit sérieusement les bénéfices que rapporte la pêche à la traîne autour des radeaux et la durée moyenne de traîne, d'environ deux heures, est insuffisante pour que cette pêche soit économiquement viable et attractive.

Figure 4

Évolution des bénéfices d'une sortie de pêche en fonction des variations de temps de trajet et de durée de traîne.



Les perspectives de la pêche autour des DCP à Vanuatu

Forts de l'expérience réalisée de 1982 à 1985, nous avons mis en place un protocole de mouillage qui hiérarchise les contraintes de mise en place des DCP avec par ordre de priorité décroissante, les rendements réalisés autour des radeaux, la durée de vie du DCP et l'éloignement des zones urbaines. Le tableau 2 montre qu'autour d'Efate, les prises par unité d'effort et la longévité des radeaux qui conditionnent le succès de ce type de pêche sont incom-

⁴ La relation polynomiale est du type : $y = ax^2 + bx + c$.

patibles avec un rapprochement des côtes et des zones urbaines. L'implantation des radeaux à proximité de la côte afin de réduire les temps de trajet et les coûts d'essence qui lui sont liés ne pouvant être envisagée, il est alors nécessaire pour rentabiliser la pêche d'augmenter la durée de traîne autour des DCP. Celle-ci est toutefois limitée par la faible autonomie des embarcations. Une alternative consiste à augmenter la puissance des moteurs en espérant que l'augmentation de la consommation en essence sera compensée par la réduction des temps de trajet, favorable alors à une prolongation de la durée de pêche autour des DCP.

D'une manière générale, les pêcheurs artisanaux ont désavoué cette pêche qui, outre les contraintes décrites, rapportait peu malgré les stimulations que représentaient les dons financiers, les facilités de remboursement des crédits et le bénéfice de la détaxe sur le combustible. En effet, le prix moyen des poissons pélagiques fixé par le marché gouvernemental, indépendamment des lois de l'offre et de la demande, restant peu attractif sur le marché de Port-Vila, les pêcheurs ont alors préféré se spécialiser vers la pêche plus rémunératrice de poissons profonds. Cependant, cette pêche demande comme appât des espèces pélagiques. Jusqu'en 1987, l'appât le plus utilisé était la bonite que les pêcheurs pouvaient facilement attraper autour des radeaux agrégateurs. La désaffection de la pêche autour des DCP a conduit les pêcheurs à expérimenter d'autres espèces comme appâts, notamment les sardinelles qui peuvent se pêcher à faible profondeur avec des engins peu coûteux (pirogues, lignes à main, filets, etc.).

Le programme de pose de radeaux côtiers en 1991 essaie d'accompagner cette évolution. Mais il apparaît que la pêche de petits pélagiques reste une activité annexe à des occupations plus rémunératrices comme la préparation du coprah. La fréquence des sorties est liée aux conditions climatiques et dépend du temps disponible laissé par les activités agricoles. La pêche démersale est toujours perçue comme l'activité halieutique la plus profitable et les DCP côtiers sont utilisés comme points d'ancrage. La prise en charge de la commercialisation apparaît également essentielle dans le maintien de la pêche (SPC..., 1992). Ainsi le marché local est contrôlé par le gouvernement qui assure l'achat de la production halieutique réalisée par les pêcheurs villageois et son transport vers les centres urbains. La disparition de ce service se traduirait par une diminution ou une disparition des activités halieutiques.

Le succès de la pêche artisanale dans une économie encore peu monétarisée n'est donc pas entièrement tributaire de la disponibilité de la ressource. En effet, les exploitations halieutiques sont peu intensives et sont intégrées dans une économie de subsistance. L'objectif du pêcheur n'est pas d'augmenter sa production, mais d'obtenir une production satisfaisante dans un minimum de temps. En ce sens, le DCP agrégateur de la ressource entre bien dans cette stratégie du « meilleur à moindre effort ». Il modifie l'appropriation de l'espace maritime et cela se traduit par une dévalorisation des zones qui se trouvent hors de son influence. Il est aussi susceptible d'être utilisé ou détourné de sa fonction pour faciliter une pêche plus rémunératrice que celle des pélagiques.

Les principes de développement qui préconisent l'utilisation d'un matériel de pêche moderne (bateaux, moteurs, lignes sur moulinets), mais modeste (petites embarcations, moteurs de puissance réduite) pour limiter les investissements se veulent adaptés au contexte socio-économique, mais sont peu conformes aux réalités de la pêche dans les eaux du large. La faible autonomie des embarcations doit être compensée par des moteurs assez puissants pour réduire les temps de trajet, et assurer une propulsion suffisante dans des conditions météo difficiles ou en cas de surcharge des embarcations. Une amélioration du matériel et une augmentation des investissements de départ s'avèrent nécessaires pour démarrer une exploitation à vocation commerciale, et c'est en ce sens que devrait s'orienter l'aide aux pêcheurs.

Le passage d'une activité soutenue financièrement (prix constants, aides financières, etc.) à la mise en place d'un marché soumis aux lois de l'offre et de la demande est encore à ses balbutiements. D'une part, la pêche artisanale n'a pas atteint un niveau de développement suffisant pour alimenter les marchés d'exportation. D'autre part, les réseaux de commercialisation se trouvant principalement dans les villes, celles-ci absorbent l'essentiel de la production. Cependant, le manque de voies de communication est responsable de l'irrégularité de l'approvisionnement du marché de poissons. C'est pourquoi, les hôtels et les restaurants, qui assurent une part importante de la demande, achètent directement au producteur, c'est-à-dire principalement au secteur privé. Avec la diminution des revenus imputable à la chute des cours de coprah, les zones rurales préfèrent s'investir dans une pêche de subsistance, moins gourmande en capitaux que la pêche artisanale. Cette tendance s'est accentuée depuis que les petites espèces pélagiques, habituellement consommées, font l'objet d'une commercialisation afin de fournir de l'appât pour la pêche artisanale. Ainsi, même si les objectifs établis lors des plans initiaux concernant le développement des pêches n'ont pas été atteints, la mise en place d'associations de pêcheurs villageois a été stimulante pour le développement des activités halieutiques à Vanuatu.



Références bibliographiques

- ASKA (D.Y.), 1978 - *Artificial reef in Florida : proceeding of the conference held in June 1977 at the University of South Florida*. Sea Grant Programme Report, 24 p.
- BOY (R.I.), SMITH (B.R.), 1984 - *Un modèle amélioré de ligne de mouillage de DCP proposé aux pays insulaires du Pacifique*. Quinzième conférence régionale et technique des pêches. Commission du Pacifique Sud, Doc. de travail, 2, 76 p.
- CILLAUREN (E.), 1988 - La pêche à la traîne autour des dispositifs de concentration de poissons mouillés à Vanuatu : un exemple dans le Pacifique Sud-Ouest. Mission Orstom de Port-Vila. *Notes et Documents d'océanographie*, 17, 201 p.
- CROSSLAND (J.), 1984 - *The Vanuatu Village Fisheries Development Programme*. Fisheries Department, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Government of Vanuatu, 32 p.
- HUNTER (J.R.), MITCHELL (C.T.), 1968 - Field experiment on the attraction of pelagic fish to floating objects. La Jolla, California. *J. Cons. perm. Int. Explor. Mer*, 31 (3) : 427-434.
- INOUE (M.), AMANO (R.), IWASAKI (Y.), 1963 - Studies on environments alluring skipjacks and other tunas. I. On the oceanographical conditions of Japan and adjacent waters and the drifting substances accompanied by skipjack and tunas. *Rep. Fish. Res. Lab. Tokai Univ.*, 1 : 12-23.
- KIMURA (K.), 1954 - Analysis of skipjack (*Katsuwonus pelamis*) schools in the water of « Tohoku Kaiku » by its association with other animals and objects based on the records by fishing boats. *Bull. Tohoku Reg. Fish. Res. Lab.*, 3 : 87.
- KLIMA (E.E.), WICKHAM (D.A.), 1971 - Attraction of coastal pelagic fishes with artificial structures. *Trans. Amer. Fish. Soc.*, 100 : 86-99.
- MATSUMOTO (W.N.), KAMAZA (T.K.), AASTED (D.C.), 1981 - Anchored fish aggregation devices in Hawaiian waters. *Mar. Fish. rev.*, 43 (9) : 1-13.
- MC NEELY (R.L.), 1961 - Purse seine revolution in tuna fishing. *Pacif. Fisherman*, 59 (7) : 27-58.
- PRESTON (G.), 1982 - *The Fijian experience in the utilisation of fish aggregating devices*. Quatorzième conférence régionale et technique des pêches, juillet 1982. Commission du Pacifique Sud, Doc. de travail, 25, 61 p.
- SFI Bull. Sport Fish. Inst.*, 1977 - Mid-water reef structures and pelagic angling. Washington, 287 p.
- SPC/Fisheries*, 1992 - Preliminary report on inshore FAD research being undertaken on Espiritu Santo, Vanuatu. 24, WP 15, 6 p.
- UDA (M.), 1933 - Types of fishing schools and their fishing qualities. *Bull. Jap. Soc. Sci. Fish. Bull.*, 2 : 107-111.
- WORKMANN (I.K.), LANDRY Jr. (A.M.), WATSON Jr. (J.W.), BLACKWELL (J.W.), 1985 - A mid-water fish attraction device study conducted from hydrolab. *Bull. Mar. Sc.*, 37 (1) : 189-193.

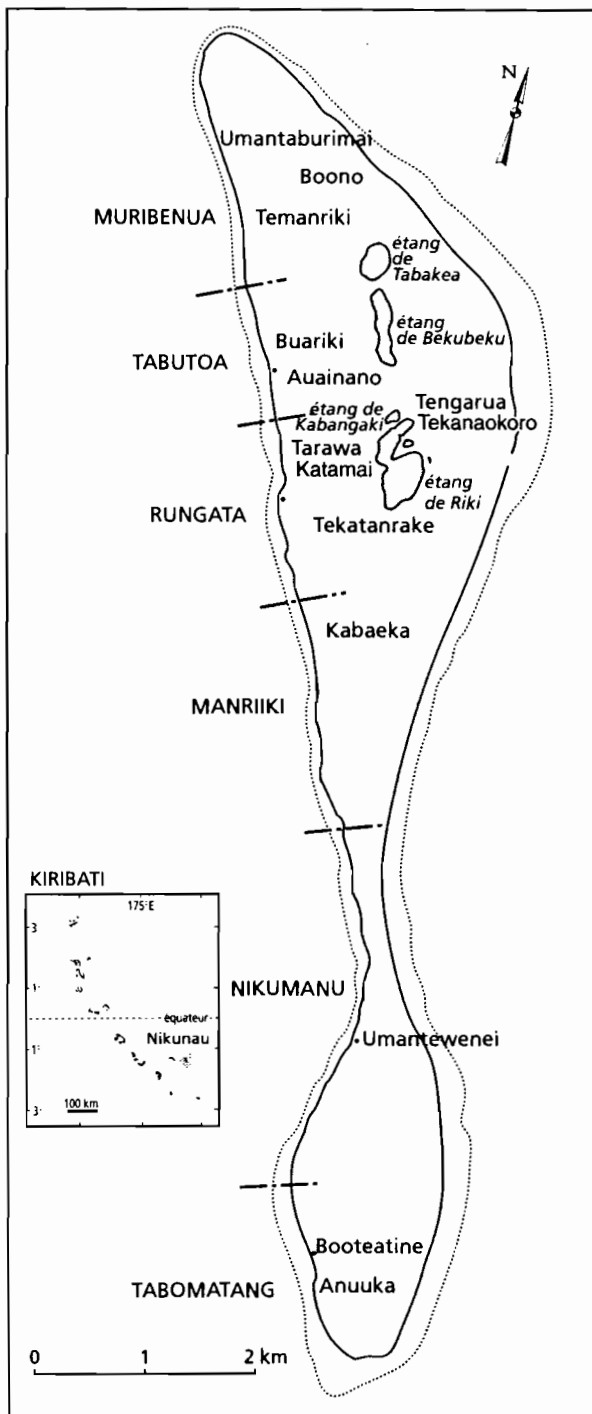
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati)

Jean-Paul LATOUCHE

Au cours de plusieurs années d'enquêtes de terrain dans un milieu atollien où la mer est omniprésente, je n'ai paradoxalement que très peu étudié les questions halieutiques en elles-mêmes. Comme Marie-Claire BATAILLE (1994), avec Raymond Firth, l'a fort justement noté dans sa recherche sur la représentation du milieu marin à Tonga, « les pêcheurs ont trop souvent été considérés comme de simples cueilleurs, prédateurs, alors que les agriculteurs ou les chasseurs ont été étudiés.. avec une méthodologie de plus en plus fine ». Il ne serait peut-être pas sans intérêt d'examiner les motivations profondes de ce détournement collectif d'attention.

Plutôt que des descriptions de pêche et de techniques de pêche, les propos qui suivent présentent des réflexions sur les attitudes ou représentations des habitants de Kiribati vis-à-vis de la pêche ou du poisson.

Ancienne colonie britannique devenue indépendante en 1979, Kiribati a été qualifiée de « nation of water » (RONITI, 1983). C'est en effet une immense contrée de plus de 3 500 000 km², dont les trente-trois îles, en quasi-totalité des atolls, présentent moins de 1 000 km² de terres émergées. Longtemps restée à l'écart des réseaux majeurs de communication du Pacifique, la république de Kiribati est habitée aujourd'hui par une population de plus de 70 000 habitants, qui se caractérise par un taux élevé de croissance démographique et un revenu national par tête parmi les plus bas du monde. Elle se concentre à la fois dans l'archipel des îles Gilbert et, au sein de cet archipel, dans la partie méridionale de l'île de Tarawa où se trouve la capitale politique, administrative et économique du pays. Cette agglomération est devenue le foyer — en même temps que l'objet — d'une urbanisation rapide qui n'est pas sans conséquence sur l'exploitation des ressources naturelles de la mer.



Carte de situation :
atoll de Nikunau.

L'économie de Kiribati et la pêche

Kiribati est une société où l'on ignore traditionnellement l'institution des marchés et dont l'activité économique quotidienne, encore largement « tribale », est dominée par l'agriculture/horticulture villageoise et les activités de pêche effectuées dans un cadre familial plus ou moins étendu. Seuls quelques milliers d'habitants, essentiellement à Tarawa, ont une activité rémunérée. Le coprah reste pour les autres, au moins théoriquement, la principale source de revenus. Il faut, à vrai dire, y ajouter les contributions de solidarité financière fournies par des membres salariés de la famille ou envoyées par ceux qui se sont temporairement expatriés.

Le ministère du Développement des ressources naturelles, auquel est rattachée la division des Pêcheries, n'a commencé à avoir une véritable politique de développement qu'à partir de 1983, quatre années après l'indépendance. Mais ce développement n'est vraiment sensible qu'à Tarawa sud pour les raisons indiquées ci-dessus. Le volume de poisson (thon principalement) vendu sur les « marchés » (le long de l'unique route par les femmes de pêcheurs) n'était estimé qu'à 40 t pour l'année 1985.

En 1981, le gouvernement a créé une compagnie commerciale de pêche *Te Mautari Limited*, qui opérait sur Tarawa et les deux îles les plus développées, Abemama et Butaritari. Cette compagnie a eu des résultats fort variables et connu des difficultés d'équipement et de gestion qui ont abouti à sa fermeture en 1991.

À vrai dire, le gouvernement n'a guère eu d'autre possibilité que de passer des accords d'opération dans ses eaux territoriales avec les bateaux de pêche étrangers qui y opéraient jusque-là illégalement. C'est ainsi qu'en 1985, devant les violations continuelles de son territoire marin et le manque d'empressement des puissances exploitantes à s'acquitter de leurs charges, un accord fut même passé avec l'ex-Union soviétique. Il propulsa quelque temps la république de Kiribati à la une des journaux, américains surtout, et eut, à Kiribati même, un retentissement assez considérable (prise de position négative des hiérarchies religieuses), surtout catholiques, manifestation de rue à Tarawa — la première à ma connaissance à contenu proprement politique. L'accord ne fut pas renouvelé, mais déboucha sur des négociations plus équitables (HUFFER, 1991). Aujourd'hui, les divers droits de pêche rapportent à Kiribati une somme qui est passée de 300 000 dollars australiens seulement au début des années soixante, à 4 millions de dollars à la fin de la même décennie et près de 10 millions en 1993 (cette somme étant toutefois majorée par le paiement d'arriérés effectué par les États-Unis).

On peut donc dire que l'activité de pêche et la représentation qu'en a le Kiribati moyen n'ont pas atteint le stade artisanal et qu'il n'y a guère de niveau intermédiaire — sauf sans doute à Tarawa durant ces dernières années qui ont vu l'apparition des premiers marchés au poisson — entre la pêche à très petite échelle résultant d'un mode de production domestique, et la vente ou le pillage du « produit » poisson, perçu comme une richesse et une sorte de « pétrole » national.

Une pisciculture traditionnelle à Nikunau

Cherchant parmi mes notes de terrain un ensemble de faits recueillis de façon suffisamment systématique pour que l'on puisse y appuyer un début de réflexion, je tombai sur un petit dossier concernant un type de pêche qui a, ou plutôt avait, régulièrement lieu sur l'île méridionale de Nikunau, où j'ai effectué plusieurs mois de recherche.

Cette île est une des plus « conservatrices » des îles Gilbert. Elle doit sans doute ce conservatisme à un ensemble de raisons sur lesquelles nous ne pouvons nous attarder ici : éloignement de Tarawa (situé à près de cinq cents kilomètres), mais aussi sa rivalité avec l'île voisine de Beru, plus moderniste, etc. Nikunau présente en fait plusieurs sortes de pêche intéressantes qui sont, le plus souvent, le privilège de certains groupes locaux et auxquelles il m'est arrivé de participer. Il en est ainsi de la pêche collective au *kaabutu* (garfish) dans le village de l'extrême sud de l'île, Tabomatang, qui a lieu tous les mois au moment de la nouvelle lune et où le pêcheur, équipé d'une torche végétale et d'une épuisette, rivalise avec ses jeunes collègues (il y a un classement au retour dans la maison commune) et dans laquelle je fis piètre figure, me classant bon dernier avec les pieds en sang et sans avoir pu rapporter de prises.

Mais Nikunau a surtout été le théâtre, jusqu'à la fin des années cinquante, semble-t-il, de cette pêche fort spectaculaire (que l'on appelle *nei n Riiki*, c'est-à-dire des lacs de Riiki, ou encore *te erieri*). Elle mettait en branle, une fois l'an, la totalité ou presque de la population, soit un peu moins de 2 000 personnes¹. Cette pêche au *chanos chanos* (connu généralement sous le nom de *milkfish* et localement sous celui de *te baneawa*)² avait lieu dans un complexe naturel quelque peu aménagé de lacs ou de grands étangs, sans communication avec la mer et situés dans la partie nord de l'île. Nikunau offre en effet la particularité d'être une île soulevée sans lagon proprement dit. D'autres îles (Beru, Tabiteuea et Kuria par exemple) possèdent des lacs suffisamment étendus pour l'élevage des *chanos chanos*. Mais seule Nikunau possède un ensemble de quatre lacs d'une grande superficie : Riiki, 12 ha environ, Kabangaki 8, Bekubeku 10 et Tabakea 5, soit un total de près de 35 ha.

Mon attention avait été attirée depuis longtemps par cette pêche, dont le mythe d'origine, tout au moins la trame générale, est largement connu dans tout l'archipel (peut-être la variante thématique du *vagina dentata* qu'il comporte n'y est-il pas étranger...).

Or, cette pêche a été abandonnée, une situation qui n'est pas exempte de paradoxes. En effet, selon les dires de tous les informateurs et les témoignages ethnohistoriques, il s'agissait d'une véritable pisciculture ou aquaculture réalisée dans des lacs aménagés et ayant un rendement élevé et en quelque sorte assuré, puisque résultant d'un véritable « élevage » avec empoissonnement. De plus, dans les îles du Sud, d'après les habitants et selon mes observations, la pêche est une entreprise aléatoire, beaucoup moins facile et fructueuse que

¹ Je n'ai pas d'informations suffisantes pour les autres étangs (de Tabakea, etc.) Utilisés pour l'aquaculture, puisque certaines de leurs rives sont aménagées en compartiments, étaient-ils pêchés en même temps que ceux de Riiki ou plus tard ?

² Le *chanos chanos* change de nom lors de sa croissance : on l'appelle *tawa* ou *kuaberu* sous sa plus petite forme. Il devient *tawatawa* lorsqu'il est un peu plus gros, puis *baneawa* à l'état adulte (60-80 cm de long). Les plus gros sont appelés *awata*.

dans les atolls du Nord. Il en est d'autant plus ainsi à Nikunau que, sans lagon, toute pêche doit se faire en haute mer. En termes de rationalité économique, la pêche dans les étangs aurait donc dû se maintenir, d'autant que la chair du chanos chanos est vivement appréciée par les autochtones (*e nenea* : à cause de la graisse du poisson, surtout sur son dos...).

Cela n'a pas été le cas et cette ressource potentielle se trouve laissée à l'abandon dans l'indifférence générale. Quelles peuvent en être les raisons ?

En 1951, une mission de recherche, d'une durée de plusieurs mois, sur l'écologie et l'environnement des îles Gilbert, fut organisée par la Commission du Pacifique Sud sous la direction de René CATALA (l'ethnobotaniste Jacques Barrau y participa). Un gros et précieux rapport fut publié au début de l'année suivante (il sera suivi, quelques années plus tard, d'une version anglaise, plus courte et plus accessible). Le groupe de chercheurs eut l'occasion de mener des enquêtes jusqu'à Nikunau. À la page 206 de ce rapport (CATALA, 1952), on peut lire qu'il « est possible que dans un passé plus ou moins lointain, certains 'fish-ponds' aient connu une activité plus grande que de nos jours mais il est possible que l'intérêt qu'on leur portait alors était beaucoup moins guidé par des nécessités alimentaires que par des raisons rituelles ou des motifs de réunions solennelles... Il suffit quelquefois d'une raison futile pour que (l'indigène) se désintéresse de tout réempoissonnement... Des « querelles de clocher » suffisent à entraîner la désaffection complète de ces grandes pièces d'eau... En réalité, les indigènes préfèrent demander à l'océan les ressources qu'ils peuvent en tirer quotidiennement plutôt que de chercher à aplanir d'eux-mêmes les difficultés d'un désaccord entre familles ou clans. (Pour lors, ils attendaient l'arrivée d'un administrateur afin de lui soumettre la question) ».

Ces qualifications et explications sont-elles suffisantes ?

Un autre auteur, MAUDE (1963), ancien « Resident Commissioner » aux Gilbert, devenu par la suite un éminent professeur d'histoire du Pacifique à l'université nationale d'Australie, nous donne, dans l'appendice d'un petit ouvrage, une courte description du déroulement de cette pêche dont il recueillit les éléments durant les auditions auxquelles il eut à procéder en 1931, en tant qu'administrateur, pour régler (déjà) une querelle.

Les habitants confirment ses dires. Ce sont bien des querelles (*kauntaeka*) qui seraient à l'origine de l'abandon. Mais quel genre de querelles ? et quelles en sont les raisons ?

Voyons les choses d'un peu plus près. Pour cela, il nous faut décrire de façon aussi détaillée que possible, en séquences, le déroulement complexe de cette pêche en évoquant son contexte sociologique et quelques-uns de ses aspects symboliques. On pourra peut-être alors se faire une meilleure idée de ce qui est en jeu dans ces « futiles querelles de clocher » et dans l'attitude des habitants envers la pêche et ses représentations, puis s'interroger sur les raisons profondes de son abandon.

Mythe et pêche

Ce système de pisciculture traditionnelle dans le lac de Nikunau se fonde sur un mythe d'origine, lui-même lié à un mythe cosmogonique fort complexe. Pour ce dernier, on pourra se reporter aux premiers chapitres de *Mythistoire Tungaru* (LATOUCHE, 1984), où j'en fais un exposé détaillé. Mais pour comprendre ce qui suit, il nous faut donner ici un récit très succinct du premier.

Les trois principaux occupants d'une des pirogues primordiales et dominantes dans la vie sociale de l'île (qui avait déjà certains habitants, semble-t-il) se séparèrent. L'aîné, Taburitongoun, prit la moitié sud et alla se fixer à l'extrémité sud de l'île, tandis que le second, Taburimai, s'établissait dans la partie nord. Quant à Riiki, le troisième frère, il n'eut pas de domaine proprement dit. Il s'unit à la petite fille de Bakarurua, un habitant du centre-nord de l'île nommée Nei Momori, dont il eut trois filles (quatre, selon certaines versions). Il négligea sa dernière fille, Nei Baikarawa, qui, par dépit, s'en fut vivre au milieu de la forêt (*i buakon te inato*) où les jeunes gens venaient lui rendre visite.

Son père partit à sa recherche mais, devant le refus de Baikarawa de revenir, s'introduisit dans son vagin, ce que lui permettait sa véritable nature d'anguille. Ainsi, chaque fois qu'un garçon venait coucher avec sa fille, il le mordait mortellement. Les deux grands frères prirent peur. N'allaient-ils pas perdre tous leurs jeunes gens ? Ils embauchèrent donc des spécialistes de la pêche au nœud coulant qui réussirent à se saisir de l'anguille Riiki et à l'expulser du vagin. Mais celle-ci se débattit avec violence, jusqu'à fendre le sol, créant le lac de Riiki. Elle se débattit encore et sauta par bonds vers le nord, d'où la chaîne des trois autres lacs de Nikunau. Elle rebondit jusqu'à l'île voisine de Beru où elle créa des lacs plus petits et encore jusqu'à l'île d'Aranuka.

À cette nouvelle, Taburitongoun se rendit vers le nord de l'île et, à la vue des lacs, y posa ses marques de propriété (bien que les lacs soient situés sur le domaine de Taburimai). En revenant plus tard les voir, il rencontra un certain Riikiteb'ab'ao, auquel il confia la surveillance des lieux pendant qu'il se rendait dans son pays d'origine, Taamoa (Samoa ?), afin d'en rapporter des alevins de *chanos chanos* (*baneawa*). Puis il aménagea un petit vivier à Booteatine, sur son site résidentiel (*kaainga*) d'Aonuuka et y entreposa un certain nombre d'alevins afin qu'ils se multiplient.

Éléments pour une lecture sociologique du mythe

Du point de vue socio-politique, la société traditionnelle des îles du Sud, dont fait partie Nikunau, était une société plutôt égalitaire, sans véritables chefs, ce qui n'interdisait pas des différences hiérarchiques rituelles notables.

Aujourd'hui encore, chaque adulte appartient de façon plus ou moins exclusive à un groupe social, appelé dans la littérature ethnologique, ramage, ou

groupe de descendance cognatique. Celui-ci possède un site résidentiel nommé *kaainga*, lieu historique du groupe, auquel sont rattachés des jardins à taros ainsi que des forêts à cocotiers et à pandanus, les deux arbres fondamentaux des îles.

Quinze à trente de ces sites contigus forment, avec les groupes qui les occupent, une entité souvent qualifiée de district dans la littérature coloniale et dont le signe d'indépendance est une sorte de maison, la *maneaba*, typique de Kiribati. C'est un imposant édifice qui sert de lieu de réunion : presque toujours situé sur le bord du lagon, selon un axe nord-sud, et de forme rectangulaire, il peut atteindre une quarantaine de mètres de long. Toutes les *maneaba* ont leur(s) fondateur(s), leur nom, leurs droits et privilèges, leur histoire, fort compliquée, leur statut en relation avec les autres *maneaba*, car elles sont très souvent hiérarchisées l'une par rapport à l'autre, au moins dans les îles du Sud.

De plus, les *maneaba* sont divisées sur leur périphérie en *boti* ou *inaki*, ce que l'on peut traduire par sièges. Il y a en principe autant de sièges que de ramages. Chaque siège possède aussi son fondateur ancestral, son nom, ses emblèmes de pirogues ou ses motifs de nattes, ses privilèges, son histoire propre, son représentant ou son porte-parole. Un individu et sa famille, lors d'une réunion publique, ne peuvent s'asseoir sur un de ces sièges (idéaux...) que s'ils peuvent le justifier, essentiellement, par une relation généalogique avec le fondateur, ou quelqu'un qui y a siégé précédemment. Et surtout, les sièges sont à leur tour hiérarchisés, strictement ordonnés les uns par rapport aux autres et à nouveau subdivisés. Partenaires dans les échanges sociaux essentiels qui prennent place dans la *maneaba*, ils sont l'objet d'enjeux importants, générateurs de prestige (nourriture bien sûr, mais aussi danses, jeux), dans cette « égalité compétitive » qui constitue le fond de l'idéologie sociale des îles du Sud.

Cette hiérarchisation entre maisons et sièges s'exprime dans le langage de ce que l'on peut qualifier de mythes politiques, récits dont une des finalités est la fondation et la légitimation du statut et/ou du pouvoir des groupes. Articulés sur des mythes cosmogoniques qui racontent l'apparition successive des diverses terres, ils narrent les pérégrinations, à travers les îles, sur des pirogues mythiques ou plus ou moins historiques, d'esprits (*anti*) ou d'esprits ancestraux (*antimaomata*) dont les noms foisonnent dans ces récits. Ils y fondent des *maneaba* ou des *kaainga*, dont le statut est relatif : éminent dans telle île ou tel district de *maneaba*, un même *kaainga* s'avèrera subordonné dans tel (le) autre. Graduellement, se dessine ainsi une sorte de géographie mythique et politico-culturelle, faite d'itinéraires ancestraux et d'espaces organisés en réseaux.

Dans le mythe évoqué ci-dessus, ces ancêtres, qui portent le nom de Taburitongoun, Taburimai, Riikiteb'ab'ao (et son descendant Naunikai), etc., fondent des *maneaba* où ils occupent des sièges dominants ou importants. Aujourd'hui, on désigne souvent les occupants d'un siège, si celui-ci est dominant, et, par extension, tous les habitants d'un district, du nom de son fondateur. Par exemple, « Taburitongoun » ne désigne pas seulement les occupants du siège du même nom, mais dans certaines situations, tous les habitants du district de Tabomatang. Nous y reviendrons.

Dans le langage anthropologique qui nous est peut-être plus familier, nous pourrions caractériser le système social Tungaru traditionnel brièvement, comme suit : le système de descendance des Tungaru et sa hiérarchie de sièges peuvent être considérés, d'abord du point de vue de la structure des groupes de parenté, et ensuite de celui des groupes locaux. L'unité de parenté fondamentale était la famille étendue, habituellement patrilocale, mais souvent en fait matrilocale. Les membres d'une ou de quelques familles qui possédaient une ascendance commune et avaient maintenu des liens étroits de coopération dans un district formaient un groupe social localisé, appelé *kaainga*. Un *kaainga* n'était normalement qu'une section d'un groupe multilocal (*baronga*) qui avait d'autres branches éparpillées dans plusieurs districts. Chaque groupe multilocal occupait des sièges dans plusieurs *maneaba*, sièges tenus par les personnes âgées ou d'âge mûr d'une section locale. Cependant, la relation de rang entre les branches dispersées et les sièges n'était pas établie suivant l'âge relatif de segmentation. De plus, un district, à la différence de l'idéal-type ramifié polynésien, contenait habituellement de nombreux *kaainga* d'origine généalogique hétérogène.

Nikunau possède six districts et donc six *maneaba* traditionnelles et ceci depuis près de deux siècles au moins, puisque les premiers témoignages ethnohistoriques parlent déjà de six « towns ». Chacune de ces *maneaba* possède deux à quatre sièges plus importants, sur un nombre total de douze à trente sièges par « maison ».

Voici pour les six *maneaba*, du sud au nord, les principaux sièges impliqués dans le déroulement rituel de la pêche (voir carte) :

- ◆ Tabomatang : Aonuuka : siège éminent fondé par Taburitongoun et segmenté en trois dont Boitabu.
- ◆ Nikumanu : Umantewenei : siège éminent dont les titulaires actuels sont les descendants de Nei Aakoia.
- ◆ Manriiki : Kabaeka dont un des fondateurs est Bakarurua.
- ◆ Rungata : trois sièges principaux impliqués : Tekatanrake, fondé par Terurutei avec ses segmentations ultérieures : Tematariringa et Tematabonobono ; Tengarua et son fondateur Naunikai ; Tarawa-i-eta et son titulaire Taburimaintarawa.
- ◆ Tabutoa : Auainano.
- ◆ Muribenua : Umantaburimai et son titulaire Taburimai ; Boono, siège « serviteur » du précédent ; Temanriki, second siège éminent.

Actualisation du mythe et déroulement de la pêche

Le déroulement de la pêche est censé reproduire le mythe, aussi emploierons-nous le temps présent. Selon certains témoignages ethnohistoriques, elle avait lieu chaque année mais, à partir des années trente, sa périodicité se fait de plus en plus rare et aboutira à son abandon total dans les années cinquante.

TE MANIN N ANTI (LES EXPLOITS DES ESPRITS)

Puisque Taburitongoun (c'est-à-dire les sièges Aonuuka) rapporta les alevins de Taamoa, on en trouve autour de l'île dans les petites cuvettes naturelles du platier, surtout sur la côte est et, particulièrement aux grandes marées, sur la côte sud/sud-est qui est justement le domaine de Taburitongoun. On s'en saisit au moyen d'épuisettes à maille très fine (en fait, du tulle à moustiquaire) et on les place dans le bassin (*nei ni makoko*) creusé dans la roche, du côté du lagon, par Taburitongoun à Booteatine (*kaainga* Aonuuka) pour qu'ils s'y multiplient. Ce vivier est aujourd'hui en possession des descendants de l'un des fils de Taburitongoun, Boitabu, qui a la haute main sur sa surveillance et son maintien.

Le premier empoissonnement (*Te moan ni man*)

Lorsque Taburitongoun décide d'aleviner les lacs, les habitants d'Aonuuka prennent la direction du nord, emportant les alevins dans des récipients divers : récipients en bois de grandes dimensions (*kumete*) ou simples noix de coco. Ils passent par le côté est de l'île et rencontrent Naunikai ou plutôt ses descendants au siège de Tengarua. Celui-ci a le privilège de placer les alevins dans un petit étang qui est sa possession propre afin de surveiller leur croissance et de pouvoir ainsi connaître par analogie celle des poissons des grands lacs (*Bon kanaia* : c'est leur nourriture propre qui, contrairement aux lacs de Riiki, peut être utilisée au cours des prestations qui accompagnent les déambulations).

Le deuxième empoissonnement (*Te kauoua ni man*)

Il a lieu un ou deux jours après. Cette fois, Taburitongoun se met en route afin d'aleviner le grand lac. Il passe par le milieu de l'île pour aller à la rencontre de Naunikai. Mais arrivé à proximité, c'est avec Taburimaintarawa (siège Tarawai-eta) qu'il se trouve d'abord face à face.

Celui-ci possédait auparavant un petit étang, nommé Tibuia (leurs ancêtres), auprès duquel poussaient des *inato* (ces plantes parmi lesquelles la Nei Baikarawa du mythe vint se cacher). Or, quelle ne fut pas sa surprise un jour de trouver tout à coup un lac au lieu et place de son étang. Taburimaintarawa se plaignit près de Taburitongoun de la disparition de ses biens et, en compensation, celui-ci lui octroya la charge d'aider au comptage des alevins. En rentrant chez eux, ils emportent les noix de coco qu'ils trouvent sur leur passage.

Le troisième empoissonnement (*Te katenua ni man*)

Il a lieu deux ou trois jours plus tard. Taburitongoun n'est pas satisfait du nombre d'alevins déposés dans les lacs de Riiki : ses descendants reprennent donc la route, mais cette fois par l'ouest de l'île pour être reçus dans la *maneaba* de district Bareaitu par l'ensemble du village. Les descendants de Naunikai et Terurutei (sièges Tengarua et Tekatanrake) lui offrent des prestations très importantes (*te kabo* et *te kabeti*)³.

Tengarua et Tekatanrake, escortés par Taburitongoun, portent alors dans le lac environ 7 000 alevins [1 000 pour chaque district-*maneaba* et 1 000 pour com-

³ Note de synthèse sur les prestations (*nikira*) fournies : *babai* : espèce de taro (*Cyrtosperma chamissonis*) ; *kabo*, *kabeti*, *tuae* : préparations à base de *pandanus*.

penser ceux dont on prévoit qu'ils seront mangés par les hérons (*kaai*). Taburitongoun leur confirme qu'ils doivent bien surveiller la croissance des alevins.

S'adressant à Naunikai : « Tu préviendras tout le monde de la date de la pêche » (c'est-à-dire de Taburimai à Nei Aakoia, lui-même ne pouvant être prévenu que par cette dernière).

S'adressant à Taburimai : « Préviens-moi de la dimension de la maille du filet » (*warebwen matan te riena n erieri*).

Taburitongoun revient chez lui.

Dès que les alevins sont adultes et ont atteint une bonne grosseur, le processus de pêche peut commencer.

LA PREMIÈRE PÊCHE À L'ÉPUISETTE (*TE MOAN ERIERI*)

C'est Naunikai (siège Tengarua) qui prend l'initiative et va se déplacer à trois reprises. Il va prévenir Taburimai au nord de l'île de la suite des opérations.

◆ À cette fin, trois ou quatre personnes, représentant Tengarua, se rendent d'abord à Taaiki (une des cocoteraies de Taburimai) en passant par l'est. Elles y restent et emportent des noix de coco (*te kaanoai*). Le message transmis par cette action est le suivant : « L'alevin arrive » (*E roko te tawa*).

◆ Les mêmes personnes, représentant Tengarua, se rendent cette fois au lieu de résidence Umantaburimai pour y annoncer à Taburimai lui-même le nombre d'alevins (7 000), une fois l'empoissonnage terminé. On leur offre des prestations importantes (*te kabo et te kabeti*) et ils emportent les restes.

◆ Puis Tengarua revient à Rungata. Tout le village « s'enferme » dans la *maneaba*. Pendant neuf jours, on mange et danse.

◆ Tengarua (mais, en fait, c'est cette fois l'ensemble de Rungata qui se déplace, regroupé sous les trois sièges de Tengarua, Tematariringa et Tematabonobono) vient une dernière fois, quelques jours avant la pêche, porter du message : « Le lac va être pêché » (*E nangi eriaki te nei*) et de l'indication de la grandeur de la maille de l'épuisette qui sera utilisée (*te rika ni kanoana*).

Ces messagers se rendent d'abord à Temanriki, le siège dominant de la moitié sud de la *maneaba* de Muribenua. On leur offre trois mesures de *kabo*, soixante *babai*, 300 noix de coco. Tengarua compte le tout. Les restes de nourriture ne sont pas emportés.

Tengarua va à la *maneaba* de Muribenua, accompagné de Temanriki. Taburimai, accompagné de son serviteur rituel (*tia makuri*) Boono, se met en marche et quitte sa résidence pour la *maneaba*, emportant des prestations qu'il donne à Tengarua. Tengarua fait une part identique à celle qu'il a reçue de Temanriki et emporte le reste qu'il cumule avec ce qu'il a reçu de Temanriki. Il retourne à Rungata.

Le jour suivant, Taburimai et Boono se mettent en marche. Ils se rendent d'abord au *kaalinga* Auainano à Tabutoa, étant donné que Nei Tekaura,

l'épouse de Taburimai, est originaire de ce groupe. Auainano leur offre des prestations : des mesures de *kabo*, des noix de coco. Taburimai compte la nourriture et la laisse sur place ; puis ils se rendent à la *maneaba* de Tabutoa.

Taburimai et Boono, accompagnés de Auainano, se rendent ensuite à Bareaitu, où Tengarua et ses compagnons leur présentent des prestations (*te kabo*, *te ben*, *te baneawa*). Taburimai laisse l'équivalent de ce qu'il a reçu de Auainano et ce dernier l'emporte. Taburimai retourne avec le reste à Muribenua.

Les habitants de Rungata reviennent à Muribenua : ils s'appêtent à prendre (et faire prendre) l'épuisette dans leur marche vers le sud. Quelques-uns restent à Rungata dont les représentants de Taburimai, Boono et Auainano.

Les autres partent vers neuf heures du soir et vont d'abord à Manriiki, au *kaainga* Kabaeka (le plus au nord du district) et appellent les habitants par le nom de leur ancêtre fondateur : *Bakarurua O !* On leur répond : « les animaux arrivent » (*A roko man*).

Kabaeka accompagne Taburimai et ses compagnons. Ils se rendent dans les différents *kaainga* et demandent : « L'épuisette est prête ? » (*E tauraoi te riena ?*).

Tous les groupes se mettent alors en marche vers le lac principal et s'installent sur son pourtour, sur leur domaine (*mao*), suivant un ordonnancement strict, qui ne correspond pas à celui des districts de l'île (fig. 1). Les principaux sièges acteurs dans la pêche y ont leur *maneaba* spéciale et permanente, nommée Temaionuea, Teruberube, etc.

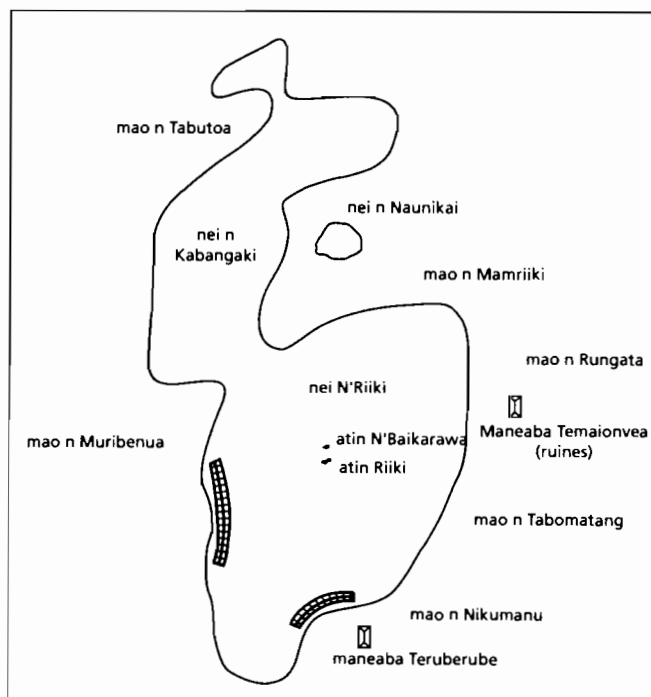


Figure 1
Plan des campements
de pêche (*mao*).

Écoutons l'informateur : « Tous les gens sont rassemblés dans leurs maisons de ramage. On reste là sur son domaine trois jours durant. Les couples se séparent chaque soir ». On ne fait rien d'autre que de manger. « On n'échange plus de nourriture : l'esprit d'amitié est bien terminé »⁴.

Puis Nei Aakoia, c'est-à-dire le siège éminent du district de Nikumanu, va prévenir Taburitongoun qui arrive par le plus court chemin, le jour même de la pêche, avec ses épuisettes décorées de jeunes feuilles jaunes de cocotier utilisées dans la magie (*kakoko*).

Naunikai sonne trois fois de la conque. Tout le monde se précipite dans le lac, s'enfonce dans la boue et essaie d'aller vers le milieu. Aucune femme mariée ne participe à l'opération (*akea te aine n uma*)⁵.

Lorsque le soleil se lève, la pêche est terminée (LATOUCHE, 1994). Le contenu du lac n'est pas épuisé, mais tout le monde regagne son village.

LA DEUXIÈME PÊCHE À L'ÉPUISETTE (TE KAOUA N ERIERI OU TE BOKA BOKA)

Au cours de ce deuxième épisode, qui a lieu quelques semaines plus tard, on pêche les *chanos chanos* restant dans le lac. Ce sont Umantewenei et Taburimai-i-eta qui en ont l'initiative. Le premier rend visite au second et lui dit : « Demain, on descend les épuisettes du toit » (*Ningabong e baka te riena*).

Puis Tarawa-i-eta se dirige vers le nord pour prévenir Tabutoa et Muribenua. Umantewenei se rend de son côté à Manriiki puis, de là, à Tabomatang. On leur offre des prestations lorsqu'ils arrivent dans les différents districts, mais en quantité beaucoup plus réduite que lors de la première pêche. Les groupes se réunissent, comme précédemment, autour du lac sur leurs domaines respectifs et y restent trois jours (de danses et de réjouissances). La pêche proprement dite dure deux journées.

LES VIVIERS (TE NEI NI BONO)

Il s'agit de ces petits compartiments que l'on distingue sur les photos aériennes, aménagés au moyen de cloisons végétales et/ou de murets de pierre sur le pourtour des grands lacs. Chaque siège en possédait, l'alevinage étant laissé à leur initiative et à leurs bons soins.

On ne pouvait, mais je n'en suis pas certain, y pêcher les *chanos chanos* à maturité avant que les deux pêches à l'épuisette aient lieu. Ils servaient pour ainsi dire de viviers.

⁴ A bane aomata ni ikotaki
n aia utu riani bataia nako.
Tenibong bongin te mao
A raure taanga ni katoai
tairikin bongin te mao...
Akea te ewe amarake
e bon toki naba
te nano n iraorao.

⁵ La première pêche
aurait donc lieu la nuit ?
Nos informations sont
contradictoires. Notons
qu'à Tonga, la pêche
du *chanos chanos* avait
aussi lieu la nuit (Bataille-
Benguigui, 1986)

Remarques en forme de conclusion

Comme nous l'avons dit, ce récit du déroulement de la pêche dans les étangs ne peut être qu'une reconstruction. Élaborée au cours de divers entretiens en public avec des représentants de groupes qui étaient en désaccord, son inter-

prétation — comme dans toute opération de reconstruction de ce genre — ne laisse pas de présenter des difficultés que le lecteur aura facilement notées, en particulier en ce qui concerne le circuit des échanges préliminaires à la pêche. Au vu des âpres discussions auxquelles ces entretiens ont donné lieu, on peut penser que c'est bien là que résident les véritables raisons de l'abandon de la pêche dans les étangs, que l'on aurait tort d'interpréter comme de simples « querelles de clocher ». D'autant plus qu'à cette complexité des préséances, qui engendre de perpétuels conflits, il faudrait ajouter la dimension proprement politique, que nous n'avons pu vraiment aborder jusqu'ici, du mythe fondateur de Nikunau et de la place qui y est accordée à Riiki lui-même par les deux plus importantes factions de l'île (LATOUCHE, 1994).

Une autre piste dans l'étude des relations que les Tungaru entretiennent avec la pêche pourrait être d'étudier leurs pièges à poissons, en forme de fer de lance. Ceux-ci se situent aussi bien sur les rives externes des îles que sur la face interne des lagons, et sont fort nombreux, bien qu'il soit parfois difficile de déterminer leur nature exacte (pièges, murets, simples barrages ?).

Là aussi, mes observations, certainement insuffisantes, montrent que ces pièges sont aujourd'hui très peu utilisés. Alors qu'ils nécessiteraient des travaux d'entretien, constants mais peu conséquents, ils sont à l'évidence dans un état de quasi-abandon.

Pour quelles raisons ? Les problèmes de possession sont, semble-t-il, déterminants. Bien que leurs constructeurs originels — en général, un père et ses fils, il y a une bonne dizaine de générations, au moins — soient assez bien connus, le système cognatique des transmissions des droits, qui favorise l'indivision, rend l'entretien courant des biens très aléatoire, chacun arguant de l'absence de certains possesseurs pour repousser les travaux inévitables. Comme les contraintes de la vie sociale, en particulier celles liées à la coopération et à la compétition, sont devenues épisodiques, il n'est pas étonnant que les ouvrages collectifs aient tendance à péricliter.

Mais l'analyse de la simple distribution spatiale de ces pièges pose d'autres problèmes. En effet, si l'on met à part les îles soulevées qui, à cause de la morphologie souvent étroite des platiers, se prêtent mal à la construction des pièges, il semble bien que l'on puisse déceler, du sud au nord, une augmentation relative des pièges. Toutefois, cette augmentation est disproportionnée : alors que les deux grandes îles de Nonouti et de Tabiteuea ont chacune une centaine de pièges, les îles nettement plus petites de Maiana, Tarawa⁶, Abalang et surtout la minuscule île de Marakei en ont un nombre impressionnant, 90, 163, 150 et 90 respectivement.

Cette disparité dans la distribution est encore plus curieuse si l'on remarque le nombre relativement faible de pièges dans les îles centrales d'Abemama [64], Aranuka [7] et Kuriā [15] d'une part, de Butaritari/Makin [45] d'autre part, deux petits empires insulaires où les chefferies étaient les plus développées et où le système de la *maneaba* était « mis sous tutelle ». Sous réserve d'une étude plus précise des sites sur le terrain, ainsi que des évidentes contraintes morpho-écologiques, ce fait devrait être rapproché des recherches récentes

⁶ Encore faudrait-il ajouter les pièges probablement détruits sur l'îlot de Betion, au cours de la terrible bataille qui s'y déroula à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

sur les phénomènes d'intensification horticole et piscicole que certains auteurs, travaillant sur les faits hawaïens (en particulier KELLY 1990 ; KIRCH et SAHLINS, 1993) ou d'autres comme BROOKFIELD (1984), ont récemment mis en relation avec l'évolution des chefferies et la capacité qu'auraient eu ces dernières à mobiliser les moyens technologiques de production nécessaires pour de grands travaux. Or ici, c'est dans les îles où la compétitivité guerrière pour la domination était la plus intense (LATOUCHE, à paraître) que nous trouvons le plus grand nombre de pièges, alors que nous aurions eu un certain tassement ou une stagnation dans les îles où les chefferies étaient les mieux établies.

Quoiqu'il en soit de ce paradoxe, les rapports traditionnels qu'ont entretenus les insulaires avec les ressources marines furent probablement beaucoup plus complexes qu'on ne l'imagine généralement et leur sociologie, trop négligée, reste à faire.

Les données utilisées dans ce texte ont été recueillies au cours d'un séjour effectué de juin 1971 à mars 1972 sur l'île de Nikunau. Je remercie la Wenner Gren Foundation de New-York et le Centre national de la recherche scientifique pour leurs aides financières ainsi qu'Anne Di Piazza pour certaines informations.

Références bibliographiques

BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1986 - *Les polynésiens des îles Tonga et leur représentation en milieu marin*. Université de Paris x, 500 p.

BATAILLE-BENIGUI (M.-C.), 1994 - *Le côté de la mer - quotidien et imaginaire aux îles Tonga*. Bordeaux, CRET.

BROOKFIELD (H.), 1984 - Intensification revisited. *Pacific Viewpoint*, 25 (1) : 15-44.

CATALA (R.), 1952 - *Rapport sur les îles Gilbert*. Commission du Pacifique Sud, Nouméa, 277 p.

CATALA (R.), 1957 - « Report on the Gilbert Islands ». In : *Atoll Research Bulletin*, n° 59.

HUFFER (E.), 1991 - *La politique extérieure de Fidji, de Tonga et du Vanuatu. Contribution à l'étude des micro-États océaniques*. Thèse de science politique. Université d'Aix-Marseille, 384 p.

KELLY (M.), 1990 - « Dynamics of production intensification in precontact Hawaii ». In Van der Leuw (S. E.),

Torrance (R.) : *What's new ? A closer look at the process of innovation*. London, Unwin Hyman.

KIRCH (P.V.), SAHLINS (M.), 1993 - *Anahulu. The Anthropology of History in the Kingdom of Hawaii*. Chicago. University of Chicago Press.

LATOUCHE (J.-P.), 1984 - *Mythohistoire Tungaru. Cosmologies et généalogies aux îles Gilbert*. Paris, SELAF.

LATOUCHE (J.-P.), 1994 - Conflits et représentations mythiques de l'espace. *Journal de la Société des océanistes*, 98 n° 1 : 43-54.

LATOUCHE (J.-P.), (à paraître) - *Te Boto. Sources pour l'histoire pré-coloniale et l'anthropologie Tungaru (République de Kiribati)*. Paris.

MAUDE (H.E.), 1963 - *The Evolution of the Gilbertese Boto*. Wellington, New Zealand.

RONM (T.), 1983 - *Politics in Micronesia*. Institute of Pacific Studies, Suva, Fiji.

Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook

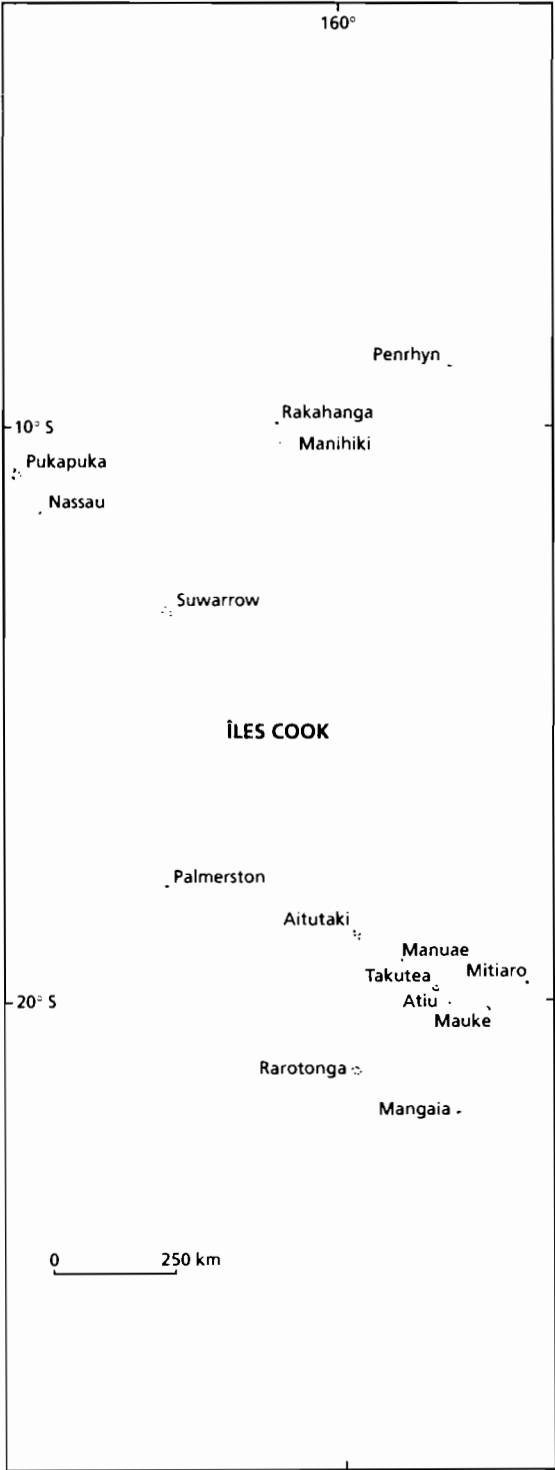
Jean-Michel CHAZINE

Une série d'observations faites en 1985 sur l'île basse de Mitiaro dans l'archipel des îles Cook montre que le statut des pêcheurs, les techniques de pêche, la construction et la maintenance des embarcations sont en relations étroites avec l'organisation sociale de l'île. La pêche et l'horticulture/agriculture y apparaissent comme deux activités complémentaires qui mettent en jeu les mêmes réseaux familiaux d'entraide et les mêmes règles coutumières d'appropriation et de gestion de l'espace, terrestre ou marin. Le savoir-faire indispensable pour être un bon pêcheur est du même ordre que celui qui est requis de l'agriculteur pour la préparation et la mise en valeur de sa parcelle de terre. Ces aptitudes ne sont pas exclusives l'une de l'autre et jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de prestige et le rôle exercé à l'intérieur de la communauté villageoise.

Physionomie de l'île

C'est au cours d'une mission aux îles Cook, en juillet-août 1985, que j'ai pu séjourner sur la petite île de Mitiaro. Mon choix s'était porté sur ce lieu pour des raisons pratiques. C'était la plus septentrionale des îles du Sud et celles du Nord étaient mal et irrégulièrement reliées à la capitale, Rarotonga. C'était la moins haute des îles basses et on pouvait y accéder par avion depuis peu.

Mes préoccupations scientifiques à l'époque me poussaient à observer et analyser les productions vivrières qu'il était possible d'obtenir sur les atolls dans des cultures en fosses ou dans des zones lagunaires ou marécageuses. Les investi-



Carte de situation :
archipel des îles Cook.

gations à caractère ethnoarchéologique que j'avais entreprises dans l'archipel des Tuamotu manquaient de données comparatives recueillies « in vivo ».

L'isolement et l'originalité de l'archipel des îles Cook, ainsi que les informations dont je pouvais disposer, tendaient à indiquer qu'à Mitiaro on employait encore les procédés traditionnels de culture adaptés aux milieux insulaires de la région et représentatifs des îles basses.

Mitiaro présente en effet les caractères d'un véritable atoll, partiellement exhausé de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, incliné selon un axe nord-sud et toujours entouré d'un étroit platier. La majeure partie de l'île est ceinturée par une bande de *feo*, une couche de calcaire corallien surélevée, très altérée, présentant les faciès caractéristiques en lapiaz des calcaires karstifiés.

L'autre caractéristique des îles basses, présente à Mitiaro, se trouve être une large dépression lagunaire intérieure qui communiquait autrefois avec la mer et a gardé, de ce fait, une certaine salinité. L'histoire géologique de l'île, relativement récente, apparaît avec netteté sur une élévation centrale de quelques centaines de mètres carrés où les constituants du substrat basaltique détritique affleurent en surface. Ce promontoire dépasse de plusieurs mètres l'altitude moyenne de l'île, qui se situe elle-même de 2 à 6 m au-dessus du niveau de l'océan.

Les jardins occupent toutes les pentes de cette butte ainsi que les zones d'accumulation de terre végétale qui tapissent les cuvettes des *feo*, tout au moins celles qui se trouvent à proximité du village actuel. Les champs, en général des taroïères à *Colocasia esculenta* et *Cytosperma chamissonis*, occupent, quant à eux, les franges des marécages ou ont été creusés et aménagés là où l'humidité de la nappe phréatique sous-jacente était facilement accessible.

Les activités agraires, celles de production, de récolte, d'entretien ou d'aménagement en général, n'occupent la communauté que de façon temporaire, par périodes et pendant une partie de la journée seulement. Tôt le matin et tard dans l'après-midi, ce sont les activités liées au milieu marin qui prédominent.

Au moment de mon séjour, l'île n'était visitée qu'une à deux fois par mois par une « goélette » qui se livrait au trafic habituel dans les petites îles du Pacifique : transport de marchandises, de coprah, d'animaux et de passagers. Mitiaro, comme beaucoup de communautés insulaires, fortes de quelques centaines d'habitants, vivait encore dans une relative autarcie alimentaire, produisant ou disposant des ressources qui lui étaient nécessaires. Les revenus monétaires y étaient limités, rendant l'acquisition de produits manufacturés réduite aux besoins domestiques ou personnels élémentaires.

Le village était constitué d'habitations et d'abris spécifiques élaborés à partir de matériaux végétaux locaux : sols en gravier de corail, cloisons faites de gaullettes de bois de fer juxtaposées et ligaturées, toitures faites la plupart du temps de panneaux de *pandanus*. La présence passée de missionnaires y était attestée, comme presque partout dans le Pacifique, par des églises et constructions diverses et surtout des murets de blocs de corail enduits à la chaux venant délimiter quelques parcelles et axes de rues.

Les seuls véhicules à moteur étaient ceux de la mairie, des trois ou quatre services administratifs présents dans l'île et celui normalement affecté aux transports de l'aéroport. Il n'y avait pas d'électricité en dehors de quelques panneaux solaires individuels alimentant un ou deux tubes de néon.

Outils, techniques et comportements de pêche

Sur le chemin menant à l'embarcadère ainsi que sur les pentes au pied des rochers bordant le rivage, se trouvaient une vingtaine de pirogues à balancier monoxyles, protégées des intempéries par des ramures de cocotiers. Au moment de mon séjour, aucune des pirogues présentes n'était dotée d'un moteur hors-bord. Seule une pirogue en contreplaqué avait été introduite par un originaire de l'île revenu temporairement s'y installer. Son moteur étant rapidement tombé en panne, l'embarcation n'était plus utilisée et était un objet de risée et de mépris, qui rejaillissait sur son propriétaire car elle ne s'apparentait en rien aux pirogues de Mitiaro. Elle ne possédait aucune des caractéristiques et formes propres à l'île, ce qui fait que son possesseur n'était pas identifiable comme un « Mitiaro ». Par sa différence, elle portait atteinte à l'homogénéité de la communauté villageoise et apparaissait comme une provocation intempestive et de mauvais aloi.

Cette personnalisation technique et culturelle attachée aux pirogues individuelles de pêche est encore très forte et peut être observée dans d'autres îles de l'archipel. Il m'est apparu au cours de mes observations qu'elles constituaient un signe social déterminant, accompagnant les individus tout au long de leur vie et fonctionnant comme un marqueur social révélant leur appartenance à l'un des clans de l'île.

La pirogue peut être considérée comme un outil indispensable à la pratique de la pêche à proximité et au large des côtes et elle va de pair avec la mise en œuvre de techniques et procédés de capture déterminés. Mais, il m'est vite apparu que l'importance que la communauté villageoise donnait aux pratiques et aux résultats obtenus ne pouvait être dissociée des pirogues elles-mêmes. Le soin apporté à leur entretien, leur portage, leur entreposage, leur mise à l'eau, le matériel de calfatage préparé et embarqué par leurs propriétaires paraissaient jouer tout autant que l'importance des prises dans le jugement porté sur les compétences des pêcheurs. Une « mauvaise pêche » ou une « mauvaise journée » semblait normale avec une pirogue mal entretenue ou qui avait été négligée les jours précédents.

Au-delà des techniques particulières que l'individu met en œuvre, en s'inspirant des autres ou en les développant lui-même, la sanction des résultats obtenus est déterminée, relativisée et obligatoirement rapportée à sa pirogue et à son histoire, événementielle et sociale. Une pirogue bien faite au départ et bien entretenue par la suite dure un peu plus d'une génération. Ceci implique

toute une chaîne d'événements et de gestes techniques qui assure une continuité structurelle et autorise d'éventuelles variantes individuelles.

L'apprentissage des techniques, des lieux propices à certaines captures, des courants, des migrations et des conditions climatiques venant influencer les résultats, se fait dès la plus tendre enfance. Dès que les enfants acquièrent un minimum d'autonomie et commencent à se constituer en petits groupes de jeux pendant quelques heures par jour, les criques et les rochers du bord de l'océan deviennent des lieux d'apprentissage privilégiés. À partir de 6-7 ans, les enfants, seuls ou en groupe, commencent à observer ce que font leurs parents puis, de proche en proche, leurs *fetii*, c'est-à-dire leur parentèle. Ce n'est que vers 10-12 ans qu'on peut commencer à embarquer pour une partie de pêche « sérieuse » avec son père ou son oncle. Avant ce grand jour, on joue ou on patauge sur le bord du rivage avec des bouts de bois ou des éléments récupérés sur des pirogues désaffectées.

Alors qu'on peut embarquer à deux, et jusqu'à trois par beau temps, les pêches se pratiquent communément en solitaire tout au long de la bande côtière et jusqu'à quelques centaines de mètres au large.

Bien que mes observations n'aient pas porté de façon spécifique sur la pêche, sa technologie, ses modes opératoires ou ses relations avec l'environnement, les relations que j'ai pu établir avec des agriculteurs et pêcheurs à temps partiel m'ont permis de repérer un continuum d'attitudes communes. Il m'est d'abord apparu que les poissons rapportés par les pêcheurs couvraient une large gamme et qu'il y avait une relative unité dans ceux que chacun d'eux ramenait. En pratique, un pêcheur décidait ce qu'il voulait pêcher — mais un ensemble de paramètres conjoncturaux pouvait également peser sur sa décision — et se préparait pour pêcher tel ou tel type de poissons. Ses prises correspondaient généralement à ses prévisions. Que ce soit des poissons de roche capturés dans les fissures du platier, des prédateurs attrapés sur le tombant du récif ou des thons pris plus au large dans des trous plus ou moins familiaux, à 300 ou 400 m de profondeur, le choix se faisait au préalable, même si certains se livraient à des ruses pour détourner l'attention.

Il est certain, en effet, qu'au sein d'une petite communauté qui ne comprend pas plus d'une cinquantaine de pratiquants concentrés sur quelques kilomètres de rivage, la concurrence est vive. Tous les trucs et astuces, techniques aussi bien que psychologiques, sont utilisés pour ne pas livrer ses secrets, déjouer la surveillance des autres, rapporter suffisamment de poissons pour satisfaire sa famille et ses obligations sociales et, en même temps, conserver sinon accroître son prestige. Cela fait beaucoup de paramètres à prendre en ligne de compte. Il faut aussi éviter, à tout prix, les conflits et oppositions ouvertes, qui pourraient retentir fâcheusement sur la cohésion sociale de la communauté. Il faut donner de soi une image conforme aux attentes consensuelles des autres. C'est ainsi que la préparation des appâts oblige à développer des ruses et de subtils détournements d'attention. Chacun vivant à proximité des autres, il est très difficile d'embarquer discrètement des matières ou des préparations qui diffèrent de ce qui est habituel. Il faut les camoufler et le faire avec d'autant plus d'ingéniosité qu'il faut donner le change et ne pas lais-

ser voir qu'on emporte avec soi autre chose que ce qui est vu. C'est d'autant plus délicat que l'on part avec un minimum de bagages : une ou deux noix de coco, une boule de fruit d'arbre à pain surie pour le cafaltage, un paquet entouré de feuilles contenant les appâts et quelques accessoires. Pour le paquet d'appâts, comme il n'est pas imaginable, m'a-t-on dit, de refuser de l'ouvrir si quelqu'un de curieux, un enfant par exemple, en fait la demande, il faut espérer que personne n'osera le faire et, en même temps, pouvoir en afficher le contenu sans dévoiler ses secrets. De même, avant de partir ou en revenant de pêche, peut-on être amené à donner volontairement de fausses indications pour détourner l'attention de ses éventuels et probables concurrents.

On voit donc qu'il ne suffit pas d'être ou de devenir un bon pêcheur. Il faut aussi et surtout être capable de le rester. Pour cela, il faut mettre en œuvre un ensemble de connaissances, de compétences et de techniques et, en même temps, les protéger par tout un arsenal d'attitudes et de comportements adaptés. C'est là qu'apparaissent le plus nettement les spécificités de ces petites communautés qui sont à la fois limitées par le nombre de leurs membres et l'espace dont elles disposent. En même temps, cela entraîne un réseau de relations interpersonnelles et techniques très dense à l'intérieur duquel chaque individu est pris et doit faire son chemin. La pêche, productrice de ressources alimentaires indispensables, en est tributaire au même titre que les autres activités agricoles ou sociales. Ces contraintes en matière de comportements s'appliquent dans tous les domaines. Toute activité se voit ainsi enserrée dans les stratégies que ses protagonistes auront à développer pour défendre ou valoriser leur personnalité et leur appartenance familiale et sociale. Les techniques et procédures de pêche n'y échappent pas et ne constituent qu'un des aspects du système d'interrelations qu'ont dû développer ces petites communautés humaines pour assurer leur survie biologique, sociale et culturelle.

Pêcheur et agriculteur

L'ambivalence des activités de production et plus généralement des moyens utilisés pour assurer sa subsistance apparaît clairement. Même si les techniques et processus d'obtention des aliments ne sont pas les mêmes sur terre et sur mer, beaucoup d'attitudes sont identiques. Être un bon pêcheur n'oblige pas à être un bon agriculteur pour tenir son rang, et être bon agriculteur n'oblige pas non plus à être bon pêcheur, même si, en réalité, c'est chose courante. Les préoccupations matérielles sont aussi intenses pour ce qui concerne les productions agricoles que pour les résultats de la pêche. Les meilleurs font attention à ne pas divulguer leurs tours de main, leurs trucs et leurs essais et erreurs. Le domaine de la mer offre néanmoins un champ d'investigation et d'expression infiniment plus large que ne le permet l'espace restreint de l'île. En outre, quoiqu'il arrive en mer, il n'en restera probablement pas de trace alors que ce n'est pas le cas à terre. Il en va de même pour l'imaginaire et ses représentations cosmologiques qui se heurteront sur le sol à des réalités contingentes.

Nous avons indiqué plus haut que, pour nos informateurs de Mitiaro, les résultats qu'obtient un pêcheur ne pouvaient être totalement séparés de sa relation avec sa pirogue. Cette relation forte et complexe est en partie liée au processus mis en œuvre par ses ascendants. Il n'en deviendra propriétaire que dans la mesure où il se sera approprié un bien qu'il sait appartenir avant tout à sa famille. En effet, dès sa naissance, ses parents savent qu'ils vont avoir à assurer un certain nombre d'obligations. D'une part, il va falloir lui définir une parcelle de jardin et de tarodièrè et la négocier avec les responsables d'une répartition équitable au sein du *matakeinanga* (ensemble de lignages issus d'un ancêtre commun) et, d'autre part, choisir l'arbre à partir duquel la pirogue sera taillée.

C'est peut-être là l'un des rôles implicitement assigné à la pirogue, qui a son origine enracinée dans la terre-mère du *matakeinanga* et permet à l'homme de se mouvoir également sur l'eau et assure ainsi la continuité entre les milieux solides et liquides, entre la mer et la terre. Issue d'un arbre familial appartenant aux terres du lignage ancestral, la pirogue est comme un fragment de cette terre familiale qu'on emporte avec soi ou plutôt qui vous emporte et vous enveloppe autant que votre nom, partout où vous allez. De là, l'importance des formes homologuées comme étant celles de Mitiaro, qui rassemblent leurs possesseurs en même temps qu'elles les différencient en fonction de leur appartenance clanique et familiale.

Pour le choix des parcelles de jardin, comme il ne peut y avoir accumulation de richesses foncières par un individu particulier du fait de l'absence d'appropriation privée de la terre et de la faible pression démographique, les besoins en nouvelles terres de culture sont compensés par les terres communautaires libérées par la mort des anciens. C'est par contre sur les terres familiales cultivées ou cultivables que les besoins peuvent éventuellement être plus cruciaux.

Pour les « arbres à pirogue », en l'occurrence des *tamanu*, *Callophyllum inophyllum*, il faudra, après repérage au cours de parties de ramassage ou de collectes animales ou végétales dans les *feo* éloignés du village, d'abord négocier avec les ayants droit, et s'assurer que cet arbre n'a pas déjà été retenu. La végétation arborée et arbustive qui se développe dans les *feo* est très importante et le reste, tant qu'on ne procède pas à des brûlis intenses pour implanter une nouvelle cocoteraie ou tenter d'en faire ressurgir une presque disparue. Comme ailleurs dans les îles basses, les cavités des lapiaz coralliens se remplissent de résidus organiques et produisent une terre végétale extrêmement riche et propice au développement des espèces végétales que permet l'isolement des îles. Les dimensions des cavités permettent à plusieurs espèces de grands arbres de se développer (*Cordia subcordata*, *Thespesia populinea*, *Hernandia* et *messerschmidttie* notamment), de devenir plus que centenaires et atteindre des diamètres souvent supérieurs au mètre. Ce sont ces spécimens qui, lorsqu'ils sont assez rectilignes ou présentent un galbe suffisant, sont recherchés et si possible « réservés ».

Une fois le choix fait et l'assentiment obtenu, c'est vers l'âge de 15-16 ans, quand on commence à penser au mariage, que l'on va s'en préoccuper sur le plan pratique. Il va falloir définir et établir les alliances intra-familiales, voire

extra-familiales, pour disposer de la main-d'œuvre nécessaire au débitage puis au transport du tronc jusqu'au village. À cette occasion, les échanges de services passés et à venir seront précisés. C'est là que les ressources de la pêche seront également bienvenues et valorisées car, à la différence des productions vivrières agricoles, que l'on peut prévoir avec une grande précision à moyen ou long terme, elles sont adaptables aux besoins ou aux désirs immédiats. Il suffit, dans des conditions climatiques normales, de consacrer plus de temps ou de monde à la pêche pour pouvoir disposer d'un surplus à échanger.

N'ayant pas eu la chance d'assister à l'un de ces événements pendant mon court séjour, mes informateurs m'ont cependant précisé qu'il fallait trois à quatre mois pour effectuer l'ensemble des opérations. Celles-ci occupent un nombre variable de personnes : une vingtaine pour le transport du tronc, trois ou quatre pour la taille et les finitions de la coque et des fargues. Tout ceci n'a lieu qu'une fois que le mariage du jeune a été fixé ou a eu lieu, ce qui s'accompagne, en plus de l'entretien quotidien des travailleurs, de tout un ensemble d'activités festives et alimentaires familiales et communautaires.

On peut noter au sujet de la fabrication des pirogues que ce sont les formes des fargues qui vont marquer leurs différences avec celles des îles voisines. À Mitiaro, la poupe est très élevée par rapport à la proue pour mieux la guider et alléger l'avant face aux vagues lors des mises à l'eau. En effet, la morphologie générale du replat du platier présente beaucoup d'anfractuosités étroites, soumises à des flux assez violents qui rendent les mises à l'eau délicates dès que le temps n'est pas parfaitement calme. Mise à l'eau et atterrissage requièrent une attention de tous les instants, car l'espace et le temps de retournement sont très réduits.

L'apprentissage des techniques et connaissances spécifiques à la pêche, y compris les précautions à prendre pour l'usage et l'entretien des pirogues, sont, on l'a vu, acquis pendant l'adolescence au contact des parents et grands-parents et la fourniture d'une pirogue se fait au moment du mariage. Ce n'est pas cependant une obligation pour la famille. Il semble que la décision soit prise en comité des anciens et appliquée à condition que le jeune ait montré des dispositions suffisantes pour en bénéficier. Ce niveau minimal de compétence évalué par les anciens pourrait expliquer pourquoi tous les adultes n'ont pas de pirogue et pourquoi ceux qui en ont une les entretiennent en général particulièrement bien. On peut noter en effet que ceux qui sont réputés « bons pêcheurs » ont des pirogues en bon état et apportent un soin particulier à leur manipulation. Pour ne pas risquer d'abîmer la quille, qui est difficilement réparable et constitue l'un des points faibles de l'embarcation, ils font leur possible pour ne pas les laisser traîner sur les rochers ou la soupe de corail et utilisent des cales ou demandent des aides pour les porter. La manière de couvrir les embarcations dénote également le soin qui leur est apporté et, à terme, tous ces éléments finissent par différencier les individus. Ils forment un ensemble d'indices qui s'accumulent et, selon un processus logique, induisent des différences de statuts personnels et sociaux.

Les pirogues villageoises sont en tous points semblables à celles qui ont été décrites dès le ^{xix}e siècle par les voyageurs. En dehors de la coque taillée dans un tronc, les bordés et les parements de proue et de poupe sont cousus avec

des tresses en bourre de coco et le calfatage se fait avec de la gomme ou de la pulpe surie de fruit d'arbre à pain complétée avec de la chaux. C'est la forme particulière des ajouts des extrémités qui singularise les pirogues de Mitiaro de celles des autres îles. Le petit banc individuel amovible, que chacun fabrique soi-même, personnalise ensuite la pirogue à l'intérieur de l'île. En ce qui concerne les ustensiles, écopés, hameçons, lignes et enrouleurs, les sources d'approvisionnement étant les mêmes, les différences sont mineures. Les leurres à bonite sont acquis sur place où l'on peut trouver des nacres aux caractéristiques appropriées. Le complément s'acquiert à l'extérieur, souvent dans le cadre des réseaux d'entraides familiaux.

Le poids de l'organisation sociale

Du point de vue de l'organisation sociale, la communauté de l'île est divisée en trois *matakeinanga* d'importance inégale. Cette hiérarchie dans l'appartenance et l'acquisition de droits fonciers, matrimoniaux et sociaux dévolus à chaque groupe est liée à leur histoire. Le troisième groupe, le plus défavorisé, est issu non seulement d'une scission originelle fratricide, mais également d'un apport exogène remontant aux temps « ancestraux ». Ce groupe, bien que moralement et physiquement mis un peu à l'écart de la communauté, tire cependant son épingle du jeu en monnayant son aide pour faire ou défaire les majorités dans les prises de décision. Ses membres ne peuvent pêcher dans les « trous à thons » qui appartiennent aux deux autres clans. Les riverains se chargent de surveiller ces zones et préviennent leurs ayants droit lorsque d'autres s'en approchent. Ayant hérité des terres les plus éloignées du village pour installer leurs jardins et leurs tarodières, les membres de ce troisième groupe ont aussi à faire preuve de plus d'efforts et d'ingéniosité pour compenser leurs handicaps. Dans le domaine de la pêche, il leur faut faire montre d'une plus grande productivité ou d'une plus grande ardeur. L'interdiction de pêcher dans les trous à thons constitue une privation importante qui les oblige à effectuer des parcours plus longs à des heures différentes. Cela leur permet en contrepartie de débarquer dans les zones reculées de l'île et d'y effectuer des collectes de mollusques et de crabes.

Il apparaît ainsi, à partir de cette petite communauté assez semblable à celles qui occupaient et, par endroits, occupent encore l'archipel des Tuamotu, qu'une observation même relativement superficielle permet de mettre en évidence un certain nombre de paramètres socio-culturels qui sont liés à des contraintes techniques bien précises.

Les procédés, procédures, techniques et savoirs relatifs aux activités de pêche ne sont qu'un aspect des cycles économico-techno-culturels qui rythment la vie de l'île. L'aptitude à la pêche, voire une relative spécialisation dans ce domaine, constitue une façon de tenir un rôle social et d'acquérir du prestige ou de le consolider. Bien que l'environnement marin soit très prégnant et fournisse une part importante des ressources alimentaires nécessaires, les ques-

tions foncières apparaissent autant sinon plus fondamentales. Les discussions auxquelles j'ai eu l'occasion d'assister n'étaient ni plus ni moins intenses en ce qui concerne la pêche qu'en ce qui concerne les activités vivrières.

Il est certain qu'à Mitiaro un bon pêcheur bénéficie d'un grand respect et de la reconnaissance de ses talents. Il s'avère aussi qu'un bon agriculteur, produisant ou récoltant de beaux tubercules ou de beaux fruits, bénéficiera de la même « aura ». Les structures socio-familiales sont assez contraignantes et hiérarchisées, mais elles laissent le champ libre dans les domaines où les techniques permettent aux individus de valoriser leurs aptitudes et de marquer leurs différences. Cela vaut dans tous les domaines et la façon dont est organisée la pêche, au-delà de ses apports alimentaires et économiques, n'en est qu'un exemple parmi d'autres.



L a pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement

Gilles BLANCHET

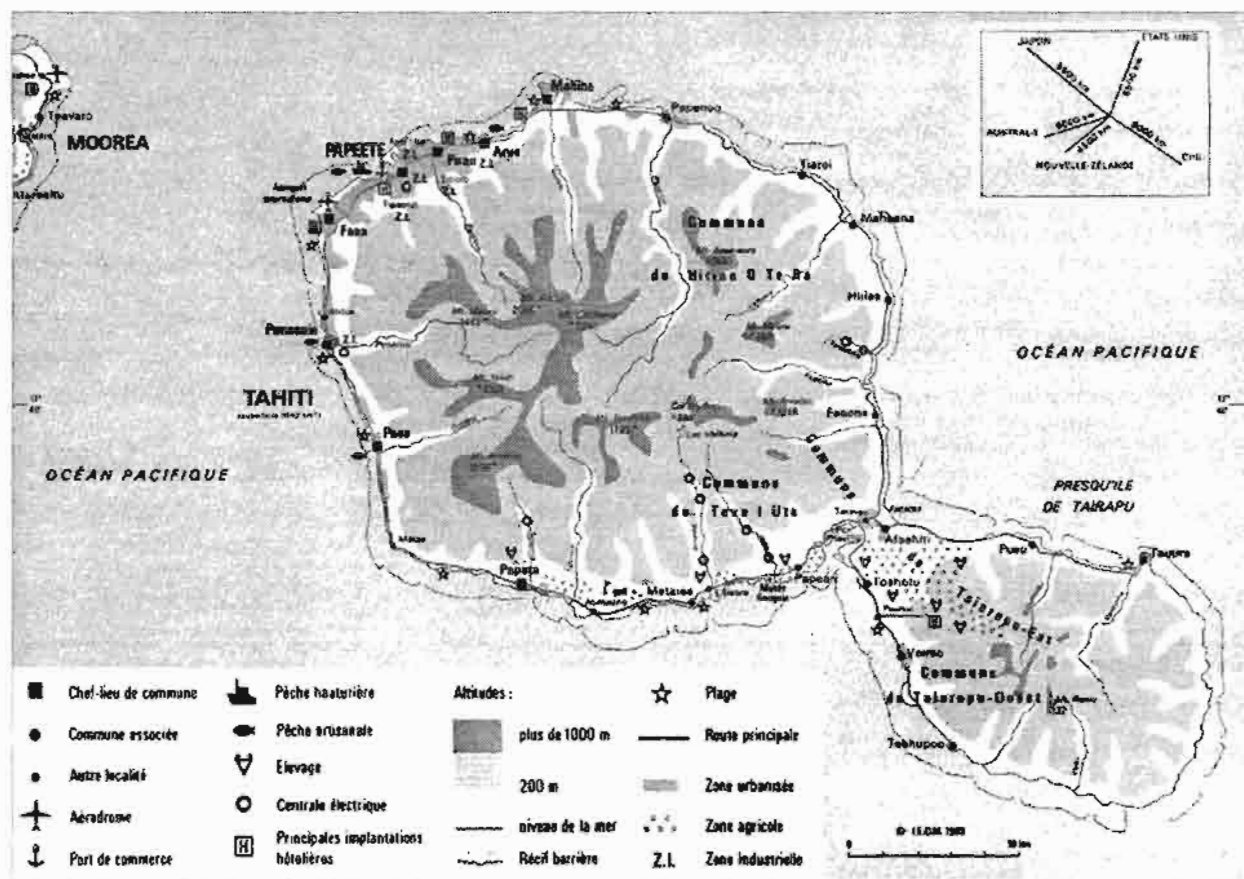
Ce chapitre se penche sur une activité familière à Tahiti, la capture de chinchards ou *ature* à l'aide de grandes sennes de plage. Il s'appuie sur deux études monographiques réalisées par Paul OTTINO¹ en 1962 et l'auteur (BLANCHET, 1982), vingt ans plus tard. La première étude privilégie un point de vue ethnologique. La seconde s'inscrit dans une approche économique du secteur informel² (BLANCHET, 1986) et prolonge la précédente qui lui a fourni une problématique, un schéma d'analyse et des matériaux de référence. Elle l'actualise en adoptant comme elle une démarche attentive aux multiples facettes de la réalité. La majorité des informations ont été recueillies il y a une dizaine d'années et les plus récentes en 1990. Sans vouloir les minimiser, il est moins question ici de se pencher sur les données chiffrées disponibles que de se livrer à une réflexion sur une activité qui semble, jusqu'à présent, avoir réussi à concilier la tradition et la modernité.

Un premier objectif est de la replacer dans le contexte d'évolution rapide qu'a connu Tahiti depuis l'implantation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) en 1963 et de savoir si on se trouve en présence d'une activité dynamique, susceptible de fournir des emplois et des revenus à une population toujours plus nombreuse ou s'il s'agit d'une activité résiduelle, condamnée par l'évolution des techniques et des mentalités ?

Un second objectif est de montrer qu'une recherche monographique de caractère empirique, s'appuyant sur des méthodes d'enquête assez simples, peut rivaliser de pertinence avec certaines approches théoriques préoccupées de vérifier le caractère opératoire d'un concept défini à priori et de façon abstraite.

¹ L'auteur traite successivement des conditions de production, de la technique de pêche, de la participation des pêcheurs, de la commercialisation des prises et de la répartition des revenus. En introduction, il précise que son étude « vise à fournir des matériaux bruts, susceptibles d'être repris et développés ultérieurement sous une autre forme à l'occasion d'un travail comparatif ».

² Le secteur informel ou non structuré y est abordé à travers des activités productives de petites dimensions débouchant sur des biens et services marchands.



Carte de situation : Tahiti.

Alors que l'actualité récente montre l'effondrement des grands échafaudages idéologiques passés et des paradigmes qui les accompagnaient, on peut pareillement, en matière de développement, s'interroger sur la validité de schémas qui tendent à plaquer des réalités du monde occidental dans des pays qui n'en font pas partie. Même si on se réfère aux impératifs du marché et au système de valeurs qui lui est propre, il n'apparaît pas nécessairement justifié de sacrifier la tradition à la modernité et de prôner de façon systématique le passage du stade artisanal au stade industriel. Les faits incitent à considérer les changements de façon beaucoup plus nuancée. Comme l'a déjà souligné Alain BABADZAN (1982) aux îles Australes, les comportements et conduites insulaires, dans leur ajustement aux réalités présentes, témoignent d'un double mouvement de rupture et de continuité avec le passé et débouchent sur des compromis précaires, souvent basés sur des malentendus. Ces malentendus ont des conséquences souvent négatives mais parfois positives, comme l'ont souligné Paul BOHANNAN (1966) ou Marshall SAHLINS (1981). On peut donc y voir une synthèse porteuse d'avenir aussi bien que la marque d'un irréductible conflit de valeurs. On peut encore, à l'exemple de Jean-François BARÉ (1985), les envisager comme une dimension banale et contingente des rapports qui se nouent entre systèmes socio-culturels différents.

De telles considérations se situent bien au-delà de ce travail, mais l'incitent à ne pas se contenter de relater les faits observés. L'exposé commence par replacer la pêche au grand filet dans son contexte. Puis, il aborde les changements qui l'ont marquée au cours des trente dernières années et essaie d'en dégager la signification et la portée.

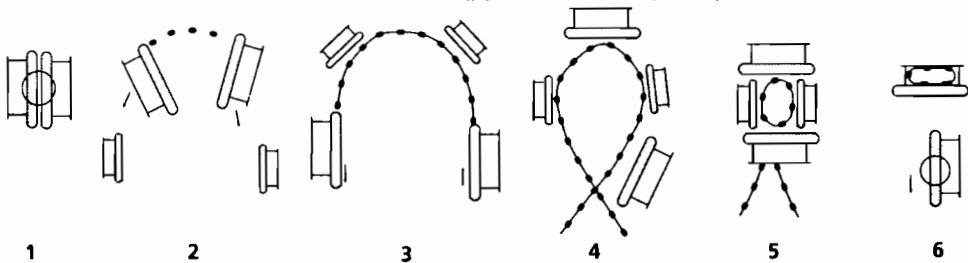
Caractéristiques de la pêche au grand filet

La configuration du Territoire, composé d'une centaine d'îles dispersées sur une surface égale à celle de l'Europe, explique la place privilégiée qu'y occupe la pêche. Elle n'a cependant qu'une importance économique restreinte, avec moins de 2 000 pêcheurs professionnels et des quantités commercialisées qui ne dépassent pas 2 500 t par an. Les *ature* (*selar crumenophthalmus*) forment une fraction négligeable de ces prises, mais la manœuvre le long des rivages de Tahiti de pirogues pansues et le déploiement sur les plages de sable noir de vastes filets manœuvrés en groupe restent une activité prisée aussi bien qu'un spectacle familial.

LE DÉROULEMENT DE LA PÊCHE

Les *ature* sont de petits pélagiques de la famille des carangidés qui naissent dans l'océan Arctique, descendent ensuite le long des côtes américaines et remontent, au terme de leur croissance, vers le Japon. On les trouve à Tahiti de novembre à juin, lorsqu'ils se trouvent à un stade intermédiaire entre l'état d'alevin et celui d'adulte. C'est alors qu'ils s'approchent des côtes en bancs compacts et se rassemblent à l'embouchure des rivières, là où se fracture le récif corallien.

Dès qu'ils constatent leur présence, les pêcheurs prennent la mer avec de grands filets câblés (*anave*) disposés à cheval sur de grandes pirogues mises à couple qui, actionnées à la pagaie, vont silencieusement se placer à l'arrière du banc pour lui couper toute possibilité de retraite vers le large. Sur l'ordre du chef de pêche (*tahua*), le filet est jeté à l'eau, en commençant par sa partie centrale pour éviter que la ralingue des plombs ne se mêle à celle des flotteurs. Les pirogues s'écartent lentement l'une de l'autre, sous le contrôle de deux ou trois plongeurs, et manœuvrent de façon à encercler le banc et le rapprocher du rivage. Le filet est alors entrecroisé en forme de boucle et des aussières sont fixées à ses extrémités pour permettre de le halier de la plage. Lorsque la boucle se réduit à la nappe centrale du filet, sa partie la plus profonde et la plus résistante, une pirogue se place à sa croisée et des plongeurs en ligaturent les bords. La partie inférieure est nouée de façon à former une poche (*papare*) et la partie supérieure est arrimée sur les bords du quadrilatère que forment la pirogue, son flotteur et ses bras de liaison. L'ensemble est utilisé comme vivier jusqu'à l'écoulement des prises (fig. 1). Le procédé permet de calmer les poissons et de les commercialiser de façon progressive. La pirogue-vivier demeure sur place comme elle peut être remorquée jusqu'au voisinage du camp de pêche si les conditions ne sont pas favorables. La nuit, un ou deux hommes restent à bord et frappent l'eau de leurs pagaies à intervalles réguliers pour éloigner les prédateurs (raies et requins) et les visiteurs importuns.



- 1 - Le grand filet est transporté sur deux grandes pirogues accouplées.
- 2 - Le filet est lancé à partir des pirogues qui s'éloignent l'une de l'autre et deux petites pirogues les précèdent pour faciliter l'encercllement du banc.
- 3 - Le filet est déployé et les deux petites pirogues se placent en arrière pour participer à la manœuvre du filet.
- 4 - Le filet est refermé en forme de boucle.
- 5 - La boucle est réduite à la nappe centrale du filet et les autres nappes sont récupérées.
- 6 - Le vivier (*papare*) est formé et arrimé à une des grandes pirogues tandis que l'autre regagne la rive.

Figure 1

Technique de capture de bancs de *ature* au grand filet.

Dès qu'ils sont débarqués, les *ature* sont conditionnés par les femmes et enfants des pêcheurs et riverains présents. Ils sont lavés et enfilés sur des lanières en écorce par paquets d'un kilo. Une fraction est traditionnellement distribuée aux participants qui reçoivent un ou deux paquets de poissons, parfois plus si la récolte est abondante.

Les montants distribués ne sont pas comptabilisés et n'excèdent pas le dixième des prises. Le reste est acheminé jusqu'au marché municipal de Papeete par les pêcheurs ou des revendeurs spécialisés. En cas de mévente, les poissons sont écoulés à la criée dans les lotissements de banlieue ou sur des étals au bord de la chaussée. Interdit en ville, le procédé est toléré dans le reste de l'agglomération et la route de ceinture qui fait le tour de l'île est jalonnée de tréteaux de bois ou de métal utilisés à cet effet.

DIVERSITÉ DES ENTREPRISES DE PÊCHE

L'enquête effectuée en 1981 (BLANCHET, 1984) a permis d'identifier 28 entreprises (elles étaient 14 en 1962, fig. 2), repérables à leurs filets étendus à terre, suspendus aux arbres ou disposés sur des tréteaux de bois dans des hangars rudimentaires.

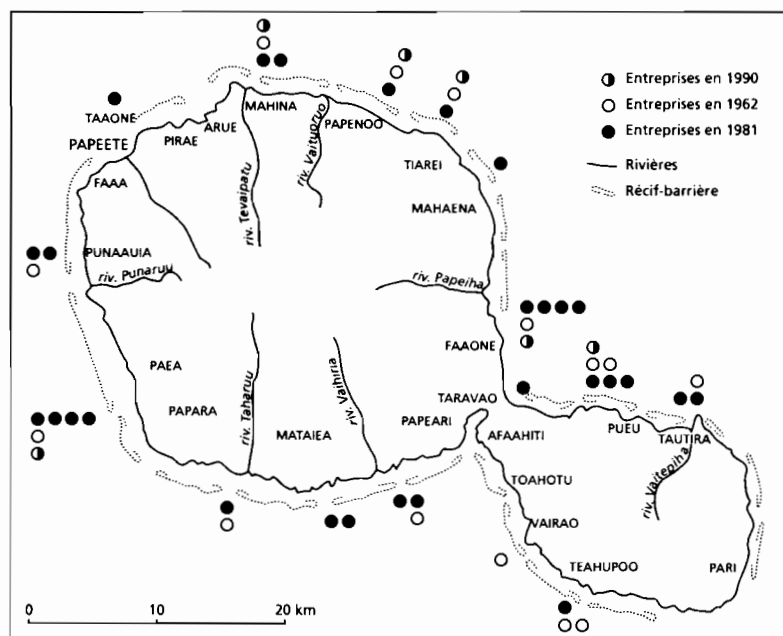


Figure 2
Localisation
des entreprises
de pêche au grand filet.

L'équipement de base est le suivant :

- ◆ un grand filet non maillant de 40 à 1 500 m de long, composé de plusieurs nappes de fil câblé en polyamide blanche de 4 m à 18 m de hauteur et de 34 à 35 cm de maille étirée ;
- ◆ un moteur hors-bord de faible puissance (20/25 CV) pour son remorquage sur de longues distances ;
- ◆ une camionnette bâchée pour transporter à terre le filet, les pêcheurs et le produit récolté ;

- ◆ un hangar couvert pour remiser le matériel ;
- ◆ des équipements variés : filets d'appoint, tenues de plongée, cordages et poulies utilisés pour hisser le filet sur la plage.

La plus grande partie du matériel est achetée d'occasion, ce qui permet de comprimer le prix de revient. Sa valeur neuve pouvait être évaluée à 120 000 F en moyenne (25 000 US\$) en 1981, mais rares sont les pêcheurs qui se livrent à un tel investissement. Une dizaine d'entreprises sont également équipées de filets maillants (*parava*) de 10 à 300 m de long et de 3 à 6 m de profondeur qui leur permettent de pêcher sans avoir à déployer le grand filet lorsque les bancs sont peu importants ou la main-d'œuvre réduite. Constitués d'un monofilament bleu pâle, ils sont légers et ont l'avantage d'être quasiment invisibles dans l'eau.

D'autres filets servent à d'autres pêches. C'est surtout le cas sur la côte ouest de l'île où le lagon est plus développé et où les pêcheurs exercent leur activité tout au long de l'année, variant leur matériel et leurs techniques en fonction des espèces recherchées (thons, poissons perroquets, poissons volants...). Sur la côte est, plus abrupte et sauvage, la saison des *ature* finie, les pêcheurs se reconvertissent dans l'agriculture et l'artisanat (vannerie).

Un tiers des grands filets recensés n'ont pas été utilisés en 1981. D'autres ne l'ont été que partiellement, les pêcheurs ne se servant que d'une partie de leurs nappes. Au total, à peine la moitié de leur surface a été opérationnelle, phénomène que les intéressés expliquent par l'absence d'équipe de pêche, la concurrence de pêcheurs individuels, la raréfaction des poissons ou des problèmes de santé.

L'aptitude et la personnalité des propriétaires de filet, qui ont en moyenne une cinquantaine d'années, jouent un rôle crucial. Près de la moitié vivent à l'occidentale et affichent une relative aisance financière. Les autres sont immergés dans un environnement local où jouent davantage les relations de parenté. Sans être vraiment des notables, presque tous ont une position influente sur le plan local. Les circonstances qui les ont portés à la tête de leur affaire sont variables : un tiers en ont hérité, un tiers ont d'abord été pêcheurs, un tiers enfin se sont lancés dans ce type de pêche sans expérience préalable. Ces circonstances se répercutent sur la conduite des entreprises et, sur les 28 propriétaires recensés, 12 étaient pêcheurs professionnels, 7 dirigeaient leur exploitation sans intervenir dans les opérations de pêche et 9 déléguaient leurs responsabilités à un chef de pêche.

Indépendamment de sa position au sein de l'exploitation — propriétaire, parent ou simple salarié — le chef de pêche est la cheville ouvrière de l'entreprise. De lui dépendent le bon usage du matériel, le niveau des captures et la cohésion de l'équipe généralement formée de 4 à 6 piroguiers et de 2 ou 3 plongeurs.

Il arrive que d'autres pêcheurs participent aux opérations de pêche à bord de pirogues de plus petite taille, mais, la plupart du temps, les concours se limitent à ceux que fournissent sur la plage parents, amis et riverains. Leur nombre est plus élevé lorsque le filet est jeté dans la commune d'origine des pêcheurs ou lorsque parents et voisins apportent leur concours le week-end. Il est aussi

fonction de l'importance du banc capturé et de la durée de manœuvre du filet, les riverains étant d'autant plus nombreux que les opérations se prolongent. En 1981, on pouvait estimer à 200 personnes l'effectif permanent mobilisé et à 250 personnes la main-d'œuvre d'appoint.

Composition des équipes	Entreprises de pêche	
	Nombre	%
Famille dominante	14	50
Famille minoritaire	3	11
Membres non apparentés	8	28
Entreprises sans équipe	3	11
Total	28	100

Tableau 1
Caractéristiques familiales des entreprises de pêche au grand filet (1981).

À cette date, la majorité des entreprises ont toujours un caractère familial. Le noyau de l'équipe de pêche se compose de *fetii*, proches parents et alliés ou parfois simples voisins. Dans les exploitations les plus importantes, les liens de parenté jouent moins, mais les fonctions-clés de chef de pêche et de plongeur restent dévolues au propriétaire du filet et à ses enfants.

Une dizaine d'entreprises appartiennent à des bailleurs de fonds ou à des propriétaires de souche chinoise. C'est en leur sein que la compétence et le professionnalisme viennent le plus souvent remplacer les relations familiales. Ils permettent d'éviter les difficultés (brouilles, disputes ou *pe'a pe'a*) liées aux relations familiales et autorisent une répartition des tâches et un fonctionnement plus efficaces. Ils sont aussi un facteur de compression du personnel et poussent certaines équipes à faire de la surenchère et à passer d'un propriétaire à l'autre, pour peu qu'il leur offre des conditions plus avantageuses.

Le mouvement de professionnalisation des équipes, que relevait déjà Paul OTTINO (1965 : 65-67)³, ne s'est pas étendu à la gestion des entreprises, qui restent administrées de façon empirique et n'ont toujours pas de comptabilité digne de ce nom. Leurs dirigeants se souviennent de leurs principales dépenses et en conservent parfois des pièces justificatives. Mais ils ne se soucient pas de planifier l'achat et l'amortissement de leur matériel et préfèrent se le procurer d'occasion plutôt que de s'endetter. Un faible nombre ont bénéficié des crédits de la banque locale de développement sans en avoir vraiment assimilé l'esprit. Soucieux d'autonomie, ils s'astreignent à rembourser leurs prêts de façon anticipée ou, forts d'un patronage politique, refusent d'honorer les échéances prévues. La plupart n'ont qu'une vision fragmentaire de leurs frais, qu'ils griffonnent sur des bons de caisse et déduisent ponctuellement de leurs ventes. Les pêcheries dirigées par leur propriétaire ne se différencient pas sur ce plan de celles où celui-ci n'est qu'un bailleur de fonds. En 1981, un seul dirigeant s'astreignait à tenir une sorte de livre journal où il consignait tout ce qui concernait la marche de son exploitation. Mais il n'établissait pas le compte d'exploitation qui lui aurait permis d'avoir une vue d'ensemble de son entreprise, d'en évaluer la rentabilité et d'en infléchir éventuellement le cours.

³ Cette professionnalisation du métier de pêcheur commence à se marquer au début des années soixante dans les entreprises les plus importantes. moindre rôle de la parenté dans les équipes de pêche, répartition des pêcheurs en catégories déterminées (plongeurs, piroguiers, plagistes) avec dévalorisation progressive de la dernière catégorie qui représentait autrefois une source importante de revenus.

Tableau 2
Rôle des propriétaires
d'entreprises de pêche
au grand filet (1981).

Rôle principal	Entreprises	
	Nombre	%
Apporteur de capitaux	9	32
Chef de pêche	12	43
Gestionnaire	7	25
Total	28	100

Les entreprises dirigées par des pêcheurs sont souvent à la limite de la rentabilité avec des équipes instables, un matériel sous-utilisé et des dirigeants âgés, sans successeur assuré. Ce sont aussi celles qui font le plus preuve de souplesse et d'adaptabilité, la famille assurant le relais d'une équipe défaillante et les dirigeants ajustant leur conduite aux nécessités du moment.

Les entreprises appartenant à de simples apporteurs de capitaux disposent comparativement d'un matériel moderne et coûteux et d'équipes plus performantes. Mais leur rentabilité exige des captures importantes et régulières et un impondérable, comme le départ du chef de pêche et de son équipe, entraîne *ipso facto* l'arrêt des activités.

Les pêcheries les plus dynamiques sont finalement celles où le dirigeant ne se contente pas de pêcher ou de fournir des capitaux, mais se soucie de gestion et sait s'ajuster à une conjoncture volatile. Elles se caractérisent par un taux élevé d'utilisation d'un matériel restreint et sont presque toutes dirigées par des propriétaires d'origine asiatique. Ceux-ci paraissent moins dépendants de leur environnement en matière d'obligations coutumières. Ils paraissent aussi moins sensibles aux considérations de prestige et n'affichent guère de comportements ostentatoires (BLANCHET, 1982 : 58-61).

Ces disparités illustrent la diversité des situations en même temps qu'elles témoignent d'une transformation progressive de l'activité.

Les transformations de la pêche au grand filet

Les décennies qui viennent de s'écouler ont en effet été fertiles en changements et ces changements se sont répercutés sur le matériel et les techniques de capture comme sur les pêcheurs et leur environnement.

UN LENT MOUVEMENT DE DÉCLIN

Une rétrospective des entreprises et de leur fonctionnement montre une détérioration progressive de la situation.

Les quantités commercialisées sur les marchés municipaux sont passées d'une moyenne annuelle de 149 t au début des années soixante à 62 t à la fin des années soixante-dix et 25 t seulement à la fin des années quatre-vingts,

période où leur montant n'est plus que le sixième de ce qu'il était en 1960. En trente ans, les ventes ne représentent plus que 3 % des ventes de poissons du large (au lieu de 24 %) et 1 % de l'ensemble des ventes (au lieu de 13 %).

L'évolution des pêcheries, plus contrastée, va dans le même sens (fig. 2). Elles étaient 14 en 1962, réparties pour moitié sur la côte ouest et pour moitié sur la côte est, pour moitié dans l'île (Tahiti Nui) et pour moitié dans la presqu'île (Tahiti Iiti). Elles sont deux fois plus nombreuses en 1981, pour de simples raisons conjoncturelles liées aux facilités de crédit qui leur ont été accordées dans le cadre d'une politique de relance des petites activités. Elles dominent alors sur la côte est et leur ancienneté moyenne n'est plus que de dix ans au lieu de seize vingt ans plus tôt. Cette embellie est de courte durée et en 1990 on ne compte plus qu'une demi-douzaine d'entreprises, 5 sur la côte ouest, 1 sur la côte est et 1 dans la presqu'île, là où se trouvaient autrefois les plus prestigieuses d'entre elles.

Si on ventile les ventes sur le marché, on remarque que les apports moyens par entreprise sont passés en trente ans de 12 à 2 t. L'analyse faite en 1981 de quelques exploitations jugées représentatives indique que, pour une entreprise équipée de matériel neuf, le seuil de rentabilité ne peut être atteint qu'avec des ventes annuelles d'au moins 5 t de poissons. Ces chiffres donnent la mesure des difficultés que rencontrent la plupart des dirigeants, même lorsqu'ils recourent au marché de l'occasion pour se procurer tout ou partie de leur matériel.

UNE VOLONTÉ DE MODERNISATION

La diminution des captures et du nombre des entreprises ne peut pourtant pas être imputée à l'inertie et au manque de souplesse des pêcheurs qui font preuve de dynamisme et ont su adopter les nouveaux matériels et les nouvelles techniques qui se trouvaient à leur portée.

La modernisation des pêcheries s'est opérée de façon progressive et continue.

Le fil de coton avec lequel les vieilles chinoises fabriquaient encore les filets au début des années soixante a cédé la place, à la fin de la décennie, à du fil câblé de nylon fabriqué industriellement. Les nappes ont d'abord été importées de France et d'Allemagne fédérale puis d'Asie du Sud-Est, de Taiwan en particulier, avec l'inconvénient d'une qualité inférieure et l'avantage de prix compétitifs.

Les pirogues en bois ont été délaissées au profit de pirogues en contreplaqué moins lourdes, moins coûteuses, plus maniables et plus faciles à construire. Elles ont disparu sur la côte est, exposée au vent et au ressac, et ne subsistent plus que dans le lagon de la côte ouest. Deux artisans spécialisés continuent de les construire, mais leur clientèle se raréfie et il leur est de plus en plus difficile de trouver des troncs de taille suffisante dans les essences résistant aux chocs et à un séjour prolongé dans l'eau (manguier, bois de fer...) (BLANCHET *et al.*, 1987).

La physionomie des grands filets s'est également modifiée et leur taille a augmenté, une évolution rendue possible par la légèreté et le faible encombrement du nylon par rapport au coton. En vingt ans, leur longueur moyenne a doublé et est passée de 450 m à 900 m. Cela n'exclut pas de fortes variations

d'une entreprise à l'autre. Certains dirigeants, en effet, préfèrent avoir des filets de dimensions réduites qu'ils manœuvrent plusieurs fois par jour avec une équipe restreinte. D'autres optent pour des filets de plus de 1 000 m de long qui leur permettent, en principe, d'encercler des bancs considérables. Mais la diminution des captures, la constitution malaisée d'équipes de pêche, la moindre participation des riverains et une mobilité plus faible autour de l'île rendent leur utilisation aléatoire⁴ (OTTINO, 1965 : 71). Pour les mêmes raisons, les entreprises recourent de plus en plus à des filets maillants, plus faciles à utiliser et qui leur permettent de continuer à pêcher et de faire face à la concurrence de pêcheurs individuels équipés de filets du même type.

LA CONCURRENCE DES FILETS MAILLANTS

Depuis une quinzaine d'années, en effet, s'est développée une technique alternative de capture qui fait appel à des filets plus légers, bon marché et peu encombrants. Il ne s'agit plus d'encercler les poissons et de les capturer vivants, mais de leur barrer la route et de les prendre par les ouïes. Les filets ne dépassent guère 200 à 300 m de long et ont une maille étirée de 45 mm. Leur emploi s'est généralisé sur la côte ouest où les eaux sont moins agitées et où l'habitat plus dense rend la commercialisation des prises plus facile. Les pêcheurs interviennent seuls ou accompagnés d'un voisin ou d'un membre de leur famille (épouse, enfant...). Ils se déplacent à bord de petites pirogues à moteur, posent leur filet dès qu'ils ont repéré la présence de poissons et vont le relever une ou deux heures plus tard. Les *ature* capturés sont aussitôt conditionnés et vendus le long de la route de ceinture près du lieu de pêche. La clientèle est composée de gens du voisinage et de passants qui regagnent leur domicile après une journée de travail en ville. Les quantités capturées se sont élevées en 1981 à une vingtaine de tonnes, le quart des quantités vendues cette année-là.

Bien que la qualité des poissons, qui se sont débattus dans les mailles du filet, soit moindre, ce mode de pêche concurrence directement les grands filets car il se pratique à une échelle individuelle et n'exige qu'un matériel réduit. En plus d'une petite embarcation dotée d'un moteur hors-bord dont sont équipés la plupart des riverains, le seul équipement nécessaire est un petit filet de nylon qui peut être amorti en quelques sorties, pour peu qu'elles soient fructueuses. Ce faible coût explique son succès auprès de pêcheurs professionnels et amateurs qui s'y livrent le soir ou le week-end comme activité de complément ou comme loisir. Effectuée aux mêmes endroits que la pêche au grand filet, la pêche au filet maillant a l'avantage de la simplicité et de la rapidité. Elle s'achève avant que le grand filet ait eu le temps d'être déployé et elle en dissuade l'emploi dans la mesure où le bruit des moteurs fait fuir et disloque les bancs de poissons qu'il est alors vain d'essayer d'encercler.

À la différence de la pêche au grand filet qu'encadrent aujourd'hui des règles précises, elle s'est développée en dehors de toute réglementation et continue, pour une part, d'y échapper. Une telle situation ne manque pas de provoquer des conflits entre pêcheurs. Ils finissent par se régler à l'amiable par l'entre-

⁴ Paul OTTINO souligne déjà l'existence de filets d'une longueur excessive qui obligent leurs propriétaires à multiplier les coups de filet et à courir après le poisson pour assurer la survie de leur exploitation.

mise de responsables locaux ou d'agents du service territorial de la Pêche, mais s'ajoutent aux autres difficultés que rencontre la pêche au grand filet pour en obérer l'avenir.

Un avenir fortement compromis

Ces problèmes, qui sont loin de leur être spécifiques, s'expliquent aisément si on les replace dans leur contexte.

UNE ADAPTATION DIFFICILE À UN CONTEXTE CHANGEANT

La brusque accélération de l'ouverture sur l'extérieur du Territoire depuis le milieu des années soixante a entraîné une modification profonde des structures et des comportements sociaux. L'emprise de la tradition s'est estompée et le salariat et la circulation monétaire se sont substitués à l'autoconsommation et aux prestations de services réciproques. L'accroissement des revenus et de la consommation a fait de l'argent l'étalon des valeurs et a eu pour conséquence un individualisme accru et un climat de concurrence où ne font plus office de garde-fous les obligations coutumières et une tradition de solidarité.

Il en résulte un accroissement des situations conflictuelles et inadaptées auxquelles il est fait face en se référant aux normes nouvelles comme aux normes anciennes. Ces ajustements empiriques laissent souvent les problèmes en suspens, qu'il s'agisse de l'accès aux champs de pêche, de l'activité de pêche proprement dite ou de la gestion des pêcheries.

Une multiplication des conflits sur les lieux de pêche⁵

La réglementation des champs de pêche offre un exemple de ce télescopage du passé et du présent et des problèmes qui peuvent en résulter. En témoignent les conflits qui opposent les pêcheurs lorsqu'ils se rendent sur les lieux de pêche en invoquant, les uns la liberté de mouvement posée en principe par la législation moderne, les autres une tradition lointaine où la propriété des riverains englobait les eaux du lagon et s'étendait jusqu'au récif-barrière.

Au départ, les utilisateurs de grands filets se sont contentés d'intervenir dans le district où ils résidaient. Mais, au fur et à mesure que s'est fait sentir l'aiguillon de la concurrence et qu'augmentait la taille de leurs filets, ils ont débordé sur les districts voisins et ont fini par se déplacer tout autour de l'île. Les réactions de mécontentement des riverains ont eu raison de cette tendance et les pêcheurs se sont de plus en plus cantonnés dans les limites de leur commune d'appartenance, à moins d'être expressément invités à se rendre dans un autre lieu.

⁵ Les conflits entre pêcheurs ne sont pas nouveaux. Paul OTMNO en fait lui-même état et les attribue à des considérations culturelles plus qu'à des facteurs économiques (volonté de défi, souci de prestige, survivance d'anciennes conceptions relatives à la propriété des zones du littoral ou des champs de pêche (OTMNO, 1965 : 23).

Lieux de pêche	Entreprises					
	1962		1981		1990	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Commune de résidence	2	14	19	76	5	83
Autres communes	12	86	6	24	1	17
Total	14	100	25*	100	6*	100

(*) Entreprises opérationnelles.

Tableau 3

Localisation des entreprises et lieux de pêche.

Au temps où les propriétés familiales s'étendaient de la montagne au récif, les eaux du lagon faisaient l'objet de droits de pêche coutumiers. La colonisation les a rendus caducs, mais les villageois n'en ont pas moins le sentiment d'avoir des droits privilégiés sur le lagon et le récif qui s'étendent devant eux. Ils le font sentir aux pêcheurs d'autres communes qui leur rétorquent que la mer fait partie du domaine public.

Il en résulte des altercations dont les conséquences peuvent être fâcheuses. À la fin des années soixante-dix, trois propriétaires de filets de Paea contraints de pêcher à l'extérieur de la commune — la passe de Paea est étroite, soumise à de violents courants et souvent obstruée par les branchages que charrie la rivière Orofero en crue — ont dû interrompre leur activité devant les mesures de rétorsion adoptées par les riverains. Les filets du premier ont été brûlés à Afaahiti, ceux du second détruits à l'acide à Arue. Quant au troisième qui, un matin à l'aube, avait encerclé un banc considérable de poissons dans la baie de la Punaru à Punaauia, il n'a pu regagner la rive où s'étaient massés les pêcheurs de la localité, armés de ciseaux et de couteaux, prêts à saccager son filet. La médiation du chef du service de la Pêche qui habitait dans les parages lui a permis de sortir de ce mauvais pas, moyennant l'abandon aux riverains du quart de ses prises. Mais la plainte, qu'il a déposée après l'incident, n'a jamais eu de suite.

Deux autres utilisateurs de grands filets, qui avaient constitué un vivier en mer près de la passe de Tiarei, ont vu leurs filets déchirés et des milliers de poissons s'en échapper. Mahina, l'un des champs de pêche les plus réputés, a été pendant plusieurs années le théâtre d'affrontements entre propriétaires de grands filets résidant dans la commune et pêcheurs venus de villages moins favorisés (Mahaena, Tiarei, Faaone, Punaauia ou Paea). Depuis 1980, on assiste à une recrudescence de ces conflits qui, désormais, opposent moins les entreprises à d'autres entreprises qu'à des individus équipés de filets maillants.

Pour y remédier, les autorités territoriales ont demandé aux dirigeants du service de la Pêche d'élaborer avec les intéressés et les élus locaux un projet de réglementation de la pêche dans les eaux lagonaires. Une première réunion avec les pêcheurs a réaffirmé le principe d'une liberté totale, qu'il s'agisse de l'accès aux champs de pêche ou des engins de capture employés. Elle a même dressé un calendrier horaire instituant un usage alterné des filets maillants (de 17 h à 5 h) et non maillants (de 5 h à 17 h). Une réunion avec les autorités municipales a

abouti à des conclusions opposées, la majorité étant d'avis de réserver les territoires de pêche d'une commune à ses seuls résidents. Le service territorial de la Pêche a pris acte de ces divergences et présenté un projet général de réglementation qui reprend le calendrier horaire proposé par les pêcheurs. Le texte a reçu l'aval du Conseil de gouvernement en novembre 1979 et été ratifié par l'Assemblée territoriale en décembre 1988. Il n'est toujours pas appliqué.

L'affaiblissement du caractère communautaire de la pêche

D'autres difficultés résultent de la diminution et de la transformation du caractère collectif de la pêche. Le recours à de grandes sennes de plage manœuvrées en groupe s'inscrit, selon toute vraisemblance⁶, dans le sillage des pêches traditionnelles dont témoigne la « pêche au caillou » de Bora Bora, aujourd'hui devenue un spectacle organisé pour les touristes et visiteurs de marque. Le recours à de grands filets est pourtant relativement récent et le premier d'entre eux, long de 400 m, aurait été constitué en 1909 par un ancien chef de Tautira. Leur mise en œuvre n'en fait pas moins appel à des groupements économiques à base de parenté, d'alliance et de communauté de résidence et, comme l'écrit Paul OTTINO (1965 : 70), au début des années soixante, « il est frappant de constater à quel point les anciens principes structurels de l'organisation sociale se maintiennent peu altérés et déterminent la formation de groupements liés à des activités qui n'ont rien de traditionnel »⁷.

On assiste aujourd'hui à l'effritement de ces groupements, qu'il s'agisse de la mise en commun du matériel de pêche, de la formation des équipes ou de la participation villageoise. Les associations provisoires (*tapiri*) entre propriétaires de grands filets sont devenues exceptionnelles et il est de plus en plus difficile de constituer des équipes de pêche. En 1981, 10 pêcheries sur 28 en étaient dépourvues. Trois ne s'étaient pas servies de leur grand filet pour cette seule raison. Trois avaient pu le faire le week-end en faisant jouer la solidarité familiale. Une avait eu recours à un groupe de pêcheurs spécialisés dans la capture de poissons-perroquets (*pahoro*). Les trois dernières avaient dû se rabattre sur leurs filets maillants.

La difficulté à recruter et à conserver une main-d'œuvre homogène et solidaire n'est pas nouvelle et s'explique par une représentation du temps qui privilégie les efforts ponctuels et la polyvalence des intéressés. Mais aujourd'hui, s'y ajoutent la disparition de la vie communautaire et la désaffection des jeunes pour un travail ingrat à la rentabilité incertaine. C'est en tout cas ce que déplorent des entrepreneurs âgés qui se désolent de voir leur affaire péricliter, faute d'être reprise en mains par leurs enfants qui préfèrent la sécurité d'un emploi salarié en ville.

Le caractère saisonnier de la pêche est un autre facteur limitant. D'une année sur l'autre, il n'est pas sûr que soient disponibles des équipiers qui ont dû se mettre à la recherche d'une autre occupation dans l'intervalle. Autrefois, dans le cadre d'une vie communautaire où chacun participait aux différentes tâches de l'existence quotidienne, les propriétaires s'attachaient de façon perma-

⁶ Comme le remarque l'ethnologue Marie-Claire Bataille, la pêche au grand filet semble relever du même principe que les pêches à la guirlande autrefois pratiquées dans de nombreuses îles de Polynésie. Elle en serait une adaptation technique liée à l'introduction de matériaux nouveaux : passage de la guirlande végétale au filet de coton puis de nylon. (communication personnelle de l'auteur)

⁷ Paul OTTINO voit dans les groupements de pêche des personnes rassemblées autour d'un individu en vue d'une activité déterminée et liées à lui par des liens de consanguinité et d'alliance, sur le modèle des « action groups » décrits par Otto Blehr aux îles Feroe. L'extension de l'organisation familiale aux personnes résidant dans le voisinage (que traduit le terme tahitien de « *fetii* » appliqué aux parents, alliés ou personnes étrangères avec lesquelles on se trouve en relations suivies et confiantes) se justifierait par la dispersion des individus et les règles d'exogamie prévalant en Polynésie.

nente leur équipe. Rares sont aujourd'hui ceux qui peuvent se permettre d'assumer un tel fardeau. Seuls deux ou trois villages éloignés de Papeete comme Pueu ou Faaone ont encore des équipes à dominante familiale qui se recomposent chaque année au moment de la saison des *ature*.

Efficace quand il est à la base du fonctionnement de la société et lui sert de socle, le facteur de parenté ne l'est plus dans une société marchande qui obéit aux exigences d'un marché anonyme et concurrentiel. Dans les entreprises dotées d'équipes de pêche, la famille continue néanmoins de jouer un rôle important et, dans deux cas sur trois, les fonctions-clés de chef de pêche et de plongeur restent confiées au propriétaire de l'exploitation, à ses fils légitimes ou adoptifs (*fa'amu*) ainsi qu'à ses gendres. Ce partage de responsabilités se conçoit sur le plan du capital engagé, mais se justifie moins sur celui de sa mise en valeur, dans la mesure où il s'exerce souvent à contrecourant du processus de rationalisation et de professionnalisation de l'activité.

On ne peut toutefois réduire la parenté à une relique du passé venant compromettre l'ajustement à la situation présente. C'est moins son influence qui diminue que sa nature et son rôle qui se transforment, avec le glissement de la famille élargie à la famille nucléaire et le passage d'un mode de vie communautaire convivial à un mode de vie individuel plus anonyme. En se restreignant, la cellule familiale acquiert une cohérence qui lui permet de pallier, au moins partiellement, l'affaiblissement des liens et relations dont le village était autrefois le siège. De nouvelles solidarités se font jour. Certaines peuvent avoir un caractère circonstanciel lorsque la restriction des aires de pêche fait coïncider famille et résidence. D'autres peuvent avoir une dimension tactique lorsque des responsables de grands filets invoquent la localité d'origine de leur épouse ou d'un de leurs pêcheurs pour aller y jeter leur filet.

La tendance dominante reste malgré tout une professionnalisation accrue de la pêche qui se traduit par des situations de sous-traitance de main-d'œuvre où le propriétaire du filet est dissocié des pêcheurs rassemblés sous la houlette de l'un d'entre eux.

Le dépérissement du caractère communautaire de la pêche trouve une autre illustration dans les concours apportés de l'extérieur. Alors qu'en 1960, certaines pêches pouvaient mobiliser une centaine de personnes, la participation actuelle se limite souvent à la seule équipe de pêche. Il ne saurait toujours être question de refuser le concours bénévole des riverains, mais la disponibilité de ceux-ci n'est plus aussi grande et le montant des distributions gratuites n'est plus aussi élevé. Il n'est plus que de un ou deux paquets de poissons alors qu'en 1963, était encore invoqué le principe que « chacun prene selon sa volonté ». Il n'était guère plus appliqué, mais les quantités distribuées restaient modulées en fonction du nombre de participants et de l'importance de leur famille, et le réseau de distribution était étendu aux personnalités avec lesquelles on souhaitait entretenir de bonnes relations (pasteur, maire, propriétaire riverain...). Cette pratique est devenue aussi rare que celle d'une répartition adaptée aux besoins. Seules trois entreprises en milieu rural continuent de doubler le montant des quantités distribuées lorsque le participant appartient à une famille nombreuse. À l'inverse, dans les entreprises composées de

pêcheurs professionnels, les distributions sont fonction de la contribution effective des intervenants. Et, lorsque la pêche est bonne, ces avantages en nature peuvent être complétés par une rétribution monétaire, elle-même calculée en fonction du concours apporté.

Cette évolution traduit bien le glissement progressif d'une notion de partage fondée sur une solidarité traditionnelle à celle d'une rémunération individuelle ajustée à la prestation fournie. Les réticences affichées à l'égard du principe de distribution gratuite semblent aller dans le même sens. Pour y échapper, une proportion croissante de pêcheurs évitent de ramener leur filet sur la plage et constituent un vivier en mer même si les captures ne le justifient pas⁸. Il est vrai qu'avec la diminution des prises, les distributions absorbent parfois une grande partie du produit récolté. Il est vrai aussi que les pêcheurs peuvent être amenés à constituer un vivier pour la simple raison qu'il n'y a pas de volontaires sur la plage pour haler le filet.

Une gestion empirique et un défaut d'assistance

Tous ces facteurs militent en faveur d'une gestion plus efficace des exploitations, qui se trouve malheureusement contrariée par l'idée que s'en font leurs responsables et l'absence de soutien des autorités compétentes.

Les insulaires se représentent toujours le propriétaire du grand filet comme un personnage exerçant une responsabilité collective et une sorte de magistère moral. Cette image prévaut chez les pêcheurs qui prennent le relais d'un membre de leur famille ou succèdent à un autre pêcheur à la tête d'une exploitation. Elle domine aussi chez les fonctionnaires et cadres qui décident d'y investir leurs économies. Les uns et les autres se lancent dans l'achat de grands filets sur la base de présomptions rarement étayées par les faits et, dans leurs motivations, il arrive que le souci de prestige l'emporte sur l'exigence de rentabilité. Un sentiment de solidarité familiale pousse également quelques-uns à y voir une opportunité de reconversion pour un parent ou un débouché pour un de leurs enfants.

Un tel état d'esprit ne peut qu'entretenir l'empirisme qui prévaut en matière de gestion. Faute de savoir estimer leurs prix de revient et de pouvoir peser sur les prix de vente sur les marchés municipaux, faute de maîtriser les quantités pêchées et vendues — dont les fluctuations souvent brutales se répercutent sur leurs revenus — beaucoup adoptent un comportement en dents de scie. Au lendemain d'une importante rentrée de fonds, ils se procureront des équipements que la marche de l'entreprise ne justifie pas. Au terme d'une saison infructueuse ou face à des difficultés imprévues, ils vendront leur matériel et se tourneront vers des activités plus prometteuses, encouragés en cela par leur éclectisme et une appréciation à courte vue de la marche de leur exploitation.

Le même pragmatisme joue en matière de commercialisation. Face à l'expansion de l'agglomération de Papeete et face à une détermination autoritaire des prix de vente sur les marchés municipaux jusqu'en 1980, les pêcheurs ont multiplié les points de vente le long de la route de ceinture et organisé des ventes ambulantes en banlieue. Pour bénéficier de la rente de situation résultant

⁸ Il est d'usage de ne constituer un vivier en mer que si les prises excèdent 500 kg de poissons.

d'une mise en relation directe de l'offre et de la demande (environ 1/3 du prix de vente), certains ont mis sur pied des réseaux de collecte et se sont transformés en revendeurs. Ces initiatives apparaissent comme autant de tentatives pour pallier la dégradation de la situation engendrée par la hausse des coûts, l'accroissement de la concurrence et la diminution des captures. Mais elles ne sont que des pis-aller, en l'absence de soutien des autorités responsables.

Ce défaut d'assistance s'explique par le fait que la pêche au grand filet ne figure pas parmi les activités défavorisées et n'est pas considérée comme prioritaire dans une politique tournée vers des secteurs plus porteurs et plus sensibles sur les plans économique et social. L'intérêt porté à la fin des années soixante-dix aux activités de petites dimensions a cependant eu des retombées dont ont profité les entreprises. La création en 1976 de sociétés de caution mutuelle leur a permis d'accéder au crédit bancaire et d'améliorer leur équipement. Mais les mêmes facilités ont permis aux pêcheurs individuels de se doter de moteurs hors-bord, d'embarcations et de filets maillants. Peut-être même peut-on y voir le point de départ de la concurrence sévère que se livrent aujourd'hui les uns et les autres ?

La nouvelle réglementation répartissant le temps de pêche entre grands filets non maillants et petits filets maillants s'efforce bien de concilier les deux modes de capture. Mais les services techniques territoriaux sont réservés à l'égard des grands filets qu'ils considèrent comme dépassés et générateurs de conflits. Ils n'hésitent pas à marquer leur préférence pour une pêche artisanale individuelle qui est plus facile à contrôler, leur pose moins de problèmes et correspond mieux à l'actuel mode de vie.

UN AVENIR PAVÉ D'INCERTITUDES

On peut donc craindre que le déclin de la pêche au grand filet ne se poursuive et ne s'accroisse. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que c'est moins l'activité qui est menacée que le fondement sur lequel elle s'appuie. Les difficultés rencontrées ne sont pas d'ordre technique et ne concernent ni le mode de capture, ni l'équipement utilisé, ni même le personnel employé, tous domaines dans lesquels l'adaptation s'est faite sans problèmes. Le fil synthétique s'est substitué au fil de coton et les filets de fabrication artisanale ont été remplacés par des produits industriels plus performants. Le bois des embarcations a fait place à du contreplaqué et une main-d'œuvre abondante et polyvalente est en train de s'effacer devant des équipes réduites et spécialisées. Le circuit de ramassage et de commercialisation s'est lui-même organisé et les distributions gratuites ont été subordonnées aux services rendus et le champ d'intervention des pêcheurs circonscrit.

Tous ces ajustements techniques n'ont pas réussi à retourner la situation, car c'est le soubassement même de l'activité qui s'effrite. Sur le plan technique, l'accroissement des moyens mis en œuvre et l'augmentation des capacités de capture s'opèrent au détriment de la ressource qui se raréfie⁹. Sur le plan social, c'est la dimension humaine de l'activité qui se transforme et, de communautaire, solidaire et rurale, tend à devenir individuelle, concurrentielle et périurbaine. Et, à certains

⁹ Les raisons de cette diminution des ressources ne sont pas connues avec certitude. Outre une pollution des côtes, elle est probablement le signe d'une surexploitation grandissante à l'intérieur des eaux territoriales comme au large où les ature sont capturés comme appâts pour la pêche industrielle.

égards, le développement d'une pêche à dominante personnelle apparaît comme le corollaire du déclin d'une pêche à dominante collective.

Une telle évolution ne se fait pas du jour au lendemain, de façon linéaire et tranchée. Elle se produit, au contraire, de manière progressive ou par à-coups, avec des avancées et des reculs, des ambiguïtés et des contradictions. C'est ce qui explique probablement les paradoxes que met en évidence un parallèle entre la pêche au grand filet et la pêche au filet maillant. Soucieux de pouvoir continuer à accéder à leurs champs de pêche, ceux qui ont coutume d'utiliser de grands filets se prévalent de la liberté mise en avant par le législateur moderne, alors que les nouveaux utilisateurs de filets maillants se réfèrent à une tradition révolue réservant les eaux du lagon aux riverains. Parallèlement, la transformation des anciens rapports, dont témoigne la professionnalisation de la pêche au grand filet, voit sa portée réduite par le développement anarchique d'une pêche de moindre envergure dont les protagonistes sont souvent des amateurs. À l'heure où les pêcheurs au grand filet commencent à moins tenir compte des facteurs de parenté et de résidence, ce sont les utilisateurs de filets maillants qui s'appuient sur la famille et les relations de voisinage.

À cela, s'ajoute l'indifférence dont fait preuve l'administration à l'égard d'une activité dynamique et collective pourtant conforme à la politique d'organisation et de rationalisation des activités halieutiques qu'elle cherche à mettre en place. En toute rigueur, la pêche au grand filet mériterait d'être préférée à une activité individuelle qui ne répond pas aux orientations officielles, échappe aux obligations coutumières et transgresse la réglementation en vigueur.

Ces paradoxes et difficultés sont probablement à mettre au compte d'une transformation des réalités et des comportements plus rapides que les mentalités et les institutions appelées à les traduire dans les faits. Ils illustrent les incertitudes d'une société dont l'évolution a été si rapide qu'elle hésite sur la voie à suivre, un pied dans le passé, un autre dans le futur.

Conclusion

On ne peut finalement apporter que des éléments de réponse aux questions posées. Jusqu'ici la pêche au grand filet a fait preuve de dynamisme et a réussi à intégrer les changements qui en modifiaient les conditions d'exercice. Elle l'a fait sans difficultés apparentes et son histoire offre l'image d'une activité moderne mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de type traditionnel.

Mais le processus d'industrialisation et l'enclenchement d'un déterminisme économique qu'entrevoyait Paul OTTINO (1965 : 7, 72), en s'appuyant sur les théories de la croissance alors en vogue, ne se sont pas concrétisés. Le problème aujourd'hui concerne moins l'activité que l'armature sociale sur laquelle elle s'appuie, au point qu'on peut se demander si le signe le plus tangible de la souplesse et de la faculté d'adaptation des pêcheurs n'est pas précisément leur conversion à un mode de pêche personnel qui épouse les lignes de force selon lesquelles se structure la société polynésienne.

La pêche au grand filet ne semble pas pour autant condamnée. À considérer l'attachement que continuent à lui porter les insulaires, on peut penser qu'elle continuera d'être pratiquée, mais le sera de plus en plus comme une activité de complément et de loisir dont le caractère collectif et convivial viendra témoigner d'une tradition et d'une époque révolues. Elle n'aura plus, en termes de quantités capturées, qu'une importance anecdotique. La raréfaction et l'augmentation du prix des *ature* (ils se vendent trois fois plus cher frais qu'en conserve) ajoutées à l'évolution des habitudes alimentaires font qu'ils ne jouent déjà plus qu'un rôle subsidiaire dans l'alimentation quotidienne. Ils continuent, par contre, d'intervenir dans le « *maa Tahiti* », ce repas familial traditionnel que les Polynésiens n'ont plus les moyens et le temps de préparer que le dimanche et qui acquiert de ce fait une valeur symbolique croissante.

On peut aussi imaginer qu'avec un soutien et un encadrement appropriés, les entreprises deviendront le vecteur d'une activité artisanale plus performante. Mais l'évolution des années écoulées et les malentendus qui pèsent sur la pêche au grand filet ne plaident guère en ce sens.

Références bibliographiques

BABADZAN (A.), 1982 - *Naissance d'une tradition : changement culturel et syncrétisme religieux aux îles Australes (Polynésie française)*. Orstom, coll. Trav. et Doc. n° 104, 313 p.

BARE (J.-F.), 1985 - *Le Malentendu Pacifique*. Paris, Hachette, 276 p.

BLANCHET (G.), 1982 - *Un aspect de la pêche artisanale en Polynésie française : les grands filets à ature de Tahiti*. Tahiti, Orstom, coll. Notes et Doc. n° 6, 168 p.

BLANCHET (G.), 1984 - *Un exemple de petite production marchande en Polynésie française : la pêche aux ature dans l'agglomération de Papeete*. Paris, Cah. Orstom, sér. Sci. Hum., vol. XX n° 1 : 89-106.

BLANCHET (G.), 1986 - *Croissance induite et développement autocentré en Polynésie française : l'évolution*

de l'économie et le rôle de la petite production marchande. Thèse de doctorat d'État en sciences économiques, université de Rennes I.

BLANCHET (G.), BOREL (G.), PADOAFAITE (J.), 1987 - *Petite construction navale et pêche artisanale en Polynésie française*. Tahiti, Orstom, coll. Notes et Doc. d'océanographie n° 34, 100 p.

BOHANNAN (P.), 1966 - *Tiv Economy*. Evanston. Northwestern University Press.

OTTINO (P.), 1965 - *La pêche au grand filet à Tahiti*. Cah. Orstom, sér. Sci. Hum., vol. II, n° 2.

SAHLINS (M.), 1981 - *Historical Metaphors and Mythical Realities ? Structures in the Early History of the Sandwich Islands Kingdom*. Association for Social Anthropology in Oceania. The University of Michigan Press. Ann Arbor, 64 p.

ADAMS (T.), RICHARDS (A.), DALZELL (P.), BELL (L.), 1995 - *Research on Fisheries in the Pacific Islands Region*. Joint FFA/SPC Workshop on the Management of South Pacific Inshore Fisheries (Noumea, New Caledonia, 26 June-7 July 1995).

BATAILLE (M.-C.), 1986 - *Les Polynésiens des îles Tonga et leur représentation du milieu marin*. Thèse d'ethnologie, Paris I, 500 p.

BATAILLE (M.-C.), 1988 - The Fish of Tonga : prey or social partners ? *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 97 (2) : 185-198.

BLANCHET (G.), 1989 - La pêche artisanale dans les économies insulaires du Pacifique Sud. *Journal de la Société des océanistes*, n° 92-93 : 105-118.

BOREL (G.), 1990 - *La conquête de l'espace maritime en Polynésie française*. Thèse de géographie de la mer, université de Nantes, 435 p.

CAMPBELL (H.), MENZ (K.), WAUGH (G.), 1989 - *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region*. Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR) Proceedings n° 26, Canberra, Australia.

CILLAUREN (E.), 1991 - La pêche thonière dans le Pacifique. Évolution et perspectives. *La Revue maritime* n° 421 : 20-37.

CONTE (E.), 1988 - *L'exploitation traditionnelle des ressources marines à Napuka (Tuamotu, Polynésie française)*. Thèse d'ethnologie, université de Paris I.

DAVID (G.), 1991 - *Pêche villageoise et alimentation au Vanuatu. Exploration d'un système*. Thèse de géographie de la mer, université de Bretagne occidentale (UBO), 1050 p.

DAVID (G.), 1991 - La pêche dans les petits États insulaires du Pacifique : bibliographie. *Journal de la Société des océanistes*, Paris, n° 92-93 : 189-196.

FAO, 1975 - Report of the Expert Consultation in Small-scale Fisheries Development. *FAO Fisheries Report* n° 169, Roma.

FAKAHAU (S.), SHEPARD (M.), 1986 - *Fisheries Research Needs in the South Pacific*. Forum Fisheries Agency. Honiara, Solomon Islands.

FIRTH (R.), 1946 - *Malay Fishermen : their Peasant Economy*. London. Routledge & Kegan Paul.

HALAPUA (S.), 1982 - *Fishermen of Tonga, their means of survival*. Fiji, University of the South Pacific, 100 p.

JOHANNES (R.E.), 1989 - « Economics in Aquaculture and Fisheries : selected experiences of the Pacific islands ». In CAMPBELL (H.), MENZ (K.), WAUGH (G.), éd. : *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region*, Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR) Proceedings n° 26, Canberra, Australia : 85-93.

HANDY (E.S.C.), 1932 - *Houses, Boats and Fishing in the Society Islands*. Hawaii, Honolulu, Bernice P. Bishop Museum, bulletin n° 90.

HERR (R.), éd., 1990 - *The Forum Fisheries Agency : Achievements, Challenges and Prospects*. University of the South Pacific. Institute of Pacific Studies. Suva, Fiji.

KIRCH (P.V.), DYE (T.S.), 1979 - Ethno-archeology and the Development of Polynesian Fishing Strategies. *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 88 (4) : 53-76.

LEBLIC (I.), 1989 - Les clans-pêcheurs en Nouvelle-Calédonie. Le cas de l'île des Pins. *Cah. Orstom, sér. Sci. Hum.*, vol. 25 (1-2) : 109-123.

LIEBER (M.D.), 1994 - *More than a living : Fishing and the Social Order on a Polynesian Atoll*. Boulder and Oxford : Westview Press, 235 p.

LOCKWOOD (B.), RUDDLE (K.), éd., 1977 - *Small-scale Fisheries Development : Social Science Contribution*. Honolulu, East-West Center Press.

MALINOWSKI (B.), 1918 - Fishing in the Trobriand Islands. *Man*, 18 (53) : 87-92.

MALINOWSKI (B.), 1963 - *Les argonautes du Pacifique occidental*. Paris, Gallimard, 606 p.

MCMANUS (J.W.), 1996 - « Social and Economic Aspects of Reef Fisheries and their Management ». In POLUNIN (N.V.), ROBERTS (C.M.), éd. : *Reef Fisheries*, Chapman & Hall : 249-281.

MUNRO (J.), 1986 - *Management of Coastal Fisheries in the South Pacific*. Forum Fisheries Agency. Honiara. Solomon Islands.

POLLNAC (R.B.), 1991 - « Social and Cultural Characteristics in Small-scale Fishery Development ». In Michael (M.) Cernea : *Putting People First. Sociological Variables in Rural Development*, World Bank, Oxford University Press : 259-299.

POLUNIN (N.V.), ROBERTS (C.M.), éd., 1996 - *Reef Fisheries*. Chapman & Hall, London.

RUDDLE (K.), 1996 - « Traditional Management of Reef Fishing ». In POLUNIN (N.V.), ROBERTS (C.M.), éd. : *Reef Fisheries*, Chapman & Hall : 315-336.

SCHURMAN (R.A.), 1998 - Tuna Dreams : Resource Nationalism and The Pacific Islands' Tuna Industry. *Development and Change*, vol. 29 : 107-136.

SMITH (I.R.), 1979 - A Research Framework for Traditional Fisheries. *International Center for Living Aquatic Resources Management (Iclarm) Studies and Reviews* n° 2.

SOUTH PACIFIC COMMISSION (SPC), 1988 - *Workshop on Pacific Inshore Fishery Resource*. SPC Information Release.

WORLD BANK, 1986 - *Harvesting the Waters : A Review of Bank Experience with Fishery Development : Facts and Figures*. Paris.

Ce livre met l'accent sur les aspects humains des petites activités de pêche dans les îles du Pacifique Sud.

Il regroupe des chercheurs qui se rattachent à des disciplines et des organismes différents : CNRS, Cofrepêche, musée de l'Homme, Muséum national d'histoire naturelle, IRD, université française du Pacifique), mais se rejoignent par l'intérêt qu'ils portent aux petites communautés insulaires situées aux antipodes.

L'éventail de leurs investigations va de la Micronésie à la Mélanésie en passant par la Polynésie et concerne ici le royaume de Tonga, les républiques de Kiribati et de Vanuatu, le territoire des îles Cook, ceux de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de Wallis et Futuna.

Cet ouvrage collectif résulte d'une volonté de rapprochement et de coopération d'auteurs qui travaillent de façon isolée et loin de leurs bases, dans un contexte anglo-saxon.

Sur le plan scientifique, le but poursuivi est double. Il est d'épauler le côté empirique du travail de terrain par une réflexion théorique et de compléter le caractère analytique et spécifique que peuvent avoir des études ponctuelles par un effort de généralisation et de synthèse. Sur un plan plus pratique, il s'agit d'apporter des réponses appropriées aux questions que soulève le développement de la pêche dans ces petites sociétés insulaires.

En faisant état de leurs travaux, les auteurs souhaitent enfin les porter à la connaissance de ceux qui travaillent dans des champs voisins ou partagent les mêmes préoccupations. Ils espèrent de la sorte ouvrir le débat, élargir leur horizon et déclencher des synergies fécondes.

Summary

This book turns its attention to human aspects of South Pacific inshore fisheries. It provides the insights of a small group of French academics and social scientists who belong to varied institutions like the Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Cofrepêche, the musée de l'Homme, the Muséum national d'histoire naturelle, the Institut de recherche pour le développement (IRD) and the université française du Pacifique.

All of them have got a good knowledge of small Pacific islands through fieldwork and the readings of this book refer to specific aspects of fishing in the kingdom of Tonga, the republics of Kiribati and Vanuatu and territories like Cook islands, New Caledonia, French Polynesia or Wallis and Futuna.

They attest a real concern for joint action of writers who are used to work in relative isolation at the Antipodes and on topics of minor relevance for the French scientific community.

They aim at backing up empirical fieldwork on theoretical grounds and at making up for specialised knowledge with synthesis and generalisation. On practical grounds, they try to find useful answers to pending problems arising from fishing development in small island countries.

In a word, they aim at sharing information and experience and developing exchanges with the scientific community and people concerned with the future of South Pacific islands.

Frédéric Angleviel, géographe

Université française du Pacifique
Centre universitaire de Nouvelle-Calédonie
BP 4477, 98847 Nouméa Cedex

Marie-Claire Bataille-Benguigui, anthropologue

Musée de l'Homme
Place du Trocadéro
75016 Paris

Gilles Blanchet, économiste

Centre IRD de Bretagne
BP 70, 29280 Plouzané

Gildas Borel, géographe

Cofrepêche
Centre Ifremer de Brest
BP 70, 29280 Plouzané

Jean-Michel Chazine, ethno-archéologue

Centre de recherche et de documentation pour l'Océanie (CREDO)
2, rue de la Charité
13002 Marseille

Espérance Cillauren, biologiste

Centre IRD de Montpellier
Laboratoire d'halieutique et écosystème aquatiques
BP 5045, 34032 Montpellier Cedex 1

Éric Conte, ethno-archéologue

Université française du Pacifique
Centre universitaire de Polynésie française
BP 6570 Faaa-Aéroport
Tahiti, Polynésie française

Gilbert David, géographe

Centre IRD de Montpellier
Laboratoire d'études agraires
BP 5045, 34032 Montpellier Cedex 1

Jean-Paul Latouche, anthropologue

Maison d'archéologie et d'ethnologie (MAE)
Université de Paris X et de Paris 1
21, allée de l'Université
92023 Nanterre Cedex

Isabelle Leblic, anthropologue

Laboratoire de langue et civilisations à tradition orale (LACITO)
44, rue de l'amiral Mouchez
75014 Paris

Achévé d'imprimer en décembre 1999
sur les presses numériques
de l'Imprimerie Maury S.A.
21, rue du Pont-de-Fer — 12100 Millau
N° d'imprimeur : K99/23686 P

Dépôt légal : décembre 1999



This book is devoted to South Pacific inshore fisheries. The countries concerned are the kingdom of Tonga, the republics of Kiribati and Vanuatu, the Cook Islands, and the French overseas territories: New Caledonia, French Polynesia, and Wallis and Futuna. It turns its attention to the human aspects of these small-scale activities and particularly to the deep changes undergone by these small island societies in the past years. It also emphasizes their capacity to adapt to a situation in constant evolution.

The authors who are researchers belonging to various institutions such as CNRS, Cofrepêche, IRD (former Orstom), the Muséum National d'histoire naturelle and the université française du Pacifique try to find useful answers to the problems raised by the development of small-scale fisheries in this part of the world.

THE AUTHORS: Frédéric ANGLEVIEL, Marie-Claire BATAILLE, Gilles BLANCHET, Gildas BOREL, Jean-Michel CHAZINE, Espérance CILLAUREN, Éric CONTE, Gilbert DAVID, Jean-Paul LATOUCHE, Isabelle LEBUC.

KEY WORDS: South Pacific - Island societies - Small-scale fisheries - Changes - Development policies.

Cet ouvrage est consacré aux petites activités de pêche dans les îles du Pacifique Sud : le Royaume de Tonga, les républiques de Kiribati et de Vanuatu, les territoires des îles Cook et ceux de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna. Il met l'accent sur les aspects humains de ces petites activités et en particulier, les mutations profondes qu'ont connues ces petites sociétés insulaires au cours des années écoulées et leur capacité à s'adapter à un contexte en rapide évolution.

Les auteurs, chercheurs du CNRS, de la Cofrepêche, de l'IRD (anciennement Orstom), du Muséum national d'histoire naturelle, de l'université française du Pacifique, tentent d'apporter des éléments de réponse aux problèmes que pose le développement de la pêche dans cette partie du monde.

LES AUTEURS : Frédéric ANGLEVIEL, Marie-Claire BATAILLE, Gilles BLANCHET, Gildas BOREL, Jean-Michel CHAZINE, Espérance CILLAUREN, Éric CONTE, Gilbert DAVID, Jean-Paul LATOUCHE, Isabelle LEBUC.

MOTS-CLÉS : Pacifique Sud - Sociétés insulaires - Petites activités de pêche - Facteurs de changement - Politiques de développement.

Diffusion
32, avenue Henri Varagnat
93143 Bondy cedex
fax : 01 48 02 79 09
e-mail : diffusion@bondy.ird.fr

IRD Éditions
213, rue Lafayette
75480 Paris cedex 10

Prix : 70 FF I.T.C.
12,19 €

ISBN : 2-7099-1438-7